



35e séance du Conseil général

Législature 2016-2020

Jeudi 25 juin 2020 à 17h30

Pavillon des sports, Charrière 78

Procès-verbal

Présidence : Monique Gagnebin (PS)

Trente-six Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

Présent(e)s : Bärtschi Francis, Belo Maria, Borel Pierre-Alain, Bosshart Nicole, Boukhris Karim, Brechbühler Thierry, Brossard Carmen, Bühler Pascal, Cassard Christian, Curty Sarah, Erard Monique, Erard Nathan, Erard Sven, Fatton Marc, Fivaz Blaise, Gagnebin Monique, Gressot Julien, Haldimann Cédric, Jeandroz Françoise, Jobin Patrick, Lalive Jean-Emmanuel, Lièvre Assamoi Rose, Locatelli Silvia, Méreaux Sylviane, Morel Yves, Moser Claude-André, Nussbaumer Daniel, Othenin-Girard Michael, Perret François, Schaefroth Marc, Schneeberger Marina, Spoletini Giovanni, Surdez Daniel, Ummel Christophe, Vaucher Alain, Vaucher Frédéric

Excusé(e)s : Christen Jean-Denis, Favre Andy, Favre Lionel, Frutschi Marc, Roulet Paola

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Le procès-verbal de la séance N° 33 a été adopté à l'unanimité avec remerciements à sa rédactrice.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue à cette 35^e séance du Conseil général qui a lieu, cette fois encore, dans cette halle de sport pas tout à fait propice à une bonne écoute, c'est pourquoi nous vous suggérons, pour les longues interventions, de prendre la parole vers le micro qui se trouve à gauche. Pour les questions rapides, lors des comptes notamment, prenez la parole assez fort, en restant à votre place, afin que tout le monde puisse en profiter. Je vous rappelle aussi d'être le plus concis possible, cela nous permettrait de profiter de l'agape en fin de séance. Pour les votes, je vous demande de bien lever la main afin que les scrutatrices vous voient bien.

D'autre part, vous avez devant vous une feuille à remplir en faveur de l'initiative géotopographique. Il est indispensable que nous réunissions toutes nos forces pour réunir le nombre de signatures suffisant ! Je vous remercie donc d'y prendre garde.

J'ai par ailleurs reçu deux lettres que j'ai transmises à la Chancellerie et dont il m'a été demandé de vous en faire la lecture. Le dossier accompagnant le courrier sur le skatepark est à disposition ici si cela vous intéresse.

Bonsoir,

La ville de La Chaux-de-Fonds se trouve dans un écrin de nature exceptionnel et les autorités ne semblent pas s'en rendre compte. L'attractivité de cette ville ne repose pas uniquement sur l'industrie horlogère, elle a également un atout majeur qui est son environnement et qui, peut-être plus que des montres, pourrait dessiner son avenir. D'autres communes du canton ont déjà compris que le tournant écologique était inéluctable et source de débouchés économiques.

La situation géographique de La Chaux-de-Fonds offre une qualité de vie que beaucoup de gens recherchent aujourd'hui. Pour redonner du lustre à cette ville, elle devrait être pionnière en innovations écologiques sur le plan industriel mais aussi sur le plan urbanistique, notamment en réduisant le trafic pour ses nuisances sonores et sanitaires mais également, à l'instar d'autres communes de ce canton, en diminuant la pollution lumineuse (cf. article de l'Impartial du 09.06.20 intitulé : Neuchâtel va étudier la réduction de l'éclairage nocturne). Reverdir cette cité au sens propre et au sens figuré du terme me semble être la seule perspective au marasme actuel. Les mesures à adopter ne sont pas forcément coûteuses et au contraire peuvent assainir les comptes de la ville, surtout avec une vision sur le long terme. Vision qui semble manquer cruellement !

Profilier La Chaux-de-Fonds comme ville pionnière en matière d'écologie semble le seul tournant possible à prendre pour éviter l'hémorragie de ses habitant·e·s.

Commençons par réduire la nuisance lumineuse afin que nous puissions revoir les splendides constellations qui nous entourent.

Muriel Meier

Bonjour Madame Gagnebin,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir la plaquette de présentation d'UrbanSkate® en pièce jointe.

Ce concept novateur reflétant les exigences d'aujourd'hui, tant en termes d'attentes des utilisateurs qu'en termes d'écologie et d'économie, est une alternative indéniable aux skateparks traditionnels. C'est de plus un produit de proximité, 100% suisse romand.

Le projet n°1 a été conçu par M. Fabio Jimenez à la Tour de Peilz en 2018 ; depuis l'engouement des utilisateurs et des passants ne cesse d'accroître. Nous serions heureux de pouvoir, à l'occasion d'un entretien, démontrer ce qu'une telle installation peut apporter de bénéfique à votre Commune de La Chaux-de-Fonds.

Fort de son expérience et de ses compétences, M. Fabio Jimenez est à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons nos meilleures salutations.

« In your projects ».

Antonia Winter

Relations publiques - Médias- Communication

+41 79 237 46 77

antonia@abfswissagency.ch

Avenue de Gilamont 40

CH - 1800 Vevey

35e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Jeudi 25 juin 2020 à 17h30

au Pavillon des sports

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la 33^e séance du Conseil général du 5 mars 2020.
2. Rapport du Conseil communal au Conseil général – legs Elisabeth Bourquin (DICI).
3. Rapport du Conseil communal relatif au bilan de législature 2016 – 2020 (PRES).
4. Comptes 2019 : rapports du Conseil communal, de la Commission financière et des sous-commissions
 - a. discussion générale;
 - b. discussion de détail + traitement des interpellations;
 - c. vote de l'arrêté;
 - d. prise d'acte des rapports du Conseil communal et de la Commission financière.

Les interpellations en suspens sont les suivantes :

Interpellation du groupe des Verts intitulée "Liquidation NeuchEole", déposée lors de la séance du 5 mars 2020 et non développée (texte suit).

Interpellation du groupe des Verts intitulée "Maintien des lignes aériennes pour les trolleybus", déposée lors de la séance du 5 mars 2020 et non développée (texte suit).

Interpellation urgente du groupe des Verts intitulée "Covid-19 et mobilité cyclable" déposée et développée lors de la séance du 28 mai 2020 (texte suit).

Interpellation du groupe POP intitulée "Soutien aux associations", déposée lors de la séance du 28 mai 2020 et non développée (texte suit).

Objets déposés

Interpellation urgente du groupe socialiste

Des jardins écologiques et sociaux pour renforcer le commerce de proximité

Le groupe socialiste considère que l'économie ne passe pas seulement par l'implantation de grandes entreprises, mais se doit aussi d'être diversifiée et vectrice d'intégration.

C'est donc avec enthousiasme que nous avons suivi de près le projet neuchâtelois ECOPROX, lancé par le Service cantonal de l'économie, dans le but de renforcer l'économie de proximité, dynamiser les centres des villes, assurer l'accessibilité des produits et des services dans les localités, promouvoir le réflexe local auprès de la population et des entreprises et stimuler les partenariats et la collaboration entre les acteurs de l'économie de proximité.

Finalement se sont treize projets qui ont pu être soutenus par le Canton à hauteur de CHF 300'000.-, dont quatre projets pour les Montagnes Neuchâteloises pour une enveloppe de CHF 80'000.-.

Parmi ces quatre projets soutenus par le Conseil d'État, nous avons rencontré l'association Mycélium qui aura rapidement besoin d'un terrain et qui a déjà pris des contacts avec la Ville.

À ce titre, le Conseil Communal peut-il nous indiquer quelle est sa position sur ce projet, est-ce qu'un terrain adéquat a pu être trouvé et quelles sont les prochaines étapes ?

Pour le groupe socialiste : Michael Othenin-Girard, Pierre-Alain Borel, Sylviane Méreaux

Interpellation urgente du groupe PLR:

Animation en juillet et août sur la Place du Marché

Vendredi 19 juin, nous avons été interpellés par des commerçants de la Place du Marché et des environs suite à un téléphone du Service d'urbanisme leur annonçant la fermeture partielle de la Place en juillet et août. Le désarroi senti dans cette intervention nous oblige à le communiquer aux membres du Conseil communal comme du Conseil général.

Après deux mois de Covid et de mise entre parenthèse du commerce et de la restauration, les pires craintes se marquaient sur certains visages : À quelle sauce allons-nous être mangés ? Bruit, food trucks, commerce itinérant...

Donc aucun étonnement le 23 juin, lors de la réception du communiqué de presse de la Ville, ni naturellement le lendemain par l'article d'Arcinfo – bien que nous n'ayons, comme à l'accoutumée, pas été informés.

Un nouveau couac à propos de la Place du Marché !

Par conséquent, nous demandons au Conseil communal s'il envisage de mener une réelle réflexion globale avec les acteurs concernés (commerçants, tourisme, urbanisme et conseillers généraux) sur la Place du Marché et de proposer un calendrier pour une mise en route sérieuse d'un projet réaliste et réalisable dans le respect de chacun !

Pour le groupe PLR : Nicole Bosshart, Frédéric Vaucher, Yves Morel, Claude-André Moser, Sarah Curty, Daniel Surdez

Le Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

*Vu le report des élections communales prévues le 14 juin 2020 au 25 octobre 2020,
en raison de la pandémie COVID-19,*

vu l'Arrêté du Conseil d'Etat prorogeant le mandat des Autorités communales élues en 2016 jusqu'au 31 décembre 2020, du 25 mai 2020¹,

vu le Règlement général, du 2 juillet 2019²,

arrête:

Article premier.- *Conformément à la faculté laissée par le Conseil d'Etat aux communes, il est pris acte que le Conseil communal a fixé le début de la période de législature 2020-2024 au 16 novembre 2020.*

Art. 2.- ¹*En dérogation à l'art. 41 al. 2 du Règlement général, le Bureau du Conseil général n'est pas renouvelé immédiatement après l'adoption des comptes 2019 (séance du 25 juin 2020), mais poursuit son mandat jusqu'à la fin de la période de législature 2016-2020.*

²*Le premier Bureau de la période de législature 2020-2024 est nommé lors de la séance constitutive du 16 novembre 2020. Il sera renouvelé, conformément à l'art. 41 al. 2, immédiatement après l'adoption des comptes 2020.*

Art. 3.- ¹*En dérogation à l'art. 100 al. 2 (renvoyant à l'art. 41 al. 2) du Règlement général, le Bureau du Conseil communal n'est pas renouvelé lors de la séance qui suit celle de l'adoption des comptes 2019 (séance du 25 juin 2020), mais poursuit son mandat jusqu'à la fin de la période de législature 2016-2020.*

¹ FO 29 mai 2020

² RS 10.10

²Le premier Bureau de la période de législature 2020-2024 est nommé lors de la séance constitutive du 16 novembre 2020. Il sera renouvelé, conformément à l'art. 100 al. 2, lors de la séance qui suit l'élection du Bureau du Conseil général.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 25 juin 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

La secrétaire

Monique Gagnebin Françoise Jeandroz

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Les urgences seront examinées avant l'examen de détail et les interpellations, développées lors de cet examen de détail, au chapitre correspondant.

Ceci signifie que je propose une modification de l'ordre du jour, en y ajoutant un point 5, dans la mesure où nous devons nous prononcer sur l'arrêté du Conseil général aujourd'hui.

Dès lors, nous pouvons passer au point 2 de l'ordre du jour. Ce sera un débat court.

Rapport du Conseil communal

**relatif à l'acceptation d'un legs de feu Elisabeth Bourquin,
décédée le 9 octobre 2018.**

(du 27 mai 2020)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Elisabeth Clara Bourquin-Thut était une personne modeste et discrète dont les attaches avec sa famille suisse allemande se sont déliées au fil des ans. Cependant, par sa sœur domiciliée en Argovie, nous avons pu obtenir quelques informations. Elle est née à Lenzburg en 1933 et a suivi une formation d'employée postale. Après un séjour en Angleterre, elle est venue en Suisse romande pour y apprendre le français. C'est là, qu'elle a rencontré son époux Rémi Bourquin. Le couple est ensuite venu s'installer à La Chaux-de-Fonds le 3 mai 1961, en provenance de Saint-Imier. Son dernier domicile se situait à la rue du Temple-Allemand 73.

Veuve depuis 2007, sans enfants et attachée à sa ville et à ses institutions, elle a légué par testament du 28 mars 2008 la somme de CHF 171'156.98 à la Bibliothèque de la Ville. L'ouverture de la succession a eu lieu le 14 novembre 2018 en présence de la directrice de l'institution, Mme Sylvie Béguelin. À la lecture des clauses testamentaires, il s'avère que le legs n'est assorti d'aucune condition particulière.

La copie de la disposition testamentaire a été adressée au Conseil communal, par le biais de la Bibliothèque de la Ville. Un fonds sera créé au nom de la donatrice avec pour objectif de contribuer au développement des bibliothèques, notamment des Bibliothèques des jeunes pour lesquels un projet de réaménagement est envisagé. Offrir au jeune public un lieu

chaleureux et coloré, aménagé avec du mobilier adapté aux différents âges et aux multiples activités d'animations qui sont proposés par les bibliothécaires, serait une très belle manière de rendre hommage à la généreuse donatrice. Un espace à son nom pourrait y être créé.

Le Conseil communal accueille avec reconnaissance le legs de Mme Elisabeth Clara Bourquin, née Thut.

Conséquences sur les finances

Un fonds est créé au nom de Mme Élisabeth Bourquin. Le but et l'utilisation de ce fonds sont définis dans un règlement du Conseil communal. Le projet de règlement se trouve en annexe et sera validé par le Conseil communal une fois que votre autorité aura accepté ce legs.

Conséquences sur les ressources humaines

Néant

Collaboration intercommunale

Néant

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Néant

b) Aspect social

Néant

c) Aspect économique

Néant

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Théo Bregnard

Le chancelier

Daniel Schwaar

Annexes: Règlement du fonds

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à accepter le legs de Elisabeth Clara Bourquin, d'un montant de CHF 171'156.98 destiné à la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds, selon son testament du 28 mars 2008.

Art. 2- L'entrée en possession du legs n'est subordonnée à aucune condition particulière.

Art. 3- Le Conseil communal signe la convention de liquidation et de partage de la succession de Madame Elisabeth Clara Bourquin, décédée le 9 octobre 2018. Il crée un fonds spécial au nom de la donatrice à usage exclusif de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Art. 4 - Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente La secrétaire

Monique Gagnebin Françoise Jeandroz

Mme Carmen Brossard, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Quand on aime la Ville de La Chaux-de-Fonds, Mesdames et Messieurs, on ne l'aime pas à moitié, on l'aime passionnément ; la preuve nous en est encore donnée ce soir. Madame Elisabeth Bourquin n'était pas d'ici, mais elle a su y planter ses racines. N'ayant pas eu d'enfants, les enfants chaux-de-fonniers sont devenus les siens. Elle a su comprendre que l'avenir d'une société passe obligatoirement par le soin et l'éducation apportés à sa jeunesse et par le développement intellectuel et culturel de celle-ci au-travers, notamment, de la lecture. MERCI, Madame !

Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs, le parti socialiste, reconnaissant le bien-fondé et l'excellence de ce legs, accepte le rapport soumis à notre Autorité par le Conseil communal. Il accepte par conséquent que notre Autorité exécutive crée un fonds spécial destiné à la Bibliothèque de la Ville. Il enjoint également le Conseil communal à surveiller que le fonds ainsi constitué soit bien utilisé selon les vœux de la légataire, vœux exprimés au travers de son testament.

Le parti socialiste souhaiterait également que Madame Elisabeth Bourquin soit remerciée d'une manière qui reste encore à définir, soit par l'appellation d'une salle ou d'un endroit défini de l'une de nos bibliothèques, soit par une plaque de remerciement lorsque certains travaux auront été exécutés, ou tout autre moyen que le Conseil communal jugera bon d'utiliser.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Nicole Bosshart, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. C'est avec émotion et reconnaissance que le Groupe PLR a pris connaissance du contenu de ce rapport.

Lorsque de tels gestes sont faits au profit de nos institutions, ou plus largement de notre Ville, nous nous sentons touchés et émus de la générosité de personnes anonymes jusqu'à leur legs.

Attribuer le nom de la légataire à un fonds est une juste reconnaissance, mais cette reconnaissance serait encore plus grande si ce fonds pouvait contribuer à un projet d'envergure ou du moins en être le point de départ et alors d'en associer cette généreuse personne à la réalisation. Ainsi, d'un fonds Elisabeth Bourquin, connu des seuls bénéficiaires directs, on mettrait en lumière un geste remarquable qui bénéficie entièrement à la Collectivité publique et, de plus, dans le cadre d'une Bibliothèque, lieu de culture et de mémoire, pilier de toute l'humanité.

Sans écrits, une société se retrouve dans ce qu'on appelait la Préhistoire. Et de nos jours, l'alphabétisation, l'écriture et l'accès à la lecture demeurent des batailles importantes à mener sur la surface du globe, comme hélas, de plus en plus dans nos pays, où l'écrit redevient souvent une barrière sociale insurmontable.

Le groupe PLR accepte donc ce rapport avec reconnaissance à son initiatrice, ou plutôt à son inspiratrice Madame Elisabeth Bourquin, et souhaite que cet héritage saura profiter à un projet utile à tous et visible de tous.

Merci de votre attention.

Mme Maria Belo, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Comme le rapport nous l'indique, Elisabeth Clara Bourquin-Thut est venue vivre à La Chaux-de-Fonds en 1961. Elle était une personne modeste et discrète. C'est probablement le fait d'habiter tout près de la Bibliothèque qui a conduit feu Elisabeth Bourquin à léguer par testament la somme de CHF 171'156.98 à la Bibliothèque de la Ville.

Le groupe POP félicite le Conseil communal pour le fonds créé au nom de la donatrice et apprécie que ce fonds attribué soit compris comme une plus-value pour le développement de la Bibliothèque, notamment pour l'acquisition de meubles plus adéquats pour la Bibliothèque des jeunes, qui pourront sûrement améliorer ce lieu fréquenté et apprécié par nos jeunes Chaux-de-Fonniers et Chaux-de-Fonnières.

Nous remercions feu Elisabeth Bourquin d'avoir pensé à sa Commune car un legs ou un don est toujours le bienvenu – particulièrement par les temps qui courent – pour aider à accomplir les différents projets de notre Ville.

Le groupe POP accepte le rapport et votera l'arrêté. Je vous remercie de votre attention.

M. Blaise Fivaz, PDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. L'élú PDC a pris connaissance avec plaisir du rapport du Conseil communal au sujet du legs de feu Madame Elisabeth Bourquin et en remercie son auteur. C'est effectivement un plaisir de constater que des gens sont rattachés à la Ville et la générosité de cette citoyenne à l'égard de nos institutions me touche particulièrement. Peut-être qu'une plaque commémorative pourra être envisagée pour la générosité de cette dame que nous remercions. Je suis convaincu que les responsables de la Bibliothèque sauront en faire bon usage.

Aussi, le représentant du PDC acceptera l'arrêté et le règlement concernant le fonds Elisabeth Bourquin.

Je vous remercie.

M. Thierry Brechbühler, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. En l'absence d'Andy Favre, je vous lis son intervention.

Le groupe UDC tient vivement à remercier feu Madame Elisabeth Bourquin pour son geste généreux envers notre Collectivité.

Un tel legs nous permettra, dans cette période morose, de mettre en place divers projets qui égayeront les heures des jeunes utilisateurs de la

Bibliothèque de notre Ville, chose qui n'aurait probablement pas été envisagée sans ce don inattendu.

Plus de CHF 171'000.-, ce n'est pas rien ! Nous souhaitons que tout ou partie de ce fonds soit attribué à un achat de livres ou un projet concret et non uniquement destiné à des travaux de réfection ou d'entretien de la Bibliothèque des jeunes. Afin que son nom ne soit pas oublié et qu'il figure de manière pérenne au sein de la Bibliothèque, nous souhaitons, par exemple, la création d'un coin lecture portant le nom de cette généreuse dame. Ainsi, nous réitérons notre vive gratitude à son égard.

Le groupe UDC, au vu de ce qui vient d'être dit, acceptera le rapport. Je vous remercie.

Mme Monique Erard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Attribuer des fonds pour favoriser l'accès des plus jeunes à la littérature est un but plus que louable que nous soutenons avec vigueur. Une personne venue d'ailleurs, qui a adopté notre Ville au point de léguer, pour ses plus jeunes habitants, une somme généreuse, doit ici être chaleureusement remerciée à titre posthume. Ceci permettra à la Bibliothèque des jeunes de remplir encore plus sa mission pour les enfants.

Nous avons cependant une demande relative au développement durable, puisque dans le rapport il est écrit "néant". Nous souhaiterions qu'on prête attention à la provenance et à la qualité des aménagements prévus à la Bibliothèque des jeunes et qu'on favorise, autant que faire se peut, les artisans locaux et les entreprises locales.

Je vous remercie.

M. Théo Bregnard, Président du Conseil communal, Instruction publique, culture et intégration : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. L'annonce d'un legs ou d'un don représente toujours un moment fort pour la Collectivité ; une émotion particulière – comme beaucoup d'entre vous l'ont dit – témoin de l'attachement d'une population à sa Ville, à ses institutions. Ceux-ci sont particulièrement importants dans le social et dans la culture, plus particulièrement dans les musées qui voient leurs collections s'enrichir chaque année grâce à ces legs ou ces dons. On pense au legs Paci, reçu durant cette législature, ou alors au don de CHF 1 million qui avait particulièrement ému le Conseil communal qu'avait fait le bureau de contrôle des métaux précieux pour son 200^e anniversaire et qui permettra de développer la muséographie de notre futur Musée d'histoire naturelle.

On pourrait aussi remonter plus loin dans le temps avec le legs Junod qui a marqué l'histoire du Musée des beaux-arts ou le legs Gallet qui a initié sa construction. On pourrait aussi évoquer les meubles dessinés par Le Corbusier qui ont été donnés au Musée d'histoire ou ces nombreux legs

et dons qui ont permis de constituer les incroyables collections du MIH. Enfin, notre exceptionnelle Salle de Musique n'aurait probablement jamais vu le jour sans le legs d'Henri Waegeli à la Société de Musique.

Il ne s'agit pas, pour moi, de faire un historique complet de ces nombreux dons et legs qui ont marqué notre Ville, néanmoins ces quelques exemples éclairent les dynamiques ou les évolutions importantes qui ont marqué notre Ville.

Dès lors, c'est bien dans cette ligne qu'entend œuvrer le Conseil communal, en privilégiant la réalisation de projets marquants – peut-être plus modestes que ceux que j'ai mentionnés – qui devront, comme vous pouvez le lire dans le projet de règlement, être validés par le Conseil communal. On imagine aussi, comme vous l'avez vu, rapprocher les bibliothèques des jeunes de notre Bibliothèque de la Ville parce qu'aujourd'hui on perd parfois ce public des 12-14 ans, à la fois trop vieux pour aller à la Bibliothèque des jeunes et trop jeune pour être à la Bibliothèque de la Ville. C'est donc bien autour de ce projet fédérateur qu'on entend utiliser le legs de Madame Elisabeth Bourquin.

Si nous n'avons pas voulu figer les orientations du legs, soyez rassurés, comme beaucoup l'ont dit, il ne disparaîtra pas dans le fonctionnement du Service et servira réellement à développer notre Bibliothèque à laquelle était attachée la légataire. Nous réfléchirons, comme plusieurs groupes l'ont demandé, à la possibilité de se souvenir de la légataire par une plaque ou en donnant un nom à une salle de la Bibliothèque ; nous y serons particulièrement attentifs afin de rendre visible, comme l'a dit le PLR, ce très beau legs.

Concernant le développement durable, je crois que nous y sommes attachés de façon globale. Nous y serons particulièrement attachés pour ces réalisations.

C'est ainsi – il me semble avoir répondu à vos interrogations – que nous rendrons hommage à Madame Elisabeth Bourquin et à toutes celles et tous ceux qui l'ont précédée, attachés à notre Ville et à son développement.

Je vous remercie.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Si la parole n'est plus demandée, nous allons donc voter ce rapport et son arrêté.

L'arrêté est accepté par 32 voix à l'unanimité.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Nous passons donc au point 3. Ce sera un débat long.

Rapport du Conseil communal

relatif au bilan de législature 2016 – 2020

(du 27 mai 2020)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Introduction

La présente législature a commencé en retard suite à un recours portant sur les élections communales – pourtant tout un chacun percevait les bons auspices annonçant des heures plus sereines, si ce n'est, hélas, plus prospères. Elle se termine également en retard suite aux bouleversements sanitaires, sociaux et économiques générés par la pandémie du Covid-19. Le Conseil communal veut croire que les auspices demeurent positifs, malgré les incertitudes d'aujourd'hui et, au-delà, les nombreux mois de doutes que nous allons, collectivement et à large échelle, inéluctablement traverser. Il apparaît important au Conseil communal de s'arrêter un instant pour tirer, sans concession ni fausse modestie, un bilan du travail réalisé durant la législature qui s'achève. Nous espérons que cette rétrospection nous amènera ensemble à envisager l'avenir dans une cohérence et une rationalité permettant à la Ville de La Chaux-de-Fonds de retrouver le chemin du succès et la notoriété correspondant à la qualité de ses atouts.

En décembre 2016, le Conseil communal présentait un programme de législature au Conseil général qu'il avait voulu complet, sans effets de manche, images et papier glacé, à l'image de notre ville et de ses autorités au travail afin de relever les défis qui les attendaient. Ceux-ci portaient sur les enjeux suivants :

- Développement d'un climat serein et de confiance non seulement au sein des autorités et de l'administration, mais également dans les liens qui unissent celles-ci à la population.
- Réformes de l'administration.
- Assainissement de la situation financière.
- Repositionnement de notre ville, non seulement au sein de la Suisse romande mais aussi et d'abord au cœur de notre Canton, et capacité à retrouver de l'attractivité économique et résidentielle.
- Nécessité de maintenir et d'attirer des infrastructures cantonales importantes ainsi que d'entretenir ou de développer des infrastructures communales majeures en consentant à des investissements judicieux dans le but de favoriser la prospérité et le rayonnement de la Métropole horlogère.

Aujourd'hui, il s'agit par le présent rapport de faire le point dans chaque dicastère sur le travail réalisé, afin de chercher à présenter une image globale suffisamment exhaustive pour être susceptible de faire apparaître nos forces et nos faiblesses, le chemin parcouru et celui à parcourir ces prochaines années.

PRÉSIDENCE

Service de la communication

Le Service de la communication a déployé ses actions de 2016 à 2020 dans une stratégie à 360° sur les atouts et événements porteurs. À citer en priorité, la Biennale du patrimoine horloger (BPH) – redynamisée, elle a vécu trois éditions, dont une en présence de M. Ignazio Cassis –, l'action "Watch me New York" avec pose d'un panneau La Chaux-de-Fonds sur un îlot du Bronx, et bien sûr le retentissant succès des festivités du 10^e anniversaire de l'inscription de l'urbanisme horloger à l'UNESCO, avec entre autres un Prix spécial jugé en direct sur plus de 140 chaînes TV lors du passage du Tour de Romandie.

La communication institutionnelle (plus de 500 communiqués diffusés), interne et numérique (sur Facebook avec plus de 4000 posts, sur YouTube, Instagram (270 images) et LinkedIn, et avec l'automatisation de 11 infolettres, etc.) et des actions ciblées de promotion, lors d'offres

spéciales vu le budget très limité (affichages SGA, annonces médias : RTS, NZZ, Tages Anzeiger, 20 Minutes, TdG, Fokus, etc.), ont été appuyées par un gros effort en matière de vidéos (563 sur Facebook, 93 sur YouTube) dont nombre à haute valeur ajoutée, comme les 16 épisodes pour la série en cours "*Montre-moi...*".

En graphisme, à la conception de nombreux visuels et actions pour le Conseil communal, les services et les musées, s'ajoutent des affichages publics de photos et des concours annuels ("*Montrethon*", vins de la Ville, etc.), visant à renforcer l'engagement de la population et son sentiment d'appartenance et de fierté. Fin 2019, avec d'autres services, un Marché de Noël a été organisé avec succès.

Au niveau politique, le Service a appuyé le Conseil communal dans trois campagnes de votation, en organisant des actions originales, en réalisant et diffusant y compris sur l'espace public des vidéos spécifiques. À la clé, un échec pour le Nouvel hôtel judiciaire (NHOJ), un oui pour le vote sur l'impôt des frontaliers (RIFRont) et surtout un succès historique (en 2017) lors de l'initiative pour deux hôpitaux.

Chancellerie

La Chancellerie a tenu son rôle central dans le fonctionnement des institutions politiques, ainsi que vis-à-vis des services communaux et des usagers de l'administration. Elle a notamment rempli les missions de secrétariat du Conseil général et du Conseil communal, de pilotage de la politique d'information et de communication des autorités politiques, de mise à jour de la réglementation communale, de conseil et d'appui à l'ensemble des services communaux, ainsi que de renseignement aux usagers de l'administration. Les stratégies d'optimisation du fonctionnement de la Chancellerie se sont concentrées sur trois axes principaux, à savoir les autorités politiques, la collaboration avec l'ensemble des services communaux et l'organisation interne.

L'année 2016 a bien évidemment été marquée par l'organisation des élections communales pour lesquelles la Chancellerie a appuyé activement le Contrôle des habitants, par le suivi des procédures de recours contre ces élections, ainsi que par la mise en place des nouvelles autorités communales.

Depuis le début de la législature, la Chancellerie a vécu de nombreux changements. Tout d'abord, le départ à la retraite anticipée de la vice-chancelière (2016) et de plusieurs assistantes de direction qui ont été remplacées et enfin, à la tête de la Chancellerie, début 2018. Relevons également que la nouvelle répartition des dicastères a permis, d'une part, de désenchevêtrer le secrétariat de la Chancellerie de celui du Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI) et, d'autre part, de réorganiser ce service central de l'administration communale. Afin de tendre à plus d'efficacité, un travail important a été réalisé dans le but d'améliorer la coordination entre le secrétariat de la Chancellerie, en tant que secrétariat du Conseil communal comme institution, et les secrétariats de direction des différents conseillers communaux. Enfin, diverses directives ont été élaborées, notamment une concernant l'octroi du vin d'honneur permettant une meilleure gestion des demandes.

Il est également important de préciser que le Service juridique a été incorporé, dans le courant de la législature, en tant que secteur répondant de la Chancellerie en 2018. En raison du départ de la responsable du secteur juridique et vice-chancelière à 80 % dans le courant de l'année 2019, il a été nécessaire de réexaminer la pertinence d'engager un responsable des affaires juridiques à plein temps, en tant que service indépendant de la Chancellerie. Le nouveau titulaire a pris ses fonctions le 4 mai 2020.

DICASTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE LA CULTURE ET DE L'INTÉGRATION

École obligatoire

Les actions de l'école durant cette législature se sont déclinées selon plusieurs axes, dont en particulier :

Pédagogie

De nombreuses réformes au niveau pédagogique ont été menées à bien. On peut notamment citer l'implémentation aux cycles 1 et 2 d'une nouvelle évaluation des apprentissages scolaires que l'École obligatoire a suivie de près afin de permettre, tant aux enseignants qu'aux parents, de trouver leurs marques et de mesurer l'évolution des élèves à travers la résolution de tâches complexes, mobilisant les diverses compétences acquises.

L'année 2017-2018 a aussi été la première à voir terminer une volée de 11^e année à travers un cycle 3 entièrement rénové (après la suppression des sections). Si la réforme permet de valoriser les élèves qui peuvent démontrer des compétences scolaires pointues dans certains domaines particuliers, il faut constater que les laissés-pour-compte de la réforme sont ceux qui peinent à s'organiser de manière autonome et à trouver du sens à leur scolarité, soit les anciens élèves de section préprofessionnelle (ou aujourd'hui qualifiés de "5 niveaux 1"). La direction a défendu – et continuera de le faire – des aménagements de la réforme permettant de mieux prendre en compte les élèves en difficulté.

En outre, plusieurs projets ont été développés durant cette législature afin de dynamiser notre école ou de soutenir les enseignants et les élèves. Parmi d'autres, citons en particulier :

- La structure Sports-Arts-Etudes (SAE) s'est considérablement développée et le nombre d'élèves qui la fréquente est passé de 79 en 2016 à 124 en 2020. Quatre centres régionaux de performance (CRP) reconnus au niveau cantonal et intercantonal ont été créés en ski nordique (2016), hockey et patinage (2018) et Arts vivants (2020). Le but est de réunir, si possible dans un même collège, les meilleurs talents d'une discipline sportive ou artistique qui remplissent des critères spécifiques. La collaboration étroite entre l'école et ses partenaires permet de mettre en place des horaires, des allègements et des dispenses afin de concilier au mieux les aspects scolaires et sportifs ou culturels. La forte implication des enseignants est essentielle au bon fonctionnement de la structure qui a obtenu, en automne 2019, le label "*Swiss Olympic Partner Schools*" lui permettant d'être reconnue dans toute la Suisse comme école favorisant une scolarisation flexible de type SAE.
- Projet *Win3* : après avoir organisé pendant plus de 15 ans l'action *Lire et Faire Lire*, l'École obligatoire a décidé de prendre part au projet "*Win3 – trois générations dans la salle de classe*" en collaboration avec Pro Senectute Arc jurassien. Dès la rentrée scolaire d'août 2020, 9 classes bénéficieront hebdomadairement de la présence d'un bénévole pour développer un projet pédagogique. Ainsi, les enseignants pourront compter sur une aide précieuse et les seniors accomplir une tâche valorisante.

- Projet École-Musées : les visites des musées ont été généralisées afin que les élèves se rendent une fois par an dans un musée. Ainsi, durant sa scolarité, chaque élève aura visité deux fois chaque musée en travaillant des thématiques en relation avec son âge et le programme scolaire. Le musée de La Sagne a rejoint ce projet. À cet effet, une refonte du contenu des brochures a été réalisée en collaboration étroite avec les musées.
- Utilisation du smartphone personnel en classe lors de certaines leçons (projet pilote) et travail avec la plateforme iclasse afin de compléter les méthodes classiques d'enseignement. Ce projet s'articule avec un programme de prévention lié aux technologies de l'information et aux réseaux sociaux.
- Clarification du suivi et de la gestion des élèves BEP (besoins éducatifs particuliers) notamment avec la mise en place d'une collaboration fructueuse avec le Centre d'orthophonie.
- Installation de beamers dans les salles de classe : l'enseignement dans nos classes se fait dorénavant en bonne partie via les outils informatiques. Dans ce cadre, un ambitieux programme d'installation de beamers a démarré en 2016 et s'est poursuivi pendant toute la législature. Au total, 242 salles ont été équipées (aux cycles 2 et 3 ainsi qu'en classes Terminale (TE)).

Contexte socio-éducatif

- Mise en place d'un dispositif cohérent articulant les mesures de remédiation et redéfinition des mandats de l'Appui pédagogique (1e-2e), de l'Unité de promotion éducative (UPE, 1e à 6e, appui à la gestion de classe), du Soutien intégratif ponctuel (SIP, 3e à 8e, prise en charge 4-6 périodes par semaine durant 8 semaines d'élèves en difficulté scolaire ou comportementale), de la Classe de remédiation intensive du comportement (CRIC) (7e à 11e, prise en charge 1-2 jours d'élèves dysfonctionnants, avec bilan et objectifs d'amélioration, présentation aux parents) et de la classe Oasis (7e à 11e, classe intégrant au maximum 8 élèves durant 8 semaines avec un cadre éducatif strict) afin de développer une réactivité en cas de crise et un suivi des élèves concernés sur le moyen terme. Le dispositif sera complété dès la rentrée 2020 par la classe Oasis Junior (2e à 6e, classe intégrant au maximum 8 élèves durant 12 semaines), développée avec la Fondation Sombaille Jeunesse-

Jeanne-Antide et en collaboration avec le Bois du Petit-Château, reconnue comme projet pédagogique par le Canton.

- Organisation, avec le médecin scolaire, d'une plateforme d'absentéisme scolaire visant, avec divers partenaires de l'École, à analyser les symptômes de situations d'absentéisme et à dégager des pistes concrètes de rescolarisation; une collaboration avec l'Office de l'assurance-invalidité (OAI) a été amorcée pour viser des interventions précoces en prévision de la 7^e révision de la Loi sur l'assurance-invalidité (LAI).
- Développement d'un réseau d'entreprises (Oasis+) motivées à accueillir en stage des élèves décrocheurs dès 13 ans afin d'ouvrir de nouvelles perspectives et de permettre de retrouver du sens à leurs apprentissages. L'objectif est de permettre à ces élèves de terminer leur scolarité et de créer des liens avec le monde professionnel; collaboration avec la Jeune chambre internationale (JCI) pour les élèves de classes TE.
- Ouverture de deux classes TE+ pour les élèves de 11^e TE, principalement au bénéfice de prestations de l'assurance-invalidité, afin d'améliorer l'estime d'eux-mêmes dans le cadre scolaire et de favoriser leur intégration dans le monde du travail. Les classes sont organisées selon des schémas ouverts permettant de valoriser le travail manuel parallèlement à celui plus scolaire.
- Mise en place, dès la rentrée 2019, du Groupe d'intervention bien-être à l'école (BEE) qui prend en charge les situations de harcèlement scolaire par la méthode de la préoccupation partagée (non sanctionnante); durant le 1^{er} semestre de l'année 2019-2020, 10 situations ont été traitées par l'équipe de 15 enseignants et les membres du Service socio-éducatif (SSE) concernés.

Collaboration et communication

- Mise en place d'une newsletter interne et de brochures d'information consolidées dans le but d'améliorer la communication avec les parents d'une part et avec les enseignants d'autre part.
- La direction a cherché à simplifier la communication extérieure en réunissant l'ensemble des règles de l'école dans deux documents : la brochure aux parents (règles communes, y compris règlement de collège type) et les règlements de collège (règles spécifiques).

- L'usage public des cours d'écoles a été régulé par la pose de panneaux sous forme de pictogrammes permettant de préciser le comportement attendu dans ces lieux mixtes, à la fois scolaires et publics.

Organisation

- Travail sur l'équipe de direction qui est devenue solide et stable. Malgré quelques changements de personnes, elle a pu trouver une forme de collaboration marquée par la confiance et une bonne efficacité. Elle a développé sa volonté de tenir le cap dans un paysage en mouvement, tout en gardant une écoute du terrain et une proximité avec les acteurs de l'école.
- Mise en place d'un accompagnement des nouveaux enseignants et adaptation des entretiens du cadre de référence (entretiens de développement). Le taux d'absence pour maladie a baissé sensiblement en 2018-2019 pour s'établir à 2.54 %, alors qu'il était de 4.16 % en 2017-2018. Les mesures d'accompagnement des changements, la disponibilité des directions adjointes et la réactivité en cas de difficultés de gestion de classe déploient ainsi leurs effets.
- Le fonctionnement du secrétariat de l'École obligatoire a été entièrement revu en redistribuant les ressources de l'administration générale située à Serre 14 et en développant 3 axes : secrétariats de secteurs renforcés, secrétariat général repositionné, en lien direct avec la direction générale et conduite des ressources humaines plus étroite, basée sur la motivation et le développement.

Musées

La législature a été marquée par une volonté conjointe de travailler à davantage de synergies, de renforcer les liens entre les entités muséales de notre ville chaque fois que cela s'avérait possible, tout en défendant l'identité de chacun. En effet, s'il y a nécessité d'une vision commune, plurielle, la communication de chaque institution avec ses particularités, ses publics, ses enjeux doit se décliner au singulier. Une étude approfondie des potentiels de synergies et de collaborations a dès lors été menée et des projets communs initiés (offre de cafétéria, afterworks, visite de tous les musées par l'école, exposition commune, etc.).

Musée international d'horlogerie (MIH)

La législature 2016-2020 a été marquée par la mutation de l'identité visuelle du MIH, dans le sillage du renouvellement complet de sa direction, opéré entre 2014 et 2018, suite aux départs consécutifs en retraite de ses trois anciens membres.

Outre la refonte des outils promotionnels traditionnels, un accent a été porté sur le développement des nouveaux médias pour toucher et renouveler les publics : réseaux sociaux, infolettres, photos et vidéos, audioguides. Un effort a été consenti sur les événements et les animations permettant de renforcer l'attrait du MIH auprès du public régional, notamment à destination de la jeunesse (jeu de piste, ateliers, école-musée) et des personnes souffrant de handicaps (visites tactiles). À l'intention des touristes, le MIH a pris part à la mise en place de la Neuchâtel Tourist Card. Il se situe en première place des institutions muséales fréquentées par les titulaires de cette carte.

Sur le plan scientifique, la mise en œuvre de la convention de collaboration avec l'Université de Neuchâtel a permis la réalisation de colloques, de publications et d'expositions. Mentionnons notamment les expositions d'envergure qu'ont été *La neuchâteloise* (2017), *À la femtoseconde près!* (2018) et *L'heure pour tous, une montre pour chacun* (2019). La visibilité du MIH a été accrue par sa présence lors de manifestations horlogères internationales (salons et expositions) et par des prêts à de nombreuses institutions muséales en Suisse comme à l'étranger.

Le MIH a été une cheville ouvrière du suivi et de la rédaction du dossier de candidature *Savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art*, mené sous la direction de l'Office fédéral de la culture (OFC) et du Ministère français de la culture, en vue de son dépôt au printemps 2019 auprès de l'UNESCO pour une inscription possible sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité à la fin de l'année 2020.

Le Centre de restauration a conduit deux projets de grande envergure. L'un, sous l'égide de l'association Automates & Merveilles, a permis l'étude et la restauration complète du grand planétaire de François Ducommun. L'autre a été le développement de la montre MIH Gaïa, dont le succès de la souscription permettra le financement de travaux de restauration et de documentation de la collection.

Sur le plan du bâtiment, des mesures ont été déployées suite au cambriolage de 2015 pour renforcer encore la sécurité du musée. Une demande de classement du bâtiment au niveau cantonal puis fédéral a été initiée. Deux emblèmes du MIH ont en outre fait l'objet d'une attention particulière. Les moteurs des volets mécaniques du Carillon, qui fête ses 40 ans en 2020, ont été changés. Les peintures monumentales de Hans Erni ont quant à elles bénéficié d'une restauration et la salle éponyme recevra un nouvel éclairage courant 2020. En revanche, l'étanchéité du toit s'est encore détériorée, d'importants investissements seront nécessaires à très court terme pour permettre aux visiteurs de profiter pleinement des lieux. Les analyses sont en cours et une liaison avec le Musée d'histoire (MH) pourrait permettre de renforcer les liens entre ces deux institutions.

Musée d'histoire (MH)

La législature a été marquée par le changement de direction, au 1er octobre 2018, et le renouvellement d'une grande partie de l'équipe du MH (avec l'engagement d'une conservatrice-assistante), mais également par une riche programmation et d'importants travaux de rénovation de l'enveloppe extérieure de la Villa Sandoz.

Depuis la réouverture du MH, il y a eu une volonté constante des conservateurs d'ouvrir le musée sur l'extérieur, à de nouveaux publics et d'en faire un lieu où les Chaux-de-Fonniens se retrouvent autour de thématiques qui leur sont propres, mais toujours en lien avec le monde.

Après "Ça bouge dans les Montagnes ! Deux siècles de migrations autour de La Chaux-de-Fonds" (2016), il y a eu la double exposition "Juifs de Suisse et Juifs de La Chaux-de-Fonds" (2017). Cette présentation évoquait à la fois les 150 ans de l'égalité des droits octroyés aux Juifs de Suisse et l'histoire de la Communauté israélite locale à l'occasion des 120 ans de l'inauguration de la synagogue. Enfin, "18-68. Quelle histoire !?" (2018) : une exposition à la fois rétrospective, prospective et interactive qui évoquait 1918, 1968, 2018 et 2068 au travers de quatre thématiques (vie quotidienne, travail, loisirs, politique). La dernière en date, intitulée "Culture clubs : naissance d'une métropole sportive" a été la première réalisée par la nouvelle direction. Son but est de faire converger vers le musée les amateurs de sport, parfois éloignés de l'offre culturelle.

Outre les expositions temporaires, un grand effort a été fourni en termes de médiation avec des projets visant un élargissement social et générationnel des publics. Deux projets illustrent bien cette dynamique. Tout d'abord, l'Escape room "La chambre du Phénix", fruit d'une collaboration entre huit adolescents participant à la SMALA (projet d'animation socioculturelle du Service de la jeunesse) et le MH. Ouverte au printemps 2019, cette Escape room connaît un grand succès auprès d'un public avant tout familial. Ensuite, dans le cadre de " Culture clubs : naissance d'une métropole sportive ", nous aimerions souligner la traduction des textes de l'exposition en "français facile à lire et à comprendre", de manière à permettre l'accès au contenu de l'exposition au plus grand nombre.

Sur le plan des infrastructures, signalons la réfection du toit, des fenêtres extérieures et des volets, ainsi que le nettoyage des façades, qui concluent les travaux de rénovation du musée.

Enfin, une vaste réflexion sur l'offre d'accueil, du MH et plus largement des trois musées du parc, a été menée en collaboration avec l'ensemble du Comité de direction des musées, avec l'objectif de créer un café des musées à l'horizon 2023.

Musée des beaux-arts (MBA)

Pour le MBA, ces quatre années ont été marquées par d'importantes transformations, tant au niveau de son bâtiment, de son équipe, que de sa programmation.

En ce qui concerne le bâtiment, les travaux de réfection globale, initiés en 2014 et stoppés par la crise financière, ont été menés à terme en deux étapes durant les étés 2018 et 2019. Cette série d'améliorations structurelles du bâtiment s'est terminée par l'intervention la plus voyante : un repeint complet de la façade remettant en lumière l'éclat des couleurs d'origine et la qualité graphique du décor.

L'arrivée d'un nouveau conservateur en janvier 2018 s'est accompagnée d'un renouveau partiel de l'équipe : le poste de conservatrice-assistante a été requalifié en conservatrice adjointe et repourvu en mars 2019. Le poste de technicien a été divisé en deux demi-postes spécialisés respectivement dans la gestion des dépôts et la direction de chantiers d'expositions. Un pourcentage significatif d'entretien du patrimoine culturel a été internalisé et

attribué au poste de collaboratrice scientifique, dont la fonction se voit ainsi stabilisée.

Du point de vue de la programmation, la conservatrice démissionnaire a clos sa programmation avec une exposition de très grande envergure, l'Utopie au quotidien, consacrée au design soviétique, largement saluée. Le travail de la nouvelle direction a réorienté la programmation vers l'art contemporain et proposé un rythme d'exposition soutenu : trois fois par an, le MBA ouvre deux expositions monographiques et réaccroche entre 60 et 80 % des espaces dévolus aux collections. Ce tournus régulier des accrochages accompagne une politique culturelle visant à permettre aux Chaux-de-Fonniers de se réapproprier leur musée. Un travail de médiation est mené dans le même sens, proposant par exemple à des personnalités locales de faire visiter "leur" musée, en fonction de leurs intérêts propres.

Parmi les dernières expositions temporaires, peuvent être relevées la première rétrospective en Suisse de Konrad Klapheck, l'exposition d'Anita Molinero ou l'exposition découverte de Kiki Kogelnik. La conséquence de cette réorientation a été un renouvellement du public en direction des connaisseurs venus du plateau romand et alémanique – le musée a gagné en légitimité auprès des institutions paires – et des jeunes générations. Pour ce dernier public, la direction du DICI a effectué un geste politique fort en rendant obligatoire la visite d'un des musées communaux à toutes les classes une fois par an.

Du point de vue de la collection, le conservateur a obtenu un don important, augmentant de plus d'un millier d'œuvres les fonds du musée. Le mandat a par ailleurs été marqué par la restitution du tableau de Constable aux héritiers de la collectionneuse spoliée. La Ville, en égale association avec la Société des amis du musée des Beaux-Arts (SaMba), a passé à cette occasion la commande à l'artiste Philippe Gronon d'une œuvre commémorant l'histoire du tableau et de sa restitution.

Institutions zoologiques

En préambule, il convient de rappeler qu'au cours du deuxième semestre 2016, le Conseil communal a décidé de renoncer au projet *Zoo-Musée* dont les coûts s'avéraient excessifs en regard des finances communales. Dans ce cadre, l'exécutif a également décidé de ne pas prolonger le contrat

du chef de service en place et de confier la direction *ad interim* des Institutions zoologiques à l'administrateur du DICI.

Musée d'histoire naturelle

Suite à ces décisions, le nouveau chef de service *ad interim*, le conservateur adjoint et l'équipe du Musée se sont attelés à la définition d'un nouveau projet permettant de pérenniser l'institution, ses collections et la réalisation de ses missions. Ce projet devait répondre à ces objectifs ambitieux de manière efficiente tout en permettant de contenir le niveau des charges sur la durée. Après un long travail de réflexion, de recherches, d'élaboration et de concertation, le Conseil communal a présenté son rapport au Conseil général le 27 novembre 2018. Ce dernier a relevé la qualité du projet et l'a accepté à l'unanimité. Ceci a permis, courant 2019, de stabiliser les contrats à durée maximum liés au projet et de procéder au remplacement du conservateur adjoint partant en retraite.

Depuis lors, le travail sur les collections s'est poursuivi. Leur conditionnement est pour ainsi dire terminé à l'exception notable des collections d'entomologie. Trois des dépôts situés dans l'abri de protection des biens culturels ont été investis avec le déménagement de la collection d'oiseaux, de la collection en fluide et de la collection lithique. De plus, deux nouveaux dépôts sont en cours d'équipement dans les abris des collèges de la Citadelle et de Numa-Droz.

L'équipe du Musée a, en collaboration avec le Service des bâtiments et du logement, encore affiné le programme architectural présenté au Conseil général. Ainsi, avec la nomination d'un architecte suite à un appel d'offre AIMP (accord intercantonal sur les marchés publics), la réalisation effective du projet architectural prend forme et devient réalité au printemps 2020. De la même manière, l'équipe a débuté le développement de la future exposition de référence.

L'objectif est toujours d'ouvrir le Musée à fin 2021. Cependant, compte tenu du confinement lié au Covid-19, les délais pourraient être quelque peu prolongés.

Zoo du Bois du Petit-Château

Pour le secteur zoologique également, le nouveau chef de service *ad interim* a pu s'appuyer sur la responsable et son équipe pour entreprendre, voire faire aboutir, de nombreux chantiers sans attendre l'arrivée du Musée sur le site du zoo.

Avec, en 2017, la validation du nouveau plan directeur du zoo par le Conseil communal, l'avenir et le développement du site ont été clarifiés. Il a par exemple été décidé d'abandonner la présentation de certaines espèces pour donner plus d'espace aux autres (suivant le concept "plus d'espace, moins d'espèces"). De plus, l'aspect "*storytelling*" a été développé pour diffuser, à terme, un message pédagogique plus cohérent.

Parallèlement, d'importants travaux de mise aux normes OPAn (Ordonnance sur la protection des animaux) ont été réalisés sur différents enclos. Les métamorphoses les plus spectaculaires sont assurément la rénovation du vivarium qui devrait s'achever en 2021 et la création d'un nouvel enclos pour les loutres cendrées après dix ans d'attente.

Au-delà de ces mises aux normes, d'autres rénovations ou installations ont également été conduites ou sont en voie de l'être. Agrandissement de l'infirmerie de la station de soins (financé par l'Association des Amis du Bois du Petit-Château), rénovation des locaux techniques du vivarium, création de nouveaux accès pour la grange et le local de préparation des fruits, reprise des toitures et des façades des grands bâtiments, rénovation de la faisannerie, installation d'un système de comptage des visiteurs, mise aux normes des installations électriques ou encore création d'une nouvelle signalétique.

Enfin, il convient de noter que d'importantes améliorations en matière de ressources humaines ont également été menées. Les fonctions ont été réévaluées, l'équipe a été renforcée, les taux d'activité ont été consolidés, les exigences ont été clarifiées et un poste d'adjoint à la responsable du secteur a été créé.

Ces changements et les nombreux défis exposés ci-dessus n'ont pas, pour autant, mis un terme aux activités de médiation des institutions. Les événements du Musée et du zoo se sont poursuivis pour le bonheur des visiteurs, avec notamment le P'tit Noël du zoo dont le succès n'est plus à démontrer ou encore les diverses animations et sorties naturalistes (loutres, martinets, Fête de la Nature, etc.) qui génèrent à chaque occasion une magnifique adhésion.

Services généraux des musées

Durant toute la législature, les Services généraux des musées (SGM) ont continué de déployer leurs interventions et collaborations avec l'ensemble des institutions muséales de la Ville. Actifs aussi bien dans le nettoyage des bâtiments que dans l'entretien des installations techniques, les SGM sont aussi responsables de la sûreté des institutions muséales et collaborent très étroitement, avec ces dernières et les autres services impliqués, à la santé et sécurité au travail ainsi qu'à la protection des biens culturels.

Dans ce cadre, les SGM ont mis en place ou supervisé plusieurs formations (maniement d'extincteurs, formation de secouristes d'entreprise, exercices d'évacuation, "refresh" sûreté, etc.). Ils ont également procédé à l'expertise et au renforcement des systèmes de sécurité des différents bâtiments. En plus de ces tâches récurrentes, les SGM sont intervenus sur de nombreux chantiers, seuls ou en collaboration avec d'autres intervenants. Qu'il s'agisse d'une nouvelle construction (enclos des loutres cendrées au zoo), de chantiers de rénovations ou d'entretien (enveloppe du MBA, édicule art-déco de l'avenue Léopold-Robert, locaux techniques du vivarium, etc.) ou de travaux de mise aux normes/réparation (installations électriques, etc.), les SGM ont démontré leurs compétences et permis de réaliser ces travaux à moindre coût.

De la même manière, leur participation à de nombreux projets transversaux (nouveaux dépôts pour le Musée d'histoire naturelle, étude de locaux communs pour les musées, comptage des visiteurs du Bois du Petit-Château, etc.) a permis d'intégrer largement les besoins métier et des qualifications spécifiques.

Bibliothèque de la Ville /Bibliothèque des Jeunes /Archives

Après 28 ans à la tête de l'institution, le directeur a pris sa retraite et cédé sa place à une nouvelle directrice en juillet 2018. Avec ce changement de direction, la Bibliothèque de la Ville a réorganisé ses secteurs en fusionnant l'espace musique et la lecture publique pour créer un secteur Accueil et services au public, distinct du Traitement documentaire et des acquisitions. Les Archives communales constituent, avec les Bibliothèques des jeunes, un troisième et nouveau pôle d'importance.

En premier lieu, relevons l'introduction de la RFID (*radio frequency identification* ou identification par radio fréquence) qui a été menée à bien, permettant ainsi la mise en place de bornes automatiques de prêt et de retour, avec une boîte de retour accessible depuis l'extérieur du bâtiment. La Bibliothèque de la Ville a également vécu d'importants travaux d'assainissement du bâtiment qu'elle occupe, avec la réfection de la toiture, le changement de la ferblanterie et des fenêtres, la porte d'entrée, etc. La cour du collège Numa-Droz a été réaménagée et un nouveau revêtement a été posé. Au niveau des infrastructures, la climatisation des trois principaux locaux de conservation du Département audiovisuel a été changée. La salle Charles Humbert a été équipée de tables et de chaises pour y accueillir des séances et des ateliers.

De nombreux concerts, animations, conférences musicales, projections et visites des lieux ont été organisés, notamment dans le cadre des 40 ans du Département audiovisuel et de l'Espace musique en 2019. La gratuité totale des prêts a été introduite à cette occasion. On peut aussi citer le tome II de la *Filmographie neuchâteloise* qui a été publié après plus de 10 ans de recherche, de même que le deuxième volume de l'*Enquête photographique neuchâteloise*, avec l'ouvrage de Serge Fruehauf intitulé *Bâtirama*.

Les Bibliothèques des jeunes ont quant à elles travaillé à l'introduction de tablettes et jeux vidéo dans leurs collections, avec un accompagnement des jeunes usagers. L'accueil de classes et de groupes reste une priorité. Les locaux de la Ronde seront en partie réhabilités cette année pour mieux accueillir les visiteurs.

Enfin, le taux d'activité des collaborateurs des Archives communales s'élève désormais à 80 %, partagés entre un 60 % d'archiviste et un 20 % de direction. Un très important travail de recensement des archives courantes et intermédiaires de l'administration communale a été réalisé pour établir un état des lieux de la situation dans les divers services de la Ville. Des rayonnages mobiles ont été installés à l'Hôtel-de-Ville pour y accueillir des fonds historiques encore conservés dans les services. Une étude conséquente est en cours en vue de la réalisation d'un centre d'archives en lien avec celui du Canton, projeté dans nos Montagnes.

Service des affaires culturelles

La législature sous revue s'est ouverte juste après un signal important : l'accueil favorable par le Conseil général du *Rapport relatif aux orientations du Service des affaires culturelles* en mars 2016. Les orientations qui y sont retenues ont servi à fixer des priorités pour la législature tout en tenant compte des restrictions budgétaires et de leurs conséquences marquées sur les soutiens octroyés aux acteurs culturels. Ce rapport reste actuel et permet de saisir toute opportunité en lien avec les orientations retenues.

En début de législature, trois axes prioritaires ont été définis et développés dans la mesure du possible. Il s'agit des musiques actuelles (création du Prix des musiques actuelles), des arts visuels et appliqués (création du groupe inter-service Art urbain, accompagnement de l'installation du FabLab) et des tournages et shooting (promotion des longs-métrages *Fauve* et *Favela Olimpica*, accompagnement et coordination du tournage de la série *Wilder*).

En dehors de ce cadre, plusieurs projets d'importance ont été soutenus. On peut citer l'achèvement de la publication du livre *La Salle de musique de La Chaux-de-Fonds. Un lieu et une acoustique d'exception* (en 2017), dont la coordination était assumée depuis 2015 par le Service des affaires culturelles. Il y a également : *Quai 6 2/3* de Plonk&Replonk dans le passage inférieur et la cage d'ascenseur de la gare et *Hauteur-e-s du Temps*, sur les façades des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle avec publication. À l'interne, on peut aussi relever le changement du système de billetterie. Sur un plan plus technique, on peut se réjouir des travaux permettant au Temple Allemand de disposer enfin d'une loge plus adaptée pour les artistes ainsi que de sanitaires pour le public.

Les partenariats avec des tiers ont permis de mettre en place une structure de résidence dans l'appartement de feu Yves Velan ainsi que de créer le premier Centre régional de performance Arts vivants au niveau cantonal. Une négociation constructive avec l'Association Agora / La Plage des Six Pompes a abouti à l'achat par cette entité de l'immeuble du Pantin. Le Service des affaires culturelles s'est par ailleurs engagé dans des initiatives visant à une mutualisation des moyens dans l'espace cantonal (par exemple saisons Hiver de Danse et Culturecom.ne / CulturoscPe) ou du suivi des accords de positionnement stratégique pour les Montagnes neuchâteloises et, à ce titre, des mesures liées au programme d'impulsion du Conseil d'État (Capitale culturelle suisse et Centre de création helvétique des arts de rue).

Au niveau national, il faut rappeler les distinctions marquantes décernées à des acteurs culturels chaux-de-fonniers : Prix suisse de théâtre 2018 à Anne Bisang, Prix suisse de la scène 2018 aux Petits Chanteurs à la Gueule de Bois et Grand Prix suisse de musique au collectif Cod.Act.

Au niveau international, relevons l'avancement positif de deux dossiers : le dépôt de la candidature des "Savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art" en vue de l'inscription sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO et la certification par le Conseil de l'Europe de l'itinéraire culturel européen *Le Corbusier : Promenades architecturales*.

Enfin, nous concluons en évoquant les travaux préparatoires en vue du dossier de candidature de la ville au titre de Capitale culturelle suisse, manifestation prometteuse et d'envergure pour la ville et la région, prévue en 2025. Le Conseil communal a mandaté, conjointement avec l'État, une étude de faisabilité et des écueils possibles de ce projet à La Chaux-de-Fonds puis a lancé, en mai 2020, un mandat en vue de l'élaboration du rapport du Conseil général et du dossier de candidature.

DICASTERE DE LA SECURITE, DES ESPACES PUBLICS ET DES ENERGIES

Sécurité publique

Organisation du Service

- Appellation "Sécurité publique" (anciennement Service du domaine public) afin de correspondre davantage à l'évolution des missions (notamment prévues par la LPol 2015).
- Réintroduction des grades pour une meilleure lisibilité des fonctions uniformées.
- Création de trois brigades distinctes (agents – assistants – administratifs).
- Réorganisation spatiale des bureaux afin de rationaliser les flux et les processus.

Externalisation des commandements de payer

- L'augmentation du nombre de documents à remettre est devenu telle qu'elle mobilisait une majeure partie des ressources du Service, qui

n'étaient donc plus disponibles pour de vraies missions de sécurité sur le terrain.

- L'entreprise NSA a remporté la procédure de marché public et donne entière satisfaction dans cette mission.

Amélioration de la gestion des manifestations publiques

- Traitement des manifestations en parfaite application du droit.
- Respect par le Service des dispositions légales et réglementaires quant à la facturation relative aux manifestations.
- Création et validation par le Conseil communal d'une grille d'exonération respectant les dispositions du droit en la matière.
- Gestion des manifestations revue sur la base des responsabilités de chaque acteur. La Sécurité publique ne se substitue plus aux organisateurs, ces derniers assumant les responsabilités qui leur incombent selon les bases légales. Citons en particulier :
- Stationnement du public du HCC par le personnel du HCC et non par du personnel communal.
- Organisation de la Braderie par le comité de la Braderie et non par du personnel communal se substituant aux tâches de l'organisateur.

Transfert du marquage et de la signalisation au Service technique

- Cette tâche requiert des compétences d'ingénieur qui font défaut à la Sécurité publique et qui sont présentes au Service technique. Ce transfert de mission a donc été réalisé dans un but d'amélioration de la qualité des prestations fournies par la Ville et s'est accompagné d'un transfert de ressources de la Sécurité publique au bénéfice du Service technique.

Mise en service des installations lumineuses de l'avenue Léopold-

Robert

- Terme d'un long dossier complexe transmis par l'équipe précédant les cadres actuels.

Création d'un système de monitoring de l'activité du Service

- Regroupement des divers indicateurs existants dans un système fonctionnel.
- Création des indicateurs manquants.

Réorganisation de l'État-major et amélioration de la valorisation du personnel

- Création d'un poste d'adjoint au commandant.
- Engagement d'un responsable administratif.
- La mise en place précitée des grades au sein du Service permettent également de valoriser et fidéliser les appointés par des échelons supplémentaires.

Amélioration de la visibilité et du soin dans les tâches de représentation au profit de la Ville

- Mise en place d'une tenue officielle pour l'État-major et les bannerets selon le modèle de la grande tenue de l'ancienne police locale.
- Représentation de la Ville dans le cadre du parrainage du Bat Inf 19.

Refonte du principe de fonctionnement des mesures hivernales

- Abandon des mises en fourrière systématiques et dénonciations par amende d'ordre à large échelle.
- Amélioration le respect des mesures hivernales par la population.
- Baisse des frais de fonctionnement des mesures hivernales, notamment ceux liés à l'exploitation d'une fourrière de grande capacité.
- Baisse du stress généré pour les collaborateurs (désengorgement du guichet, disparition des réclamations, etc.).
- Meilleur respect des usagers par une action plus proportionnée.
- Meilleure acceptation par les usagers.

Remplacement prévu des appareils de saisie Ticketman par une solution digitale moderne

- Dossier encore en cours et dont la réalisation se finalisera dans les mois qui viennent.
- Outil de travail fondamental.

Réflexion sur le matériel et les véhicules de service

- Les véhicules de service sont aujourd'hui correctement équipés et répondent, par leurs caractéristiques techniques, aux besoins opérationnels. De plus, leur aspect visuel correspond aujourd'hui à ce que l'on attend en termes de visibilité et de représentation de l'image de la Ville.

- Réflexion quant à l'énergie utilisée. Le dernier véhicule en date est un véhicule hybride, particulièrement adapté à un usage urbain.

Reprise de la Tournée des Bornes

- La Sécurité publique a repris à sa charge l'organisation de cette manifestation phare pour le corps de sécurité communal et l'administration communale.
- La participation a été ouverte aux membres du Conseil général.
- Chaque année, le nombre maximal de participants est atteint.

Doctrine du Service

- De manière globale, cette législature a permis d'asseoir la doctrine que l'équipe dirigeante en place depuis 2015 a voulu déployer. En particulier, les principes suivants font aujourd'hui partie du fonctionnement de base du Service :
 - principe de légalité;
 - égalité de traitement;
 - rigueur financière.

Service d'incendie et de secours

Le Service d'incendie et de secours a subi d'importantes modifications durant cette période. Les adaptations et les exigences du Conseil d'État pour les organisations des secours dans le canton de Neuchâtel ont rendu nécessaire des modifications importantes du Service du point de vue organisationnel.

Le Service, pour pallier la pénurie de personnel formé (ambulanciers et sapeurs-pompiers), s'investit beaucoup dans la formation et mène un travail sur la fidélisation de son personnel.

Domaine incendie

La gestion des dossiers d'interventions sur les objectifs reliés, qui étaient à la charge du Service, a été reprise par l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP). Le Service d'incendie et de secours a contribué à la création et la mise en place des scénarios et protocoles d'alarmes pour la nouvelle Centrale d'alarme du canton (CNU). Il a également travaillé à l'introduction de tablettes informatiques dans les véhicules d'intervention. Le commandant a repris le commandement des

missions de secours (missions cantonales), secours routier, lutte contre les hydrocarbures, chimique et radiologique, interventions en milieux périlleux; le Service est également responsable de la mise à disposition des compétences de conduite d'interventions sur l'ensemble du Canton. Comme l'ensemble des organisations suisses, le recrutement des sapeurs-pompiers volontaires devient problématique et reste faible. Au niveau de la région, l'effort principal a été d'harmoniser le matériel et la formation des sapeurs-pompiers volontaires à l'ensemble des détachements de premiers secours de la région de défense incendie.

Domaine préhospitalier

L'obtention de la reconnaissance de l'interassociation de sauvetage (IAS), exigée par le Conseil d'État pour l'obtention de l'autorisation d'exploitation d'un service d'ambulance, est certainement l'élément le plus marquant de la législature, c'est ce dernier qui a occasionné l'engagement en temps et en ressources le plus important (plus de 2000 heures de travail). Nous avons dû adapter notre fonctionnement, du commandement aux sections. Cette certification doit être renouvelée en avril 2022. Nous avons changé de médecin conseil, modifié les fonctions de l'état-major, notamment avec l'engagement d'un responsable médicoteknique, et introduit un outil d'aide à l'engagement pour l'ensemble des services d'ambulances du Canton et du Service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR). La doctrine d'engagement par la proximité des ambulances a engendré une augmentation de 50 % de l'activité préhospitalière.

Domaine prévention

La police du feu et des constructions, qui était en partie rattachée au Service d'incendie et de secours, ne permettait pas un fonctionnement satisfaisant. Elle a donc, comme à son origine, été rattachée au Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement.

Personnel

Dans l'optique de fidélisation du personnel, le Service a mis en place :

- des *assessments* pour le renouvellement des cadres supérieurs;
- des indemnités de nuits pour le domaine préhospitalier;
- une revalorisation des aspirants ambulanciers avec redevance;

- la possibilité de paiement des heures supplémentaires en remplacement.

La formation est un point important pour le Service.

Actuellement 16 personnes sont en formation initiale (8 sapeurs-pompiers TA et 8 ambulanciers). 10 collaborateurs ont effectué une formation de développement professionnel.

Matériel et équipement

Le Service a procédé au remplacement des véhicules suivants :

- 2 ambulances de sauvetage avec des brancards électriques;
- 1 camion transport tuyaux;
- 1 véhicule commandement;
- 2 véhicules légers pour l'état-major.

Il est à noter que pour les véhicules lourds du domaine du feu, ce n'est pas la région qui investit, mais l'ECAP qui nous refacture une annuité subvention déduite. Pour ces remplacements, le Service a assumé les procédures des marchés publics.

Le Service a également procédé au remplacement de l'ensemble des appareils de protection de la respiration qui a atteint une trentaine d'années ainsi que l'appareil de test.

Protection civile des Montagnes neuchâteloises

Faits marquants

Tout au long de la législature

- Une réforme de fond de la Protection civile a couru entre 2015 et 2019. Elle est conduite par un chef de projet externe, mandaté par le Conseiller d'État en charge. Cette réforme a pour objectif de rationaliser la Protection civile et d'en diminuer les coûts. Des séances animées ont eu lieu tout au long de ces années. Cette réforme a abouti à la validation d'un nouveau règlement d'exécution de la loi d'application cantonale sur la loi fédérale sur la Protection de la population et la Protection civile.

Pour 2016

- Le fait le plus marquant de l'année est sans aucun doute, le départ à la retraite du Commandant, après 25 ans de service dont 15 en qualité de Commandant de l'Organisation de protection civile des Montagnes neuchâtelaises (OPCMN).
- Un changement de logiciel de gestion du personnel est intervenu. Il a été ordonné par la Confédération. Il a laissé des traces car tant l'organisation du changement que l'utilisation ne sont pas adaptées à la Protection civile (PCi).

Pour 2017

- Le remplaçant de l'OPCMN a été nommé au poste de Commandant a.i. La raison de cette nomination a.i. réside dans le fait qu'au vu de la réforme en cours, les autorités cantonales ne voulaient pas nommer une personne sans savoir si la fonction perdurerait.

Pour 2018

- Nomination du Commandant a.i. au poste de Commandant de l'OPCMN. Décision prise par les autorités régionales au détriment de l'autorité cantonale.
- Une collaboratrice administrative du Service a fait valoir son droit à la retraite. Ce départ a conduit à une réflexion dans le but d'augmenter l'efficacité de ce secteur. L'aboutissement de cette étude a mené à la conclusion d'une convention entre le Service d'incendie et de secours des Montagnes neuchâtelaises et l'OPCMN avec comme objectifs la réunion du personnel sous la même autorité et un accord sur les prestations, élément concrétisé en 2019.

Pour 2019

- Une réflexion sur un remaniement des fonctions du personnel professionnel a conduit à l'activation d'un processus de recrutement d'un nouveau collaborateur en qualité de chef de l'instruction. L'aboutissement a été l'engagement d'une cheffe de l'instruction. Elle a pris ses fonctions au 1^{er} juin.
- Entrée en vigueur du nouveau règlement d'exécution de la loi d'application cantonale sur la loi fédérale sur la Protection de la population et la Protection civile.

Interventions au profit de la collectivité (IPPC) d'ampleur

2016

- Tour de France cycliste : 3 jours d'IPPC. Ce qui représente 108 participants des Montagnes pour environ 240 jours de service.

2018

- La destruction du parc des sangliers au zoo du Bois du Petit-Château, en ville de La Chaux-de-Fonds, a mobilisé 125 astreints issus du Service de l'appui de l'Organisation de protection civile (OPC), pendant 17 jours d'intervention divisés en plusieurs sessions. Au total, cela représente 265 jours de service.

2019

- L'appui aux partenaires, notamment à la Police neuchâteloise lors du Tour de Romandie, a mobilisé 248 astreints de l'OPCMN sur 5 jours. Le total des jours de service se monte à 306. À noter que l'OPCMN a couvert les besoins de l'ensemble du canton en matière de PCi.

Interventions importantes

2018

- Du 3 au 6 janvier, de même que le 12 janvier, la tempête Eleanor a nécessité une mise sur pied par l'Organisation de gestion de crise et de catastrophe du canton de Neuchâtel (ORCCAN). Tous les domaines du groupe d'intervention rapide (GIR), hormis le détachement du poste médical avancé (DPMA), ont été impactés. 46 miliciens et 3 professionnels ont répondu présents, ce qui représente 94 jours de service.

2019

- Les 22 et 23 juin, des intempéries dans le Val-de-Ruz ont mobilisé les domaines de l'État-Major, de l'aide à la conduite en faveur des sapeurs-pompiers, de l'assistance, de l'appui, de la subsistance et de la protection des biens culturels (PBC) (renfort en personnel). 3 professionnels et 33 miliciens ont répondu présents, ce qui représente 58 jours de service.

2020

- Depuis le 2 mars, la pandémie Covid-19 mobilise l'ensemble du personnel professionnel et de milice.

–

Cours de base, de cadres et de perfectionnement

Le personnel cité ci-dessous a suivi un cours de base et a été incorporé dans l'OPCMN :

- appui : 8 pionniers;
- assistance : 11 préposés;
- collaborateurs EM : 4 collaborateurs;
- constructions : 0 préposé;
- matériel : 0 préposé;
- subsistance : 0 cuisinier.

Personnel astreint ayant suivi 1 cours de cadres :

- chef de groupe appui : 2 pionniers.

Certains chiffres présentés ci-dessus sont faibles, voire nuls, en raison de l'annulation de plusieurs cours par le Service cantonal de la sécurité civile et militaire (SSCM).

Ces chiffres ne tiennent pas compte des volontaires inscrits directement lors de leur cours de base car notre logiciel ne permet aucune vision.

Effectif

- L'effectif global de l'OPCMN a augmenté jusqu'en 2018 pour arriver à 444 astreints. Malheureusement, l'OPCMN a perdu 37 astreints en 2018 dû à pléthore de déménagements.

Conclusion

L'OPCMN planifie des objectifs annuels qui ont toujours été tenus. Ces buts sont principalement édictés afin de pouvoir répondre aux besoins de la population lors de situations de crise.

Service des espaces publics

La législature 2016-2020 a vu naître le nouveau Service des espaces publics, fruit de la fusion entre la voirie, les ateliers, la déchetterie, les espaces verts et le cimetière et centre funéraire. Effective au 1^{er} janvier 2016, cette fusion a permis des synergies entre les anciens services qui ont résulté sur une diminution de 8,6 postes de travail, tous par des départs non remplacés, représentant une économie de l'ordre de CHF 1 million de francs. Le second effet positif obtenu grâce à la fusion est une meilleure gestion des pics d'activités saisonniers. Ainsi, un plus grand nombre

d'employés est à disposition aussi bien pour le déneigement en hiver que pour l'entretien des espaces verts en période estivale. Enfin, la fusion a en plus permis l'internalisation de certaines activités traditionnellement confiées au secteur privé.

Après cette réussite, une seconde phase a été mise en place en 2018, qui concerne plusieurs restructurations intra-sectorielles. Parmi elles, nous avons la fusion de l'atelier de peinture avec celui de la menuiserie pour créer le secteur mobilier, jeux et marquage et la fusion de l'atelier de serrurerie avec celui de la signalisation. L'objectif de ces réorganisations est le même que celui pour la fusion de 2016, avec en particulier le regroupement de la gestion du mobilier urbain sous la responsabilité d'un seul chef de secteur.

Le nombre grandissant de personnes placées dans le Service par différents organes et institutions (tribunaux, services sociaux, office de l'assurance-invalidité, institutions paraétatiques, etc.) a nécessité une nouvelle organisation concrétisée par une certaine professionnalisation de l'accueil et du suivi de ces personnes par deux référents pour personnes placées.

La législature a vu le départ de deux cadres historiques des services fusionnés, à savoir le voyer chef et le chef du Service des espaces verts. Les deux ont été remplacés par leurs adjoints qui, à leur tour, ont été remplacés par l'engagement à l'externe pour le premier et par une promotion à l'interne pour le second.

En matière d'entretien des espaces publics, cœur de métier du Service, une certaine augmentation quantitative est à relever, aussi bien en ce qui concerne l'entretien routier (routes, trottoirs, places, etc.) que l'entretien du domaine vert. Cette augmentation a été possible grâce à une meilleure organisation d'une part et aux conditions climatiques favorables d'autre part. Ainsi, certaines années, l'absence de la neige a permis une plus longue période de taille des arbres en hiver alors que l'absence de la pluie a permis, par exemple, d'importants travaux de marquage routier en période estivale.

En termes d'entretien routier, il est à relever que le Service s'occupe intégralement de l'entretien courant et constructif de toutes les routes extra-urbaines, ce qui représente environ 125 kilomètres. Les moyens financiers disponibles étant modestes, en quatre ans, seuls environ 8 km ont été réfectionnés. Avec ces moyens financiers inchangés, le cycle d'entretien complet nécessitera 60 ans ce qui est très supérieur à la durée de vie

résiduelle de ces routes et fait craindre une certaine accélération de la dégradation. La participation du Service technique à l'entretien de ces routes communales devrait, à notre sens, être rediscutée dans la prochaine législature.

En parallèle des routes extra-urbaines, le Service des espaces publics est en charge de l'entretien courant des routes et trottoirs en milieu urbain. En plus des travaux traditionnels tels que la mise à niveau de fontes de voirie, le colmatage de fissures, les petites réparations par la découpe ou le reffilage, notre Service a effectué des travaux d'enrobé coulé à froid et de fraisage. À noter qu'avant l'éclatement des travaux publics, ces travaux étaient effectués par le Service technique.

Enfin, le gravillonnage traditionnel des trottoirs publics et privés à l'abonnement, qui ne répondait plus aux standards économiques et qualitatifs, a été abandonné au profit d'un entretien mécanisé par la technique de l'enrobé coulé à froid.

En matière de déneigement, les quatre derniers hivers peuvent être qualifiés de modestes avec une moyenne de neige cumulée inférieure de 35 % par rapport à la moyenne de toutes les mesures depuis le début des années quatre-vingt. L'hiver 2019-2020 a été particulièrement faible et représente un nouveau record de faiblesse de la neige. Sur le terrain, nous observons une tendance à la hausse de la limite pluie-neige et une augmentation de phénomènes, auparavant rares, tels que brouillard givrant et pluie verglaçante. Ces changements climatiques, qui restent encore à confirmer dans le temps, rendent la gestion du service hivernal plus complexe et mettent à rude épreuve le système de fonctionnement actuel.

La réponse des Services (Service des espaces publics & Sécurité publique) à la problématique de l'interdiction du stationnement en période hivernale a été complètement revue avec l'abandon de la mise en fourrière systématique des véhicules mal stationnés au profit d'une mise en fourrière à la demande des chauffeurs lorsque le passage du chasse-neige est entravé. Cette nouvelle approche, conjuguée à un nombre croissant de sanctions pour parcage illicite, donne des résultats satisfaisants, principalement en termes de communication et de couverture du territoire. Par contre, elle est également plus exigeante pour le personnel roulant puisqu'elle lui délègue la décision de l'entrave.

Le 1^{er} janvier 2016 a été introduite la taxe de décharge neige qui, après une période d'adaptation, a été acceptée par les usagers et fonctionne plutôt bien. Par contre, le résultat financier escompté n'a pas été atteint et ne couvre pas les frais de personnel nécessaire à son bon fonctionnement. Le maintien de cette taxe devrait être rediscuté dans le courant de la prochaine législature.

Avec ses 164 engins roulants, le Service des espaces publics est très mécanisé et, par conséquent, très dépendant du bon fonctionnement desdits engins. Conscient des enjeux, nous avons initié plusieurs nouveautés lors de l'acquisition des véhicules telles que l'analyse des besoins en tenant compte de tous les acteurs (conducteurs, mécaniciens, etc.) et avons redonné une place beaucoup plus importante à la polyvalence. L'objectif est d'adapter notre flotte de véhicules aux besoins, aussi bien hivernaux qu'estivaux, avec des engins adaptables de saison en saison. Par exemple, les camions tout terrain, très performants au déneigement, s'avèrent peu pratique à nos travaux de chantier, raison pour laquelle ils seront remplacés par des porte-outils moyens qui, de plus, ne nécessitent pas de permis poids lourd.

La problématique environnementale fait également partie de nos critères de choix, notamment en ce qui concerne la technologie électrique. Si nous n'avons pas encore acquis de tels véhicules, c'est que nous pensons que la technologie est encore jeune et préférons attendre que les erreurs de jeunesse soient corrigées, d'autant plus que le prix de ces véhicules est encore très élevé (jusqu'à + 100 %).

Durant cette législature, la gestion des manifestations, en particulier l'octroi des gratuités, a été entièrement revue. L'objectif primaire était la réduction des coûts pour la collectivité, l'amélioration de la transparence et la favorisation des organisateurs locaux et des manifestations gratuites pour la population. Après une première année où tant le Service que le Conseil Communal ont dû traiter plusieurs réclamations, la situation s'est relativement normalisée. Si les deux objectifs non financiers ont pu être atteints, sur le plan comptable, le niveau d'économie escompté n'a pas pu être mis en évidence.

Le secteur des déchets a continué de collecter les déchets incinérables et valorisables en ville de La Chaux-de-Fonds et sur le site du Crêt-du-Loche, pour un taux de recyclage moyen et stable de 45 %.

L'Ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED), dont certaines dispositions sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2019, a appelé les entreprises de plus de 250 équivalents plein temps (EPT) à sortir du monopole communal pour la récolte des déchets urbains. Sur la base des directives cantonales, le Service a dû informer ces entreprises qu'elles n'étaient plus soumises à la taxe de base et qu'elles pouvaient trouver un prestataire pour la récolte et l'élimination des déchets. Il leur a été proposé de continuer à bénéficier des prestations du Service des espaces publics, ceci aux conditions du marché actuel. À ce jour, la collaboration avec la plupart d'entre elles est poursuivie, ce qui est fort réjouissant au vu des enjeux financiers.

En parallèle de cette nouvelle ordonnance sur les déchets, le Service des espaces publics a mandaté un bureau spécialisé afin de réaliser un audit du fonctionnement de son secteur déchets; ceci afin de disposer d'une analyse et de pistes d'améliorations économiques et techniques, à moyen et long termes. Les premiers résultats intermédiaires tombés en janvier 2020 démontrent que le Service est très satisfaisant pour les habitants et ne comporte pas de dysfonctionnement majeur. La phase de proposition de pistes d'améliorations suivra dans le courant de l'année 2020. Les premières modifications internes sont à l'étude, notamment l'optimisation des collectes de conteneurs et la compaction du carton sur le site de la déchetterie du Marais.

Le Service des espaces publics a collaboré avec l'entreprise KOLLYgram dès 2016 pour le développement de modules d'identification de puces de conteneurs à déchets. Grâce à cette technologie négociée à des conditions attractives, qui est actuellement posée sur nos 3 camions-grue, les chauffeurs peuvent se concentrer sur leur travail de manutention pendant que le système récupère automatiquement toutes les données d'identification et de poids des conteneurs; ce qui garantit un travail plus rapide, plus précis et sans contrainte administrative étant donné que la facturation se fait automatiquement.

En juillet 2017, le nouveau compacteur de déchets à rouleau a été réceptionné en remplacement de la chargeuse télescopique sur le site de la déchetterie intercommunale du Crêt-du-Loche. Le compactage des déchets dans les bennes est, comme attendu, sensiblement meilleur avec le compacteur à rouleau, ce qui se traduit par une réduction notable des

transports et, par conséquent, une réduction des coûts. De plus, grâce à cette nouvelle machine, le compactage est réalisé, non plus depuis les quais, mais depuis la zone réservée au sud. Il n'y a ainsi plus de mélange de mode de circulation (piéton, automobile, professionnel), ce qui induit une nette amélioration de la sécurité.

80 conteneurs enterrés dédiés au ramassage des ordures ont été posés en vue de la suppression du ramassage au porte-à-porte durant cette législature. Ainsi, la proportion de la ville desservie en points de collecte des ordures ménagères des personnes physiques en service sur le territoire urbain est estimée entre 75 à 80 %.

Le Service des espaces publics a densifié de manière importante sa collaboration avec le secteur géomatique du Service technique pour la consolidation de leurs géodonnées liées principalement au déneigement et à la gestion des déchets. L'exploitation du guichet cartographique communal est excellente dans ce domaine. La cartographie des trottoirs à l'abonnement a permis de refaire les contrats avec les particuliers en y joignant un plan. Le remplacement du Calendrier des déchets par le MEMODéchets a nécessité une collaboration entre partenaires et une refonte des cartes importantes. La solution mise en place permet une économie de temps et financière non-négligeable.

Service de l'administration des infrastructures

Secteur de l'eau et de l'éclairage public

Eau

En vertu de la législation cantonale, la gestion de l'eau demeure sous l'autorité de la Ville. Les comptes pour l'eau qui font l'objet d'un mandat de gestion auprès de Viteos SA doivent être autofinancés. Ainsi, ils n'ont pas d'effet direct sur les finances de la Ville.

Tout au long de cette législature, on a pu qualifier la qualité de l'eau du réseau comme bonne. Les valeurs maximales ont été globalement respectées. L'entretien, le renouvellement et l'assainissement des équipements, infrastructures et matériel se sont régulièrement effectués et les six réservoirs ont été lavés et entretenus.

Le projet phare qui consiste en la rénovation et le renouvellement du système d'adduction d'eau divisé en trois étapes suit son cours. Initié en 2011 après la galerie de la Corbatière, la galerie Jogne est terminée ainsi que la pose des conduites ascensionnelles. Ces conduites devraient être connectées au réseau d'eau cette année.

Les études pour la troisième étape ont démarré. Elles seront réalisées selon le principe du Building Information Modeling (BIM), c'est-à-dire qu'elles seront entièrement informatisées depuis la construction du bâtiment jusqu'à son exploitation.

Le développement du réseau de la Sombaille avec le raccordement des fermes et habitations a été exécuté.

Le développement de la zone industrielle (ZI) du Crêt-du-Locle est à l'étude.

Enfin, la base de données topologiques a été incrémentée.

Eclairage public

Cons. électrique	kWh
2016	2'096'647
2017	1'935'937
2018	1'832'672
2019	1'704'068

Les lampes au mercure ont été retirées et ce type de source lumineuse n'est plus présent sur le territoire de la ville. La consommation électrique grâce au passage au LED continue sa baisse.

Secteur forestier

L'équipe forestière qui, rappelons-le, a fusionné en 2005 avec celle de la Ville du Locle, poursuit avec passion et sans ménager ses efforts la gestion des forêts.

Malheureusement, les années passent et se ressemblent, car vendre du bois est un souci : mis à part 2017, les prix ne décollent pas. Les deux années sèches et la tempête Eléonore n'ont pas aidé à améliorer la situation.

L'équipe poursuit les soins à la jeune forêt et l'amélioration des dévestitures ainsi que tout ce qui touche à la fonction sociale de la forêt.

Si les Transports publics neuchâtelois (transN) ne se fournissent plus en copeaux de bois chez nous, le chauffage à distance du (CAD) du Locle a en partie compensé ce manque.

Secteur taxes et incivilités

Deux éléments importants sont à mettre en avant durant cette législature.

Le premier est l'entrée en vigueur de l'article 3 lettre a de l'OLED au 1er janvier 2019 qui modifie la notion de déchet urbain. Ainsi, les déchets des entreprises comptant 250 postes (EPT) ou davantage ne sont plus considérés comme déchets urbains et sortent du monopole de la Ville. Ils ne sont donc plus soumis à la taxe et doivent s'occuper de leurs déchets eux-mêmes. Le Service des espaces publics a néanmoins proposé ses services qui ont été acceptés par la quasi-totalité des entreprises privées. Ce changement de loi ne sera pas sans effet sur le montant de la taxe de base des entreprises ces prochaines années.

Le deuxième concerne le changement dans la procédure des amendes tarifées. Si jusqu'à présent les incivilités sur les déchets étaient sanctionnées par nos services par le biais d'une amende tarifée sans inscription dans les registres, dès le 1^{er} janvier 2020 c'est le Ministère public qui sanctionne les infractions sur la base des données préparées par nos soins. C'est dire que les infractions figurent désormais dans le registre de police et que la Ville touche CHF 25.- par dossier au lieu des 75 % de l'amende précédemment encaissés. En contrepartie, nous n'avons plus à gérer les réclamations, mais la préparation des dossiers reste gourmande en temps.

DICASTÈRE DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE ET DES RESSOURCES HUMAINES (DFER)

Service informatique communal

Mandat informatique SIEN

Depuis le 1er janvier 2016 et le départ à la retraite de M. Laurent Frascotti, le Service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN) a intégré en son sein la fonction de répondant informatique de la Ville de La Chaux-de-Fonds, d'abord par l'intermédiaire de son chef de service M. Jean-Luc Abbet, de janvier 2016 à juin 2018, puis par M. Mikaël Déal depuis le 1er juillet 2018, suite au départ à la retraite de M. Abbet. L'actuel mandat informatique arrivera à échéance le 31 décembre 2022. Il s'appuie sur M. Mikaël Déal, pour la coordination générale du mandat et la gestion des systèmes d'information, et sur M. Claude-Alain Steudler pour la gestion technique. Par ailleurs, plusieurs collaborateurs du SIEN interviennent à un titre ou à un autre pour répondre aux demandes et besoins des utilisateurs des services de la Ville.

À l'instar des chefs de service de l'administration communale, M. Abbet puis M. Déal rencontre chaque semaine la conseillère communale en charge de l'informatique, en l'occurrence la directrice du DFER. Un suivi hebdomadaire est ainsi assuré pour une coordination optimale des besoins de l'administration.

Schéma directeur informatique

Dès 2016, le SIEN s'est fixé pour premier objectif, afin de donner un cadre à ses actions et à ses priorités de réalisation, d'établir un schéma directeur informatique. Celui-ci a été élaboré en collaboration avec tous les services de la Ville entre 2016 et 2017. Il couvre la période 2018-2022 et a respectivement été validé, d'abord par le Conseil communal en février 2018, puis par le Conseil général en avril 2018. Dès lors, le SIEN bénéficie des budgets et du soutien nécessaires à l'exécution du plan proposé.

Ce schéma directeur s'organise autour de thèmes, regroupant les projets de manière logique, répartis en deux grands groupes :

- les projets liés aux infrastructures informatiques (postes de travail, serveurs, équipements réseau et téléphonie) d'une part;

- les projets liés aux systèmes d'information et aux solutions métier (Intranet, système de gestion administrative et financière, archivage numérique, etc.) d'autre part.

Depuis 2018, les projets inscrits au schéma directeur ont débuté et se poursuivent, dans la mesure du possible et en fonction des aléas et priorités des services, selon le plan établi.

Principales réalisations

Parmi les principales activités réalisées au cours de cette législature, il peut être cité :

- Le renouvellement des sites internet de la Ville, des bibliothèques et du réseau centre-ville, permettant de moderniser ces plateformes et de répondre aux nouveaux besoins en matière de communication numérique, comme par exemple l'intégration d'un outil d'infolettres ou encore la diffusion d'informations sur l'application cantonale NEMO News.
- La mise à jour de certaines solutions métier, offrant de nouvelles fonctionnalités et permettant de réduire la charge de travail des services pour délivrer certaines prestations internes. Parmi les exemples qui peuvent être donnés, on peut citer la mise à jour du module de gestion budgétaire, la mise à jour de la solution de gestion des inventaires des musées ou dernièrement le remplacement de l'application de dépouillement électronique.
- L'optimisation de certaines solutions, soit en renégociant certains contrats, soit en les remplaçant par de nouvelles, a permis des économies d'échelle tout en améliorant les prestations fournies. À titre d'exemple, il peut être mentionné l'externalisation du système d'alerte verglas du Service des espaces publics, la renégociation du contrat d'exploitation et de maintenance des appareils d'impressions multifonctions de l'administration communale ou le remplacement des terminaux de paiement. Ces trois éléments combinés représentent une économie de plus de CHF 120'000.- par année.

Tous les projets, toutes les nouvelles demandes ou les éventuelles opportunités d'optimisation donnent lieu à des analyses permettant d'évaluer les solutions potentielles afin de dégager l'option la plus efficiente

pour les services concernés. C'est un véritable partenariat qui a été mis en place, pour lequel la décision finale appartient toujours aux services de la Ville.

Contrôle des habitants

Réorganisation interne du Contrôle des habitants et définition de procédures de travail

Chaque collaborateur a été intégré dans la réorganisation et est désormais capable d'assurer toutes les missions principales du Service, notamment l'accueil des personnes au guichet, les tâches de back-office et la permanence téléphonique/emails, ceci tout en respectant les standards définis. Cela a permis une meilleure gestion des absences, d'assurer continuellement la délivrance des prestations aux citoyens et a contribué à la motivation des collaborateurs.

Service à la population

Le suivi des prestations a pu être amélioré grâce à la mise en place de nouvelles procédures. Les principales missions réalisées par le Contrôle des habitants sont les suivantes :

- assurer l'accueil des nouveaux citoyens;
- permettre toutes les mutations (départs, changements d'adresse, arrivées ainsi que toutes les mutations d'états civils);
- permettre la création de cartes d'identité;
- être l'interface entre les citoyens et le Service cantonal des migrations (SMIG) pour l'obtention ou le renouvellement des permis de séjour;
- renseigner par tous les vecteurs de communication les demandeurs;
- gérer les naturalisations.

Renforcement de la domiciliation

Deux axes principaux ont été mis en place :

- 1) la vérification systématique des citoyens annoncés en domicile secondaire;
- 2) des enquêtes sur le terrain consolidées par un travail en back-office selon des procédures bien déterminées.

Ces deux axes de travail sont renforcés et permettent de traiter tous les citoyens de manière égale. Ainsi, un citoyen doit établir son domicile principal à La Chaux-de-Fonds s'il est déterminé que le domicile secondaire est injustifié. En utilisant les sources autorisées par les bases légales, le Contrôle des habitants invite les personnes en domicile secondaire à le mettre en principal (par exemple, si une personne est travailleuse avec un haut pourcentage à La Chaux-de-Fonds et/ou habite un grand appartement dans la Ville versus un petit appartement dans le lieu indiqué comme domicile principal). Il ne s'agit ici que d'un exemple et le Contrôle des habitants procède par étape en collectant des informations concrètes et en souhaitant la collaboration de la personne en domicile secondaire. Si la personne refuse, et que le Contrôle des habitants estime que les faisceaux d'indices collectés prouvent un domicile principal à La Chaux-de-Fonds, alors le Service peut aller jusqu'au Tribunal.

Droits civiques et politiques

Durant les quatre dernières années, le Contrôle des habitants a organisé plus de 18 votations, 4 élections et contrôlé plus de 35'000 signatures sur des initiatives ou référendums. En outre, nous maintenons le registre des droits civiques à jour en fonction des mutations de l'état civil ou du temps passé en Suisse. Nous gérons également le registre des Suisses de l'étranger (plus de 500 personnes).

Service aux frontaliers

Les frontaliers transitent par le Contrôle des habitants puisque nous sommes l'interface pour la demande des permis frontaliers. Le Contrôle des habitants a délivré des flyers montrant les avantages de s'installer en Suisse et un site dédié a été créé : <https://www.chaux-de-fonds.ch/futurs-habitants/sinstaller-a-la-chaux-de-fonds-cest-facile>. Une version existe également pour les pendulaires : <https://www.chaux-de-fonds.ch/futurs-habitants/sinstaller-a-la-chaux-de-fonds-cest-facile-suisse>.

Des visites avec la directrice du dicastère ont été effectuées auprès des entreprises qui emploient un grand nombre de frontaliers. Le but était de les sensibiliser à la thématique. Naturellement, le sujet est complexe et le message doit continuer à être véhiculé.

Économie

Suite au départ du chef de service en août 2016, le Service de l'économie ne comptabilise plus de collaborateur entièrement engagé pour ce Service. Néanmoins, le Service est toujours très actif et de nombreuses personnes dont le salaire est imputé dans d'autres secteurs de l'administration ont œuvré à l'économie, sous la supervision de la directrice du DFER. Il s'agit notamment du délégué au marketing urbain, commerce, immobilier et foncier et de son assistante, de la responsable des permis de construire, de l'urbaniste communal, du géomètre communal, ainsi que de l'assistante de direction du DFER.

Cette collaboration a notamment conduit à l'aboutissement de multiples projets et le développement de plusieurs entreprises dans notre Ville. Parmi les plus importants, nous notons :

- L'agrandissement de l'entreprise Sellita Watch Co SA avec la création d'un nouveau bâtiment suite à la vente du bien-fonds n° 6896 du cadastre des Eplatures (qui forme aujourd'hui le nouveau bien-fonds n° 7305 du cadastre des Eplatures).
- L'ouverture du Centre médico chirurgical Volta, un espace médical de plus de 4'000 m² installé au cœur de La Chaux-de-Fonds comprenant une permanence médicale 7 jours sur 7, la Clinique de la Tour, la Ligue pulmonaire neuchâteloise et plusieurs cabinets médicaux. Ce centre a notamment pu se créer suite à la vente par la Ville en 2017 du bien-fonds n° 4949 du cadastre des Eplatures, incluant également le bâtiment sis rue de la Paix 152.
- Le développement de l'entreprise Electricité des Hêtres SA, implantée à La Chaux-de-Fonds depuis 1986 et fortement ancrée dans la région, qui a pu pérenniser son activité suite à la vente d'une parcelle de 911 m² détachée du bien-fonds n° 15926 du cadastre de La Chaux-de-Fonds (rue de la Pâquerette 23).
- L'installation de la Brasserie de l'Avenir dans l'Ancienne Usine électrique, bâtiment qui restera par ailleurs accessible au public grâce à la dégustation de bières et la visite de la brasserie. La Brasserie de l'Avenir envisage de développer encore ses prestations à l'avenir et d'y installer également un restaurant et/ou un hôtel.

- L'accompagnement dans la création du salon des sous-traitants Technical Watchmaker Show, qui a ouvert ses portes pour la première fois en 2018 et rencontre depuis lors un grand succès.
- L'implantation de l'entreprise JBH SA, spécialisée dans la décoration de mouvements pour la haute horlogerie suisse.
- Le développement de Nivarox-Far SA suite à la vente de deux parcelles de terrain de respectivement 5'603 et 3'092 m², détachées des bien-fonds n° 3023 et 3024 du cadastre des Eplatures.
- L'implantation de l'entreprise RSW Swiss Sàrl (Rama Swiss Watch) suite à la vente partielle du bien-fonds n° 6215 du cadastre des Eplatures. Cette entreprise occupera 2'000 m² sur les 6'000 m² de surface brute de plancher qu'offrira le bâtiment construit sur ce bien-fonds. Pour les 4'000 m² restant, la société recherche des entreprises dans la microtechnique et dans l'horlogerie tels que des fabricants de cadrans, d'aiguilles ou de toute autre fourniture horlogère. De nombreuses entreprises recherchent des surfaces à louer ou à acheter et il n'y a pas d'inquiétude à remplir ce bâtiment.
- Le transfert partiel de l'entreprise F. Nussbaum & Fils SA sur la parcelle n° 5724 du cadastre des Eplatures avec notamment comme projet la construction d'un entrepôt.

La directrice de l'économie a par ailleurs rencontré chaque année plusieurs dizaines d'entreprises afin de les renseigner et de les accompagner dans leurs démarches. Beaucoup d'entre elles cherchent à s'implanter dans notre Ville, mais nous souffrons aujourd'hui d'un grand manque de terrains pour les petites et moyennes entreprises. La demande est beaucoup plus importante que l'offre et des discussions doivent être poursuivies avec le Canton afin de trouver des solutions pour accueillir ces entreprises dans notre ville.

L'entretien du réseau d'entreprises a par ailleurs pu se poursuivre notamment grâce aux six rencontres Up La Chaux-de-Fonds organisées par le Service de l'économie. Des personnalités importantes ont été invitées dans ce cadre, telles que Jean-Claude Biver, Dominique Perret, Laurent Favre, Jean-Pierre Egger ou encore Fabrice Zumbrunnen.

Service des finances et contributions

En 2016, suite au départ du chef du Service des finances, le Conseil communal a décidé de regrouper le Service des finances et le contrôle des finances. Une réorganisation du Service a été effectuée afin d'améliorer la polyvalence et d'augmenter les synergies entre les collaborateurs.

Le Service des finances est un service avec de nombreuses tâches transversales. Le budget est établi sur la base des informations transmises par les services. Des contrôles de cohérence et plausibilité ont été mis en place et sont régulièrement effectués. Diverses analyses et contrôles de cohérence sont également réalisés lors du bouclage des comptes. Il a notamment été mis en place, en milieu d'année 2019, une estimation des comptes 2019 sur la base des informations connues à fin juillet. Le résultat économique est également calculé lors de l'établissement de chaque budget et bouclage des comptes.

Le Service est également impliqué dans les projets d'investissements importants pour l'aspect financier (implantation du Musée d'histoire naturelle à l'Ancien Stand, rénovation du complexe de la piscine et patinoire des Mélèzes, etc.).

Toute la gestion des assurances de la Ville est assurée par le Service des finances avec l'appui d'un courtier en assurances. Le suivi des contrats, les appels d'offres publics ainsi que la gestion des sinistres sont centralisés aux finances. L'introduction de la nouvelle législation en matière de finances (MCH2) a impliqué diverses modifications et exigences au niveau de la gestion financière. La gestion des crédits et l'évaluation du patrimoine financier se sont complexifiées. Afin d'améliorer le suivi budgétaire, un nouveau module SAP pour le suivi budgétaire des investissements et du compte de résultat a été mis en place.

Par ailleurs, un état du suivi des investissements est effectué en cours d'année et présenté au Conseil communal afin que ce dernier puisse prendre, dans la limite des disponibilités de crédit et de ses compétences, des décisions pour des investissements qui n'ont pas pu être retenus dans le cadre de l'élaboration du budget (compensations avec des crédits d'investissement reportés ou inférieurs au budget).

La nouvelle législation exigeant également l'existence d'un système de contrôle interne, les différents processus financiers ont été formalisés dans une matrice de système de contrôle interne. Il s'agit notamment des processus suivants : finances (budget, boucllement des comptes, disponibilités), achats–fournisseurs, facturation–débiteurs–stocks, salaires, gestion immobilière, investissements et gestion de la dette. Ces divers processus ont été formalisés et des contrôles ont été mis en place afin de limiter les risques financiers.

En 2020, l'analyse d'un éventuel changement du progiciel comptable a débuté. En effet, en 2025, une migration importante de notre logiciel actuel, SAP, est prévue. Suite au passage sur SIGE du Canton, la Ville doit décider si elle reste seule sur le module financier de SAP ou si elle bascule sur le progiciel Abacus utilisé par toutes les autres communes. Les coûts, avantages et inconvénients du passage sur le logiciel Abacus sont en cours d'analyse.

Parallèlement à ces projets, le Service des finances a également contribué à la mise en place de projets d'autres services, notamment au niveau de la facturation et de la gestion des stocks. Pour exemple, on peut notamment citer la facturation intégrée pour le centre d'orthophonie et la collaboration au développement d'un logiciel de réservation des salles pour les écoles, le Service des sports et le secteur gérance locative du Service des bâtiments et du logement.

Afin de limiter les risques lors de la conclusion de nouveaux emprunts, une stratégie de gestion de la dette a été définie avec le Conseil communal et présentée au Conseil général le 28 novembre 2019. Une stratégie d'emprunt prudente a été retenue afin d'allier à long terme les taux fixes avantageux et de profiter à court terme de l'opportunité offerte par les taux variables négatifs. Il a été expressément renoncé à conclure des emprunts structurés.

Au niveau des contributions, à partir de chaque mois de juin, le Service des finances réalise mensuellement des prévisions fiscales à l'attention du Conseil communal. Divers calculs et analyses ont également été effectués lors des consultations des réformes fiscales cantonales.

En ce qui concerne les recettes fiscales, à l'instar des années précédentes, la Ville a dû affronter une nouvelle baisse d'impôts durant cette législature, en raison notamment de l'introduction progressive des réformes cantonales de la fiscalité des personnes physiques et morales depuis 2012.

Entre les exercices 2015 et 2016, nous constatons une baisse de CHF 3 millions des recettes fiscales. Puis, les recettes fiscales sont globalement restées stables entre 2016 et 2019. Cependant, les impôts par catégorie ont subi des variations durant cette période. Les éléments principaux à relever sont : le transfert d'un point d'impôt des communes au Canton en 2017 et en 2018 (moins CHF 2 millions), des recettes exceptionnelles grâce à l'amnistie fiscale (de 2016 à 2018) et une hausse de l'impôt sur les frontaliers.

En termes de rentrées fiscales, l'année 2020 s'annonce morose. En effet, la nouvelle réforme fiscale cantonale va se traduire par une diminution globale estimée à CHF 5,3 millions pour la Ville de La Chaux-de-Fonds. De plus, la pandémie du Covid-19 va impacter considérablement l'économie, ce qui ajoutera une contraction supplémentaire des recettes fiscales.

Service des ressources humaines

Le Service des ressources humaines a été fortement sollicité durant cette législature en lien avec la situation financière compliquée et les diverses mesures prises et impactant les collaborateurs. Cette période a également conduit à de nombreuses réorganisations de services menées conjointement entre les services et le Service des ressources humaines. Outre le suivi des mesures d'économies et diverses modifications réglementaires importantes, plusieurs projets ont également été menés, soit notamment :

Modifications réglementaires

- Modification des réductions horaires dès le 1^{er} février 2017 (art. 31 du Règlement général pour le personnel de l'administration communale (RGPA)).
- Introduction d'une allocation de résidence dès 2017 de CHF 1'000.-/an au prorata du taux d'activité.
- Rente-pont AVS sans condition en compensation de la modification des réductions d'horaires citée ci-dessus dès 2018 (art. 14^{ter} RGPA).
- Uniformisation du droit aux vacances (art. 56 RGPA).
- Encouragement à la retraite anticipée par la prise en charge du pont AVS durant une année (soumis à condition, art. 14bis RGPA).

Projets

- **Insertion socio-professionnelle (en collaboration avec le Service communal de l'action sociale et Job Service)**
Définition des besoins, accompagnement des cadres, placement de personnes en insertion socio-professionnelle avec pour objectif la réinsertion professionnelle.
- **Suppression de la caisse de remplacement**
Reprise de la gestion et du paiement de tous les remplacements (à l'heure et mensualisés) de l'école obligatoire.
- **Gestion électronique de documents (GED)**
Mise en place d'un logiciel permettant la gestion électronique de documents et scannage de l'intégralité des dossiers du personnel.
- **Retraites anticipées**
Mise en place d'entretiens individuels destinés aux collaborateurs souhaitant bénéficier de la rente pont AVS prévue à l'art. 14 du RGPA.
- **Suivi budget/comptes des salaires**
Introduction d'un suivi mensuel prévisionnel du budget et des comptes concernant les traitements.
- **Révision RGPA, directives et arrêtés**
Étude préliminaire de la révision du RGPA et des diverses directives et arrêtés y relatifs. État de la réglementation, comparaison avec les autres administrations, définition de la répartition des compétences, définition d'une proposition de nouvelle structure, pré-rédaction d'un projet de nouveau statut.
- **Assurances**
 - Appel d'offres sur les marchés publics et conclusion de nouveaux contrats avec effet au 1^{er} janvier 2020.
 - Établissement d'indicateurs statistiques.

Accompagnements importants

- **Service communal de l'action sociale**
Séance avec l'ensemble des collaborateurs du Service communal de l'action sociale pour synthétiser les difficultés rencontrées et définir les mesures à prendre; mise en route d'un audit avec un intervenant externe (diagnostic, établissement d'un rapport d'audit); détermination du plan d'action et début de la mise en œuvre.

→ **Service d'incendie et de secours**

Analyse des difficultés liées aux ressources humaines des activités sanitaires du service, validation du maintien de la mixité pompiers/ambulanciers, mise en place d'assessments pour le recrutement des cadres, mise en place de nouvelles mesures (paiement des heures supplémentaires dans le cadre des remplacements, octroi d'une indemnité nuit, panachage du statut des ambulanciers en formation, adaptation des congés compensatoires de l'État-major).

→ **Secteur socio-éducatif de l'école obligatoire**

Analyse de la situation et du turnover au sein de l'équipe et établissement d'un plan d'action, augmentation de la dotation, nouvelle répartition des forces et des dossiers, appui administratif, octroi d'une indemnité forfaitaire pour la formation des nouveaux collaborateurs durant la phase de stabilisation du turnover.

Santé et sécurité au travail

Organisation du service

Du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2018, les chargés de sécurité étaient intégrés au sein du Service des ressources humaines. Depuis le 1^{er} janvier 2019, un nouveau centre de charges a été créé (621) pour toutes les activités en lien avec ce secteur.

La Santé et sécurité au travail est composé de deux collaborateurs, pour un total de 1.5 EPT. Ces collaborateurs bénéficient également de l'appui de l'administrateur en charge de la sécurité au DSEPE et de l'assistante de direction du DFER. Toutefois, pour ces derniers, aucun taux d'activité n'est dévolu à la Santé et sécurité au travail, les tâches étant effectuées dans le temps compris dans leur fonction respective, sous la responsabilité de la directrice du DFER.

Activité du service

L'activité de la Santé et sécurité au travail consiste principalement à obtenir un suivi des accidents et maladies professionnels et à effectuer des audits pour définir les éléments déclencheurs, ainsi qu'à la mise à jour des analyses de risques pour chaque bâtiment et chaque activité comportant des phénomènes dangereux.

Les chargés de sécurité élaborent des protocoles et documents de référence en collaboration avec les responsables de l'activité des services.

Ils planifient le suivi et l'organisation des formations en lien avec la sécurité et détectent les formations métiers à mettre en place, de la mise en place des campagnes de prévention par des actions ponctuelles de la communication et de l'affichage.

Ils contrôlent les équipements de protection individuelle (EPI), répondant aux normes en vigueur de la santé et sécurité au travail.

Ils conseillent en santé/sécurité au travail et effectuent régulièrement des analyses diverses.

Ils collaborent avec plusieurs entités communales, cantonales, fédérales ou externes (Service de santé et de promotion de la santé – Centre de santé scolaire, Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement – prévention incendie, Office des relations et des conditions de travail – Secteur santé et sécurité, inspection du travail, État de Neuchâtel, Secrétariat d'État à l'économie (SECO), SUVA, Bureau de prévention des accidents (BPA), Société suisse de sauvetage de La Chaux-de-Fonds).

Actions réalisées 2016 - 2020

Entre 2016 et 2020, 276 dossiers ont été ouverts; 79 % des dossiers (217) sont résolus; 4,74 % (13 dossiers) sont en attente de budget ou d'investissement en vue de leur résolution; 10,58 % (29 dossiers) sont en cours de traitement; 6,2 % (17 dossiers) sont des dossiers pas encore traités.

2016

Plusieurs visites et analyses de bâtiments en termes de sécurité ont été effectuées durant l'année, soit les collèges de la ville, l'accueil parascolaire et préscolaire, les musées (Musée international d'horlogerie (MIH), Musée des beaux-arts (MBA)), le zoo du Bois du Petit-Château, les piscines (piscine-patinoire des Mélèzes, Arêtes, Numa-Droz), les bibliothèques de la Ville et des Jeunes, le Service communal de l'action sociale, le Service de la jeunesse, les différents secteurs du Service des espaces publics (centre des travaux publics, serrurerie, menuiserie, peinture, cimetière et centre funéraire, espaces verts, serres) ainsi que plusieurs chantiers.

2017

Mise en place d'une campagne de vaccination en collaboration avec le Service de santé et de promotion de la santé (hépatite B, tétanos et encéphalite à tiques) pour tous les collaborateurs à risque, ce qui représente 352 personnes ciblées. Pour poursuivre de façon cohérente la couverture offerte lors de cette campagne, nous avons depuis lors continué d'inviter les nouveaux collaborateurs qui encourent un risque de contracter la maladie dans le cadre professionnel à se faire vacciner. Les démarches en vue de leur vaccination sont initiées au cours de leur engagement, avant leur entrée en fonction.

Un suivi particulier a par ailleurs dû être mis en place eu égard à l'installation des défibrillateurs en ville de La Chaux-de-Fonds, qui occasionne des contrôles réguliers pour le maintien et l'efficacité (échange de batterie). La gestion du projet doit être constamment contrôlée et adaptée à la situation, afin notamment d'éviter le vol des appareils (grâce à l'achat et l'installation de boîtiers sécurisés). Les chargés de sécurité ont en outre commencé de mettre en place le projet de la localisation des défibrillateurs.

2018

Sur demande de la direction du DFER et par souci de transparence, un site intranet a été mis en place permettant ainsi aux responsables de service et contremaîtres de pouvoir s'informer sur l'avancement des dossiers en cours.

Des documents ont été créés (équipements de protection individuels par activité, synthèse des principales mesures à respecter pour les locaux toxiques, listes des produits dangereux par emplacement, listes des emplacements des pharmacies, extraits de fiches de sécurité ou fiches de poste, consignes de sécurité par bâtiment, tableau de suivi des formations).

Des protocoles ont en particulier été mis en place concernant la descente et le travail d'entretien dans les canalisations, ainsi que concernant le lavage des abribus.

2019-2020

Un grand nombre de dossiers ont été traités, dont notamment : instructions concernant la taille des houppiers enneigés; le chauffage à gaz dans les cantonnements; les travaux sur échafaudages roulants; le montage des échafaudages roulants et l'échafaudage des Anciens abattoirs; la mise en conformité des locaux des produits toxiques, de la menuiserie, de la peinture route et du local des produits facilement inflammables; l'analyse des postes de commandement des fours-crématoires du cimetière; la mise

en place de la transmission et du suivi des nouvelles normes concernant les apprenants et les mineurs travaillant dans les domaines avec dangers particuliers; l'affichage de prévention contre les accidents non professionnels dans les services de la Ville; la création de protocoles de gestion des pharmacies de secours dans tous les services communaux.

Un protocole de sécurité a également été mis en place suite à une fuite d'ozone constatée à la piscine de Numa-Droz. Les collaborateurs ont été équipés d'EPI spécifiques et formés à évacuer les lieux en toute sécurité.

Trois exercices d'évacuation incendie ont été mis en place en collaboration avec le Service d'incendie et de secours, qui ont permis d'acquérir une expérience déterminante. Cette expérience s'est démontrée lors de l'événement du 20 septembre 2019 en permettant d'évacuer la déchetterie intercommunale de façon cohérente sans mise en danger et heureusement sans perte humaine.

En 2020, les chargés de sécurité ont commencé la mise en place d'un projet visant à améliorer l'ergonomie à la place de travail des collaborateurs. Ainsi, plusieurs visites de places de travail ont été réalisées, notamment au MIH, à la Bibliothèque de la Ville, au Service des bâtiments et du logement, dans les secrétariats des écoles, ainsi qu'au Service de la jeunesse, avec l'appui d'un ergonome agréé et du SIEN.

DICASTÈRE DE L'URBANISME, DES BÂTIMENTS ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement

Marketing urbain, commerce, immobilier et foncier

Durant cette législature, le soutien aux commerçants s'est intensifié au travers, notamment, du Réseau Centre-Ville. Pour favoriser l'économie présente et les circuits courts, une monnaie locale "L'Abeille" a été mise en place et connaît à ce jour un franc succès. Cette monnaie réunit autour d'elle commerçants, habitants, pendulaires et entreprises dans un projet fédérateur. À ce jour plus de 4'600 cartes sont en circulation et CHF 360'000.- ont été chargés (plus de 70 entreprises sont partenaires et plus de 90 commerçants, prestataires de services et lieux culturels et sportifs acceptent "L'Abeille").

Les actions du Service, et plus particulièrement du secteur du marketing urbain, ont également pour but de favoriser l'économie présente en

stimulant le marché immobilier afin qu'il propose des objets répondant aux demandes actuelles des habitants et futurs habitants. La Ville, de façon directe, a travaillé sur plusieurs axes : la vente du bâtiment Fantaisie 2 pour permettre la construction de logements qualitatifs dans un quartier très prisé, la vente en pleine propriété des terrains en droit de superficie, l'acquisition de terrains en faible densité (Les Foyards) puis revente de ceux-ci afin de conserver des habitants à forte capacité contributrice et qui sont notamment actifs dans les associations de notre ville et afin d'attirer de nouveaux habitants.

Le Service a également travaillé sur la mise en valeur de l'îlot A du Quartier Le Corbusier, notamment en trouvant des investisseurs qui répondent à un cahier des charges prédéterminé qui imposait la construction d'un hôtel profitable pour l'attractivité de la ville (tourisme de loisirs et d'affaires). Ce projet phare pour la Métropole en est maintenant au stade du concours d'architecture.

Le site de l'ancienne scierie des Eplatures a également fait l'objet d'un travail important dans le cadre de la recherche d'investisseurs et du réaménagement de ce quartier. Une promesse de vente est sur le point d'être signée pour la première étape de construction.

Par ailleurs, un travail conséquent est également fait au niveau foncier et immobilier (listes des locaux disponibles) pour soutenir les industriels, artisans et commerçants dans leurs projets ou leur volonté de développement.

Patrimoine

Au niveau patrimonial, il s'agit de relever le positionnement toujours plus important de la ville en tant que centre névralgique de l'horlogerie, notamment par la reconnaissance de son patrimoine unique et de son savoir-faire. Le point fort de cette législature fut le 10e anniversaire de l'inscription de notre cité au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les visites d'intérieurs secrets et, dans un autre registre, la balade gourmande patrimoniale ont connu un énorme succès, autant auprès de la population, des visiteurs d'un jour que des experts.

Il s'agit également de relever le grand travail de la Fondation pour le patrimoine de La Chaux-de-Fonds qui par son soutien à des projets privés et sa connaissance fine du patrimoine local a pu participer à la préservation d'éléments architecturaux de grande valeur.

Un important travail a en outre été réalisé dans le cadre de la rénovation des Anciens abattoirs qui sont devenus un lieu incontournable à La Chaux-de-Fonds et dans tout le Canton, au profit non seulement de la culture mais aussi de la place économique qui y organise des événements. La réhabilitation s'est faite avec l'objectif de conserver les atouts historiques et industriels du lieu. Les Anciens abattoirs seront demain un espace polyvalent, sorte de centre de congrès, d'exposition et de réception pour des événements majeurs dans un lieu de haute qualité architecturale (classé monument historique par la Confédération). De surcroît ils seront desservis, dès la fin de l'année 2020, par la gare de la Fiaz.

En parallèle, un projet de valorisation d'intérieurs à forte valeur patrimoniale est en cours : il concerne l'Atelier oublié (Progrès 68), le Salon bleu (Doubs 32) ainsi que l'appartement Sandoz et le jardin d'Amélie (Promenade 10). Il s'agit de créer une offre culturelle et touristique qui mettra en exergue tant l'histoire et la tradition horlogère de La Chaux-de-Fonds que son héritage Art nouveau et l'urbanisme horloger. Cette initiative tend à augmenter l'attractivité touristique de la ville en rendant accessible des lieux habituellement fermés au public. à noter que cette offre pourra, à l'avenir, s'étendre à d'autres sites et thématiques.

Aménagements urbains

Le Conseil communal estime que la requalification des espaces publics dans la perspective d'une meilleure qualité de vie est un enjeu majeur pour l'attractivité de notre ville. Aussi, plusieurs espaces publics ont été planifiés et réalisés durant cette législature. On peut notamment citer la première étape de la promenade Le Corbusier, la deuxième étape de la rue de l'Avenir, la rue des Sagnes, le quart nord-ouest de la place de l'Hôtel-de-Ville avec la fermeture du passage du Centre, la rue du Cygne ou encore la première partie des espaces extérieurs des Anciens abattoirs. Plusieurs autres projets ont été planifiés pour une réalisation annoncée en 2020 ou durant les prochaines années, il s'agit du Parvis du Bois du Petit-Château, des rues du Midi, du Casino, du Docteur-Coullery, du Locle, du Progrès, du Premier-Mars, du Boulevard des Eplatures et d'une partie de l'Avenue Léopold-Robert.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, les zones 30 km/h sont en développement selon le maillage défini dans le Plan directeur des mobilités. On peut notamment citer les réalisations des poches suivantes : "Entrepôts", "Jacob-Brandt", "22-Cantons", "Arbres" et "Progrès". En d'autres termes, presque tous les quartiers définis et délimités par les rues collectrices passeront en zone 30 prochainement afin d'accroître de manière importante la qualité de vie dans les quartiers d'habitation.

Des réflexions sont également en cours concernant la requalification de la Place du Marché afin d'en améliorer l'attractivité et la sécurité des différents usagers. Des études sont notamment en cours pour l'implantation de parkings sous la Place du Marché ou à la Place des Forains.

Mobilités et stationnement

Tous les projets d'espaces publics et de modération de trafic s'inscrivent dans une planification communale qui a été acceptée par le Conseil général en novembre 2017, à savoir le Plan directeur communal des mobilités. Toujours au chapitre des mobilités, il y a lieu de signaler le travail intense de collaboration avec l'État pour le projet du contournement est par la H18. À cet égard, la Ville a de son côté élaboré un Plan directeur partiel des mobilités (PDPM H18) ambitieux qui va définir les espaces de la vieille ville qui seront réaménagés, dans la perspective de la mobilité douce et de la qualité de vie à l'extrême centre de la ville.

Par ailleurs, la nouvelle politique de stationnement a été validée par le Conseil général en février 2019 après plusieurs années de travail et de réflexion participative. Elle doit permettre de faciliter la mise en œuvre d'une stratégie globale et cohérente prenant en compte tous les besoins et nécessités en mobilités (celles, douce ou motorisée, tant des résidents que des travailleurs, des clients des commerces ou des visiteurs). Les objectifs tendent à une diminution et une rationalisation du trafic au centre-ville, de fait à des espaces mieux partagés, plus sûrs et plus agréables. Dans ce cadre, le nouveau parking d'échange de La Bruyère à l'ouest des Anciens abattoirs, verra le jour en 2020.

Un important travail a également été réalisé par les services afin d'intensifier et de sécuriser le réseau cyclable de la ville. Dans cette perspective, nombre de bandes cyclables ont été marquées et le système Velospot a été amélioré afin de le rendre encore plus attractif. En effet, les usagers ont maintenant la possibilité d'utiliser le réseau avec ou sans assistance électrique.

Planification territoriale

Au niveau de l'aménagement du territoire, la révision du plan d'aménagement local (PAL) a été lancée en 2019. Elle a été précédée par le plan directeur régional (PDR) ainsi que plusieurs autres planifications auxquelles la Ville a participé activement. Une vision de la politique énergétique est en cours depuis 2018 avec Viteos et se concrétisera par un plan directeur qui s'inscrira dans la révision du PAL.

Service technique

Entretien des routes

En tenant compte des sommes figurant dans les comptes de résultat et dans les investissements, ce sont en moyenne annuelle, CHF 3,2 millions qui ont (ou seront) été dépensés pour l'entretien des routes entre 2016 et 2020. Parmi les grands projets, citons la réfection des rues du Crêt, du Manège et de son pont sous-jacent, de l'Helvétie, de Jacob-Brandt pour sa partie est ainsi qu'une maîtrise d'ouvrage partielle pour les deux premières étapes de la remise en état de la RC 1320, entre le Grand-Pont et la rue de Morgarten puis entre le giratoire du Grillon et la rue de Bonne-Fontaine. Plusieurs autres chantiers de moindre importance complètent cette liste. Additionné aux investissements pour la requalification des rues ou des places, le montant annuel moyen consenti pour l'entretien du patrimoine routier correspond aux besoins évoqués dans les demandes de crédit pluriannuel à cet effet, cependant sans qu'il ait été possible d'effectuer le rattrapage souhaité. 37'630 m² de couche de roulement ont été remplacés entre 2016 et 2019, soit un peu plus de 4 % de la surface totale du réseau routier urbain.

PGEE, STEP et entretien des canalisations

Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) est quasiment achevé. Son concept, qui implique la gestion des eaux pluviales en amont du réseau sur les biens-fonds importants a déjà été mis en application. Ainsi, une quarantaine de permis de construire ont été conditionnés à l'obligation de limiter le débit d'introduction dans le réseau public, impliquant pour les requérants soit d'infiltrer la majorité de leurs eaux pluviales, soit de réaliser des ouvrages de rétention, notamment en toiture, pour respecter l'exigence précitée. À long terme, une telle mesure sera de nature à diminuer les risques d'inondation dans le tissu urbain. La planification de deux autres actions importantes préconisées par le PGEE pour la station d'épuration a démarré pendant la législature, soit le traitement des micropolluants et l'augmentation de la capacité de dégrillage des eaux déversées sans traitement dans la Ronde. Entre 2016 et 2019, 619 mètres de nouvelles

canalisations ont été posés et 2'648 mètres de canalisations existantes ont été remplacés. La longueur totale du réseau étant d'environ 135 km, ce sont quelque 2 % de celui-ci qui ont été remis à neuf.

Ouvrages et trottoirs

Plusieurs murs de soutènement ont nécessité des interventions pour assurer leur pérennité (rues du Pont, de la Cure, de la Promenade, des Kikajons, du Nord et parvis du temple de l'Abeille par exemple). L'élargissement du trottoir au bas de la rue des Arpenteurs a impliqué le déplacement et la surélévation du mur adjacent. L'escalier Succès – Cheminots a été refait, plusieurs trottoirs publics ont été remis à neuf. La traversée piétonne du passage inférieur à Malakoff a été sécurisée.

Géomatique et signalisation

Ce Service a vu sa structure évoluer significativement pendant la législature. En septembre 2018, le Service géomatique y a été intégré en tant que secteur. Une collaboration étroite avec le Système d'Information du Territoire Neuchâtelois (SITN) s'est développée, dans le but d'inclure le géoportail communal dans celui du Canton. La décentralisation des compétences géomatiques a été initiée dans le domaine de l'urbanisme. En janvier 2019, le Service technique a repris la responsabilité de la signalisation et des marquages routiers. L'étude de la conformité des passages piétons a permis d'inventorier les travaux à faire et leur ordre de priorité.

Service des bâtiments et du logement

La législature qui se termine a vu, au 1^{er} janvier 2016, la création d'un grand service de gestion des bâtiments des patrimoines administratifs et financiers sous le nom de Service des bâtiments et du logement. Pour rappel, il s'agit de la fusion du Service d'architecture et bâtiments et de la Gérance locative. L'objectif – atteint – était de gagner en professionnalisme en mutualisant des compétences et des forces de travail diverses.

L'entretien et le développement du patrimoine bâti en regard du confort des usagers, de la pérennité et de la qualité constructive a été une priorité durant toute la législature. Un accent particulier a systématiquement été mis sur les questions énergétiques avec l'isolation des toitures et des chapes, le changement de l'agent énergétique afin de se passer, tant que faire se peut, des énergies fossiles (si pour le mazout des solutions sont toujours trouvées, le réseau de gaz demeure souvent une solution incontournable), ou encore la pose de panneaux solaires thermiques ou

photovoltaïques. Les grands chantiers furent nombreux dans tous les domaines.

Patrimoine administratif

En ce qui concerne le patrimoine administratif, il s'agit notamment de mentionner les chantiers suivants :

Culture, musées et Bois du Petit-Château

- construction d'un nouvel enclos des loutres cendrées;
- rénovation du Musée des Beaux-Arts (toiture, verrières, installation climatique et façade);
- création de loges et de WC (en cours) au Temple-Allemand;
- rénovation de l'Ancien stand pour y installer le Musée d'histoire naturelle.

Ecoles

- rénovation complète de la toiture des salles de gymnastique du Collège des Crêtets;
- installation d'un ascenseur au Collège de la Promenade;
- rénovation partielle du Collège industriel (toiture et fenêtres);
- création des salles du Collège Cap Martin;
- création de diverses salles de classe dans les collèges;
- rénovation de l'enveloppe du Collège de l'Ouest (en cours).

Infrastructures publiques diverses

- rénovation complète avec agrandissement et embellissement des ascenseurs de la Gare;
- restauration de l'arrêt de tram Art déco;
- création de deux serres horticoles.

Infrastructures sportives

- rénovation des vestiaires de la piscine des Mélèzes.

Salles communales

- rénovation partielle et en cours des Anciens abattoirs et création d'un espace public polyvalent;
- rénovation partielle et en cours de la Maison du Peuple.

Par ailleurs, de nombreuses fontaines et œuvres-d'art du domaine public ont été restaurées (Grande-Fontaine, Fontaine des poissons de Numa-

Droz, Fontaine Léon-Perrin de la Place de la Gare, le monument du Tricentenaire, les "Personnages" du Parc Gallet, etc.).

Patrimoine financier

En ce qui concerne le patrimoine financier, il s'agit de mentionner notamment les chantiers suivants :

- rénovation de l'enveloppe Nord 197-199 (y compris centrale solaire et façades);
- rénovation de l'enveloppe Succès 25-29;
- rénovation de l'enveloppe Tertre 7-9/Louis-Agassiz 5 (y compris centrale solaire et façades);
- rénovation de l'enveloppe Fritz-Courvoisier 33-33b-35 (y compris centrale solaire et façades);
- rénovation de l'enveloppe Louis-Agassiz 7-9-11 (y compris centrale solaire et façades);
- rénovation de l'enveloppe Louis-Agassiz 10-12-14 (y compris centrale solaire et façades);
- rénovation en cours de l'enveloppe Cernil-Antoine 19-21 (y compris centrale solaire et façades);
- rénovation en cours de l'enveloppe Cernil-Antoine 23-25 (y compris centrale solaire et façades).

Par ailleurs, entre 2016 et 2019, 81 appartements vétustes ont été rénovés. En 2020, il est prévu de rénover 20 appartements vétustes supplémentaires. Il est à noter que conformément à la législation (Loi sur les Finances de l'État et des Communes), tous les investissements du patrimoine financier ont été autofinancés et imputés dans les comptes de fonctionnement, ce qui n'a pas empêché des bénéfices importants durant les mêmes années sur les immeubles locatifs.

Installations solaires en toiture

En ce qui concerne les installations solaires en toiture, qui sont une priorité du Conseil communal et du Service, notamment dès qu'une toiture est rénovée, les chantiers furent nombreux entre 2016 et 2020. En effet, 492 m² de panneaux solaires thermiques ont été posés ou remplacés sur 11 bâtiments du patrimoine financier pour une puissance de 298 kW; 220 m² de panneaux photovoltaïques ont été posés sur des bâtiments publics par la Ville elle-même, pour une puissance de 40 kW et 2'425 m² ont été

posés sur des bâtiments du patrimoine administratif communal par Viteos pour une puissance de 461 kW.

Affaires régionales et relations extérieures

Les axes de la politique poursuivie par le Conseil communal dans le cadre des affaires régionales et des relations extérieures sont les suivants :

- Faire vivre les espaces fonctionnels de La Chaux-de-Fonds en plaçant notre Ville au cœur de ceux-ci. Il s'agit notamment, sur le plan micro-régional, des espaces que constituent les Montagnes neuchâteloises, Centre-Jura (Montagnes neuchâteloises et Jura bernois) et l'Agglomération urbaine du Doubs (AUD); sur un plan macro-régional, il s'agit du Canton de Neuchâtel dans son entier.
- Participer aux plateformes ou associations intercommunales d'échanges et de collaborations pour autant que l'intérêt concret sur les plans de la diplomatie ou des projets soit avéré.
- Chaque fois que cela est possible, en assumer le leadership par la présidence ou, au moins, par une participation active dans les comités.
- Favoriser les liens diplomatiques bilatéraux avec des autorités parallèles.

De fait, depuis 2016, le Conseil communal s'est engagé dans un processus d'analyse des différentes plateformes de collaborations intercommunales en regard essentiellement de leur apport concret et diplomatique pour la Ville de La Chaux-de-Fonds. Il a ainsi participé activement à la refondation du Réseau urbain neuchâtelois (RUN) organisé désormais en quatre régions, à celle de l'Association Centre-Jura et à la création d'une nouvelle région couvrant l'espace fonctionnel des Montagnes neuchâteloises, soit l'Association régionale des Montagnes neuchâteloises.

En corollaire, le Conseil communal s'engage avec responsabilité dans les associations suivantes :

- Association Régionale des Montagnes neuchâteloises : présidence
- Association Centre-Jura : présidence
- AUD : présidence au moment de sa constitution en tant que groupement local de coopération transfrontalière (statut juridique

défini par les accords de Karlsruhe), aujourd'hui membre du bureau exécutif

- RUN : membre du Conseil d'administration
- Association neuchâteloise des communes (ACN) : vice-présidence
- Conférence des directeurs communaux (CDC) de la sécurité : présidence
- Conférence des directeurs communaux (CDC) de la culture, des sports et des loisirs : présidence
- Conférence des directeurs communaux (CDC) des transports et de la mobilité : présidence
- Participation en tant que membres à toutes les autres conférences des directeurs communaux (aménagement du territoire, finances et économie, instruction publique, santé, social, structure d'accueil, travaux publics, services industriels et déchets)
- Conférence régionale des Transports des Montagnes neuchâteloises (CRT-MN) : présidence
- Tourisme neuchâtelois (TN) : vice-présidence
- Parc naturel régional du Doubs (PNRD) : membre du comité
- Union des Villes suisses (UVS) : membre du comité

En outre, le Conseil communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds a initié une rencontre annuelle des exécutifs in corpore de toutes les communes des Montagnes neuchâteloises. Par ailleurs, il entretient des relations bilatérales régulières et in corpore avec les autorités suivantes : Conseil d'État, Ville du Locle, Ville de Neuchâtel, Commune de Val-de-Ruz, Commune de Val-de-Travers, Commune de Milvignes, Commune de la Grande-Béroche, Ville de Bienne, Ville de Saint-Imier et Ville de Winterthur.

Financement des investissements gérés par le DUBRE

Durant les quatre dernières années, eu égard aux difficultés financières de la Ville, un effort particulier a été consenti afin d'optimiser les financements externes. Pour ce faire, il s'est agi de maîtriser les procédures cantonales et fédérales de subventionnement, de trouver des solutions concertées et justes avec nos partenaires et, enfin, d'accroître l'implication du monde économique dans la vie de la cité.

Ainsi, par les procédures cantonales et fédérales de subventionnement, la Ville a perçu les montants suivants :

- CHF 916'000.- du Projet d'agglomération (PA) versés en 2016 pour les travaux de la Place de la Gare;
- CHF 779'011.- du PA sont acquis pour les chantiers de requalification de la liaison verticale entre le Pont du Manège et la rue de l'Hôtel-de-Ville (CHF 32'011.-) et des rues du Cygne (CHF 270'000.-), de l'Avenir (CHF 277'000.-) et du Midi (CHF 200'000.-);
- CHF 144'674.- de subvention du Service cantonal des ponts et chaussées (SPCH) pour la réfection des rues du Crêt et du Manège;
- CHF 473'482.- de l'Office cantonal du patrimoine et de l'archéologie (OPAN) pour les travaux portant sur les Anciens abattoirs et le Musée des Beaux-Arts;
- CHF 11'799'170.- de Office fédéral de l'énergie (OFEN) via le "Programme bâtiments" pour divers travaux;
- CHF 26'938.- de l'ECAP pour divers travaux.

à noter que le Conseil communal a encore obtenu, par la Nouvelle Politique Régionale (NPR), CHF 554'000.- de prêt sans intérêt remboursable sur 25 ans, comme soutien à la réhabilitation des Anciens abattoirs.

En outre, se fondant sur la Loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité (LAEL) telle que modifiée par le Grand Conseil le 25 janvier 2017, le Conseil communal a souhaité créer un fonds communal de l'énergie alimenté par une redevance à vocation énergétique de 0,5 ct/kWh. Ce principe a été adopté par votre autorité le 14 novembre 2017³. Ce fonds est destiné à financer les investissements communaux tendant à la durabilité, soit par la production d'énergie renouvelable soit par l'économie d'énergie. Entre 2018 et 2019, le fonds a financé pour CHF 1'506'241.- de travaux portant essentiellement sur des mesures d'isolation

³ Cf. Rapport du Conseil communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds et du Conseil communal du Locle relatif à la création d'un règlement communal d'exécution de la loi sur l'approvisionnement en électricité et d'utilisation du fonds communal de l'énergie (du 1^{er} novembre 2017)

de bâtiments et de pose de panneaux solaires. En 2020, il est prévu de soutenir divers projets à hauteur de CHF 1'051'600.-.

Par ailleurs, les négociations avec les CFF quant à leur participation à la réhabilitation des ascenseurs de la Gare ont permis de générer une subvention extraordinaire de CHF 1'250'000.-.

Enfin, les festivités de 10e anniversaire de la reconnaissance de l'urbanisme horloger par l'UNESCO organisées par la Fondation pour la mise en valeur du site inscrit ont généré une mobilisation des acteurs économiques bienvenue et encourageante quant à leur intérêt pour le terreau sociétal et patrimonial dans lequel leurs entreprises sont implantées. à cette occasion, ce sont en effet pas moins de CHF 256'900.- qui ont été accordés par 17 acteurs issus du tissu économique régional et singulièrement chaud-de-fonnier. à ces montants s'ajoutent les subventions que la Fondation a trouvé auprès des acteurs publics ou parapublics, notamment les Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds (CHF 80'000.-), le Canton (CHF 200'000.-), l'Office fédéral de la culture (OFC) (CHF 50'000.-) et la Loterie romande (CHF 180'000.-).

Ce modèle de financement partiel par des tiers a également et naturellement été suivi dans d'autres dicastères, notamment pour le remplacement du toboggan de la piscine des Mélèzes, pour la rénovation et l'agrandissement de l'enclos des loutres du Bois du Petit-Château et pour le projet d'implantation du Musée d'histoire naturelle à l'Ancien stand. Cette logique a l'immense avantage de décloisonner les projets communaux et parfois simplement de les rendre financièrement acceptables et possibles. Il s'agira donc de poursuivre sur cette voie, particulièrement dans l'ambitieux projet de rénovation de la patinoire et de la centrale énergétique de l'entier du site des Mélèzes.

DICASTÈRE DE LA JEUNESSE, DES AFFAIRES SOCIALES, DES SPORTS ET DE LA SANTÉ

Introduction

Si les missions respectives des services du dicastère DJASS ont été réalisées de manière très favorable en dépit du contexte financier de la Ville, cette période a permis d'insuffler une énergie nouvelle, propice aux échanges et aux synergies entre ces mêmes services. Le but visé étant

d'assurer un fonctionnement optimal, notamment dans les prestations délivrées à la population, voire de favoriser l'intégration de bénéficiaires émergeant à l'aide sociale, le tout en utilisant les infrastructures communales et en tenant compte des ressources financières limitées.

Les réunions organisées avec les chefs de service desdits services ont permis de concrétiser cette collaboration interservices au travers de différents projets, dont un en particulier, organisé entre trois services (Service des sports, Service de la jeunesse, Service de santé et de promotion de la santé) du dicastère en 2018 en partenariat avec le Panathlon Club des Montagnes neuchâteloises : *Family Games*. Ce projet visant à réunir les familles autour d'une activité sportive a comptabilisé, lors de sa première édition, plus de six cents participants au Pavillon des sports. Les activités ont été portées par 22 clubs de la ville, des bénévoles et entre autres aspects liés à la santé, les animations ont été fort appréciées de tous. Cette incontestable réussite a conduit à poursuivre l'aventure en 2019, qui a vu moins de participants, la météo étant des plus défavorable, mais cela n'empêche pas qu'une nouvelle édition est prévue en 2020.

L'intérêt des activités ou des manifestations organisées par les services (Fête de mai, SMALA, Pati-Fondue, Chaux-de-Fonds Express, Midi-Tonus, etc.) réside non seulement dans l'implication de différents acteurs, mais également dans l'attractivité de la Ville. Par ces actions, l'image de la Ville tend à se renforcer et les liens créés dans ce cadre apportent et donnent du sens, tant pour les participants, que pour le personnel communal qui les organise.

Service de la jeunesse

En 2017, le Service a réorganisé le secrétariat et la coordination de l'accueil extrafamilial, avec la création d'un poste d'adjointe. Il a également mis en place une clarification des cas particuliers liés à la validation des capacités contributives, en participant à un groupe de travail au niveau cantonal.

En 2019, le Service a participé à l'un des moments marquants du 10^{ème} anniversaire des festivités de l'UNESCO aux Anciens abattoirs, en partenariat avec Bikini Test. Cette soirée a vu plus de 1'300 personnes assister aux différents concerts et plus de 1'500 personnes se sont retrouvées sur le site pour vivre un magnifique moment de convivialité.

Le Service a également participé à l'organisation des soirées annuelles des jeunes citoyens à Bikini Test et des "Feurst Freedées", en mai et juin 2019; ces événements visent à animer la place de la Carmagnole, et par là même le centre-ville, le 1^{er} vendredi des mois d'été. Ce projet initié dans le cadre de la commission consultative de la jeunesse devrait perdurer et s'étoffer dès que les conditions sanitaires le permettront.

Un nouveau visuel pour la Carte vacances a été réalisé et une extension de l'offre pour promouvoir la mobilité douce a été conclue dans le cadre d'un nouveau partenariat avec Onde Verte : les jeunes en possession de la Carte vacances ont la possibilité d'acquérir gratuitement une carte multi-courses 5 zones. La collaboration avec le Passeport-vacances a été reprise en 2018-2019.

Animation socioculturelle

Le secteur de l'animation socioculturelle a déployé un important panel d'activités; par exemple en faisant découvrir en 2016 l'exposition "*Fille ou garçon; ça change quoi ?*". Dans le but de rendre les activités du secteur encore plus visibles, une nouvelle identité visuelle a été créée en 2017 ainsi qu'un nouveau format papier pour la promotion des activités en 2018.

Depuis 2017, la "SMALA", qui est un projet qui s'adresse aux jeunes de 12 à 18 ans a, en complément aux activités déjà proposées le week-end, ouvert un accueil "danse" le jeudi et un accueil "musique" le mardi. Des mini-camps SMALA ont également vu le jour par le biais de projets participatifs avec les adolescents.

Le secteur accompagne de très nombreux groupes de jeunes dans l'organisation de plusieurs fêtes telles qu'Halloween, les soirées Black & White, et ce depuis 2018-2019.

En 2019, les jeunes de la SMALA ont créé l'*Escape room* "*La chambre du Phénix*", en collaboration avec le Musée d'histoire (MH). Cette activité rencontre un grand succès et permet un rapprochement entre les jeunes et les musées de la Ville. Et dans cette même volonté de rapprochement, un tournoi d'e-sport (FIFA) a été organisé au sein de l'exposition temporaire "*Culture clubs*".

Le secteur organise depuis 2010 les "*Streetsdays*", ces journées axées sur le basket 3x3 et les "*Street arts*" permettent aux amateurs de sports de

participer à un tournoi gratuit et ouvert à toutes et tous, au son des Dj's hip-hop.

Le secteur accompagne plusieurs associations telles que Ludesco, Paddock-Morgarten, Park'n'Sun et la Night Battle. Il organise des activités dans le cadre de la Semaine d'actions contre le racisme et la Fête de printemps. Celle-ci est menée en collaboration avec les Incroyables Comestibles, la Coquille et le centre de culture ABC. Le secteur participe également à la fête interculturelle annuelle de l'association La Coquille et, depuis 2019, il anime la rue de la Serre pour une "spéciale Noël". Il organise également le marché aux puces des enfants qui a lieu dans le cadre de la Fête de mai et fait parti dudit comité d'organisation.

Le projet de création d'un studio d'enregistrement destiné aux jeunes de 12 à 18 ans a été lancé en août 2018 et inauguré en février 2020 à Serre 12. Les jeunes ont participé à toutes les étapes de création et d'aménagement de cet espace depuis le début du processus. Ils ont été accompagnés par des professionnels du Service. Avec ce nouvel outil, le secteur d'animation souhaite pouvoir répondre à un besoin exprimé par les participants mais également élargir ses prestations et permettre aux jeunes de la ville de découvrir et d'acquérir de nouvelles compétences.

En 2020, pour les enfants de la 3^{ème} à la 8^{ème} année scolaire, un accueil à la journée lors de la semaine du 1^{er} mars a été mis en place par le Service de la jeunesse et le Service des sports en collaboration avec les clubs sportifs et les acteurs culturels. Cette nouvelle prestation permet aux jeunes de découvrir des activités sportives et culturelles.

Il est encore à relever pour ce secteur, la volonté de renforcer les collaborations avec les musées de la Ville, le cinéma ABC, la Turlutaine, Circo Bello, FabLab, Quartier Général, dans le but de faciliter l'accès à la culture aux enfants et aux jeunes de notre ville.

Préscolaire

En 2019, le site Internet www.cresco-neuchatel.ch a été mis en ligne. Ce site est un projet des crèches communales sur l'interculturalité et le soutien à la parentalité. Ce projet est soutenu par le programme d'intégration cantonal; le site est désormais traduit en 9 langues. Il est notamment alimenté par les créations (musique, livres, etc.) de l'équipe éducative des crèches communales. Dans cette même volonté d'intégration sociale, une

formation "Signons ensemble" a été suivie par les éducateurs pour permettre une communication en langue des signes dans les crèches communales.

Depuis de nombreuses années, la Fête des crèches communales réunit tous les parents, les enfants et le personnel des crèches. Ce moment festif permet de faire découvrir les créations réalisées tout au long de l'année.

Afin de sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge au développement durable, le projet "Hardine avec moi" à la crèche du "Chat Telot" permet aux enfants de planter, soigner et récolter des légumes qu'ils vont ensuite cuisiner.

Depuis 2018, le lancement du projet "Mouvement avec les aînés" permet aux résidents du Châtelot de pratiquer de la gymnastique intergénérationnelle avec les enfants de la crèche. Ce projet sera reconduit les prochaines années, tant il rencontre du succès.

Parascolaire

Offrir des possibilités de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle est un argument en matière d'attractivité et une nécessité pour bon nombre de parents. Il a donc été décidé, en 2018, de créer 28 nouvelles places d'accueil, grâce à l'ouverture de la première Table de midi à Serre 12, qui compte 18 places, et d'augmenter de 10 places les capacités d'accueil à Doubs 34 et à Temple-Allemand 111.

En 2019, 89 nouvelles places d'accueil ont été créées grâce notamment à l'ouverture de trois nouvelles Tables de midi dans les collèges de la Promenade, de la Charrière et des Foulets; soit 84 places et une augmentation de la capacité d'accueil à Fantaisie 2 de 5 nouvelles places.

Il est important de noter que cette hausse de 117 places a été faite dans des bâtiments appartenant à la Ville, ce qui permet de limiter les coûts et de créer des synergies encore plus fortes entre l'école et le secteur parascolaire.

Depuis 2017, ce secteur organise un tournoi de jeux à la halle Volta, avec l'ensemble des structures parascolaires qui compte plus de 250 enfants. En 2018, des Olympiades, activités sportives réunissant le même nombre de participants, ont eu lieu au Parc des sports. Et pour conclure, en 2019, les enfants ont créé un livre illustrant leur vécu dans les structures parascolaires.

Service de l'action sociale

Le Service de l'action sociale de la Ville de La Chaux-de-Fonds traverse une période de crise importante, et ce depuis de nombreuses années. Cependant, cette crise s'est intensifiée durant le deuxième semestre de 2018.

Comme autant de symptômes de cette crise, il est relevé un turnover préoccupant, de nombreux arrêts maladie, et ce à tous les échelons du Service, des tensions interpersonnelles et entre secteurs, une perte de sens et une érosion des compétences et de la formation, dues notamment au turnover.

Le Conseil communal a pris la pleine conscience de cette problématique et a mis en œuvre de nombreuses mesures, telles que le renforcement des effectifs, des modifications de l'organigramme, des séances avec tous les collaborateurs, des supervisions d'équipes, des groupes de travail.

Les importantes réformes qui ont été, et qui sont encore entreprises au niveau cantonal, en coordination avec les communes, vont certes dans le sens d'une amélioration dans la délivrance des prestations, mais elles ont fragilisé un Service déjà affaibli et ont amplifié une crise préexistante.

En décembre 2018, et suite à de nombreux échanges avec les collaborateurs, après avoir déjà organisé une supervision des cadres et renforcé les effectifs, tout en ayant conscience que ces premières mesures ne suffiraient pas, il a été décidé d'organiser une séance avec l'ensemble du Service afin d'écouter les doléances des collaborateurs. Cette rencontre en présence du Service des ressources humaines a permis à chacun de proposer des pistes de sortie de crise.

En février 2019, l'ensemble du personnel a été informé des différentes mesures que nous entendions prendre, dans les plus brefs délais, sur la base des propositions du personnel qui s'était exprimé en décembre. Mais en février, la très grande majorité du personnel a demandé la réalisation d'un audit externe afin de dénouer la situation.

Le Conseil communal a validé cette demande d'audit externe et a mandaté un auditeur en mai 2019. Les résultats de l'audit ont été communiqués au Conseil communal en octobre 2019. Plusieurs des recommandations de

l'auditeur ont été suivies par le Conseil communal et ont donné lieu à une nouvelle séance d'information avec l'ensemble des collaborateurs en janvier 2020.

Les conclusions du rapport d'audit ont mis en lumière l'ampleur des problèmes et de leurs causes, tant au niveau des ressources humaines qu'au niveau de la gestion des dossiers. Au vu de la gravité des problèmes identifiés par l'audit, le Conseil communal a pris des mesures fortes pour, d'une part, renforcer le Service et, d'autre part, pour répondre avec effet immédiat aux normes cantonales.

Parmi les mesures déjà prises, le pilotage et l'accompagnement de la démarche de mise en conformité sont assurés depuis décembre 2019 par un comité de pilotage pluridisciplinaire. Ce comité se compose de la Conseillère communale en charge du Service social régional (SSR), présidente dudit groupe, de la Conseillère communale en charge des finances, de l'économie et des ressources humaines, de l'adjointe administrative du SSR, de la cheffe du Service des finances, de l'adjointe du Service des ressources humaines et de la nouvelle cheffe de service depuis le 1^{er} juin 2020.

L'année 2020 est et sera, malgré la crise sanitaire que nous traversons, l'année de la reprise en main du Service; le Conseil communal met en œuvre toutes les mesures nécessaires pour y parvenir, en particulier dans le domaine des ressources humaines. Parmi ces mesures, le Conseil communal a revu l'organigramme et a engagé en contrat à durée indéterminée un chef d'office entre 90 et 100 % afin d'avoir un référent unique pour tous les assistants sociaux. Il a également engagé un chargé des procédures et de la formation à 60 %; ce poste est indispensable pour assurer une cohérence dans le suivi des procédures. Enfin, il a engagé une personne pour une durée d'un an afin de reprendre l'entier du contentieux. De plus, un système de contrôle interne a été instauré; ce système permettra d'éviter des erreurs dans le paiement de certaines prestations, grâce notamment à la double signature requise pour tout courrier engageant financièrement le Service.

Afin de répondre aux exigences légitimes du Canton, des autres communes, de notre population et afin de redonner du sens au travail aux collaborateurs du Service, il faut atteindre l'objectif d'efficacité au travail.

Le Conseil communal prend toutes les mesures nécessaires qui permettront, avant la fin de l'année 2020, d'améliorer considérablement la situation du Service, tant du point de vue du respect strict des normes, que de la qualité des prestations fournies aux bénéficiaires, et de la satisfaction au travail des collaborateurs.

Service des sports

Indépendamment des projets susmentionnés qui ont été menés à bien avec l'apport du Service des sports, il est à relever que la période de législature a vu la réalisation de nouvelles installations d'importance, telles qu'une piste de Dirt (vélo acrobatique), un terrain de Street-Hockey (collaboration avec la Ville du Locle qui a permis au club de rejouer en 1^{ère} division), le toboggan géant à trois pistes à la piscine des Mélèzes inauguré lors d'une performance aquatique du Lycée Blaise-Cendrars mémorable et la rénovation des vestiaires sud de la piscine. Tout cela, en parallèle de réflexions et démarches en vue de rénover le site des Mélèzes et de le rendre plus attractif.

Le site des Mélèzes est l'un des sites les plus fréquentés par notre population et sa rénovation sera, sans aucun doute, le principal investissement à solliciter auprès du législatif durant la législature à venir. Un comité de pilotage a été créé en 2019 afin de permettre à ce projet de rénovation d'envergure de voir le jour dans les meilleures conditions. Un chef de projet a été mandaté en 2020 pour épauler les services dans la conduite de cette réalisation complexe. Il s'agit en effet de rénover la piscine, les patinoires et de créer une centrale énergétique la plus performante possible.

S'agissant de la rénovation du site des Foulets, projet qui avait dû être gelé en 2015 pour des raisons financières et poursuivi en 2018 avec un rapport accepté par le Conseil général, il a fait l'objet d'un recours. Néanmoins, nous restons confiants pour que des solutions puissent être trouvées afin que ce projet puisse évoluer favorablement.

Pour ce qui est des manifestations sportives d'envergure, à noter également les deux éditions du Tour de Romandie, un prologue en 2016 au centre-ville et une arrivée le 1^{er} mai 2019 sur le POD. L'édition du Tour de Romandie 2019 a vu les trois Villes du Canton collaborer afin de réaliser une première, à savoir le prologue à Neuchâtel, une arrivée à La Chaux-de-Fonds et un départ du Locle.

Deux éditions spéciales de la Trotteuse-Tissot ont permis de relier les Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds; la 1^{ère} en 2017 pour fêter les 10 ans de cette course devenue incontournable, et une en 2019 dans le cadre des festivités liées à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les multiples possibilités de pratiquer le sport à 1'000 mètres d'altitude et la qualité de l'offre sportive liée à la présence de nombreux clubs, à un Service engagé et aux infrastructures disponibles ont été reconnues. La Ville de La Chaux-de-Fonds, première ville en Suisse, s'est vue décerner le prestigieux label en 2017 de "*Ville européenne du sport*", thématique reprise par les enfants lors du cortège de fin de scolarité.

S'agissant des sports d'hiver, avec une présence très remarquée et remarquable du HCC par rapport aux festivités dans le cadre de son 100^e anniversaire, de matchs internationaux à la patinoire attirant jusqu'à 3'500 personnes, d'une victoire olympique pour le couple de patinage artistique membre du Club des patineurs en 2018, de pistes damées pour le ski de fond ou encore la rénovation de l'éclairage du Chapeau-Râblé, La Chaux-de-Fonds a remporté de beaux succès durant la période 2016-2020. Des moments forts qui ont fédéré nombre de personnes de la région.

Les sports d'été n'ont pas été en reste avec des records d'affluence dans différents sites; 4'537 visiteurs le 27 juin 2019 à la piscine par exemple. Notons entre autres, la 10^e édition du triathlon au centre sportif des Mélèzes en 2017 ou la 40^e du Résisprint International en 2019 qui ont attiré de nombreux participants et spectateurs. Les cours Midi Tonus ont également enregistré une participation record en 2019 avec quatre sessions organisées (printemps, été, automne, hiver) et 854 participants.

Concernant le Service, les changements opérés à sa tête depuis 2018 tendent vers une organisation plus horizontale. L'entrée en fonction du nouveau chef et de son adjointe ont insufflé un dynamisme certain par rapport aux activités proposées à la population et autres événements organisés dans les infrastructures sportives. Relevons par exemple les événements Pati-Fondue ou la Silent Party déguisée à la patinoire de 2020 qui a attiré également un nouveau public. Les collaborateurs portent les projets de A à Z et la volonté est réelle d'unir des compétences diverses afin de voir évoluer des projets favorisant le mouvement pour chacun

D'autres programmes d'encouragement jeunesse et sports voient également le jour et la mise à disposition des infrastructures en est facilitée, par exemple, pour l'organisation de camps pendant les vacances scolaires. Le projet O-Finder, parcours sportif autour des emplacements emblématiques de la ville, illustre également cette dynamique. En bref, le Service travaille d'arrache-pied dans un but de "sport pour tous" et de travail collaboratif, cela aussi bien avec les utilisateurs privés que les clubs, le Canton, et les autres associations sportives romandes.

De ce fait, et en fonction de l'évolution de la crise sanitaire, les années à venir verront encore la concrétisation de projets foisonnants, ce qui promet de belles perspectives sportives pour la Métropole horlogère et ses habitants.

Service de santé et de promotion de la santé

En préambule et sur le plan plus général de la santé, il convient de rappeler que le début de la législature a été marqué – pour l'ensemble du Conseil communal, pour de nombreux services dont notamment celui de la communication et pour les initiants – par la défense de l'initiative : "Pour deux hôpitaux, sûrs, autonomes et complémentaires". La campagne afin de maintenir un hôpital de soins aigus dans les Montagnes a été l'un des combats les plus difficiles que notre ville a eu à mener.

En effet, les moyens à disposition, qu'ils soient financiers, démographiques ou humains, ne militaient pas en faveur de l'acceptation de l'initiative. Mais, avec détermination, et grâce à l'appui massif de la société civile, du Groupe de travail interpartis pour l'hôpital (GTIH), des autres communes des Montagnes neuchâteloises et d'une certaine solidarité cantonale, nous avons réussi à faire entendre la voix de la raison et de la sécurité sanitaire pour l'ensemble de la population de notre Canton.

Le 12 février 2017, le peuple neuchâtelois acceptait l'initiative. Cette victoire dans les urnes, certes historique, n'était qu'une victoire d'étape puisqu'il faudra attendre le 20 septembre 2019 pour qu'un nouveau Conseil d'administration soit nommé dans le cadre de la création du RHNE.

Mais entre ces deux dates, il aura fallu passer par des moments de fortes tensions, de nombreuses séances de travail, de commissions, pour qu'enfin la Commission santé du Grand Conseil prenne en main ce dossier

et trouve un compromis acceptable pour que l'initiative puisse commencer à être mise en œuvre.

Le dossier hospitalier aura été l'un des plus importants de cette législature. Il est certain que le Conseil communal continuera à suivre avec vigilance la mise en œuvre de la volonté populaire, qui passe notamment par la réouverture des blocs opératoires 24/24 et la rénovation du site hospitalier des Montagnes.

Centre d'orthophonie

Après avoir été passablement inquiété par les coupes budgétaires annoncées par le Canton, avec la baisse de la subvention de CHF 171'000.- dès 2018, le Centre s'est vu contraint d'adapter certaines de ses prestations thérapeutiques et leur facturation. Entre autres mesures préconisées par l'État, telles que des prises en charge de 45 minutes au lieu de 60 minutes, des séances bi-hebdomadaires ainsi que des durées de traitement limitées, il a su s'adapter et stabiliser la situation rapidement. Par ailleurs, les rendez-vous manqués non excusés ont été mieux suivis et ont fait l'objet d'une facturation.

De par cette gestion différente, et en dépit de la complexité toujours croissante de certaines situations liées notamment au contexte socio-culturel, la qualité des prestations délivrées a pu être maintenue. À noter que le délai d'attente pour une prise en charge est resté stable, se situant en moyenne à trois mois.

Indépendamment des missions propres au Centre, les orthophonistes et leur responsable ont imaginé d'autres champs d'intervention décrits ci-après.

Née d'une initiative des orthophonistes, une campagne de prévention "*Moins d'écrans un jeu d'enfant !*" a été conduite dans les centres commerciaux en 2018. Cette campagne a eu un large écho médiatique dans toute la Suisse, tant à la radio qu'à la télévision. L'équipe de "36,9°", l'émission de la RTS sur la santé, est venue tourner un reportage sur ce sujet. Une présentation des outils a été faite aux enseignants du cycle 1 en septembre 2019. Les supports confectionnés avec l'appui du Service de la communication et du Service des espaces publics sont aujourd'hui encore utilisés. Cette action peu coûteuse grâce à la collaboration interservices a permis une mise en avant d'un problème de santé publique trop souvent sous-estimé.

Relevons ici encore le projet pilote de collaboration étroite initié en 2018 entre une orthophoniste et une classe de formation spéciale qui compte entre 8 et 10 enfants au collège de l'Ouest. À raison de deux heures de présence de l'orthophoniste, ce projet a pour objectif d'aider des enfants avec des problématiques d'apprentissage et orthophoniques en créant une dynamique de groupe pour que les enfants s'épaulent mutuellement. Les bénéfices sont de réduire les traitements individuels et de mieux gérer les transferts de compétences. On diminue donc une intervention individuelle et on favorise les échanges en mettant les élèves en situation. Ce projet pilote sera prochainement évalué, mais les premiers échos sont plus que positifs. Il s'agira d'analyser les suites à donner et une éventuelle généralisation du projet. À noter que celui-ci n'engage aucun nouveau frais supplémentaire, les coûts étant facturés à l'Office cantonal de l'enseignement spécialisé (OES) sur des heures de thérapie de groupe. Quatre à cinq enfants sont ciblés dans la thérapie, l'enseignante reprend ensuite les objectifs pendant la semaine qui sont généralisés à tous les enfants de la classe.

De plus, une collaboration avec l'école s'est créée pour les élèves à besoins éducatifs particuliers, ce qui a conduit à mettre des "IPads à but éducatif" à disposition pour certains enfants qui ont des problèmes de dyslexie, dysorthographe, dysphasie, dyscalculie et qui ne peuvent pas apprendre sans cet outil. Cette collaboration vient d'être initiée et une évaluation de cette action sera faite à la fin de l'année scolaire. Elle se fait sur les heures de thérapie et le travail est distribué entre la direction de l'école et les orthophonistes traitantes.

Enfin, le Centre a mené des interventions régulières en collaboration avec le Centre neuchâtelois de psychiatrie pour enfants et adolescents (CNPea) autour du sujet des enfants souffrant de troubles du spectre autistique. Des présentations de la dysphasie à l'équipe du CNPea ont également été effectuées. Ce travail de collaboration continue et est adapté chaque année.

Centre de santé sexuelle – Planning familial

Après avoir dû libérer les locaux de Sophie-Mairet 31 occupés depuis de nombreuses années, le Centre de santé sexuelle-planning familial a pris ses nouveaux quartiers au 1^{er} octobre 2018 dans un bâtiment communal à la rue de la Serre 14, aménagé par la Ville pour ses activités. Cette nouvelle situation permet de nouvelles collaborations et synergies avec le Centre de santé scolaire qui est à l'étage au-dessus, et est plus accessible pour la population.

Les missions premières du Centre sont toutes liées à l'amélioration de la santé sexuelle et reproductive. Elles se répartissent en 3 secteurs :

- les consultations au Centre,
- les activités dans le service de gynécologie et obstétrique de l'hôpital RHNE, site de Pourtalès et
- les animations de groupes et activités diverses (au Centre ou à l'extérieur).

C'est ainsi que le Centre a effectué, en 2019, 1'244 consultations et a répondu à 1'300 appels téléphoniques pour des conseils. Notons encore que la fréquentation est en hausse chaque année de plus de 100 personnes.

Parmi les actions menées par le Centre, on peut relever qu'en 2016 une collaboration avec Médecins du Monde a été initiée sous le projet P.A.S.S. qui a pour objectifs spécifiques de faciliter l'accès aux lieux de soins, de dépistage et de prévention destinés aux travailleuses du sexe. Il s'agit de prévenir les risques pour leur santé (infections sexuellement transmissibles, grossesse non désirée) et de les renseigner sur leurs droits ainsi que sur les personnes et lieux ressources.

Le Centre a participé à l'élaboration et à l'organisation d'un colloque au Club 44 d'une demi-journée d'information-prévention sur les mutilations génitales féminines, destiné en particulier au public-cible. Et sur le même sujet, à la préparation et l'animation d'une soirée destinée aux membres du Club Soroptimist du Locle.

Centre de santé scolaire

Outre les actions liées à la santé ou les campagnes de vaccination qui sont organisées pour les élèves de l'école dans le cadre de leur scolarité ou le personnel communal, le Centre a porté de nombreux projets.

En 2019 par exemple, sous l'égide du RUN, mandaté par la CDC – Santé, six communes ont participé à l'action : *"J'aime le soleil et je me protège !"* initiée par la Ville de La Chaux-de-Fonds en 2013. Cette action de prévention contre les dangers du soleil se déroule dans les piscines avec la collaboration des dermatologues.

Dans le cadre de la semaine du goût, le Centre de santé scolaire, en partenariat avec le Musée Paysan, a organisé au Musée Paysan une journée d'ateliers autour de l'alimentation et du goût pour les familles. Ces ateliers ont rencontré un immense succès, réunissant des centaines de participants.

Le Centre a lancé une série d'actions invitant les parents à participer gratuitement avec leurs enfants à des activités ludiques d'éducation à la santé. Lors de ces animations, ils ont pu découvrir comment favoriser la santé au sens large. Ce projet baptisé "*Ensemble*" a été conçu pour augmenter la collaboration éducative avec les familles. Les animations concernent en priorité les élèves de 4 à 12 ans, accompagnés de leurs parents.

Enfin, en 2018, le Centre de santé scolaire a conçu le projet "*Chaux-de-Fonds Express*". L'objectif est de développer ou renforcer les connaissances concernant les lieux ressources en matière de santé de la Ville chez les élèves en fin de scolarité obligatoire, en éveillant la curiosité grâce à l'apprentissage par enquête.

Des groupes de 4 à 6 adolescents de toutes les classes de 11^e année sont partis à la découverte d'un lieu ressource avec pour mission la réalisation d'un clip reportage d'une minute par groupe.

Une cérémonie a eu lieu dans un cinéma de la ville pour projeter les 24 meilleures productions et le bilan est très favorable, autant bien au niveau des acteurs qui y ont participé que pour les élèves enthousiastes qui ont apprécié de sortir de leurs murs.

Conclusion

La législature qui s'achève présente un tableau contrasté. Le Conseil communal souhaite relever sans fard, concession ou complaisance les points forts et succès de la législature, comme les dossiers qui n'ont pas encore pu être menés à chef.

Les relations au sein des autorités et entre les autorités sont excellentes. Face à l'adversité et à l'ampleur d'une tâche de portée existentielle pour notre cité, une forme d'union sacrée a prévalu, chacun faisant passer l'intérêt général avant le bien particulier. Le Conseil communal s'en réjouit et exprime le souhait que cet état d'esprit perdure. Aussi, plus que jamais, le travail s'est fait de manière concertée, ouverte et transparente, notamment au travers des nombreuses commissions qui participent

pleinement au bon fonctionnement institutionnel. Ce climat positif s'est également traduit dans la qualité des liens organiques unissant les autorités à la population; si le café du commerce restera une composante de notre société dont il faut s'accommoder, l'heure n'est plus à la défiance mais à un rapport dynamique fait de justes exigences et de respects mutuels. Cela dit, le malheureux épisode de la campagne de promotion de la ville du début de l'année 2020, dit du "troll", doit nous rappeler que dans toute collectivité publique l'édifice de la confiance et de l'harmonie reste fragile et, de fait, doit être soigné avec attention, subtilité et bienveillance par les uns et les autres, évidemment par le pouvoir exécutif, mais également par les autres acteurs institutionnels, les médias et la population.

L'administration de notre ville a connu nombre de réformes tendant à l'efficience et à l'économicité dans le respect de notre personnel. Ainsi, deux grands services ont été créés (Services des espaces publics et Service des bâtiments et du logement) et nombre de services ont connu des réorganisations. Le Conseil communal a cherché à être attentif à la réussite de la mise en œuvre des décisions organisationnelles et n'a pas hésité, le cas échéant, à réorienter voire à revenir à la situation *ante* (ce fut par exemple le cas du Service juridique un temps intégré à la Chancellerie). Aujourd'hui, le Conseil communal estime que l'administration chaux-de-fonnière est justement proportionnée, qu'elle est réactive et efficace. À titre de comparaison, alors que les prérogatives sont identiques, notre administration fonctionne avec plusieurs dizaines d'EPT de moins que la capitale cantonale, soit une charge de personnel aux comptes 2019 sans le personnel enseignant (dans ce domaine, les deux Villes et leur cercle scolaire respectif étant organisés de manière très différente) de CHF 75,8 millions pour l'une et de CHF 86,2 millions pour l'autre. Aussi, le Conseil communal fait-il le constat qu'il est désormais presque impossible d'envisager une réduction de notre administration sans mettre gravement en péril la capacité de notre Ville à assurer à ses concitoyens la qualité de services auxquels ils ont droit et qu'ils exigent légitimement. Par ailleurs, le Conseil communal est conscient des efforts importants auxquels nos collaborateurs ont consenti durant la législature (contribution de crise, rattrapage de l'ardoise de l'indice des prix à la consommation (IPC), blocages des échelons salariaux). Ces mesures ne peuvent plus durer sans induire au sein d'équipes pourtant motivées des effets pervers, comme des sentiments d'injustice ou de non reconnaissance du travail effectué. Les mesures décidées en 2015 et 2016 par nos deux autorités

étaient par nature temporaires et devaient permettre de surmonter une crise financière qui était encore perçue comme passagère. Aujourd'hui, soit quatre ans plus tard, il apparaît que le déficit structurel, incompressible sans nouvelles recettes, se situe autour de CHF 10 millions. Il serait évidemment absurde de chercher à répondre à un problème structurel par des mesures temporaires. De fait, le Conseil communal estime que ce type de mesures ne devra pas être reconduit durant la prochaine législature.

Un autre enjeu essentiel était le redressement de la situation financière. L'objectif exprimé en 2016 était de retrouver l'équilibre à l'horizon 2020 (cela correspondait aussi aux mesures temporaires sur le personnel évoquées ci-dessus). Si la gestion rigoureuse mise en place n'a pas permis de résorber le déficit structurel, elle a permis de le réduire sensiblement alors même que nous avons dû faire face à plusieurs réformes cantonales néfastes pour les finances communales. En effet, le déficit économique est passé de CHF 13,3 millions en 2016 à CHF 9,4 millions en 2019. Quant aux principales réformes de l'État qui ont entravé une meilleure progression, il s'agit d'abord de la diminution des taxes liées à l'approvisionnement en électricité⁴ (nouvelle Loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEL) adoptée par le Grand Conseil en janvier 2017) qui a péjoré les recettes communales de CHF 1,5 million, puis de la bascule d'un point d'impôt, soit pour la Ville près de CHF 1 million, des communes vers le Canton, mesure décidée en 2017 pour soutenir l'État alors en crise financière et enfin de la dernière réforme de la fiscalité adoptée par le Grand Conseil en mars 2019 pour une entrée en vigueur sur 2020 et 2021 qui aggravera encore la situation de CHF 5,3 millions⁵. À noter toutefois que, grâce à un engagement citoyen et politique très fort dans les Montagnes neuchâteloises, la bascule de l'impôt des frontaliers, qui aurait encore lourdement péjoré la situation, a été rejetée en votation populaire en octobre 2017. Aujourd'hui, afin de corriger le système actuel des flux financiers à l'intérieur de notre Canton, qui défavorise passablement notre commune, le Conseil communal s'engage avec détermination aux côtés de

⁴ Cf. Rapport du Conseil communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds et du Conseil communal de la Ville du Locle relatif à la création d'un règlement communal d'exécution de la loi sur l'approvisionnement en électricité et d'utilisation du fonds communal de l'énergie (du 1^{er} novembre 2017)

⁵ Cf. Rapport d'information du Conseil communal relatif aux impacts des réformes cantonales portant sur la péréquation et la fiscalité (personnes physiques et personnes morales) qui seront soumises prochainement au Grand Conseil (du 27 février 2019)

groupes politiques d'horizons divers pour une reconnaissance des surcharges géotopographiques et une redistribution de la manne (plus de CHF 21 millions) que reçoit le Canton de Neuchâtel de la part de la Confédération à ce titre-là. La réussite de ce dossier sera indispensable dans les prochaines années pour corriger le déficit structurel qui pénalise nos finances.

La question du repositionnement de notre ville et de sa capacité à retrouver une attractivité économique et résidentielle amène des réponses nuancées. Nombre d'événements ont permis à La Chaux-de-Fonds de rayonner de manière extrêmement positive très largement au-delà des frontières cantonales, nous pensons notamment au 10^e anniversaire de la reconnaissance mondiale de l'urbanisme horloger par l'UNESCO, à la BPH (notamment à l'édition 2018 à laquelle le Conseiller fédéral Ignazio Cassis nous a fait l'honneur de participer ou encore à l'édition spéciale 2019 à l'occasion du 10^e anniversaire de l'urbanisme horloger qui a battu tous les records), enfin au festival de La Plage des Six-Pompes (notamment à l'édition du 25^e anniversaire en 2018). Pourtant, notre ville peine toujours à mettre en avant ses incontestables atouts, qu'il s'agisse de la culture foisonnante, de son patrimoine architectural et urbanistique, de sa qualité de vie, de la densité et de la qualité de son tissu industriel ou de ses grands paysages, et ceci jusqu'au sein de son propre Canton. De fait, elle demeure partiellement en marge de la prospérité de la Suisse et continue à perdre des habitants. À la fin de cette législature, les défis restent entiers mais nombre de solutions sont envisagées et certaines d'entre elles sont d'ores et déjà planifiées, voire partiellement déployées; nous pensons à la requalification des espaces publics dans la perspective d'une urbanisation moins fonctionnelle et plus adaptée aux aspirations légitimes des piétons, des cyclistes ainsi que des habitants et usagers du centre-ville et au développement d'axes de communication dignes du XXI^e siècle (H18, H20 et ligne directe). Parallèlement, le Conseil communal estime que plus que jamais il s'agira de permettre à l'effervescence et à l'émulation culturelles et économiques de s'exprimer en favorisant tout projet susceptible d'alimenter une dynamique de succès (nous pensons particulièrement à la Capitale culturelle suisse, au Centre helvétique des arts de rue ou encore à la réhabilitation des Anciens abattoirs). La Chaux-de-Fonds et les Montagnes neuchâteloises doivent s'affirmer comme un espace de liberté et de création.

Le Conseil communal est convaincu que le rayonnement d'une cité à l'extérieur comme à l'intérieur de ses murs tient aussi à sa capacité à

maintenir et à attirer des infrastructures cantonales importantes ainsi qu'à entretenir ou à développer des infrastructures communales majeures. De ce point de vue, la législature qui s'achève offre à nouveau un constat contrasté. En ce qui concerne les infrastructures étatiques, sans conteste, le moment fort fut le 12 février 2017 qui a vu le peuple neuchâtelois décider de maintenir à La Chaux-de-Fonds un hôpital de soins aigus avec une exceptionnelle mobilisation des citoyens des Montagnes neuchâteloises. Ce jour est à marquer d'une pierre blanche et doit inspirer désormais la politique cantonale neuchâteloise afin d'œuvrer à une cohésion territoriale bien comprise et seule à même de générer la prospérité et le succès que mérite notre Canton. En outre, les événements de ce printemps 2020 rappellent à quel point deux infrastructures hospitalières de soins aigus dans notre Canton, et singulièrement une dans l'espace fonctionnel peuplé de plus de 70'000 personnes dont La Chaux-de-Fonds est le centre, sont une nécessité sanitaire.

Cela dit, au-delà de cette improbable victoire qui maintient une prestation régaliennne dans les Montagnes neuchâteloises, force est de constater que l'avenir reste incertain quant à une répartition équilibrée des activités de l'État à travers notre Canton. La concentration de la justice de première instance et du Ministère public sur la Place de la Gare avec la construction du NHOJ a été sèchement rejetée par le peuple neuchâtelois en automne 2017 et le "*plan Marshall*" pour les Montagnes évoqué à plusieurs reprises par le Conseil d'État peine encore à révéler ses contours, si ce n'est en termes de mobilité. Un projet de centre d'archivage cantonal est à l'étude, comme un centre administratif qui serait le pendant de celui de Tivoli à Serrières. Si ces projets réjouissent le Conseil communal, il souhaiterait un projet cantonal phare et ambitieux susceptible de positionner durablement la Métropole horlogère au sein de la Suisse et singulièrement du Canton, comme Berne l'a fait à Bienne et Vaud à Yverdon avec les hautes écoles. Le Conseil communal aime le rappeler à ceux qui tendent à l'oublier, La Chaux-de-Fonds est une composante essentielle du canton de Neuchâtel. À ce titre, les autorités cantonales exécutives et législatives ont le devoir et la responsabilité de l'ambition : notre ville est leur ville, comme le canton est notre canton.

Quant aux infrastructures communales, à leur développement et à leur requalification, le Conseil communal entend le souhait exprimé au sein de la population de voir éclore un grand projet fédérateur catalysant les énergies positives tant sur le plan économique que sociétal, dans une forme de keynésianisme moral et politique. Dans cette perspective à suivre, nous relevons d'ores et déjà les deux projets majeurs (en cours de

réalisation) qui ont marqué la législature : la requalification des Anciens abattoirs et la rénovation de l'Ancien Stand sur le site du parc zoologique du Bois du Petit-Château afin d'accueillir le Musée d'histoire naturelle. En outre, le projet de rénovation de l'entier du site des Mélèzes est lancé avec la volonté de développer un concept fonctionnel et exemplaire sur le plan écologique. Le Conseil communal reviendra à l'automne 2020 devant votre autorité pour présenter les projets et solliciter les crédits d'étude nécessaires.

Pour conclure, le Conseil communal estime pouvoir se montrer satisfait de la législature écoulée puisque les dynamiques sont créées et les enjeux sont identifiés, tout en étant parfaitement conscient que les défis restent entiers. Il tient à remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé activement à ce bilan positif, à commencer par les membres de l'administration communale dont le professionnalisme et le sens de l'action publique est à saluer. Et par les membres de votre Autorité qui ont soutenu et orienté l'action du Conseil communal en se plaçant souvent au-delà des considérations partisans.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Théo Bregnard

Le chancelier

Daniel Schwaar

M. Pierre-Alain Borel, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. En décembre 2016, le Conseil communal – et finalement aussi notre Conseil général qui les a adoptés – envisageait la législature autour de cinq axes : le développement d'un climat serein et de confiance au sein des autorités et de l'administration, mais aussi avec la population, l'assainissement de la situation financière, la réforme de l'administration, le repositionnement de notre Ville en termes d'attractivité économique et résidentielle ainsi que la nécessité de maintenir et d'attirer des infrastructures cantonales importantes, mais aussi d'entretenir des infrastructures communales majeures.

Au début de la législature, tous ici, certes en entrevoyant parfois des chemins différents, nous nous projetions quatre ans plus tard avec un équilibre financier retrouvé et une situation stabilisée. Nous avons fait l'exercice, mais l'expérience montre aujourd'hui qu'il n'est plus possible d'aller en dessous d'un certain seuil. À cela sont venues s'ajouter certaines réformes et décisions de l'État qui ont entamé notre marge de progression en matière d'économies.

Une première lecture, un peu trop rapide, de ce bilan pourrait donner le sentiment que nous avons fait du "sur place" et que peu de choses ont évolué. Il faut pourtant se souvenir qu'avant de semer, il faut d'abord labourer, effectuer un important travail de préparation, souvent ingrat, pénible, incertain quant au résultat de la récolte, mais pourtant tellement nécessaire. C'est ce travail auquel s'est attelé le Conseil communal avec courage et lucidité. Un travail rendu d'autant plus nécessaire que la situation qu'on anticipait comme extrêmement difficile pour les prochaines années risque bien de devenir kafkaïenne après le passage du Covid-19 dont le spectre plane toujours sur nous. Mais revenons un peu à nos cinq axes.

D'abord, le développement d'un climat serein et de confiance, condition absolument nécessaire si l'on souhaite avoir quelques chances de réussir sur les autres axes de travail. On se félicitera du fait que, contrairement à ce que l'on a pu vivre dans la législature précédente, nos différentes autorités, mais aussi les services, ont pu travailler dans un très bon climat institutionnel. Heureusement !, serais-je tenté de dire, car le moins qu'on puisse relever c'est que ces quatre dernières années ont été très compliquées.

Dans son fonctionnement, l'Exécutif n'a jamais travaillé de manière aussi transparente et aussi collégiale, ce qui constitue indéniablement une force. Cette logique de décloisonnement et cette approche systémique se retrouvent, du coup, aussi au niveau des services et des collaborateurs. Mieux encore, des groupes d'usagers sont associés au traitement de certains dossiers, lorsque cela fait sens, comme par exemple pour le dossier du réaménagement du terrain dit de l'Ancienne, mais ne nous y trompons pas, sur ce point, ce travail ne sera jamais terminé et il s'agira

toujours d'un point d'attention d'autant plus crucial dans un climat chahuté, comme nous risquons de le connaître dans les prochaines années.

Notre deuxième axe : l'assainissement de la situation financière. L'objectif était ambitieux et des efforts prodigieux ont été consentis. Malgré tout, force est de constater que notre Ville souffre encore d'un déficit structurel d'une dizaine de millions. Ainsi, on pourrait se dire que dans ce domaine tout reste à faire et que le chemin est encore long, mais après plusieurs législatures d'efforts, parfois heureusement entrecoupées de quelques années de relative sérénité, on arrive au constat que le travail a été fait – et bien fait ! – même si parfois cela a pu faire très mal aux collaborateurs, aux usagers ou parfois même à nos idéaux. Il fallait peut-être malheureusement en passer par là pour évacuer ces vieux démons et passer enfin à autre chose.

En effet, aujourd'hui, il n'est plus possible d'envisager encore de nouvelles contractions sans remettre en cause au plus profond l'existence même de notre Ville et, par contrecoups, tout l'équilibre du Canton. Une ville de près de 40'000 habitants ne peut tout simplement plus fonctionner en étant privée de certains équipements ou sans un nombre suffisant de collaborateurs pour assurer son fonctionnement. Contrairement à ce qu'on a pu entendre parfois, notre administration et, finalement notre Ville, ne vit pas au-dessus de ses moyens. On doit aussi se rendre à l'évidence que, malgré tous nos efforts, dont certains ont d'ailleurs été réduits à néant par des réformes cantonales, les solutions ne sont pas entièrement entre nos mains – on peut penser ici, par exemple, au dossier sur les surcharges géotopographiques – ce qui ne signifie évidemment pas pour autant que notre gestion ne doit pas rester extrêmement rigoureuse.

Troisième axe : la réforme de l'administration. Durant ces quatre dernières années, notre administration s'est réorganisée et restructurée en profondeur, soumettant les collaboratrices et collaborateurs à de très fortes contraintes. Causes ou effets, on relèvera aussi que jamais, de mémoire d'ancien Conseiller général, nous n'avons connu quatre années avec autant de cadres partant en retraite ou choisissant une nouvelle orientation professionnelle. Les réformes cantonales, l'émergence de nouveaux besoins, l'utilisation croissante des nouvelles technologies, la vision d'une administration entretenant une relation réinventée avec la population, sans oublier la recherche d'économies, ont rendu indispensable ces profondes réformes et un recentrage des services sur leur cœur de métier. Les services ont été fusionnés, réorganisés, séparés, se sont vu abandonner des tâches tout en en apprivoisant de nouvelles, le tout dans un contexte de mesures sur les salaires et de suppressions de postes, mais sans jamais arrêter de servir des prestations de qualité.

C'est ici pour moi l'occasion de remercier sincèrement l'ensemble des collaborateurs de la Ville pour leur investissement pendant ces années extrêmement difficiles et, disons-le tout net, le groupe socialiste

n'acceptera plus de nouvelles mesures sur le personnel visant à combler notre déficit. Pour exister, se développer et rester attractive, notre Ville doit être forte et pour cela, sans bien sûr tomber dans l'excès, cela veut dire que nous devons pouvoir nous appuyer sur une Administration à la fois à la dotation en personnel suffisante et pouvant travailler dans de bonnes conditions. La situation sanitaire que nous venons de connaître, et dont nous ne percevons pas encore tous les effets, nous rappelle d'une manière cruelle la nécessité pour la population et nos institutions de pouvoir s'appuyer sur une administration solide, efficace, réactive et créative.

Pour clore ce chapitre, c'est avec satisfaction que nous avons observé que l'Exécutif, dans ses réorganisations, n'a pas fait preuve de dogmatisme et a su revoir son jugement et a eu le courage, lorsque cela se justifiait, de revenir en arrière comme par exemple dans le cas de la suppression du Service juridique.

Quatrième axe : le repositionnement de notre Ville en termes d'attractivité économique et résidentielle. Durant cette dernière législature, l'offre pour un habitat qualitatif et diversifié s'est grandement développée. Il s'agit là d'un élément nécessaire si on souhaite voir s'installer de nouveaux habitants, mais aussi conserver ceux qui sont déjà-là. On peut se réjouir, malgré les difficultés et le fait d'avoir quitté l'Association des villes suisses, que notre Ville soit restée extrêmement présente dans tous les projets d'importance tant au niveau cantonal et régional que national.

Si on souhaite que notre Ville dispose d'une assise économique stable, il convient que nous puissions compter sur une croissance économique durable et responsable dont la clé repose sur un équilibre entre grandes entreprises et plus petites, voire même de "microentreprises". En effet, la création d'emplois occupés par des personnes qui habitent notre Ville est l'une des clés de la spirale positive que nous espérons. Or, les créateurs de petites entreprises sont bien souvent des acteurs très investis dans le tissu local et recrutent aussi généralement localement. Ainsi, si les discussions pour faire venir de grandes entreprises passent en général par le Canton, il est tout aussi important de soutenir les entreprises plus petites. En effet, le développement économique ne s'arrête pas à la mise à disposition d'une liste des terrains libres, mais également à l'accompagnement dans certaines démarches, à des mises en relation favorisant les synergies ou à la mise à disposition de solutions de financement. L'appui apporté par le Service économique de notre Ville doit donc jouer un rôle de catalyseur mais, pour réussir ce défi, il est indispensable que son effectif soit renforcé et qu'une véritable stratégie soit élaborée.

À ce propos, nous regrettons de ne pas avoir retrouvé dans ce bilan de législature un bilan en termes d'emplois. Créative, fourmillantes d'idées, notre Ville devra aussi pouvoir disposer d'une marge de manœuvre financière en particulier en matière d'investissements, afin de pouvoir

soutenir une dynamique du succès tant en matière économique que culturelle, car si on vient dans une Ville pour un emploi, on y reste pour la vie sociale qu'elle propose. Dans le prolongement de cette idée, on constate que, au cours des quatre dernières années, un gros effort a été consenti en matière d'offre de places d'accueil dans les domaines préscolaires et parascolaires. Malgré tout, force est de constater qu'un effort supplémentaire est encore nécessaire car, là encore, la seule création de places de travail ne suffira pas, nous devons aussi mettre à disposition une offre attractive pour les familles qui sont actuellement là et à celles qui ne manqueront pas de venir s'installer dans les années à venir.

Nos espaces publics parfois ignorés, souvent mal utilisés, doivent aussi continuer à être requalifiés et réhabilités car, en plus de donner une belle image, ça permet aussi de ramener les habitants en Ville, dans la Ville, et par voie de conséquence, de les ramener aussi auprès des commerçants et artisans locaux.

Cinquième et dernier axe : la nécessité de maintenir et d'attirer des infrastructures cantonales importantes, mais aussi d'entretenir des infrastructures communales majeures. Dans ce domaine aussi, des avancées majeures ont été faites et nous pensons notamment bien évidemment à la décision de maintenir un site hospitalier dans les Montagnes, mais aussi à la requalification du site de la scierie des Éplatures qui permettra d'accueillir un site majeur de l'Administration cantonale, notamment avec la rénovation de la gare de la Fiaz, et de développer un très beau projet de quartier.

Et puis comment ne pas se réjouir pour le Musée d'histoire naturelle qui pourra enfin sortir de ses cartons, mais aussi pour les Anciens Abattoirs qui ont commencé à reprendre vie et pour lesquels on commence à voir enfin un vrai projet, sans gigantisme, mais à notre mesure, pas à pas, tout en étant respectueux de l'architecture remarquable de l'ensemble. Enfin, après avoir plongé, le projet de la piscine des Mélèzes devrait bientôt revenir à la surface avec en prime une rénovation des patinoires et une centrale énergétique performante.

J'en arrive donc à la conclusion. Au terme d'une législature extrêmement contrastée, on relèvera une fois encore qu'un travail gigantesque de fond a été accompli. Notre administration a été réorganisée, plusieurs projets d'envergure ont été réalisés ou sont à bout touchant, alors que pour certains ils ont été initiés il y a plusieurs législatures et semblaient pratiquement insurmontables. Je cite en vrac : les liaisons routières, le RER, l'Hôpital, le Plan général d'évacuation des eaux, le traitement des micropolluants, le Musée d'histoire naturelle, la réhabilitation des Anciens Abattoirs.

Si nous n'avons pas réussi à retrouver les chiffres noirs, nous pouvons maintenant affirmer clairement que nous souffrons d'un déficit structurel qui ne vient pas de dépenses mal maîtrisées, mais de recettes

insuffisantes et que la solution ne se trouve pas uniquement entre nos mains. Sachant qu'il faut toujours un hiver pour bercer un printemps, et même s'il reste un très gros travail jusqu'à la récolte, nous sommes convaincus que, si nous arrivons à conserver la dynamique positive que nous avons retrouvée, le succès sera au rendez-vous.

Comme vous l'aurez compris, notre groupe prendra acte du rapport du Conseil communal.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Je sais que c'est un débat long mais en principe vous avez cinq minutes. Je comprends bien qu'une législature c'est quatre ans et qu'il y a beaucoup de choses à dire mais je vous demanderai d'être plus concis. Merci.

M. Blaise Fivaz, PDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. C'est avec intérêt que l'élu PDC a pris connaissance du rapport de législature 2016-2019 et il tient à en saluer la qualité et à en remercier ses auteurs.

Malgré les difficultés financières, le Conseil communal n'a jamais baissé les bras, bien au contraire, au vu de la situation économique ; le bilan est positif et cela est réjouissant. Nous espérons que, pour la prochaine législature, nous verrons aboutir une plus juste répartition de la part du Canton de la manne fédérale relative à la géotopographie et qu'enfin, au même titre que le Laténium, le Canton subventionnera le MIH attestant ainsi la valeur nationale, voire internationale, de ce musée.

En parlant du Canton, nous espérons également qu'il arrêtera de reporter surnoisement les charges sur les communes comme la diminution de la prise en charge d'élèves en classe d'accueil, la fin de la prise en charge de la formation continue des membres de la Direction des écoles ou encore le report de tâches de police sur la Sécurité publique, pour n'en citer que quelques-uns. Le Canton a tendance à tout vouloir absorber et, quand il se rend compte de la masse de travail et des coûts que cela représente, il délègue aussi discrètement que possible des tâches aux villes. Je m'arrêterai là...

Enfin, relevons que notre Conseil communal a eu la sagesse d'étoffer le Service juridique afin d'éviter les mandats extérieurs et nous espérons qu'il en fera de même avec le Service économique, si l'on veut accueillir de nouvelles entreprises. Nous considérons qu'il n'appartient pas au Conseil communal, dont la charge de travail est importante, d'aller chercher ou rechercher des entreprises. À nos yeux, c'est plutôt le rôle d'un Chef de service de faire les premiers pas puis d'associer le Conseil communal lors de la concrétisation d'un projet. Il est évident que toute entreprise est la bienvenue et qu'elle apportera des habitants qui contribueront à l'essor et

au commerce local. Notre Ville est une ville où il fait bon vivre, nous devons la mettre en valeur et rappelons-le à la population !

Une législature se termine. Alors en route pour quatre autres années qui, nous l'espérons, nous permettront de sortir des chiffres rouges, malgré la montagne qu'a représenté le Covid-19. Serrons-nous les coudes et regardons devant et pas dans le rétroviseur.

Pour terminer, l'élú PDC réitère ses remerciements au Conseil communal ainsi qu'à tous les cheffes et chefs de service et toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs qui, année après année, fournissent de gros efforts pour la bonne marche des services et de la Ville.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, l'élú PDC prend acte avec satisfaction de ce rapport.

Je vous remercie.

M. Nathan Erard, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous remercions le Conseil communal pour la rédaction de ce rapport. Il pourra être utilisé comme base de travail pour les législatures suivantes.

Malgré quatre années d'austérité, le rapport nous rappelle que la Ville a tout de même pu réaliser des projets positifs et d'envergure pour la population. Citons l'acceptation du projet "Musée d'histoire naturelle", la réalisation des ascenseurs de la gare ou encore le Plan de mobilité. À noter aussi que la législature a été marquée par l'acceptation de l'initiative pour deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires, combat dans lequel les autorités législatives et exécutives de la Ville se sont beaucoup impliquées.

Dans la continuité de ce combat, nous saluons l'implication et la communication du Conseil communal dans la lutte pour faire reconnaître La Chaux-de-Fonds à sa juste valeur auprès des autorités cantonales. Cependant, nous regrettons qu'un tel rapport ne fasse son autocritique que dans sa conclusion ; nous aurions apprécié que les élu·e·s le fassent dans les chapitres les concernant. Nous nous étonnons par exemple que le chapitre sur les Ressources humaines ne mentionne pas les mesures drastiques sur les salaires des employé·e·s communaux ainsi que l'augmentation des congés maladie. Il faut aussi attendre la conclusion pour que le rapport évoque le raté du "Troll"...

D'autres ratés sont absents du rapport, comme le déplacement avorté du Marché sur la Place de la Carmagnole ou la promesse non-tenue de la brasserie de l'Avenir de déplacer son siège social dans la Commune qui lui a vendu un bâtiment historique pour une bouché de pain.

Et puis, il y a les thèmes absents de cette législature. Nous regrettons par exemple que l'écologie n'ai pas été un thème porté par l'Exécutif. Il faut d'ailleurs attendre la dernière page du rapport pour voir le mot "écologique" apparaître. Ainsi, nous vous remercions pour cette synthèse complète de

81 pages mais n'oublions pas de faire une plus grande place à l'autocritique si cet exercice de rédaction devait être reconduit.

Comme vous l'aurez compris, le groupe POP prendra acte de ce rapport. Merci pour votre écoute.

M. Alain Vaucher, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. En préambule, l'unanimité du groupe PLR souligne le travail très important qu'il a fallu à la rédaction du rapport du Conseil communal relatif au Bilan de législature 2016-2020 et il en félicite sincèrement leurs auteurs et leurs auteurs.

Le but de ce rapport est – et je cite – *"de faire le point dans chaque dicastère sur le travail réalisé, afin de chercher à présenter une image globale suffisamment exhaustive pour être susceptible de faire apparaître nos forces et nos faiblesses, le chemin parcouru et celui à parcourir ces prochaines années"*. Il nous apparaît que l'intention de ce rapport est louable mais il s'avère que l'exercice de faire un Bilan de législature est difficile, fastidieux et austère.

Difficile ? Difficile, parce que l'exercice demande passablement d'humilité pour connaître et reconnaître ses propres faiblesses en public, vu que le rapport est public. Alors, même si, de-ci de-là, nous rencontrons quelques-unes de ces difficultés, il faut bien admettre qu'au terme de sa lecture, ce rapport est une forme, à quelques exceptions près, de panégyrique de chaque service, d'expression d'autosatisfaction que l'on retrouve, en général, lors des discours d'entreprises et d'institutions diverses en fin d'année.

Fastidieux ? Fastidieux, sans nul doute, car ce rapport n'est pas un "copier-coller" des rapports d'activité qui nous sont distribués avec les comptes. Comme déjà dit précédemment, nous sommes conscients de l'effort fourni pour l'élaboration d'un tel travail supplémentaire qui a chargé les différents services, alors que le travail rédactionnel doit déjà être réalisé pour établir les rapports des sous-commissions financières, les rapports de la Commission financière et encore les rapports d'activités. Ces derniers sont largement plus clairs et plus pertinents, puisque nous y trouvons plus facilement ce qui est et non pas ce que nous aimerions qu'il soit lu...

Austère ? Austère pour terminer, car si le but est, comme déjà souligné sans conteste louable, de permettre à tout un chacun de se faire une idée de ce qui a été accompli durant cette législature, la lectrice ou le lecteur seront vite refroidi·e·s par la présentation spartiate ou, plus régionalement, protestante dudit rapport. Ce dernier ne risque d'être lu qu'essentiellement par les Conseillères et Conseillers généraux actuel·le·s et c'est à déplorer.

En conclusion, à la lecture du rapport qui nous intéresse, il en découle que tout ou presque va vraiment bien et qu'en fait, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et

Messieurs les Conseillers généraux, notre existence est anecdotique car tout roule sur des roulettes circulaires bien rondes, tout seul et dans la bonne direction.

Alors oui, pour le groupe PLR, l'exercice ne touche pas sa cible ou ses cibles. Ouvrage grand public de présentation du Bilan de la législature 2016-2020 ? Non, car beaucoup trop ingrat. Seuls quelques rares stakhanovistes se donneront, par devoir personnel ou par autoflagellation calviniste, la peine de lire. Ouvrage de références et de travail pour nos successeurs ? Non, car beaucoup trop lisse. Ce rapport n'est pas assez critique pour faire apparaître des aspérités suffisamment conséquentes sur lesquelles les futures élues et les futurs élus pourront s'accrocher pour déterminer leurs actions.

Pour finir sur une note positive, soulignons que ce rapport met en évidence, et c'est ce que nous en retiendrons, que la législature qui se termine n'a pas vu se réaliser de grands projets mitterrandiens mais, à contrario, a vu une politique, à l'image du rapport, plutôt austère s'actionner en regard des difficultés financières que traverse notre Bibliothèque Ville de La Chaux-de-Fonds. Il permet de montrer et de démontrer que, malgré notre situation franchement inconfortable, un immense effort de gestion a été entrepris durant ces quatre dernières années par le personnel – nous tenons par ailleurs à le remercier chaleureusement – et par les différents responsables de services et dicastères, que nous remercions tout autant chaleureusement. Il en ressort également, malgré les vents contraires, que les services et dicastères de notre Ville continuent de fonctionner, de se réinventer, d'explorer des terres inconnues pour la réalisation de nouveaux projets si insignifiants soient-ils qui, réunis, aboutissent à une vision cohérente du futur.

Le groupe PLR demandera à la fin des prises de position des autres groupes du Conseil général et du Conseil communal une petite suspension de séance pour pouvoir se positionner sur la prise ou non d'acte du rapport du Conseil communal relatif au Bilan de législature 2016-2020. Si refus il devait y avoir, il faudra le comprendre comme un souhait qu'un tel rapport ne se fasse plus dans l'avenir et non comme un désaveu à tous ses auteur-e-s dont, encore une fois, nous reconnaissons l'important travail fourni.

Merci.

M. Thierry Brechbühler, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. En préambule, le groupe UDC souhaite remercier le Conseil communal ainsi que l'ensemble du personnel communal pour le travail exécuté tout au long de cette législature. Ce soir, nous ne reviendrons pas en détails sur l'ensemble des dossiers traités durant la période 2016-2020 mais quelques éléments nous ont néanmoins marqués.

Souvenons-nous, en 2016, après quelques semaines d'incertitude liées à différents recours en lien avec les élections, le Conseil communal fraîchement élu devait prendre des mesures financières pénibles et contraignantes envers le personnel communal. Débuter une législature dans de telles conditions n'est, comme nous pouvons l'imaginer, pas la voie idéale. De plus, avec trois nouveaux membres en son sein, l'Exécutif de notre Ville a dû s'adapter afin d'assurer la continuité des dossiers en cours en sus de – permettez-moi l'expression – l'"apprentissage du métier". Un début de législature éprouvant pour nos "cinq", néanmoins, et nous pouvons le dire, elles et ils s'en sont bien sortis !

Avec pour objectif la remise des finances à l'équilibre, le défi à relever était de taille... Outre la réforme de l'administration, tant sur son efficience que sur le coût de ses structures, le Conseil communal s'est également penché sur un certain nombre de prestations fournies. En y associant le Conseil général, notamment dans le cadre des états généraux, notre Exécutif avait toutes les cartes en main afin d'atteindre son but ultime. Malheureusement, entre diminution des recettes fiscales, diverses réformes cantonales et reports de charges sur les communes, la cible en ligne de mire ne fit que s'éloigner. Par ailleurs, une plus juste répartition de la péréquation cantonale notamment permettrait à notre Ville de voir le ciel un peu moins sombre. Ainsi, l'initiative cantonale en cours, visant à corriger cette injustice, doit être massivement soutenue par les habitants de notre Commune et de celles impactées négativement afin d'obtenir les subventions justement dues en raison de charges géotopographiques élevées. Nous l'avons tous bien compris, malgré toute la bonne volonté de l'Exécutif, certains paramètres sont incontrôlables et ceux-ci ont très certainement conduit aux résultats financiers que nous connaissons.

Malgré une situation délicate pour le Conseil communal, la diffusion du film "Ville cherche héros" a permis à nos concitoyens, et même bien plus loin, de s'immerger au cœur de notre Autorité. Pour la première fois, les caméras ont eu la possibilité de suivre, de l'intérieur, la préparation du budget d'une Commune telle que la nôtre et cette transparence a valu à la Ville de La Chaux-de-Fonds, un rayonnement positif bien au-delà de notre frontière cantonale.

Cet élan de sympathie a néanmoins été quelque peu ébranlé par le "Troll" dont nous connaissons désormais toutes et tous les ridicules frasques dont il a été l'auteur ! Non, nous ne jetons la pierre à personne mais regrettons quand même que cette campagne de communication n'ait pas été à la hauteur de ce que peuvent attendre la plupart des citoyens de notre Ville... Espérons que, à l'avenir, un tel chaos ne se reproduira plus car, si nous souhaitons attirer de nouveaux contribuables, nous doutons que cette méthode "Trollistique" soit la meilleure.

Ainsi et pour conclure, malgré quelques déceptions, le groupe UDC prendra acte de ce bilan de fin de législature. Je vous remercie.

M. Jean-Emmanuel Lalive, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Merci pour le rapport détaillé et intéressant du Conseil communal, comme cela a été dit, concernant cette législature.

Globalement, je dirais, à titre personnel surtout, que le Conseil communal n'a pas à rougir de son travail, dans un contexte en plus très hostile, et je l'en félicite. J'irais même jusqu'à dire qu'une autre Autorité m'a parfois plus déçu que la vôtre ! Le Conseil communal a souvent fait preuve d'une certaine cohésion, saine et nouvelle, à l'exception peut-être de la campagne du "Troll", où le Conseil communal n'a pas pipé mot devant le Conseil général. Madame Morel était au front seule, telle Winkelried, devant un Conseil général parfois agressif, alors que la décision était commune...

Sinon, avant d'exprimer quelques souhaits utiles, je remercie le Conseil communal pour son engagement en faveur de notre Hôpital. Que cela continue car malheureusement ce n'est pas fini.

Il y a bien sûr quelques griefs qui se veulent constructifs et tournés vers l'avenir mais cette législature n'a pas été marquée par une volonté écologique très évidente que pourtant la plupart des partis veulent depuis peu. C'est un peu le néant ou presque et cela a été dit par le représentant du POP. L'écoquartier sur l'ancien site de la Scierie a été imposé au Conseil communal et on n'en a plus entendu parlé. Les bandes cyclables sont bonnes pour les autres villes de Suisse et d'ailleurs mais pas tellement pour nous, alors que les magasins de cycles n'ont plus de stock tellement il y a de demandes. On dépense sans compter pour une autoroute de contournement mais on ne ressent pas une vraie volonté que la Ville soit tournée vers de la mobilité douce.

Au niveau de l'éclairage public, cela a été dit par la Présidente du POP, c'est simple et économique que de limiter à certaines heures la nuit mais on ne juge pas. Concernant les panneaux solaires, cités en page 54 du rapport, le Conseil communal réalise, je l'espère, que c'est un bon début mais ce n'est qu'un maigre début. Bref, si la crise du Covid annoncée par la communauté scientifique nous a bien interpellés alors l'urgence climatique doit nous effrayer un tant soit peu et nous permettre de ne pas rester aux déclarations de bonnes intentions.

J'espère donc que la prochaine législature sache mettre une priorité écologique en exergue, quel qu'en soit le parti.

Je vous remercie de votre attention.

M. Théo Bregnard, Président du Conseil communal, Instruction publique, culture et intégration : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je remercie en préambule l'ensemble des groupes pour l'accueil globalement positif, en tous cas pour les remerciements. Pour commencer, je dirais que la question qui est revenue, dans les aspects les plus négatifs, c'est qu'il n'y a pas d'autocritique. Je crois, au contraire, que

cette autocritique est présente. Après, je crois qu'il y a aussi eu une volonté du Conseil communal de ne pas mettre la focale sur cette autocritique, mais peut-être aussi sur les autres aspects. Enfin, j'y reviendrai peut-être plus tard.

Un Bilan de législature – vous l'avez lu dans l'introduction et la conclusion, je ne vais pas dire évidemment tout ce que vous y trouvez, et j'invite d'ailleurs le PLR à bien relire la conclusion, qui vous permettra, si vous la lisez bien, de découvrir peut-être un peu d'autocritique et vous incitera, je l'espère, à valider ce rapport – permet de s'arrêter sur le chemin parcouru et c'est ça qu'était la volonté du Conseil communal. Même si nous n'avons pas encore atteint le sommet – je crois qu'on est tous d'accord – cet arrêt rétrospectif nous est apparu nécessaire. Mais pourra-t-on même l'atteindre un jour ? Peut-être le jour où on obtiendra ces justes et légitimes reconnaissances des surcharges géotopographique... Aujourd'hui, nous nous situons à mi-pente, beaucoup l'ont dit, avec un déficit structurel difficile à résorber qui nous retient malheureusement dans nos mouvements. En bref, comme le dit le rapport, "les défis restent entiers" !

L'occasion, je le disais, de s'arrêter sur le chemin parcouru, mais si on prend la peine de lire dans le détail – probablement que peu l'ont fait mais c'est peut-être l'occasion à un moment donné d'y revenir – on se rend compte finalement que ce chemin est somme toute bien rempli, pas seulement en nombre de pages, mais aussi en projets et dans tous les services, comme le parti socialiste, qui a été un peu long, l'a en tous cas bien démontré, et chacun de vous avec vos sensibilités.

Des projets, des réformes – beaucoup les ont listés – ont été initiés ou réalisés malgré la crise, malgré les difficultés. Ce matin, nous finalisons même les derniers éléments du futur aménagement du Musée d'histoire naturelle avec terrasse, on l'espère, suffisamment grande pour tous vous accueillir. Des projets et aussi – ça a été dit par beaucoup – une Administration qui a beaucoup œuvré et que je tiens à remercier vivement ici. Elle nous apparaît aujourd'hui efficiente, fonctionnelle et, comme c'est dit dans le rapport, justement proportionnée. Je ne reviendrai pas sur les comparaisons avec d'autres villes mais il s'agira, aux yeux du Conseil communal, de lui redonner de nouvelles perspectives, notamment quant aux progressions salariales après cinq ans de blocage.

Un bilan clair-obscur, en tout cas c'est comme ça que nous le percevons, néanmoins le Conseil communal veut croire aux "bons auspices" qu'évoque mon collègue Théo Huguenin-Elie dans son introduction et sa conclusion et je profite d'ailleurs pour le remercier pour ce travail de synthèse, que je vous invite vraiment à relire.

En effet, le Conseil communal, à l'image aussi de votre Autorité, cultive, malgré nos diversités, une constance qu'on a eue tout au long de la législature et qui nous a rassemblés, notamment sur la question hospitalière qui a été évoquée ; une fierté et une croyance indéfectible

dans les incontestables atouts que compte notre Ville et que plusieurs d'entre vous ont relevés. Une identité chaux-de-fonnière forte, ouverte aux autres et à l'extérieur, un climat serein – je ne sais pas s'il l'a toujours été quand vous évoquez l'affaire du "Troll" – jamais acquis mais dont nous devons nous atteler. Il n'y a pas eu de grand projet miterrandien, mais c'est aussi un peu cet état d'esprit et au travers de ces petites ou parfois un peu plus grandes victoires que se dessine, au travers de ces pages, une image relativement positive et qu'il s'agira surtout de faire prospérer ces prochaines années.

Il s'agira, comme beaucoup l'ont dit, de mieux faire connaître nos richesses, qu'elles soient culturelles, architecturales, urbanistiques – à la veille d'un week-end célébrant le 11^e anniversaire de notre inscription à l'UNESCO, je crois qu'il était important de le souligner – ou alors naturelle, en réponse finalement à la lettre qu'on a eue en introduction ; des qualités auxquelles le Conseil communal croit et qu'ils continuera à valoriser. Nous devons encore renforcer la qualité de vie extraordinaire qui est la nôtre, qu'on a encore pu voir durant cette crise "Covid", avec peut-être une ouverture plus grande que celle observée dans les grandes villes saturées et qu'il s'agira de valoriser.

Les grands axes de communication, le Plan de mobilité, voilà des points – pour répondre aux Verts – qui ont marqué cette législature et qui donnent des perspectives pour l'avenir et qui doivent nous permettre et nous inciter à dynamiser notre Ville et notamment son centre-ville, dans le prolongement de la Place du Marché piétonne cet été, lieu où je me réjouis aussi de vous y retrouver pour boire un verre et peut-être discuter de cet avenir justement.

Enfin, cette mise en lumière du chemin parcouru durant ces quatre années, malgré la crise – je l'aurais assez dit – qui a parfois pu occulter nombre d'évolutions, de constructions plus ou moins visibles, témoigne à notre sens d'un dynamisme modeste mais tout de même certain. Cela nous permet d'espérer un avenir plus prospère pour notre Ville, on l'espère avec vous, et c'est bien aussi ces promesses-là qu'on a souhaité mettre en exergue dans ce Bilan. Finalement, peut-être, l'amorce du prochain programme de législature qu'on se réjouit de reprendre avec vous tous.

J'en viens maintenant à vos différentes interventions. Il ne s'agit pas pour moi de paraphraser tout ce que vous avez dit car il y a peu de questions, beaucoup de points de vue. On apprécie les cinq axes du parti socialiste qui témoignent peut-être des lignes qu'il s'agira de suivre, globalement, me semble-t-il, assez partagées par le Conseil communal et par le Palment. Il y a avait quelques questions, je ne sais pas si mes collègues y répondront par la suite.

Au niveau des autres groupes, je remercie vos revendications, la volonté du PDC de ne jamais baisser les bras ! Je crois que c'est quelque chose qui a marqué notre Conseil. Il s'agira de se battre et de poursuivre

pour une juste répartition, mais aussi pour que le MIH soit enfin subventionné à sa juste valeur.

Quant aux autres questions, faudra-t-il étoffer le Service économique ? Probablement, mais je laisserai peut-être ma collègue y répondre.

J'en viens au POP. Des remerciements, une cératine autocritique. Alors, oui, tout n'a pas été que positif mais je crois qu'on le dit. On revient sur la question du "Troll" ; je crois qu'on la reconnu et il ne s'agit pas pour nous d'y revenir aujourd'hui. Il y a eu des couacs mais en même temps le Bilan on le défend volontiers. Il y a la questions de l'écologie. En tout cas, aux yeux du Conseil communal, peut-être que mes collègues y reviendront, mais je crois que le Plan de mobilité a amorcé une direction et cette direction est importante. Alors peut-être qu'on aurait pu aller plus loin sur cette législation mais en tout cas les amorces sont là et c'est en celles-ci que nous croyons.

Su l'intervention du PLR, je l'ai déjà dit, il ne s'agit pas d'être dans l'autosatisfaction, loin de là, mais de ce point de vue-là, on n'a vraiment pas la même lecture de ce rapport. Il s'agissait pour nous vraiment de montrer ce qui s'est fait, avec une certaine réalité ; en tout cas, c'est comme ça qu'on le percevait. Je regrette d'une certaine manière votre lecture. Il ne s'agissait pas pour nous d'imaginer que chacun lirait d'un bout à l'autre ce Bilan de législature mais que chacun, en fonction de ses intérêts, y trouverait les réalisations dans tel ou tel domaine qui ont vu cette Ville avancer durant cette législature. Il ne s'agit pas de dire que tout va bien, je crois qu'on l'a dit. Le déficit structurel colle malheureusement un peu trop à la peau de cette Ville ; CHF 10 millions de déficit, ce n'est pas rien, on le sait tous, c'est écrit clairement. De ce point de vue-là, on aborde les choses clairement et il ne me semble pas qu'on les cache. Voilà, peut-être l'auriez-vous souhaité plus critique, mais je vous laisse y revenir si jamais.

Je remercie finalement l'UDC pour ses remerciements. Sur le "Troll", je pense que je l'ai évoqué, je n'y reviendrai pas. Pour la question écologique des Verts, J'ai en partie répondu par rapport à l'intervention du POP. Pour la question du vélo, je crois qu'un Plan de mobilité prévoit justement un développement de ces axes. En tout cas, le Conseil communal souhaite aller dans ce sens.

Voilà, je vous laisserai intervenir si vous souhaitez qu'on précise l'un ou l'autre point et je ne sais pas si l'un ou l'autre de mes collègues souhaite ajouter quelque chose.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Très rapidement parce que notre Président a presque tout dit. Une remarque en préambule, notamment à l'adresse du PLR, sur l'usage que l'on peut faire et qui doit être fait de ce Bilan de législature et puis

répondre quand même à l'intervention de Monsieur Lalive sur des éléments qui sont d'ordre écologique et qui sont notamment traités par mon dicastère.

Alors en préambule, simplement dire au PLR que le Conseil communal s'est trouvé dans bon nombre de situations face à des propos de nos concitoyens, et souvent de nos concitoyens avisés qui suivent la politique, qui nous disaient que finalement c'était une bonne législature dans le sens où les gens s'entendent, il n'y a pas d'histoires, mais c'est un peu une législature à blanc car il ne se passe rien. Le Conseil communal a estimé que c'était extraordinairement injuste vis-à-vis du travail des services, qui est un travail absolument exceptionnel, vis-à-vis aussi du travail de votre Autorité, naturellement vis-à-vis du travail du Conseil communal, et on a voulu poser sur le papier, relativement en détail, ce qui se faisait.

Ensuite, naturellement, c'est un document qui est difficile d'usage. On n'a pas mis un préambule pour expliquer comment il fallait utiliser ce document mais ça nous apparaissait d'une totale évidence, c'est-à-dire que c'est un document qu'il ne s'agit pas d'essayer de lire de manière linéaire, de la première page à la dernière page, mis à part l'introduction et la conclusion. Et ensuite, ce que nous faisons très rarement dans les rapports, nous avons une sorte d'index ou une table des matières plutôt, et chacun, selon ses intérêts, peut aller dans la table des matières chercher les passages qui vont l'intéresser sur le travail des services, des dicastères, du Conseil communal. C'est de cette manière-là qu'il faut comprendre l'usage de ce document et j'ai l'impression que ceux qui ont utilisé ce document de cette façon-là y ont finalement trouvé leur compte. C'est sûr, Monsieur Vaucher, que si vous avez essayé de le lire de A jusqu'à Z, je comprends la grande fatigue qui vous a saisi.

Sur les questions écologiques, évoquées par Monsieur Lalive, il y a deux aspects. L'écologie ne se résume pas à ces deux aspects mais je vais traiter ces deux aspects qui ont été évoqués également par le popiste Monsieur Erard. D'abord, ce sont les panneaux solaires photovoltaïques. Comme vous le dites, Monsieur Lalive, j'aimerais vous répondre de manière immédiate que bien sûr c'est extrêmement modeste et ce n'est qu'un début mais ce n'est pas un début qui est tout à fait anecdotique parce qu'en fait, ce qui est important dans la manière de travailler du Conseil communal et des services communaux, c'est qu'on a réussi, pendant cette législature, à engager une systématique dans la manière de traiter nos bâtiments, notamment en ce qui concerne les panneaux solaires mais également en ce qui concerne les questions d'isolation. La systématique est lancée et, aujourd'hui, il n'y a plus un agent technique du Service bâtiments et logement qui oublierait ces aspects-là et je vous assure que, par le passé, ce n'était pas forcément une évidence. Bien sûr,

évidemment c'est extrêmement modeste, mais ce n'est pas parce que c'est modeste que ça ne méritait pas qu'on le dise.

Sur la question de la mobilité douce, appelée à juste titre de vos vœux, elle trouve une place meilleure dans notre Ville. Sur la question des espaces publics, qui sont des espaces publics de meilleure qualité, à l'attention de la mobilité douce, à l'attention des usagers de ces espaces publics, des badauds, des clients des commerces, etc., ce qu'il m'apparaît, c'est que nous n'avons pas de divergence sur les objectifs. Tout ce que vous dites, séance après séance, sur les objectifs, le Conseil communal le dit également. Je vous invite vraiment à relire le Plan directeur partiel des mobilités en lien avec la H18. Je vous invite vraiment à relire le Plan directeur des mobilités – je pense qu'il est extrêmement instructif de ce point de vue-là – mais par contre, nous entendons aussi surtout votre impatience. La divergence n'est pas visiblement sur les objectifs, la divergence est sur le rythme que nous avons adopté et sur les moyens que nous réservons à la mise en œuvre de cette politique. Encore une fois, et j'espère que ça a été clarifié avec le Plan directeur partiel des mobilités, le délai que nous nous sommes mis pour avoir réussi cette mue urbanistique au profit des mobilités douces et des espaces publics de qualité, même si c'est un travail de Sisyphe et il y aura toujours des choses à faire, c'est 2025 avec l'ouverture du contournement est de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Mais pour être prêts en 2025, ça signifie qu'il faut d'ores et déjà travailler d'arrache-pied.

Alors, nous comprenons votre impatience, nous cherchons à y répondre et nous y travaillons d'ores et déjà, par exemple, aujourd'hui, un des gros chantiers qui occupe le Service de la planification c'est la rue du Progrès et je cite le titre de la motion que vous aviez déposée à l'époque, je crois par Monsieur Kitsos : "Pour que la rue du Progrès en soit un". C'est un chantier d'une extrême complexité et il s'agira d'être prêt en 2025, comme on en a pris l'engagement devant votre Autorité. Nous travaillons aujourd'hui d'ores et déjà sur cet axe à vocation de mobilité douce qui traversera la Ville d'est en ouest et d'ouest en est.

Les objectifs sont donc les mêmes. On entend votre impatience et on espère que vous pouvez prendre acte que nous avançons dans la même direction.

M. Marc Arlettaz, Conseiller communal, Sécurité, Espaces publics et énergies : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Dans le prolongement de l'intervention de mon collègue Théo Huguenin-Elie, j'aimerais aussi, sur un aspect précis de l'intervention du groupe des Verts, apporter quelques précisions s'agissant de l'éclairage public. La lecture du Blain de législation, en page 32, vous a appris certains éléments mais, si ce domaine vous intéresse, la lecture des rapports de gestion, qui sont

publics année après année, vous amène aussi foule d'éléments tout à fait intéressants.

Et au sujet de l'espace public, je peux entendre que celles et ceux qui souhaitent une extinction nocturne totale dans nos communes ne soient aujourd'hui pas satisfaits, mais ce n'est pas et ce ne sera vraisemblablement pas à futur la volonté du Conseil communal parce que, dans une Ville avec ses problématiques urbaines, ses problématiques de vis nocturne, ses problématiques de sécurité routière, la réflexion n'est pas la même et ne sera jamais la même que dans certains villages où on voit l'extinction petit à petit venir. Cependant, dire qu'il ne s'est rien fait en termes d'éclairage public est totalement faux et je vous invite vraiment à relire les rapports de gestion.

En l'espace de dix ans, nous avons réduit la consommation électrique de 38%, c'est plus d'un tiers de la consommation électrique due à l'éclairage public qui a disparu en l'espace de dix ans. Sur ces quatre dernières années, nous avons supprimé plus de 600 lampes à mercure ; il n'y a plus de lampes à mercure aujourd'hui sur le territoire de la Ville. Ce sont des éclairages qui posent des problèmes par rapport aux matériaux utilisés, ce sont des éclairages qui posent des problèmes par rapport à la diffusion de la lumière, contrairement aux diodes électroluminescentes et cet éclairage a maintenant disparu de notre Ville. Parallèlement à cela, et vous pouvez le voir dans certaines rues, dans certains quartiers, des éclairages adaptatifs sont en train de se mettre en place, mais je crois qu'il y a une chose sur laquelle il faut être parfaitement clair par rapport à la bonne gestion financière de notre Ville, en difficultés depuis plusieurs années, c'est que l'éclairage public, les candélabres, ont des durées d'amortissement qui sont longues. Il y a une planification qui se fait mais qui ne se fait pas sur l'espace de deux, trois ou quatre ans, elle se fait sur l'espace de 20-25 ans ou 30 ans pour progressivement changer les sources lumineuses et pour progressivement adapter la manière d'éclairer. Ça prendra donc certainement plus de temps que le calendrier que certaines et certains voudraient, mais dire qu'il ne se fait rien est tout simplement faux.

Merci.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Vous adorez évoquer le sujet de l'Économie, je vais aussi y revenir et je vais vous donner quelques éclairages.

En 2015, j'ai hérité d'une situation. Ce n'était pas ma décision, mais à l'époque le Conseil communal avait décidé de partager le Marketing urbain, le Foncier et l'Économie, qui s'occupait des entreprises. J'ai donc fait mon job avec la partie des entreprises. Si vous reprenez ce rapport à la page 38 et 39, vous pouvez lire qu'il y a eu la construction de Sellita, il y a le centre

médico-chirurgical Volta, la brasserie de l'Avenir – ce que vous avez dit, Monsieur Erard, est faux, ils vont mettre leurs papiers à La Chaux-de-Fonds – la création du salon des sous-traitants, l'implantation de l'entreprise JBH, NIVAROX–FAR qui a acheté des terrains et qui va construire des bâtiments importants, il y a eu récemment Rama Swiss Watch qui va construire à côté de l'Aéroport, il y a probablement aussi un projet qui va se finaliser avec l'entreprise Nussbaum. J'ai créé des *UP La Chaux-de-Fonds* qui réunissaient des entreprises. J'ai pu le faire pourquoi ? Parce qu'il faut créer des relations privilégiées avec des chefs d'entreprise. C'est le Conseil communal qui peut faire ça, ce n'est pas un chef de service. Par contre, si on regroupe les services, si un jour – vous devriez y réfléchir pour les prochains budgets – on regroupe le Marketing urbain, le Foncier et la partie dont je me suis occupée, un Service de l'Économie commence à avoir un sens, mais étant donné que, depuis cinq ans, on a cette organisation-là au niveau des dicastères, je ne pense pas qu'il était adéquat de créer un Service de l'Économie juste pour la partie entreprises.

C'est donc un sujet que le futur Conseil communal devra reprendre, réfléchir, mais envoyer des chefs de service dans les entreprises, je crois que vous ne vous rendez juste pas compte de la relation qu'il faut créer avec un chef d'entreprise pour qu'on puisse créer quelque chose. Un chef d'entreprise veut parler au Conseil communal, soit en charge de l'Économie, soit même l'ensemble du Conseil communal, mais autrement ça ne marche pas. Alors voilà ce que j'ai fait et regardez ce qu'il s'est passé avant et vous verrez que les créations d'entreprise n'ont pas été très nombreuses.

M. Giovanni Spoletini, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Un grand merci au Conseil communal et à tous ces services qui ont contribué à la rédaction de ce rapport. Si on focalise l'attention sur l'introduction et la conclusion du rapport, ce Bilan vacille entre inquiétude et espoir.

Je félicite le Conseil communal, malgré les inquiétudes, de croire encore en notre avenir, aux auspices positifs – comme il le décrit – d'assainir notre situation financière, de vouloir repositionner la Ville dans le contexte suisse au cœur de notre Canton, en ajoutant, à ce dernier vœu, un point d'interrogation.

De ces vœux et de cette volonté naissent pourtant une partie importante de déceptions, de frustrations et de questionnements. Il s'agit là d'une réflexion sur notre pratique philosophique et politique.

Nous constatons que, dans notre Canton, nous empruntons souvent des chemins qui nous éloignent les uns des autres. Les modèles qui inspirent et que nous voulons suivre dans les hautes vallées jurassiennes divergent souvent de ceux du Conseil d'État, je cite : *"Il y a une prévention*

contre les habitants de la Montagne qui fait mal. Nous ne leur avons donné aucun motif d'avoir des dispositions, n'y aurait-il pas une grande jalousie de notre prospérité ?". Ces mots sont ceux de Fritz Courvoisier, un des fondateurs de l'État républicain, probablement aux alentours de 1850. Si on remplace le problème de la prospérité – perdue peut-être, mais nous n'espérons pas à long terme – par nos questions., n'y aurait-il pas incompatibilité entre notre gestion du pouvoir et notre gestion des affaires publiques au sein même de notre espace cantonal ? La modernisation, bien que nécessaire, ne serait plus bâtie sur les mêmes valeurs démocratiques. À mon sens, nous sommes prisonniers de ces contradictions.

Les Montagnes neuchâteloises ont dû faire face, pendant cette législature, à une véritable crise institutionnelle en se dressant contre des réformes élaborées par des directoires et des experts grassement payés, choisis unilatéralement par des institutions de l'État. Bon nombre de professionnels de la santé, sérieux et honnêtes, prêts à contribuer à cette réforme, ont été exclus. Le rapport du Conseil communal met en évidence ces événements en affirmant que : *"Nous avons réussi, par une mobilisation exceptionnelle, à faire entendre la voix de la raison"*. Ce dossier, dit-il, aura été un des plus importants de cette législature et la victoire du 12 février 2017 est historique.

Au-delà des blessures nombreuses et profondes qui restent ouvertes, c'est bien là que les méthodes de travail appliquées par le pouvoir central et ses institutions cantonales nous interpellent et nous choquent le plus. Ces méthodes de travail sont souvent incompatibles pour réaliser un projet commun du vivre ensemble que le Conseil communal espère, comme nous tous.

L'affrontement qui, de façon caricaturale et réductrice, est nommé "une petite guéguerre entre le Bas et le Haut", cache un désaccord dans la gestion politique de notre futur commun. C'est l'affrontement de deux modèles antinomiques qui veulent tous les deux moderniser le pays. Le nôtre, celui de la Ville de La Chaux-de-Fonds, est déjà par tradition largement associatif et participatif et celui du Conseil d'État est plutôt autoritaire et parfois opaque et confie l'avenir et l'organisation du Canton aux experts, aux docteurs ès sciences des Directions générales et des Conseils d'administration. Ainsi faisant, il se vassalise aux nouveaux groupes de pression, les lobbies, qui sont à notre époque ce qu'étaient autrefois les Baronnie de l'Ancien Régime.

Merci donc au Conseil communal de garder espoir et d'encourager la population de la Ville de La Chaux-de-Fonds à faire bloc et à soutenir ses autorités. Je félicite les autorités communales pour leur franchise et pour les méthodes de travail inspirées sur des valeurs fondamentales qui ont créé et façonné notre République.

Merci de conclure le rapport que vous nous présentez par les vœux de voir éclore : "un grand projet fédérateur dans une forme de keynésianisme morale et politique". Par ces propos, vous affirmez des valeurs humanistes fortes : la volonté de la primauté du bien public sur les égoïsmes individuels. Nous n'avons pas besoin, ni maintenant, ni dans le futur, d'aller chercher des directeurs spirituels qui nous imposeraient des valeurs et des vertus artificielles.

Merci donc pour votre engagement et votre courage.

M. Alain Vaucher, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je me permettrai juste de demander après une courte interruption. Je ne vais pas la demander maintenant, je laisse encore intervenir d'autres personnes.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Très bien. Je pensais terminer les tours de parole et faire cette interruption juste avant le vote.

Mme Monique Erard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Si j'ai bien entendu les réponses du Conseil communal concernant l'éclairage public, au niveau des avancées technologiques ok, pas de problèmes, au niveau de la lenteur du processus, ok, pas de problèmes non plus. On comprend bien, mais s'il n'est pas encore temps d'éteindre notre Ville la nuit, ce que certains d'entre nous peuvent regretter, il serait pourtant temps de limiter au maximum les sources potentielles de pollution lumineuse, soit enseignes, autres vitrines qui restent parfois allumées à nuit faite.

Par ailleurs, si les consommations diminuent, si les lampes s'améliorent quant à la lumière diffusée, on en augmente le nombre, donc au final, la pollution lumineuse elle finit par ne pas diminuer et tout le monde le sait, l'humain a besoin aussi de nuit pour se sentir bien, tout comme les animaux. On a également eu des reportages à la radio qui ont parlé des dégâts sur les plantes cette semaine encore.

Je vous remercie.

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je ne sais pas si j'ai rêvé pendant les dernières législatures mais j'étais bien là, je vous l'assure, en tout cas depuis 2013, et, à ma connaissance, selon mes souvenirs, et je crois que la plupart de la salle les partagera, il y avait bel et bien un chef du Service de l'Économie à l'arrivée de la cheffe du dicastère actuelle et c'est même lui, avec le chef du dicastère précédent qui a créé le premier Up, parce que là aussi je l'ai vu de mes yeux et c'était au printemps 2015 à l'Aéroport. Je ne veux donc pas polémiquer mais je veux juste appuyer sur un peu de retenue et de

collégialité sur ce sujet. On ne va en faire un drame mais je voulais appuyer quelques faits qui semblent quand même relativement importants.

Merci de votre attention.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Puisque la parole n'est plus demandée, nous allons faire une petite pause de 10-15 minutes.

PAUSE

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Très bien, nous allons maintenant passer au vote.

Le rapport d'information est accepté par 24 voix contre 5 (3 abstentions).

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Merci, nous pouvons passer au point 4, les comptes.

Rapport de la Commission financière

Comptes 2019

(du 27 mai 2020)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Composition de la commission

Pour le PS:	M. Michaël Othenin-Girard M. Pascal Bühler Mme Silvia Locatelli M. Patrick Jobin	rapporteur
Pour le PLR:	M. Daniel Surdez M. Christophe Ummel M. Alain Vaucher M. Cédric Haldimann	
Pour le POP:	M. Julien Gressot M. Karim Boukhris M. Nathan Erard	
Pour l'UDC:	M. Marc Schafroth M. Lionel Favre	président
Pour Les Verts:	Mme Monique Erard M. Sven Erard	vice-président

Composition du Conseil communal

M. Théo Bregnard, président, directeur du dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI).

M. Marc Arlettaz, vice-président, directeur du dicastère de la sécurité, des espaces publics et des énergies (DSEPE).

Mme Sylvia Morel, directrice du dicastère des finances, de l'économie et des ressources humaines (DFER).

M. Théo Huguenin-Elie, directeur du dicastère de l'urbanisme, des bâtiments et des relations extérieures (DUBRE).

Mme Katia Babey, directrice du dicastère de la jeunesse, des affaires sociales, des sports et de la santé (DJASS).

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Pour l'examen des comptes 2019, la Commission financière s'est réunie en plénum, à une seule reprise, le 11 mai 2020, en situation extraordinaire, au Pavillon des Sports, afin de permettre le respect des règles de distanciation sociale dû à la pandémie du Covid-19.

Le Conseil communal a participé *in corpore* à ladite séance, accompagné de Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du service des finances, et de Mme Virginie Augsburguer, assistante de direction et rédactrice des procès-verbaux.

MM. Lionel Favre et Michaël Othenin-Girard ont siégé pour la première fois, en remplacement respectivement de MM. Hughes Chantraine et Oguzhan Can, démissionnaires.

À titre exceptionnel et en prévision du congé maternité de Mme Virginie Augsburguer, assistante de direction, son futur remplaçant pendant cette période, M. Gabriel Da Rocha Paiva, actuellement apprenti en 3^{ème} année au service des ressources humaines, était présent à ladite séance aux fins de se familiariser avec le fonctionnement de la Commission financière.

Présentation générale des comptes 2019

Les comptes 2019 présentent **un déficit de CHF 3'333'982.14**. Le résultat économique, avant la prise en compte des revenus extraordinaires, est estimé à un déficit de **CHF 9.4 millions**. Il présente une **amélioration de CHF 6 millions** par rapport au budget économique 2019 estimé à CHF 15.4 millions.

En comparaison des résultats économiques des comptes 2016, 2017 et 2018, qui présentaient respectivement des déficits de CHF 13.3 millions, CHF 12.4 millions et 11.6 millions, le déficit structurel 2019 diminue, mais demeure un problème inquiétant.

Les principales variations des charges et produits entre les comptes économiques de 2018 et 2019 représentent une amélioration totale de CHF 2.2 millions, qui s'expliquent respectivement par une détérioration de CHF -3.6 millions comprenant une diminution des recettes fiscales (CHF - 0.7 mio), une augmentation des frais de déneigement (CHF - 0.9 mio), des amortissements (CHF - 0.7 mio), la valorisation des bâtiments du patrimoine financier (CHF - 0.8 mio), des redevances d'électricité (CHF - 0.5 mio) et par une amélioration de CHF 5.8 millions comprenant les charges de personnel (CHF + 0.9 mio), la facture sociale (CHF + 1.7 mio), le prélèvement aux fonds (CHF + 2.3 millions), des intérêts passifs (CHF + 0.4 mio), des divers (CHF + 0.5 mio).

La diminution du déficit économique de CHF 6 millions indiquée ci-dessus provient principalement des variations des charges et produits entre le budget économique et les comptes économiques 2019, à savoir une amélioration au niveau des charges du personnel (CHF 1.3 mio), des intérêts passifs (CHF 0.6 mio), de la facture sociale (CHF 2.2 millions), des recettes fiscales (CHF 2.1 millions), des subventions cantonales (CHF 0.7 mio), de la péréquation financière (CHF 0.5 mio) et diverses variations (CHF 0.7 mio), ainsi qu'une détérioration de la valorisation des terrains et des bâtiments du patrimoine financier (CHF - 2.1 millions).

L'amélioration du déficit de CHF 6.1 millions (différence entre le résultat économique de CHF 9.4 millions et le résultat final de CHF 3.3 millions) s'explique par la rénovation des Anciens Abattoirs et de la Maison du Peuple (CHF - 1.9 mio), la vente de l'Usine électrique et la réévaluation des

garages (CHF 2.4 mios), les bénéfices sur les ventes de terrains et d'immeubles (CHF 1.6 mio), la refacturation de prévoyance.ne aux écoles, SIS et les taxes causales (CHF 1.2 mio), ainsi que la réévaluation de la participation de Viteos (CHF 2.8 mios).

Évolution des recettes fiscales entre les comptes 2018 et 2019

Si pour les personnes physiques, les recettes fiscales en 2019 augmentent de CHF 2.1 millions (y compris les frontaliers pour CHF 1.4 mio), celles relatives aux personnes morales diminuent de CHF 2.3 millions par rapport aux comptes 2018. En y ajoutant divers éléments pour CHF - 0.5 million, l'évolution entre les comptes 2018 et 2019 présente une **détérioration de CHF 0.7 million**.

Évolution des recettes fiscales entre le budget 2019 et les comptes 2019

Si pour les personnes physiques, les recettes fiscales augmentent de CHF 4.2 millions (y compris les frontaliers pour CHF 0.9 mio), celles liées aux personnes morales diminuent de CHF 1.7 million. En y ajoutant divers éléments pour CHF - 0.4 million, l'évolution entre le budget et les comptes présente une **amélioration de CHF 2.1 millions**.

Évolution de la masse salariale et des effectifs

Les charges du personnel sont inférieures au budget de CHF 1.3 million en raison notamment de remboursements importants d'assurances (CHF 1.0 mio) et de la diminution de la masse salariale (CHF 0.3 mio).

Quant à l'effectif des emplois plein temps (EPT), il a diminué de 5.73 EPT par rapport au budget 2019 et de 9.13 EPT par rapport aux comptes 2018.

À ce sujet, il faut relever que ces dernières années, les effectifs sont relativement stables, voire en 2019 en-dessous du budget, à l'exception de la Sécurité publique et du SIS, qui n'ont pas pu recruter du personnel comme prévu. Par rapport aux comptes 2018, cette diminution est en lien avec l'École obligatoire qui a réduit le nombre de classes et par conséquent le nombre d'enseignants de 8.21 EPT.

Diverses remarques

Les charges de biens, services et autres charges d'exploitation sont stables. Bien que la dette augmente, les intérêts diminuent grâce à des

conditions favorables sur le marché financier et à des renouvellements d'emprunts à long terme à des taux inférieurs à 1 %.

La réévaluation du patrimoine financier est inférieure au montant du budget, car des travaux ont été reportés et des terrains et immeubles ont été dévalués en lien avec la hausse des appartements vacants.

L'endettement augmente en rapport avec le déficit économique de la Ville et son autofinancement est insuffisant. De plus, l'enregistrement de certaines recettes n'apporte pas forcément de trésorerie (par exemple la réévaluation de la participation Viteos).

Les emprunts à court et long termes sont passés de CHF 395 millions (2017) à CHF 415 millions (2018) pour atteindre CHF 430 millions en 2019. En janvier 2019, il a été versé la part de la Ville à l'assainissement de prévoyance.ne (CHF 16.7 millions).

De plus, à la demande de l'Etat, la Ville a transféré CHF 30 millions de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif à l'excédent du bilan (montant provenant de la dissolution en 2018 de la provision prévoyance.ne).

Il faut également relever que la réserve de politique conjoncturelle de CHF 13.7 millions n'a pas été impactée en 2019.

Investissements

L'écart en 2019 entre les investissements effectifs soumis (CHF 8.9 mios) et ceux budgétés (CHF 11.2 mios) est de CHF 2.3 millions ; certains projets n'ayant pas pu démarrer, dont celui du terrain des Foulets.

Quant à l'écart en 2019 entre les investissements effectifs non soumis au mécanisme de maîtrise des finances (CHF 8.2 mios) et ceux budgétés (CHF 12.2 mios), il est de 4 millions. La raison de cet écart s'explique par la difficulté de les planifier, car ils sont souvent réalisés avec Viteos.

Prises de positions des représentants des groupes

Préavis du groupe PS

Nous nous réjouissons de constater que, grâce à la maîtrise des finances de l'administration communale, mais également à quelques opérations

comptables extraordinaires, les comptes 2019 sont meilleurs que prévus au budget.

Cependant, malgré les nombreux sacrifices consentis par les collaborateurs et la population de la Ville, le déficit économique reste trop important et place encore et toujours notre cité face à une capacité financière en berne. De plus, ces sacrifices ne sont pas sans conséquences sur le personnel et il est essentiel de rester très attentifs aux conditions de travail. Le groupe socialiste remercie l'ensemble de l'administration pour ses efforts.

Il est maintenant acquis que notre ville, tout comme d'autres communes d'altitude, ne retrouvera pas une situation financière saine sans une répartition plus équitable des richesses au sein du canton et une augmentation de ses ressources par des actions concrètes visant à la faire rayonner.

Le dossier de la péréquation n'est pas clos et le futur chantier des charges géo-topographiques permet d'entrevoir des solutions positives pour La Chaux-de-Fonds. Continuons d'investir et d'innover dans notre ville aux qualités reconnues mondialement afin d'affronter nos difficultés financières ainsi que les crises en cours et à venir avec les meilleurs atouts.

Préavis du groupe PLR

Les commissaires PLR recommandent l'acceptation des comptes 2019.

La rigueur des services communaux permet un respect des charges budgétées pour le dernier exercice. Nous tenons avant tout à saluer cet effort. Cela permet de profiter pleinement des améliorations, liées à la hausse des recettes fiscales et à la baisse de la facture sociale notamment, pour réduire le déficit. Néanmoins, la situation reste extrêmement critique avec un déficit économique de plus de 9 millions.

Il s'agira maintenant de renforcer l'attractivité de notre commune pour tendre à une augmentation de la population à moyen terme, et à court terme arrêter l'hémorragie qui nous préoccupe pleinement. Le but étant d'accroître notre assiette fiscale sans en augmenter le coefficient. De plus, une reconnaissance des surcharges liées à la géo-topographie par le Canton sera nécessaire pour continuer à faire vivre notre ville en tant que telle.

Concernant les investissements, nous ne pouvons qu'encourager le Conseil communal à les accomplir pour maintenir une dynamique économique dans notre région. Bien que nous sachions qu'une partie des investissements dépendent d'autres organismes, nous regrettons que l'ensemble de ceux-ci n'aient pu être réalisés, d'autant que les taux d'intérêt actuels sont extrêmement profitables.

Préavis du groupe POP

Les commissaires du POP ont pris connaissance des comptes 2019. Une fois de plus, le résultat des comptes débouche sur une amélioration sensible par rapport au budget. Bien qu'une certaine prudence dans l'élaboration d'un budget soit louable, cette politique de la caisse vide sert depuis cinq ans à justifier les coupes budgétaires, le maintien d'une politique d'austérité, la vente d'immeubles et les mesures salariales sur le personnel. Il faut que cela cesse. Pour retrouver une dynamique positive, il est nécessaire de se tourner vers l'avenir en positionnant la Ville dans une perspective combinant le social, la culture, l'économie de proximité et l'écologie. La fortune de la Ville permet de mener ce plan de relance pour conserver et attirer de nouveaux habitants.

Si la Ville obtenait une juste répartition des ressources au sein du Canton, les comptes 2019 seraient largement positifs. Le Canton doit prendre ses responsabilités en mettant un terme à ces injustices.

La crise actuelle démontre, si besoin était, la nécessité d'un État fort pour soutenir la population, les entreprises, les associations et le monde culturel en cas de coup dur. Ceux qui le jugeaient trop gros réclament désormais son aide à grand cri. Dans ce contexte, il est nécessaire que la Ville joue son rôle, notamment par rapport au tissu associatif et à la précarité.

Les commissaires populistes tiennent à relever les efforts importants du personnel communal dans des conditions difficiles et le remercient.

Préavis du groupe UDC

Les commissaires UDC ont pris connaissance des comptes 2019 avec intérêt et inquiétude.

Intérêt car le déficit est moins pire que prévu lors du budget. Des améliorations mais également des détériorations, souvent difficilement

estimables lors de l'élaboration du budget, sont venues modifier le résultat 2019. Parmi ces éléments, le résultat de l'impôt sur les personnes physiques qui s'est légèrement amélioré. Quel sera l'impact du COVID-19 pour 2020 et même sur 2021 ? Certainement que ce ne sera pas très réjouissant.

Inquiétude car nous voyons que les économies et les éléments exceptionnels tendent à toucher le fond. De ce fait, il devient difficile de pouvoir compter sur ces résultats bienvenus.

Les commissaires UDC relèvent ainsi qu'il sera nécessaire de ne pas relâcher la pression et faire ainsi valoir nos droits sur ce qui nous est dû en phase avec la reconnaissance des surcharges géo-topographiques dont le Conseil d'État peine à redistribuer la part due. Il faudra également veiller à ce que cette redistribution ne soit pas accompagnée de compensations en faveur de l'État.

Un effort devra encore être fait pour la promotion de la Ville afin d'attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants, avec une campagne de promotion digne et attirante. À ce sujet, le groupe UDC attend avec impatience le rapport du Conseil communal au sujet de la promotion économique.

En conclusion, les commissaires UDC sont reconnaissants envers tous les services pour la maîtrise du budget et envers le Conseil communal pour la gestion des finances 2019.

Préavis du groupe Les Verts

Année après année, les représentants du groupe des Verts saluent les efforts continus fournis par l'exécutif ainsi que par l'ensemble du personnel communal afin de réduire le déficit économique de la ville de La Chaux-de-Fonds. Ce dernier, même s'il montre une amélioration de 6 mios par rapport au budget, reste néanmoins très important et se monte à 9.4 mios.

En analysant les chiffres, nous pouvons constater que les dépenses sont contrôlées et restent dans une fourchette majoritairement légèrement à la baisse par rapport à celles budgétées. La Ville souffre définitivement d'un manque de recettes. À noter la dégradation constante de celles provenant des personnes morales.

La situation économique de 2019 n'explique pas tout. Les baisses successives des indices fiscaux ont fortement impacté le potentiel des revenus des villes. Les chiffres sont parlants, voire même troublants, car les entreprises rapportent cette année moins que les travailleurs frontaliers. Habitants et travailleurs frontaliers deviennent les principaux contribuables. C'est donc surtout grâce à eux que notre collectivité peut encore fournir les services dignes d'une ville de la taille de La Chaux-de Fonds.

Il reste également le problème des investissements, qui sont insuffisants pour maintenir les infrastructures en bons état et donc à futur, la remise à niveau risque de coûter cher et l'avenir s'annonce des plus compliqués encore, la faute au virus !

Les représentants du groupe des Verts accepteront les comptes 2019.

Adoption des rapports des sous-commissions

Seules les commissions du DSEPE et du DIC1 ont pu se réunir, en date du 17 mars 2020.

La tenue des séances des autres commissions du DJASS, du DUBRE et du DFER a dû être annulée en raison de la situation liée au Covid-19.

L'examen des comptes 2019 desdites commissions a néanmoins pu être réalisé grâce au soutien, à l'excellent travail et à la précieuse collaboration du personnel communal et plus particulièrement aux assistantes de direction des dicastères et à l'administratrice du DUBRE, qui ont grandement contribué à la rédaction des rapports des sous-commissions. Que ces personnes soient ici sincèrement remerciées pour leur engagement et le travail effectué.

Lors de sa séance, la Commission financière a passé en revue les différents rapports qui n'ont pas soulevé de questions particulières. Les rapports des sous-commissions sont adoptés à l'unanimité des membres.

Adoption du rapport de la Commission financière

Le rapport est adopté par voie électronique, à l'unanimité des membres.

Approbation des comptes 2019

Le projet d'Arrêté d'approbation des comptes 2019 tel que présenté par le Conseil communal est approuvé à l'unanimité des membres.

Remerciements

La Commission financière adresse ses remerciements au Conseil communal, à la cheffe du service des finances et au personnel du secrétariat du dicastère des finances, plus particulièrement à Mme Virginie Augsburgers, pour la qualité de la rédaction du procès-verbal de la séance plénière.

Elle tient également à remercier très sincèrement toutes les personnes qui ont œuvré et qui œuvrent à la bonne marche de l'administration communale dans cette période pandémique particulière, et réitère ses vifs remerciements aux assistantes de direction des dicastères et à l'administratrice du DUBRE.

La Commission financière remercie finalement l'ensemble des employé-e-s de tous les services pour le professionnalisme et l'engagement complet dont ils font preuve au quotidien malgré les difficultés financières de notre commune.

Pour la Commission financière
Pascal Bühler
Rapporteur

Rapport de la sous-commission des comptes 2019

Dicastère de M. Théo Bregnard (DICI), y compris présidence

Composition de la sous-commission

Membres: Madame Silvia Locatelli PS, rapporteure
 Monsieur Sven Erard Les Verts
 Monsieur Cédric Haldimann PLR

La sous-commission s'est réunie le mardi 17 mars 2020 en présence du chef du dicastère M. Théo Bregnard, de l'assistante de direction du DICI Mme Anne Balmer et des chef-fe-s de services suivant-e-s :

- Centre 100, 110 et 121 : M. Daniel Schwaar (chancelier)
- Centre 126 : M. Giovanni Sammali (chef de service)
- Centres 420, 430, 435, 440, 445, 450 et 455 : MM. Alain Fournier (directeur de secteur) et Giacomo Laini (directeur administratif) pour l'École obligatoire
- Centre 500 : M. Cyril Tissot (chef de service) pour les Affaires culturelles
- Centres 501, 502 et 505 : Mme Sylvie Béguelin (directrice) pour les Bibliothèques de la Ville et les Archives communales
- Centres 510, 511, 512, 513, 514 et 515 : M. Régis Huguenin (conservateur du Musée international d'horlogerie), M. David Lemaire (conservateur du Musée des beaux-arts), M. Francesco Garufo (conservateur du Musée d'histoire) et M. Xavier Huther (directeur a.i. des institutions zoologiques et administrateur du dicastère)
- Centre 560 : M. Fernando Soria (administrateur des Infrastructures) pour les cultes

Remarques générales

Le chef du dicastère remercie les commissaires de leur présence et leur annonce en préambule, qu'en raison de la crise sanitaire Covid-19, il a été décidé que le directeur a.i. des institutions zoologiques et administrateur du dicastère ne serait pas présent toute la journée. La présentation de la chancellerie et du Musée d'histoire se feront par visio-conférence tandis que la direction de l'école ne sera représentée que par deux de ses membres.

Toujours en regard de cette situation, chaque chef-fe fait un état des lieux des mesures prises dans son service en préambule de la présentation des comptes.

100 – 110 – 121 – Chancellerie

Conseil général

La différence observée au niveau des comptes se situe au niveau des frais de réception, en raison de l'organisation de la cérémonie d'investiture du président du Grand conseil qui a eu lieu le 28 mai 2019.

Conseil communal

Les petits changements par rapport à l'année précédente concernent principalement la suppression de certains soutiens à des associations. D'autre part, le Conseil communal a poursuivi l'analyse de la problématique des surcharges géotopographiques afin de préciser les montants que la Ville serait en droit d'attendre.

Chancellerie

Concernant la Chancellerie, on peut constater une augmentation des mandats juridiques donnés à l'externe, surtout en deuxième partie d'année. La nomination d'un nouveau chef des Affaires juridiques réduira en partie le recours à des tiers.

126 – Service de la communication

L'année écoulée a été riche en événements, notamment tous ceux liés aux festivités du 10^e anniversaire de l'inscription à l'UNESCO (10^e UNESCO), pour lesquels a été engagé un chargé de promotion, notamment pour la recherche de soutien auprès de partenaires privés au nom de la Fondation pour la mise en valeur du site inscrit. Mais il faut également signaler la tenue d'autres événements sans lien avec l'UNESCO et plus spécifiques à la Ville, notamment la journée des portes-ouvertes de l'administration qui a passablement mobilisé le service, mais qui a été une expérience très positive.

Le chef du service de la communication rappelle que son équipe est aussi régulièrement sollicitée par d'autres services pour l'exécution de travaux ponctuels, de graphisme ou autres.

420 - 430 - 435 - 440 - 445 - 450 - 455 – EOCF

La direction revient sur le constat d'un report régulier de charges du canton sur les communes. Elle cite notamment sur ces dernières années : la diminution de la prise en charge d'élèves en classes d'accueil dès la rentrée scolaire d'août 2018; la fin de la prise en charge de la formation continue des membres de direction dès la rentrée scolaire d'août 2018; la suppression de la prise en charge des remplacements par la Caisse cantonale de remplacement et de la cotisation des enseignants dès le 1^{er} août 2017; la suppression de la décharge des enseignants qui suivent le master en pédagogie spécialisée dès la rentrée d'août 2019; la remise en question du subventionnement des mesures de remédiation en contradiction avec la politique intégrative du Canton et la politique éducative ambulatoire actuelle.

Par ailleurs, pour l'heure, le Canton n'entre toujours pas en matière sur l'introduction d'un indice social qui permettrait de tenir compte, dans le calcul des subventions, des conditions socio-économiques défavorables de

la population de notre cercle scolaire en comparaison avec la moyenne cantonale. Ce refus intervient malgré nos interventions répétées auprès de l'autorité cantonale et nos diverses pistes proposées (par exemple zone éducative prioritaire comme en France voisine ou enveloppe financière tenant compte non seulement du nombre d'élèves, mais de leur profil socio-économique comme dans le canton de Genève).

Au niveau de la masse salariale des enseignants, la baisse des effectifs et la fermeture de classes aux rentrées 2018 et 2019 ont été contrebalancées par une augmentation significative des appuis et soutiens divers dans les classes. En outre, l'Ecole a connu diverses augmentations de charges ces deux dernières années, suite à la diminution des enseignants non-titrés (suppression de la réduction salariale de 15% pour absence de titres pédagogiques), aux revalorisations salariales (par exemple en éducation physique) et surtout en fonction de l'impact de la politique intégrative du Canton et de l'évolution des situations d'élèves/familiales fragiles: soutien intensif temporaire (SIT), engagement d'assistants socio-éducatifs, mesures de co-enseignement, etc.

Une bonne nouvelle est à relever du côté des absences d'enseignants: celles-ci ont diminué nettement au cours de l'année 2018-19. Les mesures de soutien aux classes mentionnées ont vraisemblablement un lien avec ces diminutions et ont donc participé à des économies importantes dans les dépenses de remplacements d'enseignants.

Enfin, si l'on compare les comptes 2019 avec les comptes 2018, il faut tenir compte du montant total extraordinaire de 5.8 millions comptabilisé en 2019, au titre de notre contribution à l'assainissement de Prévoyance.ne, réparti entre les 3 cycles.

À noter encore qu'en cette période particulière, les commissaires remercient la direction des écoles et les enseignants pour tous les efforts fournis afin de permettre aux enfants de continuer leurs apprentissages à la maison.

500 – Affaires culturelles

Tout d'abord, le chef de dicastère annonce l'octroi de deux soutiens exceptionnels en 2019 en faveur d'Evaproduct et de la Plage des Six Pompes qui ont tous les deux vécu une année difficile avec la rénovation du Temple de l'Abeille pour la première et un déficit pour la seconde. Vu leur engagement et leur importance pour notre ville, le Conseil communal se devait de les soutenir d'une manière ou d'une autre.

Le déficit de la Plage, qui a malheureusement été une surprise, s'explique par différents éléments, notamment par le fait que nombre de partenaires ayant soutenu de diverses manières l'association pendant des années ne peuvent plus le faire. Le chef de service et le chef du dicastère ajoutent que le problème ne vient aucunement d'une mauvaise gestion des organisateurs, mais bien de l'ampleur qu'a pris la manifestation au fil des ans et en faveur de laquelle ils attendent un plus grand soutien du Canton.

Ensuite, le chef de service explique avoir été très occupé les huit premiers mois de l'année par deux projets intégrés au 10^e UNESCO, l'embellissement des ascenseurs de la gare et le projet Hauteur-e-s du Temps. Il a également continué de travailler sur le projet Capitale culturelle suisse et, en fin d'année, il a participé à la préparation du tournage de la série Wilder.

501 - 502 - 505 – Bibliothèque de la Ville (BV) – Bibliothèque des Jeunes (BJ) – Archives

Bibliothèque de la Ville

Durant l'année 2019, la salle Charles Humbert a été rénovée et du mobilier y a été installé dans le but notamment d'y accueillir du public. Il y a eu également un grand nombre d'animations à la Bibliothèque de la Ville, comme par exemple les 40 ans du DAV et de l'espace musique qui a attiré un public nombreux et varié. Plusieurs publications sont sorties, comme

par exemple la *Filmographie neuchâteloise*. La troisième enquête photographique neuchâteloise est en cours de finalisation, ce qui représente une belle opportunité de se positionner dans les domaines de la conservation et de la mise en valeur de photographies.

La gratuité des prêts de CD et de DVD a déclenché une répercussion immédiate sur ceux-ci avec une hausse de 60%. On a également pu constater une hausse de 29% de la fréquentation des bibliothèques de la Ville, avec notamment 422 usagers journaliers en moyenne entre les trois sites.

Bibliothèques des jeunes

De nombreux événements ont été programmés dans le domaine de la médiation documentaire et culturelle dans les Bibliothèques des jeunes, avec l'accompagnement des jeunes à l'utilisation des tablettes numériques et des réflexions menées avec eux sur des thématiques comme l'homophobie et la transphobie. Le projet de rénovation douce de la Bibliothèque des jeunes de la rue de la Ronde est en cours d'élaboration, ceci afin d'y offrir un meilleur accueil à ses usagers.

Archives

La cheffe de service se félicite de l'engagement d'un archiviste à 60% et explique que quatre axes ont été privilégiés au niveau des archives :

- Le recensement des archives communales dans le cadre d'un futur centre d'archives commun avec l'État.
- L'assainissement des collections avec le nettoyage des archives historiques et l'achat l'année passée de déshumidificateurs en raison d'un été particulièrement chaud.
- La numérisation d'archives, comme par exemples les délibérations du Conseil communal.

- Le travail sur les archives courantes et intermédiaires avec des services pilotes qui mettent en place une arborescence informatique propre en utilisant l'application Archiclass fournie par l'État.

Au sujet du regroupement des archives communales et cantonales, le chef du dicastère précise que le projet se poursuit et qu'un bâtiment existant est à l'étude pour les accueillir. De son point de vue, il souhaiterait qu'un centre de compétences patrimonial y soit intégré ce qui apporterait une réelle valeur ajoutée au projet, mais cette vision n'est pas pleinement partagée par l'État.

510 – Services généraux des Musées

2019 a été une année de consolidation, avec beaucoup de chantiers dans les différents services et des mises aux normes au Bois du Petit-Château. Citons en particulier la participation au suivi des travaux du Musée des Beaux-arts. Le chef de service fait également part de l'achat d'un bus, en attente de livraison, qui sera fort utile et rendra plus simple et plus sûr le transport de matériel et les déplacements sur les divers chantiers.

511 - 515 – Musée d'histoire naturelle et Zoo du Bois du Petit-Château

Musée d'histoire naturelle (MHNC)

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'Ancien Stand, les travaux de la commission de construction ont démarré après l'attribution du marché public à deux entreprises régionales. Du côté de la scénographie, un cahier des charges est en cours de finalisation et il s'agira de procéder prochainement à la mise au concours, a priori sur invitation, au marché public. En ce qui concerne le bail de La Poste, il est prolongé jusqu'au 31 janvier 2022. La plupart des collections spéciales a été reconditionnée et déplacée ou est en voie de l'être. Les grosses pièces, notamment, devront encore être traitées.

Zoo du Bois du Petit-Château (BPC)

Au niveau du personnel, l'année a été particulièrement compliquée (départs en retraites, réorientation de carrière...) et l'on peine à recruter du personnel qualifié. D'où un dépassement sur l'ensemble des charges de personnel, car il a fallu faire face à ces difficultés et compenser ces départs, la charge de travail (soins aux animaux) étant incompressible. Afin de décharger la responsable de secteur, le Conseil communal a également validé le recrutement d'un-e adjoint-e (en remplacement d'un poste de soigneur vacant), puis l'engagement d'un nouveau soigneur (dans le respect des taux d'activités disponibles).

Pour le reste, les travaux de mises aux normes selon l'Ordonnance sur la protection des animaux se poursuivent, notamment au vivarium, tout comme la finalisation du nouvel enclos pour les loutres cendrées.

512 – Musée d'histoire (MH)

L'augmentation des revenus assez conséquente démontre les efforts réalisés par le MH en 2019 qui a essayé d'être proactif dans la recherche de nouveaux moyens. L'exposition sur le sport a permis de toucher un public différent et son identité visuelle a par ailleurs été récompensée au niveau international. En termes de rayonnement, cela se traduit également par un important travail de médiation, ceci afin d'élargir et rajeunir le public du musée. L'équipe continue à travailler sur des projets portant sur le jeu, avec par exemple l'idée de créer un espace ludique de découverte de la ville et la mise en place d'un Cluedo géant. L'Escape room demeure un grand succès.

Au niveau des comptes, l'augmentation des revenus (scindée entre les entrées ordinaires et les prestations de service) permet d'obtenir un résultat final meilleur que le budget.

Le chef de dicastère souligne le dynamisme du conservateur et sa volonté d'avoir un musée en mouvement.

513 – Musée international d'horlogerie (MIH)

Le conservateur annonce une bonne année 2019, marquée par la stabilité de la fréquentation et du personnel. Beaucoup de grands projets ont été menés à leur terme, avec notamment trois expositions temporaires, l'une sur la Femtoseconde, l'autre sur les affiches publicitaires et la dernière sur la fabrique de cadrans Singer. Le bilan 2019 donne également la mesure de l'importance du MIH à l'extérieur, avec une quinzaine d'institutions qui ont présenté des objets de la collection du musée, dont un présenté à l'exposition Cartier au Palace museum de Pékin. À noter également la participation au 10^e UNESCO à travers le jeu de piste *Les Barons* et le dépôt de la candidature des Savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art auprès de l'UNESCO. Dans cette perspective, une exposition photographique en collaboration avec le musée du Temps de Besançon est programmée pour fin 2020.

Un-e commissaire demande ce qu'il en est de l'étude de faisabilité de regroupement des trois musées; le chef du dicastère informe que le projet de davantage travailler en commun demeure et le fait d'avoir une boutique-caféteria digne des trois musées est toujours d'actualité. Cependant, l'étude faite sur un bâtiment proche du parc des musées n'a pas abouti, malgré la volonté présente, en raison de coûts de rénovation trop importants.

514 – Musée des beaux-arts (MBA)

L'année 2019 a été très importante pour le MBA, avec notamment l'engagement d'une conservatrice-adjointe sur laquelle le conservateur peut largement s'appuyer.

Quelques autres éléments très positifs, la première exposition temporaire de cette année sur Anita Molinero a été relevée par Le Temps comme un événement marquant du paysage contemporain suisse et cette artiste fait actuellement l'objet d'une rétrospective à Paris. L'été a vu s'achever les travaux du musée et en fin d'année, l'exposition Konrad Klapheck a été

rachetée par un musée hollandais. Par ailleurs, la Fondation Nestlé pour l'art a décidé d'octroyer un soutien conséquent au MBA pour son travail remarquable de programmation.

Le chef du dicastère souligne le travail rigoureux, précis et intelligent sur les expositions temporaires, mais également la volonté de revisiter les collections permanentes qui doit donner envie aux habitants de redécouvrir le patrimoine de leur ville.

560 – Cultes

Le chef de service n'a rien de particulier à signaler, si ce n'est qu'étant donné que le Grand Temple n'est pratiquement plus utilisé, il y a une économie sur les frais de conciergerie.

Le Conseil communal a ajourné la possibilité de reprendre le Grand Temple, afin d'éviter une charge supplémentaire à la Ville.

Un-e commissaire demande le détail des charges incombant à la Ville et à l'EREN. Le chef de service explique que l'EREN est propriétaire du bâtiment et que la Ville dispose d'une servitude pour l'utilisation de la tour et des cloches dont elle a la charge. Par ailleurs, le concordat définit que la Ville s'occupe de la conciergerie, du chauffage, de l'électricité et verse un montant forfaitaire dont l'origine reste obscure, mais qui est versé depuis 1942 et qui vise à couvrir l'indemnisation de logement aux pasteurs.

La rapporteure de la sous-commission
Silvia Locatelli

Rapport de la sous-commission des comptes 2019

Dicastère de M. Marc Arlettaz (DSEPE)

Composition de la sous-commission

Membres: Madame Monique Erard Les Verts, rapporteure
 Monsieur Christophe Ummel PLR
 Monsieur Patrick Jobin PS

La sous-commission s'est réunie le mardi 17 mars 2020 en présence de M. Marc Arlettaz, conseiller communal, chef de dicastère, de Mme Rose-Marie Bart, assistante de direction du DSEPE et des chefs de services et administrateurs suivants :

- Centres 708, 710, 711, 715, 725, 726, 727, 730, 735 et 740 : MM. Bekir Omerovic (voyer-chef, chef de service) et Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour le service des espaces publics (SEP)
- Centre 860 : M. Denis Cattin (administrateur de la sécurité) et cap Baptiste Develey (commandant de la Sécurité publique, chef de service) pour la Sécurité publique
- Centres 870, 871, 876, 877 et 878 : M. Denis Cattin (administrateur de la sécurité) et Lt col Thierry König (commandant du SIS) pour le service d'incendie et de secours (SIS)
- Centres 205, 700, 902 et 911 : M. Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour l'administration des infrastructures
- Centres 880 et 890 : M. Denis Cattin (administrateur de la sécurité) pour l'organisation de protection civile des Montagnes neuchâteloises (OPCMN)

205 – Forêts

Les prestations du Locle ont été moins onéreuses que budgétées (CHF 120'000.- au lieu de CHF 180'000.-), car une personne n'a pas été réengagée de suite. Les autres rubriques sont identiques.

700 – Administration des infrastructures

Pas de différences marquantes dans le personnel et les charges.

Le nombre d'incivilités dénoncé dépend des disponibilités du personnel du SEP. Cependant, elles sont assez stables, selon les quartiers entre 0 et 5 %, pour un total de 400 à 500 amendes.

708 – Service des espaces publics

Les charges du personnel sont inférieures de près de CHF 600'000.-. La situation est maintenant stable.

Le centre est à l'équilibre puisque les charges sont réparties dans les autres secteurs.

710 – Voirie - frais d'entretien

Les charges sont inférieures à celles de 2018 en raison des efforts constants faits pour aboutir à des économies.

711 – Enlèvement de la neige

Le résultat est proche de la moyenne. Ce n'est pas la hauteur de la neige cumulée qui induit le niveau des frais sur l'ensemble de l'hiver, mais la répartition des épisodes neigeux. Les coûts sont estimés en prenant une moyenne sur cinq ans ce qui permet d'avoir une évaluation assez proche de la réalité. Un comparatif sur les comptes a été établi sur vingt ans duquel il ressort une amplitude de CHF 900'000.- à CHF 2'300'000.-, pour les frais hors coût du personnel.

De janvier à avril 2019, il a été relevé de grosses chutes de neige concentrées alors que durant la période de novembre à décembre, elles ont été faibles. La saison actuelle (2019/2020) est un record en terme de hauteur de neige cumulée avec seulement 108 cm (au 17 mars 2020), le précédent datait de 2000/2001 avec 118 cm.

715 – Service des ateliers

Les comptes présentent une légère amélioration.

Lors du projet d'achat d'un véhicule, les chef-fe-s de garage et de secteur ainsi que les utilisateurs/trices sont systématiquement associés/ées à l'établissement du cahier des charges. Les besoins précis sont définis pour acheter le véhicule le plus polyvalent possible. Une analyse de la flotte (164 engins roulants) est en cours de réalisation par un prestataire externe. L'objectif de cette démarche est de définir une stratégie de renouvellement. Ce travail d'optimisation prendra du temps, mais il est indispensable si l'on souhaite une amélioration de l'efficacité du parc. Les véhicules doivent être adaptés aux besoins, à la topographie du terrain, tout en tenant compte des avancées technologiques. De nouveaux engins sont régulièrement testés. Il a été constaté que les véhicules électriques ne sont pas encore fonctionnels pour tous les travaux et restent très chers en comparaison des véhicules à moteur thermique. L'évolution de la technique est suivie de près tout en laissant les entités qui disposent de plus de moyens faire les premiers pas et gommer les défauts de jeunesse.

725 – Déchets des personnes physiques

Pour rappel, le financement des déchets des ménages est en partie assuré par une part d'impôts qui s'élève à 20 %.

Il est constaté une baisse par rapport au budget, mais une augmentation par rapport aux comptes 2018 qui s'explique en partie par le mandat donné à l'externe pour l'audit déchets de CHF 55'000.- (31320300) et la cotisation pour l'assainissement de Prévoyance.ne de CHF 303'700.- (39100045).

Un audit du système de collecte des déchets a été décidé en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle OLED. Le mandataire effectue une analyse complète du service afin de définir le potentiel d'économies possibles. Les conclusions seront connues courant 2020.

L'installation de conteneurs enterrés est encore en cours de réalisation. Certains quartiers périphériques, aux volumes moindres, disposeront plutôt de conteneurs de surface. Cela facilitera leur implantation et réduira le coût de mise en œuvre. L'écopoint++ du Marais disposera bientôt d'un compacteur à carton afin de réduire les transports. Les deux déchetteries fonctionnent bien, le coût des déchets par habitant s'élève à CHF 20.-, alors qu'en moyenne ailleurs, il est de CHF 23.- à CHF 24.-.

726 – Déchets des entreprises

Les rentrées provenant de la taxe de base, calculée par EPT, sont en baisse en raison de la sortie du monopole des grandes entreprises. Dans une attitude proactive, le SEP leur a proposé de continuer à s'occuper de leurs déchets. Des contrats annuels, aux conditions du marché, ont été signés pour une grande majorité d'entre elles, ce qui permet de réduire la perte.

727 – Déchetterie intercommunale

Les chiffres restent constants malgré la suppression de la rémunération du carton, dont la reprise est désormais facturée. Les communes partenaires sont satisfaites du service.

730 – Service des espaces verts

Service stable dont l'optimisation continue. La diminution du compostage est en lien avec l'élagage. Les belles réalisations de massifs en ville sont à relever, d'autres seront encore réhabilités. La charte établie par le SUME est progressivement appliquée autant par les professionnels que par les privés.

735 – Centre horticole

Une étude sur la communication et la signalétique du point de vente du centre horticole, appelé désormais "jardinerie", est en cours. En décembre, un incendie vraisemblablement volontaire a détruit un petit entrepôt et endommagé le vitrage d'une serre. Une enquête est en cours. La couverture d'assurance a permis de réduire le préjudice à charge de la Ville.

740 – Cimetière et centre funéraire

Les charges sont légèrement en baisse et les revenus légèrement en hausse. La réalisation du nouveau four a pris du retard. Les appels d'offre partiront du SBL prochainement. Les travaux devraient débuter en février 2021 pour une durée de quatre à six mois. Durant cette période, le four actuel, qui deviendra le four de réserve par la suite, pourra être utilisé, mais avec des coupures ponctuelles pour permettre les travaux.

La réalisation du nouveau massif IV du cimetière sera finalisée en 2020 et le lieu sera à disposition dès 2021. Il s'agira d'une prairie avec des arbres au pied desquels les urnes pourront être déposées.

860 – Sécurité publique

Le résultat est proche du budget et en amélioration par rapport à 2018. La situation de sous-effectif précédemment connue évolue très favorablement. A ce jour, l'effectif est stabilisé et seul le recrutement de deux assistants pour la politique de stationnement est encore en cours.

Les recettes sont inférieures à celles budgétées en raison, entre autres, du sous-effectif, mais surtout du nombre important de manifestations qui a induit une augmentation de plus de 76 % des heures fournies en services d'ordre par rapport à 2018, proportion qui ne pouvait pas être anticipée lors de l'élaboration du budget 2019. De ce fait, le personnel n'était pas à disposition pour d'autres activités.

Les taxes d'occupation du domaine public sont quant à elles en augmentation.

La baisse du revenu des commandements de payer est liée à une légère diminution du nombre de documents à remettre. Il reste cependant très important, bien qu'un léger tassement ait été observé.

870 – Défense incendie région

La situation est meilleure que prévue au budget, mais en augmentation par rapport à 2018 en raison de la participation à l'assainissement de Prévoyance.ne (39100045).

871 – Service ambulancier

L'augmentation est due à la participation à l'assainissement de Prévoyance.ne (39100045).

Les mesures d'accompagnement qui ont été prises pour fidéliser les collaborateurs/trices portent leurs fruits. L'effectif croît comme prévu et, à moins de difficultés nouvelles, il correspondra, en 2022, aux exigences de l'IAS, même si le marché du travail reste tendu pour les ambulanciers/ières.

876 – Service du feu

Ce centre correspond à la part assumée par la Ville au fonctionnement du centre 870. L'augmentation est due à la participation à l'assainissement de Prévoyance.ne.

877 – Service de sauvetage

Ce compte correspond à la part assumée par la Ville au fonctionnement du centre 871. L'augmentation est due à la participation à l'assainissement de Prévoyance.ne.

878 – Service routier / hydrocarbures

Rien de particulier à signaler, les coûts sont maîtrisés.

880 - 890 - Protection civile – détachement catastrophe

Le montant de la contribution reste inchangé à CHF 14.- par habitant/e. La légère baisse est due à la diminution de la population.

902 – Services industriels

Le mandat Viteos est moins élevé que prévu, des efforts sont faits pour maîtriser les coûts. L'éclairage public est modernisé, les lampes à mercure ont été définitivement remplacées par des LED. L'attribution au fonds énergétique a été faite selon la décision prise par le Conseil communal. Pour les redevances, la deuxième phase de baisse a été appliquée (- CHF 500'000.-).

La réévaluation de la participation Viteos est moins élevée que prévue, en raison des diverses provisions faites, en particulier celle pour l'assainissement de Prévoyance.ne, qui a réduit le résultat par rapport aux prévisions. Les comptes restent cependant bénéficiaires.

La société NeuchEole a été dissoute en raison de l'impossibilité de se profiler dans les divers projets de parcs éoliens de la région. Le capital-actions libéré était ainsi progressivement mangé par les frais de révision et les impôts.

911 – Eaux - réseau

Le projet Jogne va bon train. La situation est globalement stable.

La rapporteure de la sous-commission
Monique Erard

Rapport de la sous-commission des comptes 2019

Dicastère de Mme Sylvia Morel (DFER)

Composition de la sous-commission

Membres :	Monsieur Julien Gressot	POP
	Monsieur Marc Schafroth	UDC
	Monsieur Pascal Bühler	PS, rapporteur

En raison de la pandémie de Covid-19, la sous-commission n'a pas pu se réunir pour l'examen des comptes 2019. Les commissaires ont posé leurs questions par courriel et ce rapport est rédigé sur la base des réponses reçues pour les centres suivants :

- Centre 122 : Mme Sylvia Morel (conseillère communale) pour le Service de l'économie
- Centre 123 : M. Mikaël Déal (chef de secteur du SIEN) pour le Service informatique communal
- Centre 130 : Mme Sarah Honsberger (préposée au contrôle des habitants) pour le Contrôle des habitants
- Centres 600 et 610 : Mme Sylvène Aeschlimann (cheffe de service) pour le Service des finances
- Centre 620 : Mme Isaline Feremutsch (adjoite à la cheffe de service) pour le Service des ressources humaines
- Centre 621 : MM. Pierre Studer et Frédéric Brandt (chargés de sécurité) ainsi que Denis Cattin (administrateur sécurité) pour la Santé et sécurité au travail

122 – Service de l'économie

Il est relevé dans les remarques que les frais imputés au Service de l'économie en 2019 sont extraordinaires et n'étaient pas prévus au budget. Ils concernent principalement la campagne de domiciliation, alias « Troll » (charges nettes de CHF 91'062.80). Cette dernière a déjà été longuement débattue, notamment au Conseil général, et il n'y a pas lieu ici d'y revenir. Il serait toutefois intéressant de connaître l'impact que cette campagne a eu sur l'évolution de notre population, mais il est pris note qu'il n'est pour l'heure pas encore possible d'obtenir une estimation, ce d'autant plus que cette campagne n'a pas abouti.

Les commissaires se questionnent par ailleurs quant à la raison pour laquelle les coûts relatifs au Marché de Noël et à la campagne de domiciliation ont été imputés au Service de l'économie, entraînant ainsi un dépassement du budget de plus de CHF 100'000.-. Ils estiment que le Conseil général aurait dû être informé. Il est expliqué par la conseillère communale en charge de l'économie que, pour ce qui est du Marché de Noël, son organisation a dû être reprise au pied levé par le Service de l'économie et par le Service de la communication suite au désistement de Noël en Ville. Les coûts y relatifs n'ont donc pas pu être anticipés ni budgétés.

S'agissant de la campagne de domiciliation, aucun budget n'a été prévu dans ce cadre en début d'année. Un groupe de travail s'est réuni au printemps, dont faisaient partie la directrice du DFER, le directeur du DUBRE, la préposée au Contrôle des habitants, le délégué au marketing urbain – commerce, immobilier et foncier, le chef du Service de la communication ainsi qu'une graphiste. L'ensemble des personnes se sont concertées pour l'organisation rapide de cette campagne, laquelle a ensuite été validée par le Conseil communal, quand bien même aucun budget n'avait été alloué pour celle-ci.

Les frais ont été imputés au Service de l'économie par défaut, principalement afin de ne pas surcharger les autres secteurs concernés, et il paraissait pertinent que tous les frais soient comptabilisés dans le même centre de charge. À noter que toutes les factures doivent être visées par une personne dûment habilitée. En l'occurrence, l'assistante de direction du DFER était à même de vérifier les factures et de préparer les pièces comptables et la directrice du DFER habilitée à signer ces dernières, et ce que ce soit pour le Marché de Noël ou pour la campagne de domiciliation. Il aurait aussi pu être décidé que le Service de la communication, par exemple, assure cette mission, qui lui aussi a activement participé à ces deux projets.

En 2019, deux principaux projets ont été finalisés, à savoir le développement de Nivarox-Far SA suite à la vente de deux parcelles de terrain détachées des bien-fonds 3023 et 3024 du cadastre des Eplatures, ainsi que l'implantation de l'entreprise RSW Swiss Sàrl (Rama Swiss Watch) suite à la vente partielle du bien-fonds 6215 du cadastre des Eplatures. Pour RSW Swiss Sàrl, le projet est encore en cours de finalisation et l'acte de vente n'a pas encore été signé. Le permis de construire a toutefois déjà été demandé par l'entreprise.

Trois autres projets sont également en travail par rapport à des petites entreprises qui souhaitent se développer sur notre territoire mais la Ville n'a pas de terrain à leur proposer qui puisse correspondre aux besoins d'une PME. Des discussions doivent avoir lieu avec l'Etat afin de le convaincre d'accepter de diviser certaines grandes parcelles pour accueillir ces entreprises. Plusieurs entreprises ont notamment été mises en contact, afin qu'elles puissent envisager de se regrouper pour pouvoir acquérir en commun un terrain plus grand.

Les commissaires rappellent en outre qu'ils sont toujours dans l'attente d'un rapport au Conseil général concernant le Service de l'économie suite aux diverses interventions qui ont été déposées. La conseillère communale en charge de l'économie ne pense pas, au vu du contexte actuel eu égard

au Covid-19, qu'elle sera en mesure de déposer un tel rapport avant la fin de la législature, ce d'autant plus que cette dernière ne se représentera pas aux prochaines élections. Toutefois, le Conseil communal a prévu de présenter un bilan de législature au moment de l'adoption des comptes 2019 par le Conseil général. Un certain nombre d'informations figureront dans ce rapport concernant les projets qui ont été menés par le Service de l'économie.

123 – Service informatique communal

Des éclaircissements ont été demandés concernant la diminution du compte *31300000 Prestation de services de tiers* par rapport au budget. Cette diminution repose principalement sur une baisse du recours à des prestataires externes (prestations de câblage réseau, soudure de fibres optiques, etc.), une baisse des coûts du service de piquet des institutions culturelles et une diminution du nombre de réservations de noms de domaines pour les sites internet de la Ville.

130 – Contrôle des habitants

Il est fait état d'un dépassement du budget (compte 31300090) suite à l'organisation de la votation communale sur l'élection du Conseil communal de La Chaux-de-Fonds par le Conseil général. Des compléments ont été demandés quant au coût et au temps consacrés pour un tel scrutin, résumés ci-après :

Temps consacré approximatif, en jours-hommes (j.h), respectivement en temps de travail d'une personne pendant une journée :

- Préparation de la brochure et du bulletin de vote : temps réparti entre la Chancellerie, le Conseil communal et le Contrôle des habitants : environ 4 j.h
- Préparation générale en amont de la votation (convocation, organisation, suivi avec les partis, la SGA, l'imprimeur, le centre éditique, la création du scrutin informatique, les tableaux de

résultats, la Feuille officielle, préparation des urnes, plaquettes, scan de cartes de votes, etc.) = 7 j.h

- Réception du matériel de correspondance en amont de la votation (env. 6 semaines avant) = 90 heures (40% d'une personne sur 30 jours) = 11.25 j.h
- Préparation et travaux du week-end et post-week-end (mise en place et démontage de la salle et des autres éléments au CDH; travail sur le samedi à 2, travail sur le dimanche à 6) = 8 j.h

ce qui représente au total environ 30.25 jours de travail.

Coût approximatif, en CHF :

- Paiement de l'imprimeur : environ CHF 5'000.-
- Paiement à l'Etat (impression cartes de vote, enveloppes de transmission, enveloppes de vote, mise sous pli, envoi, affranchissement), non reçu à ce jour : entre CHF 9'000.- et CHF 10'000.-
- Petites indemnisations pour le personnel et les partis selon le règlement communal : CHF 200.-
- Sandwichs pour le dimanche : CHF 50.-

soit une somme d'environ CHF 15'000.-.

Il est en outre intéressant de relever que si une votation communale est organisée "seule", comme en novembre 2019, cela coûte cher. Lorsqu'une votation communale est couplée par exemple avec une votation fédérale qu'il est obligatoire d'organiser et dont le planning est connu pour les 20 prochaines années, les coûts humains pour l'organisation, la réception et les travaux du week-end sont de toute façon prévus. Le cas échéant, il n'est payé à l'Etat que le delta entre le nombre de citoyens qui ont le droit de vote fédéral et communal pour les frais liés à l'impression des cartes de vote.

Cela mobilise aussi le Contrôle des habitants un dimanche de plus, ce qui complique la gestion des heures et dé motive parfois les collaborateurs/trices. En conclusion, autant que possible, il est mieux de coupler une votation communale avec une votation fédérale ou une éventuelle votation cantonale.

600 – Service des finances

Le taux d'intérêt moyen pour la totalité des emprunts s'élève à 2.4%, celui des emprunts swaps à 2.79%. Il faut noter que les taux négatifs du marché péjorent le taux moyen d'intérêt des emprunts swaps. Le taux d'intérêt moyen est inférieur au taux swap grâce aux taux négatifs sur les emprunts à court terme et également grâce aux taux d'intérêt des emprunts à long terme. En 2019, la Ville a renouvelé CHF 30 millions d'emprunts à long terme à des taux compris entre 0.55% et 0.89%, taux nettement inférieurs aux emprunts arrivant à échéance (taux de 2.92% et 2.26%). Par ailleurs, le Conseil communal a également décidé de consolider CHF 10 millions d'emprunts à court terme en emprunt à long terme afin de profiter des taux d'intérêts bas (0.49% pour un emprunt d'une durée de vie de 9 ans).

Concernant le compte *34100000 Pertes change s/actions/parts sociales*, la perte est liée à la liquidation de la société Bloc 30 S.A. En effet, la valeur de la participation Bloc 30 S.A. dans les comptes de la Ville au 31.12.2018 était basée sur la valeur des fonds propres au 1^{er} janvier 2018. Comme la société n'avait plus aucun revenu et qu'elle a eu des frais généraux (organe de révision, tenue des comptes, honoraires notaire, ...), les exercices 2018 et 2019 ont été déficitaires. La liquidation de la participation entraîne ainsi une perte sur l'exercice 2019.

610 – Contributions

Il est relevé que l'impôt sur les personnes physiques a progressé de CHF 3 millions, soit de 4.5%. La progression par rapport au budget est due principalement à une hausse de l'impôt sur le revenu. Cette augmentation

s'explique par une légère hausse des revenus imposables et des revenus exceptionnels de certains contribuables. Par ailleurs, il est également constaté que les rappels d'impôts sont supérieurs au budget. Ces revenus sont aléatoires et difficiles à estimer (fin de l'amnistie en 2018). Cela signifie que 2018 a été une bonne année par rapport aux années précédentes.

D'une manière plus générale, les recettes fiscales des personnes physiques ont baissé ces dernières années. Ces baisses s'expliquent notamment par les réformes fiscales cantonales et par une baisse de la population de la Ville. Le système s'est stabilisé en 2018 et la Ville a bénéficié de revenus exceptionnels en 2019.

Pour ce qui est de l'impôt sur les personnes morales, il a diminué de CHF 2.3 millions. À cet égard, il faut relever que le fonds intercommunal des personnes morales a baissé de CHF 0.6 million par rapport aux comptes 2018, en lien notamment à des fusions de société et à un changement de la répartition internationale des impôts. Par ailleurs, il a été constaté en 2019 que la taxation définitive 2018 de l'un des principaux contribuables de la Ville était nettement inférieure au montant des acomptes 2018. Ainsi, une partie des acomptes versés en trop en 2018 a dû être restituée et les acomptes 2019 ont dû être adaptés à la baisse. Cette baisse a été constatée à fin août 2019. Cependant, l'adaptation des tranches d'impôts a lieu jusqu'à la fin de l'année pour les personnes morales et il est ainsi difficile d'anticiper les variations.

D'une manière générale, quelques contribuables importants peuvent à eux-seuls faire varier très fortement les recettes fiscales des personnes morales.

Pour l'avenir, compte tenu du peu d'informations sur les impacts de la réforme fiscale cantonale entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2020, le Service des finances peut uniquement se baser sur les chiffres transmis par le canton, estimant une baisse nette des recettes fiscales de l'ordre de

CHF 5 millions (y compris l'introduction de l'impôt foncier pour les personnes physiques).

À noter que le détail des répartitions des impôts par catégorie figure dans le rapport de gestion.

620 – Service des ressources humaines

L'effectif du Service des ressources humaines a été augmenté de 0.7 ETP. La variation de l'effectif s'inscrit principalement dans un poste de chargé-e de missions à 80% qui a été repourvu au travers d'un contrat de durée maximale (CDMAX) d'un an au sein du SRH (engagement au 1^{er} novembre 2019). La collaboratrice engagée dans ce cadre s'occupe du développement et de la mise en œuvre de projets nécessaires dans le contexte actuel comme pour exemple la revisite du processus d'entretien d'évaluation et de développement des collaborateurs/trices ou encore l'amélioration des processus d'arrivée et de départ des collaborateurs/trices. La charge de travail au sein du service n'a en conséquence pas diminué mais une attention particulière est apportée aux prestations offertes aux autres services.

Le « turn-over » a légèrement diminué en regard des chiffres de 2018. Il faudra bien entendu suivre l'évolution mais ce premier indicateur est encourageant. Des départs de collaborateurs/trices sont régulièrement annoncés mais sans que les premières tendances soient plus importantes que ces dernières années. Les services ont consenti à beaucoup d'efforts durant la période de crise rencontrée par la Ville. Dès lors, une compression du personnel n'est plus imaginable sans modifications des prestations. En conséquence, la plupart des postes sont remplacés.

Il est indiqué dans les remarques que le nombre de sinistres accident professionnel est en diminution par rapport à 2018 mais que le taux augmente (0.53%/2018 – 1.13%/2019) en raison de la durée d'absence. Cela s'explique car la durée des absences-accidents dépend

principalement du type d'accident. Ainsi, la durée de rétablissement peut varier beaucoup d'un accident à l'autre. Pour exemple, une chute dans un bureau a conduit un collaborateur à de multiples fractures sur une jambe, nombre de jours d'absence = 304. Un autre collaborateur a chuté d'un avant-toit durant des travaux d'entretiens, nombre de jours d'absence = 365. Toujours lors de travaux d'entretien, un collaborateur a chuté dans un bassin vide, nombre de jours d'absence = 176.

Pour ce qui de l'absentéisme, le taux de l'administration communale a sensiblement augmenté ces dernières années. Cette augmentation se réalise dans tous les types d'absences. Bien que le premier facteur d'absentéisme soit en général externe, plusieurs facteurs pourraient trouver leur origine au sein de l'entité.

Dans ce cadre, le SRH va mener en 2020 une réflexion commune avec les services afin d'analyser d'une part les facteurs internes pouvant influencer sur l'absence des collaborateurs/trices, mais également de mesurer l'impact des problèmes rencontrés par les équipes suite aux absences. Après cette première étape, un groupe de travail interservices établira un catalogue de mesures destiné à répondre aux problématiques identifiées.

621 – Sécurité et santé au travail

Lors de la séance de la sous-commission du 22 octobre 2018, il avait été fait mention que « *les collaborateurs du service des espaces publics vont (...) être formés à l'utilisation des défibrillateurs (...)* ». Depuis lors, une formation de deux heures consacrée à l'emploi du défibrillateur a été proposée au personnel du SEP en décembre 2018. Neuf personnes intéressées ont été formées.

Le SIS a par ailleurs mis en place une démonstration avec participation du public sur la place Espacité, ainsi que lors de la journée portes ouvertes de l'administration communale.

À ce jour, 60 collaborateurs/trices dans divers services de l'administration sont formé-e-s officiellement à l'utilisation d'un défibrillateur, avec le titre de secouriste d'entreprise BLS/AED. En outre, les gardiens/iennes de piscine sont également formé-e-s et 60 personnes du secteur parascolaire ont suivi une formation BLS-AED.

Il est également envisagé de proposer une formation facultative aux collaborateurs/trices intéressé-e-s à apprendre à utiliser un défibrillateur.

Par ailleurs, il est constaté que seul un tiers du budget a été utilisé dans le compte 31300020 *prestations de tiers-Lutte c/maladies* pour la vaccination des nouveaux engagements et du suivi des vaccins obligatoires (tétanos & diphtérie, encéphalite à tique, hépatite B). Cela s'explique car il est difficile d'estimer à l'avance le nombre de collaborateurs/trices nouvellement engagé-e-s ayant besoin d'une vaccination pour ces différents types de maladie, d'autant plus que cet exercice est nouveau et inédit.

La vaccination se poursuivra en 2020 et dans les années à venir. En outre, une campagne de vaccination contre la grippe ainsi que de dépistage du cancer de la peau du personnel communal est réalisée chaque année, en collaboration avec le Service de santé et promotion de la santé.

Le rapporteur de la sous-commission
Pascal Bühler

Rapport de la sous-commission des comptes 2019

Dicastère de M. Théo Huguenin-Elie (DUBRE)

Composition de la sous-commission

Membres :	Monsieur Lionel Favre	UDC
	Monsieur Nathan Erard	POP
	Monsieur Daniel Surdez	PLR, rapporteur

Étant donné la situation particulière vécue cette année, la Suisse étant frappée par l'épidémie de Covid-19, la tenue de la réunion de la sous-commission a dû être annulée. Il a été demandé aux commissaires d'étudier les comptes et de transmettre d'éventuelles remarques par courriel. Le présent rapport rappelle brièvement la situation des comptes et des services pour chaque centre concerné. M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, chef de dicastère, Mme Sarah Steinweg Clark, administratrice, ainsi que les chef-fe-s de services et responsables suivant-e-s, ont contribué à la rédaction des remarques ci-après :

- Centre 150 : Mme Sarah Steinweg Clark, pour le centre relatif aux transports
- Centres 200, 201, 210, 211, 212 et 240 : MM. Antoine Guilhen (architecte communal, chef de service) et Fernando Soria (administrateur) pour le service des bâtiments et du logement (SBL)
- Centres 250 et 755 : Mme Anne-Véronique Robert (responsable des permis de construire), MM. Philippe Carrard (urbaniste communal, responsable du secteur planification et aménagement du territoire) et Yanick Stauffer (responsable du secteur marketing urbain, commerce, immobilier et foncier) pour le service d'urbanisme, des mobilités et de l'environnement (SUME)
- Centres 701, 712, 720 et 721: MM. Pierre Schneider (ingénieur communal, chef de service) pour le Service technique (ST) incluant désormais la géomatique et Jacques Vidal (responsable de la station d'épuration des eaux - STEP)

Remarques générales

Le directeur du dicastère remarque que l'année 2019 a été une année chargée, durant laquelle il a pu compter sur un engagement exceptionnel de ses services, qu'il remercie. Il relève toutefois que le dicastère a dû faire face à plusieurs départs de collaborateurs très appréciés, dont notamment le responsable des aménagements urbains et le délégué au centre-ville. Aujourd'hui ces deux postes sont repourvus par des personnes au profil de grande qualité. En outre, en janvier 2020, le dicastère a dû faire face au décès subit du géomètre communal, collaborateur précieux et unanimement apprécié. Cette tragédie doit encore être digérée par l'équipe.

Les commissaires remercient les chefs des services passés sous revue pour leurs efforts financiers et le respect des budgets.

150 – Transports

La plupart des charges de ce centre ne sont pas maîtrisables puisqu'elles découlent de lois ou de conventions. Les revenus sont au final plus élevés que budgétés, notamment dû à l'achat et à la vente de davantage de cartes journalières CFF. Des coûts supplémentaires sont donc également enregistrés au 31300830, mais finalement la vente de cartes CFF reste légèrement bénéficiaire. En outre, une augmentation de la rétrocession de la taxe CO2 prélevée sur les combustibles fossiles tels que l'huile de chauffage ou le gaz naturel est également enregistrée. La tendance est à la hausse pour ce poste depuis plusieurs années.

200 - 201 - 210 - 211 - 212 - 240 – Service des bâtiments et du logement

Pour le secteur conciergerie, l'année 2019 a été à nouveau une année difficile. L'absentéisme toujours élevé a persisté et pesé sur le fonctionnement du secteur et son personnel. La gestion des achats, produits et matériels de conciergerie est toujours réalisée en fonction des budgets alloués. Ceux-ci ne donnant pas la possibilité d'anticiper le renouvellement du parc de machines, celui-ci présente des pannes fréquentes. Les départs et engagements de personnel sont toujours

soumis à des analyses de besoins. Cependant, les économies potentielles dans le secteur ont atteint leur limite et ne pourront pas aller plus loin. Le directeur du dicastère relève qu'il n'hésitera pas au besoin à solliciter un renforcement du secteur conciergerie.

La gestion des concierges des immeubles locatifs, reprise récemment par le SBL, demande également du travail d'analyse des situations particulières et d'accompagnement de ces employés. Les mêmes règles que pour les collaborateurs du patrimoine administratif sont appliquées.

Des chantiers d'importances diverses ont été menés durant l'année. La somme totale des contrats attribués directement aux entreprises s'est montée à CHF 10'782'000.—, répartis entre les patrimoines administratif et financier.

Au niveau des prestations, études et travaux, plusieurs dossiers ont été suivis, dont les principaux ont été:

Les ascenseurs de la Gare, l'enclos des loutres cendrées du Bois du Petit-Château ainsi que les travaux effectués sur le site des Anciens Abattoirs: réfection isolation et étanchéité de la toiture avec renouvellement des verrières, raccordement au CAD, nouvelle distribution de chaleur, éradication de la mérule. Dans la Halle principale : restauration des portes en bois au Nord transformées en issues de secours, réfection de la maçonnerie intérieure, ainsi que les aménagements extérieurs en collaboration avec le Service technique.

À noter également à la rue Louis-Agassiz 10-12-14 et 7-9-11 (locatifs), la réfection des façades et la pose de panneaux solaires thermiques. Au niveau de la gérance locative, il faut noter l'augmentation constante du taux de vacance des logements locatifs en ville de La Chaux-de-Fonds ces dernières années. En particulier pour les appartements de 3 pièces. En 2019, le taux de vacance moyen était de 3.58% en ville de La Chaux-de-Fonds et de 3.79% pour la région des Montagnes. En fin décembre 2019, le taux de vacance des appartements propriété de la Ville est de 3.3 %, donc sensiblement plus bas que la moyenne. Ces éléments augmentent la charge de travail des collaborateurs/trices, du fait que les locataires

déménagent plus facilement et saisissent plus souvent l'autorité de conciliation dans ce climat de détente du marché de la location.

Par exemple, la gérance a revu, à la demande du SCAS, l'entier de la perception des frais accessoires des immeubles pour personnes âgées de Châtelot afin de le moderniser conformément aux standards de location actuels. Malgré quelques contestations portant sur les ajustements à la hausse des loyers et des frais accessoires, un accord a pu être trouvé avec tous les locataires. La gestion de ces trois immeubles sera transférée du SCAS au SBL dès 2020.

Le site des Anciens Abattoirs muni de ses nouvelles infrastructures (WC, espace traiteur, sol à niveau, etc.), connaît une demande de location croissante. La rénovation de la Petite et de la Grande Salle de la Maison du Peuple donnent aussi satisfaction aux nombreux locataires des lieux.

Le millésime 2019 des Vins de la Ville est entièrement labellisé Bio. Son étiquette ambassadrice du patrimoine de la Ville avait comme thème la façade de Doubs 32, ancienne « usine Spielmann », fleuron du patrimoine horloger en cette année anniversaire des 10 ans à l'Unesco. Un Pinot Noir barrique a aussi été créé pour cette occasion. Depuis 2019, les Vins de la Ville sont également présents dans le cadre du Festin neuchâtelois pour un "mariage arrangé" avec un restaurant de la région. L'édition 2019 a eu lieu au restaurant du « Grand Sommartel ». Le Vin de la Ville et son concept rencontrent un succès grandissant auprès du public et des restaurateurs de la place.

250 – Foncier

Plusieurs ventes de terrains non prévues au budget expliquent notamment le meilleur résultat de ce centre: Capel 8a, DDP Prairie 28,25,30, Capel 62, terrain de l'ancien hôpital.

701 – Service technique / 712 – Constructions nouvelles

Depuis janvier 2019, le Service technique est séparé en trois secteurs d'activité; le génie civil et la signalisation (responsabilité reprise pour la signalisation et les marquages routiers de la Sécurité publique), la STEP et

la géomatique. Le désenchevêtrement des comptes 701 et 712, effectué au niveau des budgets, permet de bien séparer les travaux, imputés au 712, du fonctionnement du service imputé au 701.

Des réalisations remarquables ont notamment été conduites durant l'année par le secteur génie civil; l'élargissement du trottoir de la rue des Arpenteurs, le réaménagement avec pavage, nouvelle fontaine et mobilier urbain de la rue de l'Avenir entre la rue du Parc et la rue Numa-Droz, le réaménagement de la rue du Cygne et de la rue de la Serre en lien avec la construction du bâtiment "Ilot Vert", le réaménagement complet du parvis des Anciens Abattoirs et la zone 30 "Progrès".

La taxe d'équipement est proportionnelle au volume construit et, pour les constructions nouvelles, à la surface du bien-fonds. Elle n'est prélevée que lorsque les travaux commencent. Plusieurs projets d'importance ont été réalisés en 2019, notamment l'agrandissement du dépôt TransN, les transformations de l'Hôtel Club et des anciens moulins, expliquant en partie l'augmentation des taxes prélevées.

Concernant le secteur géomatique, un accent tout particulier a été mis sur le tissage de liens avec le Service de la Géomatique et du Registre Foncier (SGRF) du Canton de Neuchâtel et plus particulièrement le Système d'Information du Territoire Neuchâtelois (SITN). Il a été question de rechercher des synergies tant sur le mode organisationnel que des outils informatiques utilisés. Concrètement, en 2019, il a été question de débiter la migration des cartes publiées sur un géoportail communal sur celui géré par le SITN, ainsi que diverses formations. Une convention signée en automne 2019 (avec entrée en vigueur en janvier 2020) formalise cette collaboration.

720 – Station d'épuration (STEP) / 721 – réseau séparatif

Une baisse de la production de biogaz de 2019, liée à un problème de "moussage" des digesteurs observé à la fin avril, s'est prolongé jusqu'à début juillet, tant et si bien que la décision a été prise de vidanger et curer le digesteur primaire, puis de l'ensemencer avec des boues anaérobies provenant d'une autre STEP. Entre temps, une partie des boues à traiter a dû être transportée vers d'autres STEP du Canton. Ces problèmes de

"moussage" et le lent redémarrage de la digestion ont entraîné une perte de rendement des digesteurs durant cette période.

Plusieurs travaux particuliers ont été entrepris en 2019, notamment :

- La vidange du digesteur 1; Les problèmes de "moussage" ont retardé le projet de remplacement du CCF et de la microturbine. L'élaboration de l'appel d'offre n'a débuté qu'en début d'hiver.
- La poursuite de la numérisation en 3D des bâtiments de la STEP (BIM: "Building Information Modeling").
- Le démarrage des projets de traitement des micropolluants (avant-projet), d'augmentation de la capacité de dégrillage du bassin des eaux pluviales en fin d'année et finalement l'élaboration de l'appel d'offres pour le remplacement du système de supervision.

Certains projets ont cependant dû être repoussés, les problèmes de moussage ayant été très chronophages. Au final, le bon résultat réalisé par la STEP permet une attribution à la réserve plus grande que prévue.

755 – Urbanisme, mobilités et environnement

Les comptes reflètent notamment plusieurs aboutissements de projets importants réalisés en 2019: l'introduction de la monnaie locale (l'Abeille), le changement de flotte des anciens Velospot par des vélos hybrides ainsi qu'une Biennale du patrimoine horloger spéciale organisée dans le sillage du 10^e anniversaire de l'inscription à l'Unesco. Toutes les dépenses supplémentaires ainsi générées sont compensées, soit par des crédits complémentaires, soit par des économies sur les dépenses, ou par des sponsors supplémentaires. Au final, le résultat présenté par les comptes du SUME est proche du budget.

De nombreux dossiers d'envergure ont donc occupé le service. Dans le secteur planification et mobilités, ont notamment été poursuivis la révision du plan d'aménagement local, la planification et la réalisation de nombreux aménagements urbains de qualité (aux Anciens Abattoirs, sur le tronçon Serre-Numa-Droz de la rue de l'Avenir, la route cantonale 1320 à hauteur

du Grand-Pont), la mise en place de la nouvelle politique de stationnement en collaboration avec la Sécurité publique, le plan directeur partiel des mobilités (PDPM) lié au projet de contournement Est par la route principale suisse H18 ainsi que la réalisation de nouvelles zones 30 et pistes cyclables.

Au niveau des permis de construire, l'année 2019 a comptabilisé une légère augmentation (+ 10% env.) du nombre de permis de construire, d'autorisations et de sollicitations de tout genre par rapport à l'année précédente mais leur nombre reste, en moyenne et sur les dernières années, relativement stable.

Les délais réduits pour le traitement des permis de construire voulus par le législateur à l'introduction de SATAC 2 restent toujours difficiles voire impossibles à tenir. Selon une étude réalisée par le SAT, il s'avère que 90% des dossiers déposés sur SATAC 2 sont incomplets et pour la plupart intraitables à l'état de leur réception, constat confirmé dans le secteur. Un nouveau système est à l'examen et qui devrait remplacer SATAC 2 d'ici 2 ans et un guide des permis de construire est en état de rédaction par un groupe de travail organisé par le SAT et auquel nous sommes associés et qui devraient permettre aux professionnels de mieux assurer la qualité de leur dossier et ainsi favoriser leur délai de traitement.

Au niveau de l'immobilier et du foncier stratégique, le service a notamment suivi le concours d'investisseurs ayant débouché sur la sélection de projeteurs pour la valorisation de l'Ilôt A du Corbusier. Le projet va de l'avant et un concours d'architecture sur invitation a été lancé au mois de décembre. Les résultats sont attendus pour le printemps 2020.

Suite à l'acquisition de la Ville, en 2018, de deux terrains pouvant accueillir 14 villas, 12 parcelles sont réservées et plusieurs projets de construction sont en pré consultation.

Le lancement de la monnaie locale "L'Abeille", a été effectué avec succès. Plus de 90 commerçants, restaurants, prestataires de services et de loisirs ont joué le jeu dès le départ et plus de 60 entreprises ont injecté près de CHF 120'000.- dans le système. La Ville quant à elle a offert une carte de CHF 50.- à chacun-e de ses employé-e-s y compris le corps enseignant. A

la fin décembre, plus de 4'400 cartes étaient en circulation pour un montant de plus de CHF 250'000.-.

Les interventions du secteur salubrité du service, sur plaintes de particuliers ou à la demande d'autres instances, ont donné lieu à 39 rapports. Sur les 39 cas d'insalubrité, le secteur a dû faire face à 11 nouveaux cas lourds. Le service est intervenu à 221 reprises pour procéder à la lutte contre les parasites de l'homme et des habitations, 21 interventions ont concerné la lutte contre les cafards. Le service a effectué 122 interventions pour éliminer les nids de guêpes.

Finalement, dans le cadre du 10^{ème} anniversaire de l'inscription de La Chaux-de-Fonds et du Locle au patrimoine mondial de l'Unesco, la chargée de la valorisation du patrimoine a organisé le samedi 29 juin la visite d'intérieurs secrets. De nombreux privés (plus de 40) ont accepté d'ouvrir leur porte pour faire découvrir l'intérieur de leurs appartements fermés au public en temps normal, une opportunité dont ont profité plus de 4'000 personnes.

Le rapporteur de la sous-commission
Daniel Surdez

Rapport de la sous-commission des comptes 2019

Dicastère de Mme Katia Babey (DJASS)

Composition de la sous-commission

Membres:	Monsieur Alain Vaucher	PLR, rapporteur
	Monsieur Karim Boukhris,	POP
	Monsieur Michael Othenin-Girard	PS

En raison de la situation liée au Covid-19, la séance de la sous-commission des comptes 2019 fixée le 19 mars a dû être annulée. Afin que les commissaires puissent procéder toutefois à l'examen des comptes avant de transmettre les éventuelles questions ou remarques par courriel, il leur a été transmis les rapports de gestion 2019 des services ou centres concernés.

Le présent rapport rappelle brièvement la situation des comptes et des services en intégrant les questions des commissaires. Mme Katia Babey, conseillère communale, cheffe de dicastère, Mme Ana Sarrias, assistante de direction, ainsi que les chef-fe-s de services et responsables suivant-e-s, ont contribué à sa rédaction :

- Centre 115 : Mme Lara Zender, membre du Parlement des jeunes
- Centre 121 : Mme Katia Babey pour le secteur juridique
- Centres 301, 315 et 321 : Mme Montandon (adjointe administrative) pour le service de l'action sociale
- Centres 311, 482 et 483 : M. Souhaïl Latrèche (chef de service) pour le service de santé et promotion de la santé et Mme Ruth Hynek Hlavizna (responsable du Centre d'orthophonie)
- Centres 520, 521, 524 et 525 : M. Rolf Aeberhard (chef de service) et Mme Nelly Sébastien (adjointe au chef de service) pour le service des sports
- Centres 550, 551 et 552 : M. Michaël Voegtli (chef de service) pour le service de la jeunesse

115 – Parlement des jeunes

Pour l'année 2019, le Parlement des jeunes (PJ) a reçu un budget de CHF 11'380.- de la Ville. Le budget est réparti entre les projets internes (CHF 7'300.-), les subventions pour les associations (CHF 3'000.-) et les frais de fonctionnement (CHF 1'080.-).

Une dizaine de projets ont été réalisés, tels que le Fast Down en juin, le marché annuel de soutien ou encore les concerts du Shuffle. Tous ces projets ont coûté au total CHF 7'190.-. Plusieurs grands projets ont pu être mis en place cette année, en termes d'organisation et de bénévoles, permettant ainsi de continuer à développer le PJ et de participer activement à la vie culturelle de la ville, surtout pour la jeunesse. Ces divers projets ont eu un succès général, avec par exemple pour le Shuffle plus de cent personnes chaque soir. Pour plus de détails sur chaque projet et sur leurs coûts, il est possible de se référer au rapport de gestion 2019.

Trois associations et projets ont été soutenus cette année, à hauteur de CHF 2'280.-. Pour les subventions, le PJ est tributaire des demandes d'associations. Ces trois projets ont été réalisés à La Chaux-de-Fonds et leurs organisateurs-rices sont des jeunes de la Ville. L'un des projets soutenus était un jardin participatif, réalisé en face du magasin Alterrapy et à l'initiative de son gérant. Il est très important en effet que ce genre de projet soit porté par un groupe, et cet espace de détente et de jardinage est utilisé par le voisinage et par les étudiant-e-s de l'Ecole d'arts appliqués, qui le font vivre. Nous avons donc, avec l'accord des membres présents à notre plénière, décidé de soutenir ce projet, car nous avons été sensibles à la plus-value qu'il apporte dans le quartier.

Les dépenses en frais de fonctionnement se montent à CHF 1'422.-. Ces frais concernent surtout la cotisation annuelle à la Fédération suisse des Parlements des jeunes, les frais à la SUISA, les dépenses liées à l'organisation des séances plénières et des frais divers – surtout du matériel de bureau.

121 – Chancellerie : secteur juridique

L'année 2019 a été une année de transition pour ce secteur. En effet, après une année de mise en œuvre de la nouvelle organisation prévoyant que le poste de "responsable du secteur juridique et de vice-chancelier à 80%" était rattaché sous la direction de la Chancellerie avec un appui de deux mandataires externes, le Conseil communal a décidé de revoir cette organisation.

Il a été constaté que ladite organisation ne donnait pas entière satisfaction, cela étant principalement dû au fait que le poste de "responsable de secteur", et non pas de "chef de service", conduit à une classe salariale qui ne permet pas de prétendre pouvoir engager un/e juriste "senior". Le Conseil communal a donc décidé de mettre au concours un poste de "responsable des affaires juridiques", qui est l'équivalent salarial de chef de service. La titulaire du poste de responsable du secteur juridique a décidé de ne pas reprendre ce poste, ce dernier a été mis au concours et il sera occupé par Monsieur Vincent Schneider dès le 4 mai 2020 à 100%.

Il est également important de mentionner que comme l'explique les remarques, le dépassement du compte 313 00 000 (Prestation de services de tiers) est compensé en grande partie par le compte 313 20 300 (Conseillers externes - Experts). Ces deux comptes enregistrent les honoraires des avocats externes mandatés par la Ville dans différentes affaires. L'augmentation et la complexification des "dossiers juridiques" nécessitent des ressources importantes, et ce dans de nombreux domaines et services.

301 – Office d'aide sociale

S'agissant des contraintes et lourdeurs administratives liées à l'assurance-maladie imposée par le Canton, à savoir Assura, nous avons déjà informé à de nombreuses reprises le Canton des conséquences sur le personnel administratif et social, sans que cela ait été pris en considération. Nous n'avons donc par d'autre choix que de respecter ce que le Canton nous impose. Un commissaire regrette la position cantonale et suggère de "continuer à marteler qu'une assurance qui paie quand un soin d'importance est en cours est moins onéreuse qu'une qui bloque les

dossiers ou qui refuse d'entrer en matière". Cette question sera reprise dans le cadre du Conseil de la facture sociale.

Globalement, les charges de l'office d'aide sociale sont restées stables, dans le respect du budget 2019. Seules les charges liées à l'audit externe ont généré un dépassement significatif du budget dans les biens, services et autres charges d'exploitation. Cette dépense n'avait pas pu être budgétée. Pour ce qui est de l'accès à l'audit, une procédure est en cours auprès du préposé à la protection des données et à la transparence, aucun accès n'est donné tant qu'un accord n'a pas été trouvé, ou qu'une décision exécutoire n'a pas été rendue. Dès lors, l'audit reste confidentiel à ce stade de la procédure.

S'agissant des revenus, des indemnités perçues par la HES-SO pour la formation des stagiaires assistants sociaux n'avaient pas été budgétées dans la rubrique 43090000. Des recettes liées aux APG, pour absences de longues durées et maternité sont venues améliorer les comptes, dans la mesure où ces recettes, peu prévisibles, ne sont pas budgétées.

Enfin, en réponse aux questions posées par un commissaire, il est important de savoir que malgré la fermeture des guichets liée à COVID-19, tout a été mis en œuvre pour que l'aide matérielle puisse continuer à être délivrée et qu'aucun bénéficiaire n'en subisse les conséquences.

311 – Centre santé sexuelle-Planning familial

Dès 2019, le loyer réel du Centre de santé sexuelle – Planning familial (CSS-PF) a été intégré dans le budget afin d'en tenir compte dans les subventions de l'État notamment. Pour rappel, avant son déménagement, le CSS-PF payait un loyer dans les anciens locaux de RHNe, que le canton subventionnait déjà.

315 – Maison de retraite (- Le Châtelot)

D'importants travaux d'entretien et de rénovation ont dû être réalisés et devront encore l'être. De ce fait, beaucoup d'appartements sont restés vacants et les recettes liées aux loyers ont été inférieures aux prévisions. Toute la gestion et l'organisation des travaux sont sous la responsabilité du

Service des bâtiments et du logement (SBL). Selon décision du Conseil communal, ce centre financier a été transféré au SBL dès janvier 2020.

321 – Participation aux institutions sociales

Les charges liées à la Facture sociale ont été inférieures aux prévisions annoncées par le Canton lors du budget 2019, surtout s'agissant des subsides LAMal, des dépenses d'aide sociale et des avances de contributions d'entretien.

La subvention liée à la rubrique 36360260 n'a pas été versée, il s'agit du restaurant le Pantin qui a définitivement fermé ses portes. S'agissant de la rubrique 36360270, le Conseil communal a décidé d'octroyer une subvention supplémentaire de CHF 80'000.- à la Fondation FRGB. Pour rappel, le Conseil de fondation est constitué des membres du Conseil communal, dont la présidence revient à la directrice des affaires sociales.

482 – Centre de santé scolaire

Dans le domaine de la prévention et promotion de la santé, le centre intervient au CERAS à la demande de la direction. En 2019, il a été beaucoup sollicité. Les prestations sont facturées et en augmentation (compte 42400130).

Durant l'année 2018, la Clinique dentaire a eu quelques soucis d'organisation. Dès lors, les dépistages dentaires de la période de septembre à décembre 2018 ont été rattrapés dès janvier 2019. Ceci explique le dépassement dans le compte 31302100.

Le contrôle des pharmacies scolaires a montré qu'il y avait un manque de matériel. Durant l'année 2020, un large contrôle de toutes les pharmacies de l'EOCF sera effectué pour la rentrée scolaire 2020-2021.

483 – Centre d'orthophonie

Sous le poste service de tiers 31300000, il y a plus de frais que d'habitude car en 2019 c'est le centre d'orthophonie de la Ville qui s'est occupé de l'organisation de la formation permanente cantonale des orthophonistes. Le

centre récupère une grande partie des frais engagés en les facturant aux indépendantes et aux deux autres centres du canton sous le poste 42400000.

Sous le poste 42400000 prestations de service, il y a moins d'entrées que prévu (explication dans les remarques). Il est cependant à noter que les rendez-vous manqués non excusés sont facturés de plus en plus (CHF 1'434.- de plus qu'en 2018).

Au niveau des locaux, la situation d'exiguïté est toujours préoccupante, les espaces communs (salle de colloque, salles d'attentes et sanitaires) ne sont pas en adéquation avec le nombre d'usagers et de collaboratrices.

520 – Service des sports

En complément des remarques aux comptes, il est indiqué que le total des charges incombant à ce centre reste stable, dans le respect du budget alloué.

521 – La Charrière, terrains, piste, halles

Le dépassement d'environ CHF 50'000.- dans les comptes Biens, services, autres charges (BSM), a pu être partiellement compensé d'environ CHF 23'000.- au compte 42 (Prestations de services et taxes, remboursements assurances). À noter également, une diminution cette année des recettes provenant des locations d'installations sportives (halles, terrains et autres). Celle-ci peut provenir d'une facturation différée par exemple. Le service analyse régulièrement ces chiffres et une comparaison sur trois, voire cinq années, est nécessaire avant de pouvoir en tirer des conclusions. Quoi qu'il en soit, le service suit de près la question.

524 – Piscine des Arêtes et Numa-Droz

S'agissant de ces installations qui n'ont pas rencontré de problèmes particuliers durant l'exercice, les charges et revenus budgétisés ont pu être maîtrisés.

525 – Piscine, patinoire des Mélèzes

Seul l'amortissement extraordinaire au compte 33200100 (centre aquatique Mélèzes) a généré un dépassement significatif du budget. Les charges et les revenus sont restés stables.

Enfin, il est relevé qu'en raison de frais d'entretien ou de réparation liés aux installations actuelles, il est difficile de prévoir certains dépassements. À l'avenir, il s'agira de ne pas diminuer les BSA pour les trois centres des sites sportifs (521,524, 525), mais plutôt de les adapter en fonction du vieillissement des installations.

550 – Service de la jeunesse

Le Service de la jeunesse a clôturé ses comptes dans le respect du budget et avec un résultat charges/recettes inférieur à celui de l'année 2018. Cela n'a pas empêché la réalisation de plusieurs projets d'envergure, notamment la création d'un studio musique dans les sous-sols de Serre 12, avec l'implication des jeunes utilisateurs·trices.

Au niveau des charges de personnel, un montant supplémentaire a été alloué par le Conseil communal pour la réalisation de deux journées de coaching d'équipe afin de renforcer les espaces d'échanges et de collaboration entre collègues. Les dépenses supplémentaires liées à la fréquentation des activités (camps, mini-camps SMALA et Mercredivertissements) et aux nouvelles prestations ont été compensées par une augmentation des recettes. Ainsi, dans le cadre de la Carte vacances par exemple, un nouveau partenariat avec Onde Verte a permis aux jeunes en possession de la Carte d'acquérir gratuitement une carte multi-courses 5 zones, occasionnant des frais plus importants mais également de nouvelles recettes, puisque 314 cartes ont été vendues (80 de plus que l'année précédente).

551– Accueil parascolaire

Le Conseil communal a validé au printemps 2019 la création pour la rentrée scolaire d'août 2019 de trois nouvelles Tables de midi (26 places au collège de la Charrière, 26 places au collège de la Promenade, et 32

places au collège des Foulets). À cela s'ajoutent encore 5 nouvelles places dans la structure parascolaire existante de Fantaisie 2, dont la surface permettait d'étendre la capacité d'accueil. Ces nouvelles charges et recettes n'étaient pas prévues au budget 2019, et occasionnent par conséquent des modifications des montants sur plusieurs postes (charges de personnel, augmentation de certains postes des rubriques 31, dont la nourriture, augmentation des charges de transfert (36), mais aussi des recettes (rubriques 42 et 46). À noter que, malgré la création de ces 89 nouvelles places, les comptes 2019 sont inférieurs au budget.

552 – Accueil préscolaire

Le secteur préscolaire a continué d'assurer l'accueil dans les crèches, malgré l'absence de la Directrice pour cause d'accident professionnel pendant une partie de l'année. Cette situation a eu une incidence sur le taux d'occupation de la crèche (le nombre de nouveaux enfants accueillis a été moins important que l'année précédente). Par ailleurs, les nouvelles places subventionnées dans les structures privées (crèche Au Clair de Lune (+8 places) depuis 2018 et Ma crèche sous les étoiles (+8 places) depuis janvier 2019) ont augmenté le montant de la part versée en subvention aux entreprises privées, rubrique 36350010. Le montant des comptes reste toutefois inférieur au budget.

À noter, enfin, que les crèches ont mis en place le site Internet www.cresco-neuchatel.ch, consacré à l'interculturalité dans le domaine de la petite enfance. Un financement du Programme d'intégration cantonal a été obtenu pour cette réalisation, qui a aussi occasionné plusieurs dépenses supplémentaires en prestations de services de tiers.

Le rapporteur de la sous-commission
Alain Vaucher

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Nous commençons par une discussion générale et je laisse tout d'abord la parole à Monsieur Schafroth, Président de la Commission financière.

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. C'est dans un cadre extrêmement pénible que la Commission financière a procédé à l'examen des comptes 2019 de la Ville.

À peine devons-nous débiter nos travaux que le Covid-19 s'est invité et a chamboulé l'agenda et les séances. Si deux sous-commissions se sont malgré tout réunies, les trois autres ont traité les services qui leur sont attribués par courriel. Cette façon de faire n'est pas optimale, mais nous nous devons malgré tout de ne pas prendre de risques.

La Commission s'est, elle, réunie à une seule reprise, soit le 11 mai. Lors de cette séance plénière, les débats se sont déroulés dans une atmosphère sereine et constructive. Les comptes, le rapport du Conseil communal ainsi que les rapports de sous-commissions ont été approuvés à l'unanimité des membres présents.

Avec comme supports les comptes, les remarques, le rapport de gestion, les rapports des sous-commissions, le rapport de Commission et les informations en possession des commissaires, notre Autorité a tout en main pour que nous ne nous retrouvions pas ce soir avec une avalanche de questions. C'est là le vœu du président de la Commission financière.

Je vous remercie de votre attention

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Maintenant, je cède la parole au rapporteur des sous-commissions.

M. Pascal Bühler, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Comme cela vient d'être dit par le Président de la Commission financière, la Commission s'est réunie en plénum à une seule et unique reprise dans cette même salle, le 11 mai dernier, pour les raisons identiques à celles qui nous réunissent ce soir en ce même lieu.

Lors de cette séance, tant les règles de distanciations sociales que celles liées aux débats ont été respectées. Malgré la salle, les débats n'ont pas été sportifs, mais constructifs.

Pour le surplus, et comme indiqué dans le rapport, nous réitérons nos vifs remerciements à la cheffe des finances, Madame Sylvène Aeschlimann ici présente, ainsi qu'à Madame Virginie Augsburg pour la précision et la qualité de leurs interventions.

Nous remercions également à tous les employé·e·s qui ont œuvré à la bonne marche de l'administration communale durant cette période pandémique particulière et qui continuent à s'engager et poursuivre leurs efforts malgré les difficultés financières de notre Cité.

Je vous remercie de votre attention.

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC a pris connaissance des comptes 2019 avec intérêt et, vous pouvez vous en douter, une certaine appréhension. Décidément, les comptes de cette législature auront eu mauvaise façon durant les quatre années.

Certes les comptes sont moins pires que budgétisés mais la comparaison compte/budget n'est pas toujours parlante. Notons quand même les meilleures rentrées fiscales des personnes physiques et les charges de personnel légèrement plus basses que prévues, principalement en raison des postes vacants.

La façon d'analyser des comptes de manière plus précise est donc une comparaison avec les comptes des années précédentes. Le groupe UDC tient donc ici à féliciter le Conseil communal pour le travail effectué durant ces quatre années de législature. En effet, nous parlons ici de plus de CHF 3.5 millions d'amélioration entre les comptes 2016 et 2020 au niveau du résultat provenant des activités d'exploitation. En dessous de ce résultat, le Conseil communal ne peut que très peu intervenir.

Le groupe UDC est très inquiet quant aux économies et autres éléments exceptionnels à trouver pour les prochaines années car ces derniers tendent à toucher le fond et, comme si cela ne suffisait pas, la crise sanitaire que nous traversons actuellement ne va pas arranger les choses... Encore une fois, nous sommes reconnaissants envers tous les services pour leur maîtrise des coûts et tenons à les en féliciter.

Il est évident qu'il faut maintenant tout mettre en œuvre afin d'attirer de nouveaux contribuables, de grands contribuables, ceci grâce à de vraies et bonnes campagnes de promotion de notre Ville, avec un Service économique dont nous attendons toujours le rapport promis par la Conseillère communale en charge du Service. Si nous insistons c'est parce qu'attirer des entreprises ou autre ne garantit pas que les employés vont s'installer dans notre Commune et cela est totalement regrettable. Nous devons également tout mettre en œuvre pour que l'État redistribue la manne fédérale concernant la géotopographie, ce qui n'est pas le cas et ce depuis trop longtemps. Depuis de nombreuses années, le Conseil d'État n'a eu de cesse de piocher dans les caisses communales, et encore plus depuis ces dix dernières années, que de redistribuer ce qui revient aux communes.

Une déception demeure quand même au sein du groupe UDC à la lecture des investissements entrepris. Il est clair qu'il faut investir avec intelligence en ces temps difficiles, mais attention de ne pas oublier qu'une ville a besoin de régulièrement investir afin d'être attirante, surtout s'ils sont prévus aux budgets. Une ville qui n'investit pas est une ville qui se meurt. Or, ces dernières années, les investissements votés aux budgets et ceux ouverts lors des comptes montrent que l'on peut faire mieux.

Concernant le personnel, nous aimerions souligner que cette législature a été très pénible, avec des retenues salariales, des postes non repourvus et des efforts souvent consentis sans mot dire. Puisque l'on parle du personnel, le groupe UDC se demande ce qu'il se passe au SRH. Une rumeur laisse entendre que la cheffe aurait – on ne sait pas réellement – démissionné, été remerciée ou autre. Le Conseil communal peut-il nous confirmer cette rumeur ?

Notons encore que, en temps de crise, les subventions qui paraissent quelques fois élevées doivent être analysées au cas par cas. Est-ce le cas ? Si ça ne l'est pas, merci d'y penser lors de l'établissement des prochains budgets...

En conclusion, le groupe UDC remercie le Conseil communal, les services et les collaborateurs pour ces comptes 2019 qu'il acceptera.

Je vous remercie de votre attention.

M. Christophe Ummel, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR ne peut que recommander l'acceptation des comptes 2019.

Le budget a été respecté et, comme déjà dit il y a une année, faire des économies au budget, c'est facile, mais faire concorder les chiffres dans les comptes avec ceux du budget, c'est cela qui est difficile. Les intentions ont donc été concrétisées et nous remercions le Conseil communal et les services pour leur rigueur et leur engagement.

Une certaine lassitude, pour ne pas dire un certain découragement, nous prend à la lecture de ces comptes et nous voyons bien que, sans nouvelles recettes, nous n'y arriverons pas. Nous avons besoin d'une répartition des revenus fiscaux qui prenne mieux en compte le rôle de centre régional et la présence d'emplois. Nouvelles recettes à rechercher également dans la promotion de la domiciliation, qui est constamment dans nos discussions ici, au Conseil général, et il y a un large consensus à ce sujet.

En attendant, la seule solution est de continuer, comme cela a été fait ces dernières années, de faire beaucoup avec peu. Dans la politique de renoncement globale, il faut cibler les actions et les projets qui donnent de l'oxygène à notre Ville et qui permettent à nos citoyens de ressentir qu'ils continuent de vivre, malgré cela, dans une belle ville où il fait bon vivre. Les services ont bien compris cela et s'y attellent ; nous le constatons lors des séances de sous-commission financière notamment.

Cependant, dans une politique de renoncement, il est d'autant plus important de réaliser les rares investissements et projets qui ont été retenus et cela n'est pas toujours le cas. Les taux d'intérêt sont très intéressants actuellement et ce qui n'est pas fait maintenant va faire grossir la liste de ce qu'il y aura à faire plus tard, ce qui sera difficile à gérer, ne serait-ce qu'en termes organisationnel. Une fonction anticyclique est

également à rechercher pour notre économie. Nous rendons donc le Conseil communal attentif à cela et demandons donc que les investissements décidés soient réalisés.

Enfin, nous devons, malgré les difficultés, voir plus loin et réfléchir à des projets qui feront gagner en attractivité à notre Ville et qui vont la réaffirmer dans son rôle de centre régional. Les idées qui nous viennent spontanément – nous imaginons qu'il y a là aussi un large consensus – sont la Piscine et la Patinoire.

Je vous remercie de votre attention.

M. Julien Gressot, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le POP a pris connaissance des comptes 2019 avec intérêt et profite de ce préambule pour remercier toutes les personnes ayant œuvré pour nous permettre de les traiter dans des conditions correctes, malgré le contexte défavorable.

Le premier point à constater dans ces comptes 2019 est que le déficit est moindre de CHF 6 millions par rapport à ce qui était prévu au budget ; C'est une bonne nouvelle ! Le POP souligne toutefois que l'amélioration est en partie due au durcissement des normes cantonales de l'Action sociale en matière de subsides de l'assurance-maladie ; cela signifie donc que tout un pan de la population se trouve dans une situation plus mauvaise que précédemment.

Autre élément d'amélioration : la désormais habituelle réévaluation de la participation de Viteos, toujours qualifiée d'exceptionnelle. Certes, cette réévaluation pourrait devenir moins élevée voire baisser à l'avenir, mais un facteur extraordinaire qui chaque année nous apparaît c'est cruellement ordinaire. Ce n'est d'ailleurs pas le seul poste budgétaire sujet aux fluctuations ; les rentrées fiscales ont le même statut par exemple.

Parlant des rentrées fiscales, nous avons une plutôt bonne surprise au niveau des personnes physiques. Les impôts nets des personnes physiques augmentent considérablement et sans avoir été sous-évalués dans le budget 2019. Comment cette augmentation s'explique-t-elle ?

Si nous saluons, en effet, une certaine retenue dans la constitution d'un budget, nous ne pouvons nous empêcher de nous demander si cette prudence ne devient pas un outil politique pour justifier certaines mesures d'austérité ; c'est en effet devenu une habitude que les comptes viennent améliorer largement la situation décrite au budget.

Un des points les plus préoccupants, qu'on rappelle année après année, est la baisse de la fiscalité des personnes morales, qui ne rapporte bientôt plus rien, et l'augmentation de la pendularité comme nous pouvons le voir avec les impôts des frontaliers. Cette évolution est très inquiétante et semble s'être installée durablement dans notre région. Avec ce phénomène, créer des emplois ne servira bientôt plus à rien ! En effet, cela

devient contreproductif si on compte les frais d'infrastructure et d'entretien que cela génère.

Ces déséquilibres de flux sont délicats pour notre Ville et sa population. Il est plus que temps de changer les mécanismes de la fiscalité car ils ne sont visiblement plus adaptés à une société plus mobile et plus pendulaire que jamais. Les entreprises ont aussi une responsabilité sociale à remplir en engageant des personnes proches du lieu de travail au lieu d'aller chercher de l'autre côté de la frontière lorsque cela n'est pas nécessaire. Évidemment, toutes ne jouent pas à ce jeu-là.

Les déséquilibres sont toujours plus criants dans ce Canton. Nous avons déjà thématiqué ce sujet à de nombreuses reprises, mais force est de constater qu'il faut encore et toujours revenir à la charge ; l'initiative de la géotopographie n'est qu'un début. Le POP rappelle l'importance de faire aboutir cette initiative dans les temps et remercie la Présidente d'avoir déposé des feuilles sur nos tables – en effet, cela facilite la récolte et chaque signature compte – mais le mal est profond avec le Canton et ne se limite de loin pas à la géotopographie ; de nombreux dossiers nous attendent ! Le Canton et le Conseil d'État, comme à son habitude, ne semblent pas avoir cure de nos Montagnes.

L'amélioration des comptes par rapports aux budgets est une constante de cette législature, à l'instar de la rigueur budgétaire et de l'austérité. Le personnel de la Ville demeure très touché par ces mesures et l'augmentation constante des arrêts maladie en est un symptôme. Nous le remercions de tout cœur pour ses efforts.

La vente d'immeubles de la Ville se poursuit. Les investissements, pourtant nécessaires pour préserver notre Patrimoine – cela a déjà été dit – ne peuvent pas toujours être accomplis, parfois par des impondérables mais souvent par manque de ressources humaines. Enfin, notre Ville perd des habitants et perd des entreprises ; nous voulons tous ici – nous ne pouvons en douter – voir cela cesser. Aux yeux du POP, il faut investir pour changer de tendance. Il faut en cesser avec l'austérité et développer des projets à l'image de notre Ville, se basant sur les associations, le monde culturel, les initiatives citoyennes prêtes à bouger La Tchaux. Certaines initiatives, comme la mise en zone piétonne de la Place du Marché pendant deux bons mois, vont dans le bon sens et nous souhaitons les voir se développer encore davantage.

À cet égard, nous attendons avec impatience le Plan climat ambitieux qui a été accepté par notre Autorité et qui permettra de donner une autre image de la Ville que celle de la ligne des automobilistes et de l'horlogerie. Nous avons vu, avec la lettre lue en préambule de cette séance, que les préoccupations sont partagées.

Nous avons entendu parler, pendant cette législature, d'un plan drastique de fermetures d'institutions et de baisses de prestations. Ce plan, qualifié d'*ultima ratio*, qui apparaît dans un moment de grande difficulté,

nous ne pouvons plus en entendre parler. Nous voulons le voir passer à la broyeuse à papier ou plutôt, en termes d'historiens, dans un carton d'archives. A la place, nous voulons un plan de relance. Nous devons en effet investir pour la Ville, faire venir des nouveaux habitants et arrêter cette spirale négative ne menant à rien. Notre fortune augmente encore en 2019, passant désormais à CHF 165 millions, soit bien plus que la barre fatidique des CHF 40 millions. Cela permet d'envisager l'avenir plus sereinement et nous donne du temps pour obtenir du Canton ce qui nous est dû. Cette relance flambera notre image et permettra sans doute de voir la population augmenter. De plus, la réserve de politique conjoncturelle pourra servir à limiter les impacts du Covid cette année. Nous voulons que la législature 2020-2024 se fasse à l'aune de ce plan de relance. La Commune doit prendre ses responsabilités pour dynamiser notre Ville dans un esprit que l'on qualifie souvent de keynésianiste.

Le personnel doit être revalorisé mais nous devons développer des projets fédérateurs, tout en améliorant largement le cadre de vie au sein de la Ville pour attirer des habitants désormais plus sensibles à des critères de bien-être et écologiques. Nous devons être proactifs, aller de l'avant et diminuer l'austérité ; c'est le message que veut faire passer le POP.

Vous l'aurez compris, le POP acceptera les comptes 2019, remercie l'ensemble du personnel de la Ville et le Conseil communal pour ses efforts dans une période complexe, ainsi que la population et se tourne résolument vers l'avenir avec un esprit optimiste, de confiance et d'envie.

Je vous remercie.

Mme Monique Erard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. En préambule, le groupe des Verts remercie le Conseil communal ainsi que le personnel de la Ville qui, année après année, contre vents et marées, réussissent à tenir le budget et même à réduire de manière significative les déficits initialement prévus, cela tout en remplissant leur mission du mieux possible, à savoir . se mettre au service de la population de notre Ville.

L'examen des comptes 2019 s'est déroulé de manière un peu particulière puisque certaines sous-commissions n'ont pas pu se réunir en vrai. Les échanges par voie numérique ont certes pallié à cette situation mais n'ont certainement pas pu égaler ces moments si importants, que je qualifierais presque de privilégiés, durant lesquels élus et chefs de service se rencontrent et ont l'opportunité d'analyser les comptes en posant des questions en direct, en obtenant des précisions, en écoutant les préoccupations de l'administration et en relayant parfois aussi des requêtes de la population, voire des employés. Il est clair que seul, face à son clavier, les réactions simultanées sont inexistantes et l'exercice est clairement bien moins productif et surtout bien moins passionnant.

Le groupe des Verts qualifiera ces comptes 2019 ainsi : "Mieux que le budget, mais pas bons pour autant !". Malgré cette relative bonne nouvelle, la situation de la Ville de La Chaux-de-Fonds n'est de loin pas rose et, suite à la pandémie, le climat économique risque d'être encore impacté dans les mois à venir. Les conséquences pour les finances communales sont difficilement chiffrables et l'ardoise risque fort de virer au rouge vif pour 2020. Le temps des vaches maigres n'est pas encore passé ; les perspectives sont peu réjouissantes pour les comptes 2020.

Même diminué par de nouveaux événements, qualifiés d'extraordinaires, un déficit reste un déficit et la situation ne risque pas de s'améliorer dans un avenir proche. L'exercice boucle sur un excédant en charges de CHF 3 millions. Le déficit dit économique se monte lui à CHF 9.4 millions. Son ampleur tend à diminuer mais il reste une préoccupation pour toutes et tous. Heureusement, les événements qualifiés d'extraordinaires sauvent à nouveau quelque peu la mise. Si l'équilibre financier à tout prix n'est pas notre leitmotiv, des finances saines permettant d'envisager un avenir plus serein seraient les bienvenues. Globalement, les dépenses sont bien maîtrisées mais, malgré la recherche constante de solutions pour combler le déficit, il manque toujours des recettes.

Comme chaque année depuis quatre ans maintenant, nous pouvons affirmer que les grandes économies possibles ont déjà été réalisées et que les limites de la politique d'austérité mise en place sont atteintes. Différentes solutions afin de remédier à cette problématique de manque de recettes ont déjà été évoquées : maintenir la population, attirer de nouveaux contribuables, inciter les pendulaires à s'installer ici. Certaines mesures dans ce sens ont déjà été prises mais elles prendront un certain temps à déployer leurs effets et il nous semble pertinent de les compléter par d'autres. Des mesures qui nous démarqueraient des autres communes et qui rendraient la nôtre encore plus agréable à vivre, par exemple la création d'éco-quartiers, des espaces fermés à la circulation, la mise en place de pistes cyclables afin que chacune et chacun, qu'elle ou il soit tour à tour piétonne, piéton, cycliste et/ou automobiliste, ait son espace et puisse circuler en toute sécurité.

Les démarches auprès du Canton pour une redistribution différente des subventions fédérales, tenant compte des critères géotopographiques, doivent se poursuivre et permettre une répartition plus équitable des ressources à l'intérieur du territoire neuchâtelois. Un Canton, un espace, oui, mais avec des aptitudes différentes dont il faut tenir compte quant aux dépenses supplémentaires que cela peut induire.

De même, notre Ville compte un certain nombre de places de travail et nous n'en récoltons malheureusement pas les fruits, cherchez l'erreur ! La pendularité intercommunale ne nous est donc pas favorable ; des gens travaillent ici, profitent de nos infrastructures ici, mais sont contribuables

ailleurs. Le travail de persuasion de la défense des Montagnes doit se poursuivre afin qu'une répartition différentes des ressources cantonales soit envisagée au profit de TOUTE la région. Les conditions de travail des employés dans notre Commune ne sont pas des plus optimales, tant du point de vue du salaire que de la charge des tâches à accomplir. Dans certains secteurs, nous peinons à fidéliser les collaborateurs et les collaboratrices, voire même à en recruter. La politique d'austérité mise en place a aussi ses limites et il s'agira d'œuvrer afin de pouvoir faire machine arrière, revaloriser les salaires, motiver les troupes avec des projets, des initiatives, pour relancer l'enthousiasme qui caractérise les gens de nos Montagnes. Recréer une ambiance d'équipe dans les services où les difficultés peuvent être parfois importantes. L'herbe doit redevenir aussi verte ici qu'ailleurs.

Faire envie, donner envie, croire en l'avenir de notre belle Cité. Dans les circonstance présentes, bénéficier, maintenir et créer des structures physiques fortes et de qualité est plus que nécessaire. La crise actuelle a révélé que nous pouvons, et de manière très rapide, nous réorganiser et mettre en place de manière presque instantanée des mesures qui, avant la pandémie, auraient nécessité des mois, des années d'étude, avant même de tenter de les faire passer devant une quelconque autorité, voire devant le peuple.

La situation de la Ville n'est-elle pas proche de l'état d'urgence ? Il y a actuellement des personnes très inquiètes pour leur propre avenir et pour l'avenir de notre Cité. Que peut-on leur dire ? Que nous souhaitons améliorer ce qui peut l'être, que nous souhaitons pouvoir faire avec plutôt que contre, qu'ensemble on est plus forts et plus fortes. Ne faudrait-il pas réunir les actrices locales et acteurs locaux, qu'elles ou ils soit issu·e·s du monde économique, culturelle, membre de diverses associations, des autorités, pour convenir d'une sorte de Plan Marshall ?

Il n'y a pas de solutions toutes faites ni de recettes miracles mais tentons, posons, innovons, favorisons les initiatives de citoyennes et citoyens qui ont envie de se battre pour notre Commune, pour change les choses, pour l'avenir, pour demain, tout ceci pour rendre notre Ville encore plus attractive qu'elle ne l'est déjà.

Pour terminer, nous réitérons nos remerciements à la grande majorité des employé·e·s des divers services pour leur engagement sans faille et le professionnalisme dont ils ou elles nous gratifient quotidiennement afin que le résultat de cet exercice soit moins catastrophique que prévu et surtout gardons à l'esprit que, derrière les chiffres froids et austères des comptes, il y a quantité de personnes qui font leur maximum afin de maintenir un service de qualité avec de moins en moins de moyens.

Je vous remercie.

M. Blaise Fivaz, PDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. N'étant pas un féru de finances et de comptes, je vais être plus bref que pour le Bilan. Le représentant du PDC a pris connaissance des comptes et du rapport de la Commission financière et il remercie ses auteurs pour la qualité du travail.

Il m'importe de redire notre satisfaction envers le Conseil communal ainsi que toutes les cheffes et tous les chefs de services qui manifestement ont fait et font de gros efforts pour contenir le budget. Preuve en est l'amélioration de quelque CFH 6 millions par rapport au budget économique 2019, mais l'enthousiasme n'est bien à regret pas de mise puisque nous sommes toujours dans les chiffres rouges... !!!

Une bonne surprise est à noter : l'augmentation des recettes fiscales des personnes physiques de l'ordre de CHF 2.1 millions, malheureusement péjorée par celles des personnes morales en diminution de CHF 2.3 millions.

Nous relevons tout de même des éléments positifs qui ne manqueront pas d'égayer la vie sociale et nocturne intra-muros. En effet, nous sommes convaincus que la rénovation des Anciens Abattoirs et de la Maison du Peuple génère déjà et générera une envie pour les sociétés locales, les entreprises et, pourquoi pas, les organisateurs d'évènements de créer des moments conviviaux dans ces enceintes.

Mais cela ne suffira pas ! Il faut promouvoir notre Ville afin d'attirer de nouveaux habitants pour le bien de notre économie locale. Cela passe certainement par l'arrivée de nouvelles entreprises qui ne se limitent pas à l'horlogerie mais également par l'image que l'on veut donner de notre Ville qui, je le rappelle, est une ville à la campagne avec des musées, un zoo – le seul gratuit en Suisse – des immeubles magnifiques, une inscription à l'UNESCO, l'Art nouveau, le bon air de la montagne et enfin l'ensoleillement qui, n'en déplaise, est un des plus importants de Suisse, je le rappelle. On n'as pas de brouillard en automne ou très rarement.

Rappelons encore, même si cela dépend plutôt de l'État, les échéances importantes pour le RER, la réalisation des contournements H18 et H20, qui diminueront le trafic en Ville, mais il faudra de sérieux aménagements pour dissuader les conducteurs en transit de passer au centre. Ne ratons pas ce virage mais saisissons l'opportunité pour investir dans la mobilité douce – pistes cyclables, cheminements piétonniers, zones de verdure, espaces dédiés aux piétons au centre-ville – et, pour ce faire, engageons les entreprises locales pour ces réalisations !

En conclusion, l' élu PDC s'associe aux autres partis pour exprimer ses remerciements au Conseil communal, aux cheffes et chefs de service ainsi qu'à tout le personnel qui doit consentir des sacrifices et qui vit des moments difficiles.

Vous l'aurez compris, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, l' élu PDC acceptera les comptes 2019 et son arrêté. Je vous remercie.

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste a examiné les comptes 2019 de manière attentive, avec les mêmes préoccupations et inquiétudes que durant les quatre années passées de la législature qui se terminera prochainement.

Nous nous associons d'abord aux remerciements des autres groupes adressés aux personnes qui ont permis le traitement des comptes 2019 dans les conditions sanitaires que vous connaissez. Notre groupe acceptera les comptes pour les principales raisons suivantes.

Premièrement, les charges sont maîtrisées par le Conseil communal et son Administration. Nous remercions le Conseil communal, les services et surtout les collaborateurs et collaboratrices pour les efforts conséquents que cela demande au quotidien. Les comptes 2019, présentés sous leur forme ordinaire, affichent donc un déficit de CHF 3.3 millions, à savoir une amélioration de CHF 3.5 millions par rapport au budget. Si l'effort est réel, il ne faut pas occulter le résultat économique. En effet, le déficit économique demeure important – près de CHF 10 millions – malgré qu'il affiche un résultat amélioré de plus de CHF 6 millions par rapport aux prévisions budgétaires. Cette évolution ne doit occulter ni le prix des efforts qui ont dû être consentis pour réduire les charges, ni les difficultés réelles auxquelles reste confrontée notre Cité.

Les rapports de sous-commission et le rapport de gestion sont en ce sens tout à fait clairs et nous montrent aussi les limites de l'exercice, répété, des restrictions budgétaires car, derrière les chiffres qui nous sont soumis ce soir, il y a une réalité : la réalité d'une Administration et de collaboratrices et collaborateurs qui doivent continuer à prodiguer les tâches essentielles attendues de la part d'une Collectivité publique, des tâches d'autant plus importantes lorsqu'on prétend vouloir assumer le rôle de ville, des tâches d'autant plus importantes lorsqu'on prétend vouloir conserver nos habitants et en attirer de nouveaux.

Nous l'avons déjà exprimé maintes fois : N'oublions pas que la principale ressource d'une collectivité, ce sont les gens qui la font vivre. Ils et elles méritent notre reconnaissance et une attention particulière sur leurs conditions de travail.

Deuxièmement, les investissements continuent et permettent d'améliorer les aménagements urbains et de préparer la Ville à un avenir radieux qui se dessine avec des contournements routiers et surtout des transports publics modernes. Néanmoins, comme d'habitude, les investissements réalisés restent inférieurs au budget alors qu'ils ne sont déjà pas particulièrement élevés. Si cela est surtout dû aux investissements non soumis au frein à l'endettement, il ne faut pas lever le pied sur les investissements qui permettent de maintenir ou d'augmenter la valeur de nos infrastructures qui sont nos biens les plus chers. Au contraire, il faut que notre Collectivité continue d'investir dans son avenir et dans l'entretien de son patrimoine, ce d'autant plus avec la crise qui frappe

toute l'économie, mais force est de constater qu'il est compliqué, pour une administration qui doit vivre au rythme d'un régime minceur, d'effectuer tous les investissements nécessaires à la vitalité de notre Cité.

Aujourd'hui, après le traumatisme du "Troll", il devient plus qu'urgent de mettre sur pied un véritable plan d'attractivité qui puisse se mettre en lien avec la démarche entreprise au niveau cantonal. La Ville doit mettre en avant les très nombreux atouts et les milliers d'activités qui s'y déploient, grâce notamment à la force de ses habitants. Elle doit continuer à se développer et donc impérativement renforcer les investissements pour offrir un espace public de qualité. Elle doit soutenir son activité culturelle et continuer de soigner son patrimoine, qui sont aujourd'hui les principaux vecteurs de communication positive qui font rayonner la Ville loin à la ronde.

Créer une nouvelle spirale de dynamique positive cela demande du temps, cela demande aussi de l'investissement. Le groupe socialiste croit en une stratégie financière qui permet de construire un avenir durable et des investissements qui à terme nous permettront bel et bien de retrouver une situation financière assainie.

Troisièmement, la crise de revenus de la Ville est maintenant clairement identifiée et admise par tous les groupes de notre Autorité et presque tous les acteurs politiques de la région ; reste à convaincre le Conseil d'État notamment. Notre salut ne passera que par une augmentation de nos revenus. En ce sens, toutes les mesures provisoires visant à améliorer nos comptes, comme les retenues sur les salaires, ne sont pas des solutions et nous n'en voulons plus.

Concernant les recettes fiscales, la situation ne va malheureusement pas s'améliorer pour nous dans l'immédiat, elle va même encore se péjorer et renforcer notre problème avec les réformes fiscales entrées en vigueur cette année ; il ne faut donc pas compter sur leur augmentation à court terme. Par contre, il ne faudra pas négliger les revenus de la politique de stationnement qui vont nous permettre de trouver une base de financement des infrastructures qui sont nécessaires au développement de cette politique et à son entretien ainsi que, à terme, des revenus non négligeables comme toutes les autres villes du monde.

Il faut compter également sur l'accueil de nouveaux habitants. Toutefois, dans l'immédiat, chères et chers collègues, nous avons un réel problème. En effet, en 2019, notre seule Commune a encore perdu plus de 400 habitants. Évidemment, ce chiffre doit être relativisé quant à ses causes, toutefois il n'en demeure pas moins que cela a une conséquence en matière fiscale et cela pose de réelles questions sur l'attractivité de notre Cité. Une politique de promotion et d'attractivité prend du temps et ce n'est malheureusement pas un "Troll" qui va accélérer les choses. En effet, les variations de population de notre Ville sont principalement liées à la vitalité de l'emploi dans notre Ville. Une fiscalité liée au lieu de travail, et

non seulement liée au domicile, doit être mis sur la table des dossiers à traiter au niveau fédéral – j'y reviendrai.

La source de financement qui sera indispensable pour notre Ville, mais également pour toutes les autres communes d'altitude qui ont déjà parmi les taux d'impôts les plus élevés et des déficits les plus importants, et ce malgré les efforts conséquents et pour certaines des augmentations d'impôt, passe par une juste répartition de la péréquation pour les surcharges géotopographiques entre les communes d'altitude. Pour notre Ville, nous parlons d'un montant de l'ordre de CHF 10 millions, exactement ce qu'il manque à notre Ville pour retrouver la voie d'un équilibre budgétaire structurel, certes fragile et toujours lié à la conjoncture, mais une situation financière saine en temps calme, bien sût hors des tempêtes du type de la crise COVID-19.

L'initiative pour une juste répartition de la péréquation fédérale entre les communes a donc besoin du soutien de toute la population des montagnes et évidemment d'une majorité de la population du Canton. Rappelons que la répartition demandée n'impactera pas directement les autres communes du Canton qui, quoi qu'il en soit, ont déjà pour la plupart bénéficié de la nouvelle péréquation intercommunale soit en raison de la suppression de l'indice de charge fiscale, puisqu'elles avaient des coefficient fiscaux plus bas, soit grâce à la réforme de la fiscalité des entreprises puisqu'elles touchent aujourd'hui des montants sans avoir vraiment d'entreprises sur leur territoire. Après de telles réformes, la répartition de l'impôt des frontaliers serait vécue comme une injustice crasse par les communes qui accueillent des pendulaires français. En effet, il est pour le moins absurde de les considérer comme des entreprises puisque, s'ils n'habitaient pas de l'autre côté de la frontière, ils seraient taxés par exemple comme les Loclois ou les Chaux-de-Fonnières.

Au lieu de vouloir répartir l'impôt des frontaliers français entre les communes qui ne n'en accueillent aucun, le Canton doit se battre aux côtés des communes et cantons pourvoyeurs d'emplois pour une réforme de l'imposition fédérale afin de tenir compte de la pendularité et de ne plus taxer les travailleurs uniquement à leur domicile mais aussi en partie là où ils travaillent. Notre Ville et notre Canton auraient tout à y gagner comme l'ensemble des collectivités qui participent à la création de richesse de notre pays, à l'inverse des communes résidentielles qui ne font qu'en profiter et qui participent au mitage du territoire et à une pendularité toujours plus en porte-à-faux avec l'urgence climatique et les investissements publics durables.

Finalement, il n'est pas encore possible de déterminer, ni même d'estimer, l'impact financier que la crise sanitaire actuelle aura sur les finances de notre Ville. Toutefois, comme les nombreuses crises que notre Collectivité a déjà traversées dans son histoire, nous sommes convaincus que nous nous relèverons ensemble de celle-ci grâce à la principale valeur

socialiste qui est aujourd'hui dans toutes les bouches depuis le mois de mars : la solidarité.

Vous l'aurez compris, c'est avec une attention soutenue face aux défis qui se présentent à nous dans l'immédiat et à futur que le groupe socialiste acceptera les comptes 2019. Il souhaite remercier l'ensemble du Conseil communal et de l'Administration pour le travail, difficile, fourni au quotidien, et en appelle à tous les membres de notre Autorité à unir ses forces pour assurer un avenir durable à notre Cité et bien sûr à soutenir de toutes ses forces l'initiative géotopographique jusque dans les urnes s'il le faut. Merci de remplir les feuilles que la Présidence a aimablement accepté que nous disposions sur vos pupitres.

Merci de votre attention.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Tout d'abord, un grand merci à tous les groupes pour l'acceptation des comptes 2019 et vos remerciements à nos collaborateurs.

Cette approbation des comptes 2019 est bien particulière. Au moment où nous devons les analyser, en sous-commissions et en Commission financière, le Coronavirus a chamboulé toute notre organisation. Néanmoins, vous avez reçu les rapports de toutes les sous-commissions et de la Commission financière, des rapports vous présentant les particularités des comptes 2019.

Ce soir, nous sommes réunis pour l'approbation de ceux-ci alors que nous sommes déjà en train d'organiser le budget 2021. Les comptes 2019 apparaissent donc comme faisant partie du passé, mais il est néanmoins indispensable que votre Autorité les valide. Je vais maintenant évoquer les faits marquants de cet exercice comptable.

Les comptes 2019 de la Ville de La Chaux-de-Fonds présentent un déficit économique de CHF 9.4 millions. Ce montant représente une amélioration de CHF 2.2 millions par rapport au déficit de 2018, ce qui confirme une tendance positive, résultant des efforts de rigueur déployés. En baisse depuis 2016, le déficit économique a pu être réduit de CHF 3.9 millions. Le résultat final des comptes 2019 – un déficit de donc de CHF 3.3 millions – présente, lui aussi, une amélioration de CHF 3.5 millions par rapport au budget.

Le Conseil communal se réjouit de ce résultat meilleur que prévu, mais n'est pas rassuré pour autant. Il n'est donc plus à démontrer la nécessité d'aboutir à une compensation des surcharges géotopographiques pour permettre à la Ville de jouer pleinement son rôle de moteur régional ; CHF 13 millions sont en jeu pour la Ville, sans parler des impôts des pendulaires. Aujourd'hui, chacun habite où bon lui semble, c'est un droit. De plus, la plupart des couples travaillent les deux, mais pas forcément dans la même localité, d'où des recettes fiscales qui ne

reviennent pas forcément aux communes pourvoyeuses d'emplois. Ces montants importants, qui devraient revenir à La Chaux-de-Fonds pour qu'elle puisse se développer et devenir une ville où l'on a envie de s'établir, sont absolument nécessaires. Il en va de l'avenir de La Chaux-de-Fonds, mais aussi de celui du Canton de Neuchâtel. Si l'État entend ces deux messages, la Ville pourra imaginer son avenir avec plus de sérénité, bien que les réformes fiscales qui sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2020 provoquent quelques inquiétudes.

Tout cela, c'était sans compter sur la pandémie qui s'abat sur le monde entier. En effet, il est encore trop tôt pour chiffrer l'impact financier du Covid-19, mais le Conseil communal a prévu de vous remettre cet automne un rapport chiffré et il est certain que les nouvelles ne seront pas bonnes. Il faut s'attendre à une baisse des impôts des personnes physiques, puisque bon nombre d'entre elles sont en RHT, voire en chômage total. Quant aux personnes morales, il est probable qu'elles paieront un impôt sur le capital mais certainement pas sur le bénéfice, pour la plupart d'entre elles. Ce sont donc des millions qui nous échapperont alors que les impôts étaient plutôt à la hausse entre le budget et les comptes 2019. Grâce à la réserve de politique conjoncturelle de CHF 13.7 millions, il sera possible d'atténuer quelque peu l'impact de la pandémie sur le résultat final 2020.

Heureusement, les charges, d'une manière générale, sont contenues grâce aux efforts de notre personnel. Il est conscient que la situation financière de la Ville est toujours précaire et il engage des dépenses d'une manière très respectueuse des deniers publics. Par rapport au budget, les charges du personnel sont à la baisse de CHF 1.3 millions en lien avec les remboursements d'assurance-accidents et -maladie et à des difficultés de recrutement dans certains services.

Les charges financières se réduisent malgré une augmentation de la dette ; il a été possible de renouveler des emprunts à long terme à des taux bien inférieurs aux taux précédents et de conclure des emprunts à court terme à taux négatifs. Les revenus financiers enregistrent une détérioration de CHF 3.2 millions par rapport au budget. L'essentiel de cette variation est en lien avec la réévaluation de la valeur de la participation Viteos, inférieure à ce qui avait été annoncé par cette dernière, qui a affecté une bonne part de son bénéfice en provisions. Les investissements totaux, qui sont de CHF 17.1 millions, sont malheureusement inférieurs de CHF 6.3 millions à la prévision. Le manque de temps ou des oppositions ralentissent parfois les projets de la Ville.

Au niveau de son bilan, la Ville se trouve dans une situation confortable puisqu'elle détient une fortune, soit un excédent du bilan de CHF 165.1 millions qui permet de supporter quelques années difficiles. Toutefois, le déficit structurel ne peut durer indéfiniment.

Pour les dépenses courantes, le Conseil communal peut affirmer que la Ville de La Chaux-de-Fonds est bien gérée. Son rayonnement notamment culturel et industriel est reconnu, mais elle n'est pas suffisamment prise en compte par le Canton comme étant un des poumons économiques essentiels, générateur de richesses et d'emplois.

La Ville reste ainsi clairement confrontée à un déficit économique en lien notamment avec les recettes fiscales des personnes morales basses et les recettes des personnes physiques qui ne reviennent pas aux communes créatrices d'emplois. Pour cette raison, le Conseil communal s'engage fermement à faire reconnaître le rôle de pôle économique que joue La Chaux-de-Fonds, ceci au profit de nombreuses communes et du Canton lui-même, grâce aux emplois que les entreprises de la Métropole horlogère offrent aux pendulaires et aux frontaliers.

Pour conclure, un grand merci à toutes celles et tous ceux qui contribuent à faire fonctionner notre Administration d'une manière exemplaire. Cette exemplarité est reconnue dans le Canton et chacun peut en être fier. Je vais maintenant répondre à quelques questions que vous avez posées.

Tout d'abord, Monsieur Schafroth, les investissements sont insuffisants – plusieurs en ont parlé – et le Conseil communal le regrette. Ce n'est absolument pas une volonté, mais parfois il arrive que les projets n'avancent pas comme c'est prévu et on a donc du retard. Encore mercredi, nous avons réétudié notre budget pour essayer de ne pas juste dépenser mais de bien compléter le budget d'investissements étant donné qu'il y a quelques projets dont nous savons qu'ils ne pourront pas se réaliser. L'objectif n'est donc en tout cas pas de réduire le montant des investissements mais ça n'est pas toujours facile de les réaliser.

Concernant le Service des ressources humaines, Monsieur Schafroth, la cheffe du service a démissionné et a souhaité réorienter sa carrière. Il y aura un communiqué dans ces prochains jours concernant la nouvelle cheffe du Service des ressources humaines.

Monsieur Gressot, vous dites que la réévaluation Viteos revient tout le temps, oui, mais elle peut ne plus revenir. Heureusement, ces dernières années, on a toujours vécu dans une situation où Viteos faisait beaucoup de bénéfices, où nos participations prenaient de la valeur donc on a pu comptabiliser des plus-values. Ce n'est pas de l'argent mais c'est quand même une amélioration dans le budget. Vous avez vu que Viteos va s'implanter à La Chaux-de-Fonds. Il y aura de gros investissements et il n'est plus certain que les bénéfices seront aussi conséquents parce qu'il y aura certainement par la suite de gros investissements à amortir, c'est pourquoi nous les avons toujours considérés comme des revenus exceptionnels.

Pour la question de la fiscalité – plusieurs ont évoqué la problématique – évidemment qu'on souhaiterait bien que le système suisse

change. On vit quelque chose qui n'est juste pas correct, car on est créateur d'emplois et on ne fait que de perdre des personnes qui travaillent à La Chaux-de-Fonds et qui y habitent. Il y a une baisse régulière d'habitants mais le nombre de personnes qui travaillent à La Chaux-de-Fonds baisse aussi donc c'est grandement problématique et c'est vrai qu'il faut créer des emplois, il faut voir de nouvelles industries qui s'implantent et il faut surtout aussi s'assurer que les futurs collaborateurs s'établissent en Ville de La Chaux-de-Fonds et ça c'est une vraie problématique. C'est un sujet compliqué parce que ce sujet-là bénéficie en général aux grandes villes mais pas aux petits villages. Les villages ont bien envie de garder leurs contribuables extrêmement intéressants donc ce n'est pas la Ville de La Chaux-de-Fonds qui arrivera toute seule à changer cette problématique mais on peut en parler et sensibiliser tout le monde à ce problème-là.

Les arrêts maladie augmentent. Vous sous-entendez que le personnel est tellement maltraité qu'il tombe malade mais ce n'est pas ça du tout. Les taux augmentent effectivement – on passe en moyenne par exemple en 2018 de 4.77 à 4.88 aujourd'hui – mais si on regarde le détail, ce sont les maladies longue durée, de plus de 180 jours, qui passent de 1.8 à 2.2. Ces maladies longue durée sont ma fois effectivement problématiques, ça arrive, et ce sont des gens qui sont vraiment gravement malades, ce ne sont pas juste des gens qui sont un peu fatigué. C'est plus de 180 jours, ce sont des situations particulièrement compliquées et il en faut que quelques-uns pour faire rapidement monter le chiffre de la statistique.

Vous parliez des pertes d'habitants. Alors effectivement, à fin mai, on en a perdu 489 mais ce qui est vraiment alarmant c'est que 288 personnes ont déménagé dans le Canton de Neuchâtel –ils sont donc restés dans le Canton de Neuchâtel mais ils sont partis de chez nous – et puis il y en a 69 qui sont partis dans le Canton de Berne. Quand on parlait des Portugais qui partaient chez eux, on pouvait encore se dire que c'est un phénomène qui arrive mais là on voit qu'il y a vraiment une tendance que nos habitants quittent La Chaux-de-Fonds pour aller habiter ailleurs dans le Canton et c'est vraiment, à mon avis, une situation alarmante et il faut vraiment travailler là-dessus.

Voilà, je crois que j'ai répondu à peu près à tout ce que vous m'avez demandé. Et oui, un plan de relance, car il faut faire quelque chose, on ne peut pas juste regarder ces chiffres et penser qu'il vont s'arranger tout seuls. Il faut trouver des solutions – elles ne sont pas simples – et ça va être compliqué, mais il faut quand même toujours croire en l'avenir de cette Ville. Je trouvais quand même que, au travers de vos discours, il y avait beaucoup de tristesse et de pessimisme. Il faut rester optimistes, sans ça on ne va pas s'en sortir. Il faut y croire même avec cette pandémie qui nous est arrivée dessus, mais on n'est pas les seuls. Il faut lever la tête et continuer d'avancer, mettre en avant les valeurs de notre Ville et je pense qu'on va finir par y arriver. Il faut garder cet espoir.

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je ne sais pas si je ne l'ai pas entendu parce que la représentante du Conseil communal a une voix qui porte peu, mais il me semble que je n'ai pas eu de réponse concernant le rapport promis sur le Service économique.

M. Julien Gressot, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je n'ai jamais dit que la Ville maltraitait ses collaborateurs, et je ne pense pas que ce soit le cas, mais la politique d'austérité, notamment à l'encontre du personnel communal, a nécessairement des impacts et ça explique aussi les difficultés du personnel, les augmentations d'arrêts maladie et c'est aussi lié à la situation d'austérité, notamment le manque de perspective dans l'administration. En tout cas, c'est mon avis et je ne crois pas que vous maltraitez les collaborateurs.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pour les arrêts maladie, vous savez les taux entre 1 et 30 jours sont extrêmement fiables et sont plutôt même à la baisse. Quand les gens se sentent mal, ils font donc des petite absences de temps en temps, mais ça n'est pas absolument pas le cas. Les absences longue durée ce sont des cancers, ce sont des choses graves, ce n'est pas la situation stressante de nos services qui fait qu'on a des gens en arrêt maladie longue durée. Ce sont des maladies graves.

Et puis, Monsieur Schafroth, je ne vous ai effectivement pas répondu et je vais parler plus fort pour que vous entendiez. Je pense que je ne vais certainement pas apporter ce rapport mais je pense que c'est un sujet qui doit être discuté dans le budget 2021 parce que c'est une réorganisation qui doit être mise en place avec le Conseil communal, peut-être avec la Commission financière, pour revoir l'organisation de ce secteur.

M. Julien Gressot, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je me permets de reprendre la parole sur le sujet. Les facteurs de cancers sont certes multifactoriels, mais le stress et la pression en sont des facteurs possibles. Les arrêts maladie de longue durée peuvent donc aussi être des démonstrateurs de problèmes au niveau de l'administration communale.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Si la parole n'est plus demandée, nous pouvons passer aux comptes et à la discussion de détail, soit de la page 47 à la page 133. Cependant, nous allons tout d'abord décider de l'urgence des deux interpellations PS et PLR afin de pouvoir les intégrer éventuellement dans l'examen de détail.

Interpellation urgente du groupe socialiste

Des jardins écologiques et sociaux pour renforcer le commerce de proximité

Le groupe socialiste considère que l'économie ne passe pas seulement par l'implantation de grandes entreprises, mais se doit aussi d'être diversifiée et vectrice d'intégration.

C'est donc avec enthousiasme que nous avons suivi de près le projet neuchâtelois ECOPROX, lancé par le Service cantonal de l'économie, dans le but de renforcer l'économie de proximité, dynamiser les centres des villes, assurer l'accessibilité des produits et des services dans les localités, promouvoir le réflexe local auprès de la population et des entreprises et stimuler les partenariats et la collaboration entre les acteurs de l'économie de proximité.

Finalement se sont treize projets qui ont pu être soutenus par le Canton à hauteur de CHF 300'000.-, dont quatre projets pour les Montagnes Neuchâteloises pour une enveloppe de CHF 80'000.-.

Parmi ces quatre projets soutenus par le Conseil d'État, nous avons rencontré l'association Mycélium qui aura rapidement besoin d'un terrain et qui a déjà pris des contacts avec la Ville.

À ce titre, le Conseil Communal peut-il nous indiquer quelle est sa position sur ce projet, est-ce qu'un terrain adéquat a pu être trouvé et quelles sont les prochaines étapes ?

Pour le groupe socialiste : Michael Othenin-Girard, Pierre-Alain Borel, Sylviane Méreaux

M. Michael Othenin-Girard, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je vais faire court, je vais essayer de parler fort et rester à ma place, si cela convient à tout le monde ?

Vous l'aurez vu, en regardant l'interpellation, qu'il s'agit d'un projet qui a été soutenu par l'État de Neuchâtel et ce n'est pas souvent donc il faut en profiter. Il y a une association qui est en attente de réponses et un article est sorti en juin. On ne se voit pas avant le 25 septembre, si je ne m'abuse, il pourrait donc être intéressant, si le Conseil communal a des réponses à donner, d'en parler ce soir.

Je vous remercie d'avance.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal ne s'opposera pas à l'urgence.

L'urgence est accepté sans opposition.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Nous passons maintenant à la défense de la deuxième urgence.

Interpellation urgente du groupe PLR:

Animation en juillet et août sur la Place du Marché

Vendredi 19 juin, nous avons été interpellés par des commerçants de la Place du Marché et des environs suite à un téléphone du Service d'urbanisme leur annonçant la fermeture partielle de la Place en juillet et août. Le désarroi senti dans cette intervention nous oblige à le communiquer aux membres du Conseil communal comme du Conseil général.

Après deux mois de Covid et de mise entre parenthèse du commerce et de la restauration, les pires craintes se marquaient sur certains visages : À quelle sauce allons-nous être mangés ? Bruit, food trucks, commerce itinérant...

Donc aucun étonnement le 23 juin, lors de la réception du communiqué de presse de la Ville, ni naturellement le lendemain par l'article d'Arcinfo – bien que nous n'ayons, comme à l'accoutumée, pas été informés.

Un nouveau couac à propos de la Place du Marché !

Par conséquent, nous demandons au Conseil communal s'il envisage de mener une réelle réflexion globale avec les acteurs concernés (commerçants, tourisme, urbanisme et conseillers généraux) sur la Place du Marché et de proposer un calendrier pour une mise en route sérieuse d'un projet réaliste et réalisable dans le respect de chacun !

Pour le groupe PLR : Nicole Bosshart, Frédéric Vaucher, Yves Morel, Claude-André Moser, Sarah Curty, Daniel Surdez

Mme Nicole Bosshart, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Effectivement, comme le résume le texte que vous avez reçu, c'est une interpellation qui s'est faite sur place à la Place du Marché, le 19, donc peu avant qu'on soit avertis par le communiqué de presse et par la presse elle-même d'une situation dont on aimerait vous parler parce que, comme elle devient récurrente, je pense que c'est important que nous statuons un petit peu sur cette situation-là.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal ne s'opposera pas à l'urgence.

L'urgence est accepté sans opposition.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Très bien, nous intégrerons donc ces deux interpellations urgentes à l'examen de détail des comptes.

Je vous propose vraiment cinq minutes de pause afin qu'on arrive à terminer les comptes et le dernier point et qu'on puisse prendre l'agape, tous ensemble, quand tout est terminé.

PAUSE

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Nous passons maintenant à la discussion de détail.

Administration générale

115 Parlement des Jeunes

Mme Marina Schneeberger, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Dans le rapport de gestion, il est mentionné que les manifestations organisées en 2019 par le Parlement des Jeunes ont eu beaucoup de succès. Est-ce que ces événements, tels que le "SlowUp" sur la rue Louis-Agassiz ou le "Shuffle festival", un mini festival de musique, pourraient devenir pérennes ? Et être organisés par exemple par le Service de la jeunesse ?

Je vous remercie pour votre réponse

122 Service de l'économie

M. Michael Othenin-Girard, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Singer quitte la Ville de La Chaux-de-Fonds, ça commence à bien faire ! Après les "trop" nombreux reports de charges de l'État aux villes, ou la non-réparation du montant reçu par le Canton issu de la

péréquation fédérale liée aux facteurs géotopographiques – pour ne citer que cela – voilà maintenant que le Canton encourage la concurrence intercommunale !

Depuis le 17^e siècle, l'industrie horlogère se développe dans les Montagnes neuchâteloises et a vu naître quelques-unes des plus prestigieuses marques horlogères. Aujourd'hui, les microtechnologies se développent sur le Littoral tandis que le Val-de-Travers se spécialise dans une horlogerie très haut de gamme ; le nouveau label "Qualité Fleurier" repousse encore les exigences.

Bien qu'il soit normal que chaque région puisse s'épanouir et souhaite renforcer son attractivité, doit-on craindre un renforcement, voire une centralisation – terme tant apprécié par le Conseil d'État – des savoir-faire dans le domaine de la microtechnique et de l'horlogerie de pointe sur le Littoral ?

La crainte de voir un "cluster" horloger se développer sur le Littoral, et aspirer à lui les savoir-faire et ceux qui savent le faire, est-il en train de devenir réalité ? Le Conseil Communal peut-il nous rassurer et nous indiquer quelle garantie a donné le Canton pour préserver les savoir-faire dans les régions et, par la même occasion, préserver les emplois et l'attractivité ? Car les régions ne représentent pas seulement du "savoir-faire", mais sont aussi les berceaux, l'écrin idéal pour une entreprise de microtechnique et d'horlogerie de pointe.

Et quel atout pour ces grandes marques d'être installées à quelques mètres parfois d'anciens bâtiments horlogers, d'ateliers ou de fermes, de pouvoir manger dans des restaurants ayant vu surgir les prémices de l'horlogerie, de pouvoir visiter et même loger dans les magnifiques fermes de paysans-horlogers du 17^e siècle ? Rien à voir avec de froids et impersonnels clusters d'entreprises au bord du lac !

Le constat est clair ! C'est maintenant à nous de faire le job, de nous mettre en avant, de positionner la Ville et la région avec ses nombreux atouts et, puisque le Conseil général ne comprend rien à la promotion économique, comme l'indique la Conseillère communale en charge de l'Économie ce soir et sur les ondes de RTN le 10 juin passé, et puisque nous ne pouvons pas compter sur la Promotion économique cantonale, la nécessité d'avoir notre propre Service communal de la promotion devrait maintenant apparaître aux yeux de toutes et tous comme une évidence...

Merci de votre attention.

M. Karim Boukhris, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je voulais juste revenir et poser quelques questions au Conseil communal concernant le malheureux départ de Singer. Juste pour connaître un peu quels étaient les désidératas de l'entreprise, quelles démarches ont accomplies les autorités communales, le Conseil communal en l'occurrence, et, ce qui nous inquiète dans ce dossier, c'est cette

concurrence intercommunale qui dépend non pas directement des impôts, mais c'est la guerre que peuvent se mener les communes pour faciliter l'implantation d'entreprises par octroi de terrains, de prêts, de soutiens divers et variés. Et aussi pour savoir si de telles démarches ont été entreprises pour l'entreprise en question et quelle a été la manière dont le Conseil communal y a répondu.

Je vous remercie.

126 Communication et promotion de la Ville

M. Alain Vaucher, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je tiens juste à rendre attentifs tant le Conseil général que le Conseil communal que les coûts du Service de la communication et promotion de la Ville continuent d'augmenter, passant de CHF 315'000.- en 2016 à CHF 453'000.- en 2019, soit une augmentation d'environ 30%.

Je sais clairement que c'était la volonté partagée du Conseil général et du Conseil communal, en début de législature, mais après quelques réussites, mais aussi quelques couacs, il serait bon de rester prudent quant à la poursuite du développement de ce Service.

Je me réjouis par contre – je profite de faire une toute petite aparté par rapport au dernier Conseil général – de pouvoir compter sur un tel Service en coopération avec la Marketing urbain pour les activités d'été qui se développent grâce à tous ces collaborateurs qui sont là et qui travaillent. Effectivement, les fruits commencent à tomber et des activités sont en train de se préparer, à ma toute grande satisfaction.

Voilà, merci.

Mme Katia Babey, Conseillère communale, Jeunesse, affaires sociales, sports et santé : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je peux répondre à la question sur le Parlement des Jeunes. Ce qu'on peut répondre c'est que le Parlement des Jeunes apporte beaucoup de dynamisme. Il soutient des projets des jeunes qui sont discutés lors de séances plénières et amène des projets en comité, un comité que je tiens ici à féliciter. Il est très actif et il est en lien direct avec les besoins qui sont exprimés par les jeunes de cette Ville. Il faut le dire, par exemple si on regarde dans le rapport de gestion, en 2019, le Parlement des Jeunes écrit que les projets qui sont amenés en 2020 – c'était avant la crise sanitaire – sauront représenter toutes les diversités d'âge, de formation et de culture ou de centre d'intérêts de ce nouveau comité, ce qui est évidemment de très bonne augure pour les jeunes chaux-de-fonniers.

Ces projets auront du succès parce qu'ils répondent aux attentes du public. Ils sont organisés par des jeunes pour des jeunes. Il est bien clair que le comité du Parlement des Jeunes est en contact étroit avec le Service de la jeunesse et ce dernier l'accompagne et lui offre un soutien

logistique dans plusieurs activités. Cela étant dit, ces projets devraient, à notre sens, continuer à être des projets menés par le Parlement des Jeunes et ne pas devenir pérennes s'il n'y a pas de volonté pour les jeunes de continuer à les organiser et, à fortiori, à y participer.

Pour le dire autrement, l'offre correspond réellement à la demande et c'est ce qui fait tout l'intérêt du Parlement des Jeunes, en phase avec les besoins exprimées par les jeunes Chaux-de-Fonnières et Chaux-de-Fonniers.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Les interrogations que vous avez à propos de Singer ne nous ont évidemment pas fait plaisir. Tout comme vous, on est vraiment tristes que cette société quitte La Chaux-de-Fonds et nous avons réagi. Nous avons écrit au Conseil d'État et je vais vous lire la lettre, comme ça vous êtes au courant de ce que nous disons au Conseil d'État et vous connaîtrez l'histoire.

*Conseil d'Etat
Château
Rue de la Collégiale 12
2001 Neuchâtel*

*La Chaux-de-Fonds, le 19 juin 2020
DFER*

Jean Singer et Cie SA

*Madame la présidente du Conseil d'Etat,
Messieurs les conseillers d'Etat,*

En date du 27 mai 2020, M. Joris Engisch, directeur de l'entreprise Jean Singer et Cie SA, et M. Philippe Holzer, directeur de Someco SA, ont rencontré Mme Sylvia Morel afin de lui faire part de la fusion de Someco SA et Evosigne SA, d'une part, ainsi que de l'annonce du prochain

déménagement de Jean Singer et Cie SA dans les locaux initialement prévus pour Someco SA et Evosigne SA, à Boudry.

Ces trois entreprises nous avaient contactés il y a un certain temps pour nous faire part de leurs projets : Someco SA et Evosigne SA cherchaient alors un terrain pouvant les réunir et Jean Singer et Cie SA, qui prévoyait de s'agrandir, nous avait informés que leur entreprise à La Chaux-de-Fonds devait trouver une nouvelle affectation afin de financer la construction de leur nouvelle entreprise dans un lieu encore à déterminer. Plusieurs terrains leur ont été proposés à La Chaux-de-Fonds.

Finalement et entre temps, suite à l'arrivée du COVID-19 et compte tenu des conséquences liées à cette pandémie (diminution du travail, nécessité d'avoir plus de place pour respecter les mesures de distanciation), ces trois entreprises sont parvenues à l'arrangement qui nous a été présenté le 27 mai 2020, soit l'implantation de Someco SA et Evosigne SA dans le bâtiment de Jean Singer et Cie SA et le transfert de cette dernière dans la nouvelle entreprise à Boudry.

C'est avec une grande déception que notre Conseil a pris acte de cette décision. En effet, le départ de notre commune d'une entreprise aussi importante que Jean Singer et Cie SA – qui était implantée dans notre cité depuis plus de 100 ans ! – est une grande perte pour notre Ville, tant pour son tissu industriel que pour son rayonnement. Et ce sans compter les plus de 100 employés chaux-de-fonniers qui risquent de quitter notre Ville pour se rapprocher de leur nouveau lieu de travail.

Nous sommes néanmoins étonnés qu'aucune information des autorités cantonales – qui nous l'imaginons étaient forcément au courant de ces projets – ne nous soit parvenue. Dans ce cadre, nous souhaiterions savoir comment les négociations avec Jean Singer et Cie SA se sont déroulées et s'il leur a également été proposé des terrains cantonaux à La Chaux-de-Fonds. Par ailleurs, nous nous interrogeons également sur le prix du terrain au m² qui a été proposé pour la parcelle de Boudry, sachant que les terrains communaux et cantonaux de La Chaux-de-Fonds sont à CHF 130.– le m², comme vous le savez. Enfin, l'Etat a-t-il offert d'autres avantages pour garder ces entreprises dans le canton ?

De manière générale, le Conseil d'Etat peut-il nous confirmer qu'il entend maintenir dans le tissu économique neuchâtelois les cluster horlogers prioritairement dans les Montagnes Neuchâteloises et le Val-de-Travers. Cas échéant, qu'entend-t-il mettre en œuvre pour éviter le développement potentiel de pôles d'industries horlogères sur les zones économiques de La Tène et de Boudry.

Nous espérons vivement que nous pourrions compter sur le soutien du Canton et de ses services pour accueillir de nouveaux projets et de nouvelles entreprises au sein de notre Ville, et surtout pour éviter des délocalisations intra-cantoniales qui engendreraient des déséquilibres régionaux. En effet, même si nous disposons de moins en moins de terrains disponibles pour les accueillir, les parcelles cantonales sont encore nombreuses et pourraient permettre l'implantation d'importantes industries.

En vous remerciant de l'attention que vous prêterez à la présente et des réponses que vous voudrez bien donner à nos interrogations, et dans l'espoir de pouvoir travailler de concert avec confiance et dynamisme en vue de retrouver un tissu industriel florissant pour les Montagnes Neuchâteloises comme pour le Canton, nous vous prions de croire, Madame la présidente du Conseil d'Etat, Messieurs les conseillers d'Etat, à l'assurance de notre respectueuse considération.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Le chancelier

Théo Bregnard

Daniel Schwaar

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Nous sommes évidemment aussi déçus que vous. Nous ne comprenons pas. Nous avons proposé des terrains et tout à coup, parce qu'on n'a plus assez de place chez Singer, on a comme par hasard suffisamment de place dans l'usine qui a été construite à Boudry. C'est quand même vraiment décevant, mais à part ça les patrons d'entreprises commandent. On ne peut pas les empêcher de déménager, mais malheureusement, on a, j'imagine., évité un transfert dans le Canton de Berne, car ils évoquaient aussi Gampelen. Le Canton de Neuchâtel a

pu peut-être garder cette entreprise sur le territoire neuchâtelois mais de nouveau pour la Ville de La Chaux-de-Fonds c'est vraiment grave et on le regrette.

Voilà, j'espère qu'ainsi vous connaissez l'histoire et, ma fois, on a beau proposer des terrains, parfois ça n'aboutit pas et ils ont trouvé d'autres solutions. On aimerait vraiment connaître à quelles conditions.

M. Théo Bregnard, Président du Conseil communal, Instruction publique, culture et intégration : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je ne sais pas si la remarque de Monsieur Vaucher appelait un long développement mais je crois qu'effectivement il y a une certaine augmentation de la Communication qui correspond à une volonté partagée, je crois, du Conseil communal et du Conseil général de développer et de mieux montrer les atouts de cette Ville.

Je crois qu'il s'agit aussi d'internaliser cette Communication. Quand on l'externalise – on en a passablement parlé – on arrive peut-être mieux la maîtriser. Je crois qu'il y a aussi une volonté de soutenir certains acteurs locaux et ça a été le cas pour le Marché de Noël, pour lequel la Communication s'est beaucoup engagée. Ce sera en partie le cas pour le 1^{er} août, où la Communication s'engage aussi à faire une petite surprise. Ainsi, il y a une multitude d'évènements qui bénéficient aujourd'hui du soutien de la Communication. Je prendrai un dernier exemple ces derniers temps, c'est toute la signalétique du Bois du Petit-Château qui est magnifique et qui a été faite – je vous invite à aller la voir – grâce à ce soutien de la Communication.

Beaucoup d'investissements internes qui permettent donc aussi en retour des économies. Et vous avez vu la dernière campagne de promotion un peu plus classique qui a été développée avec seulement CHF 5'000.-, grâce à une participation interne des services qui a permis tout de même de bien montrer les qualités de la Ville et, on l'espère, attirer quelques touristes cet été. On est évidemment très loin du million qui a été investi en Valais.

Voilà, il y a donc une volonté du Conseil communal de mieux promouvoir notre Ville mais il n'y a pas de volonté de poursuivre indéfiniment l'augmentation que vous avez évoquée.

150 Transports

Interpellation des Verts**Maintien des lignes aériennes pour les trolleybus**

Mesdames, Messieurs

Suite à l'article paru dans ArcInfo au sujet du renouvellement de la flotte des véhicules de TransN et des projets de travaux envisagés en Ville, il semble que le maintien des lignes aériennes soit compromis. En effet, lors du réaménagement de certaines routes, le démontage des pylônes est déjà prévu, ce qui est contraire à ce qui est clairement mentionné dans le rapport d'information du Conseil communal du 10 août 2016 (page 16) et rappelé par M. Théo Huguenin-Elie lors de mon interpellation du 26 septembre 2019.

Dans le rapport cité ci-dessus, il est clairement dit, à la page 16, que "la commission ad hoc et le conseil communal préconisent, étant donné les incertitudes entourant l'avenir des trolleybus et les incertitudes entourant le calcul du point qualité, de ne pas accepter le démontage des lignes de contact. Il s'agira donc de consentir à financer leur entretien pour un coût de CHF 25'000.- annuel. Une décision définitive devra être prise en amont du prochain renouvellement de la flotte soit à l'horizon 2021".

Le Conseil général n'ayant pas été informé des résultats de l'étude comparative menée par le Service cantonal des transports, nous sommes donc surpris d'apprendre la suppression de certaines lignes de contact mentionnées dans des projets d'aménagement routiers.

Avec de tels projets le Conseil communal ne respecte pas ses engagements. En effet, en supprimant des lignes de contact, il compromet ainsi la possibilité d'acquérir des trolleybus modernes.

- Nous demandons au Conseil Communal de respecter ses engagements, c'est-à-dire de ne pas démanteler les lignes aériennes, et d'attendre les résultats de l'étude comparative en cours.

Pour les Verts : François Perret, Marc Fatton, Monique Erard

M. François Perret, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je vais rapidement faire un rappel car on en a déjà parlé. Par rapport aux transports publics, on savait que les décisions au niveau des trolleybus devaient être prises au niveau des TransN. Il va y avoir des réponses qui vont venir et, dans le rapport du Conseil communal, il avait été signalé que les lignes électriques aériennes allaient être maintenues jusqu'à la décision des nouveaux investissements de véhicules qui allaient être faits. Il semblerait même qu'il y ait même certains projets de travaux où on prévoit de supprimer les piliers de ces lignes aériennes car des travaux se font sur ces routes et le démantèlement est un peu prévu.

C'est donc la question de savoir où on est exactement avec ces lignes aériennes qui devaient être maintenues.

Voilà, merci.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Avant de répondre spécifiquement à l'interpellation, permettez-moi de commencer par une bonne nouvelle, que je me permets de vous dispenser parce qu'il y a unité de matières et parce qu'elle vous fera plaisir.

Dès le 13 décembre 2020, Mesdames et Messieurs, comme le Conseil communal le souhaite de longue date, comme vous-mêmes, selon les interventions des différents groupes, vous le souhaitez de longue date, eh bien sachez que la cadence à 10 minutes sera prolongée en soirée jusqu'à 20h00 ! Voilà, je reviens maintenant à l'interpellation.

Alors, vous posez la question des lignes de contact. Peut-être d'abord une clarification : ça n'est pas TransN qui va décider quel type de véhicules circulera dans l'avenir pour les transports publics urbains, que ce soit en Ville de La Chaux-de-Fonds ou que ce soit partout ailleurs, mais ça n'est pas non plus la Ville de La Chaux-de-Fonds. Vous verrez dans le développement, nous avons émis notre position, mais c'est bien le Conseil d'État, via le Service cantonal des transports, qui commandera la prestation et TransN, qui est l'entreprise qui fournit cette prestation, eh bien finalement développera la stratégie qui sera dictée par le Conseil d'État, mais naturellement TransN est consulté.

Alors, vous posez – à nouveau, parce qu'on en a déjà parlé – des questions sur l'avenir des transports publics en notre Ville. Le Conseil communal souhaite travailler dans ce dossier en toute confiance, Monsieur l'interpellateur, et je peux vous assurer que, à l'inverse de ce que vous dites dans votre interpellation, le Conseil communal tient ses engagements et c'est ce que je vais vous démontrer.

Factuellement, voici ce que nous pouvons dire à ce stade, des informations qui ont par ailleurs été délivrées de manière circonstanciée aux membres de l'ATE, avec lesquels l'interpellateur est en lien fréquent.

Ces informations ont été délivrées à l'ATE à plusieurs reprises, et encore lors d'une rencontre thématique il y a quelques jours.

Premièrement, à l'inverse de ce que vous prétendez, l'étude comparative lancée par l'État n'est pas terminée. Elle est en cours, de fait, vous en conviendrez avec nous, il n'est pas possible d'informer qui que ce soit des résultats. Deuxièmement, comme déjà annoncé, le Conseil communal souhaite – je le redis ! – que l'avenir des transports publics urbains soient un avenir électrique – ceci au moins sur les grandes lignes – et nous souhaitons cela dès 2024, au moment du renouvellement de la flotte. Troisièmement, comme vous le savez, la Confédération a récemment communiqué sa volonté de voir partout en Suisse s'appliquer une transition énergétique vers l'électrique dans les modes de propulsion des transports publics urbains et elle est prête à s'engager financièrement pour cela, vraisemblablement par le projet d'agglomération et ceci c'est également une bonne nouvelle pour que nous puissions atteindre notre objectif. Quatrièmement, si nous ne savons pas encore quel type de bus circulera après le renouvellement de la flotte en 2024, nous savons que la technologie a avancé. Ainsi, il n'est plus question de trolleybus "standards" mais de trolleybus avec batteries. Ces trolleybus peuvent circuler sur 40% de leur parcours sans lignes de contact. Ce sont des trolleybus qui sont aujourd'hui confrontés, dans l'étude commandée par l'État, aux bus électriques avec des batteries modestes chargées en tête de ligne, ce qu'on appelle les "*plug-in*", ou aux bus électriques avec de grandes batteries chargées au dépôt. À ce propos, vous avez pu observer, il y a quelques semaines, un véhicule de ce type en essai sur les lignes de La Chaux-de-Fonds.

En d'autres termes, démonter partiellement les lignes de contact sur des tronçons prochainement en chantier ne remet nullement en cause la possibilité de voir à futur des trolleybus sillonner la Ville de La Chaux-de-Fonds. Cela nous a été confirmé naturellement non seulement par le Service cantonal des transports mais également par TransN. À contrario, il ne semble pas opportun d'entreprendre, lors des chantiers, le coûteux déplacement des mats alors même qu'il est fort possible, voire même, dans certaines situations, probable que l'avenir des transports publics urbains soient les bus électriques. Par ailleurs, on sait que, le cas échéant, les trolleybus pourraient se passer de lignes de contact qu'il est prévu effectivement de démanteler, notamment au centre de la Ville, par exemple le long de la rue du Docteur-Coullery.

J'espère ainsi vous avoir rassuré. J'espère également vous avoir démontré que le Conseil communal tient ses engagements et, vœu pieux ou non, j'espère même que vous pourrez avec nous vous réjouir des perspectives positives et réjouissantes qui s'ouvrent dans ce domaine.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Est-ce que l'interpellateur est satisfait ?

M. François Perret, Verts : Oui.

Immeubles

211 Bâtiments locatifs

Mme Françoise Jeandroz, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Bien que le taux d'objets vacants soit dans la moyenne communale, nous demandons si des mesures sont prévues pour diminuer ce taux. Est-ce que la motion "Appartements pour le personnel à contrat de durée déterminée de l'Hôpital", déposée par notre parti lors de la dernière session, pourrait en être une ? Est-ce que des appartements dits protégés pour les personnes âgées sont en nombres suffisants ?

Merci.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Effectivement, le taux de vacance, à peu près comme pour chaque gérance de la Ville, augmente. Nous résistons relativement bien, même si la situation est compliquée sur un certain nombre d'immeubles. Dans les mesures prévues, il y a la poursuite de la rénovation de notre parc immobilier, toujours dans une perspective aussi d'amélioration énergétique, avec des immeubles et des appartements qui doivent être concurrentiels, c'est-à-dire au standard de ce que les gens attendent aujourd'hui, avec une offre aussi abondante sur le marché de l'immobilier. Si vous avez des logements qui sont trop chers, si vous avez des logements sans cuisine agencée, si vous avez des logements sans salle de bain convenable, eh bien vous n'avez pratiquement aucune chance de louer vos appartements. C'est donc véritablement la poursuite de la rénovation du parc immobilier la principale mesure.

Par rapport, à votre motion sur l'Hôpital, je ne vais pas la développer maintenant mais je peux d'ores et déjà vous dire – peut-être que ça pourrait vous inciter à la retirer – qu'elle souffre d'un gros défaut. Nous avons des contacts constants avec l'Hôpital et il n'y a, à ce titre-là, aucune demande, ni par le passé, avant votre motion, ni aujourd'hui. Suite à votre motion, nous avons naturellement pris contact avec l'Hôpital. L'Hôpital nous a naturellement répondu que, si la Ville souhaite mettre à disposition des appartements meublés, entretenus par notre conciergerie, qui ne seraient loués qu'au moment où un collaborateur de l'Hôpital venait l'occuper et ceci à moindre coût, alors peut-être il serait intéressé mais

naturellement, de notre côté, nous ne sommes pas très intéressés à cette vision des choses.

Les appartements avec encadrement ? Vous connaissez l'investissement du Conseil communal dans ce dossier pour promouvoir des investissements privés afin que de grands complexes avec encadrement puissent être développés. Ça a été le cas pour les Forges, ça a été le cas sur l'Îlot vert et nous avons notre projet de rénovation de notre propre lotissement d'appartements qui aujourd'hui n'est pas véritablement un lotissement labélisé "Appartements avec encadrement", c'est le lotissement du Châtelot, qui est vétuste. Les barrières architecturales se trouvent partout, ça signifie que l'on doit consentir prochainement à une rénovation complète du Châtelot pour pouvoir avoir la labélisation "Appartements avec encadrement" et aussi pour que le Châtelot soit digne des occupants qui y habitent. Nous comptons monter un rapport au Conseil général, encore cet automne, vraisemblablement au mois de septembre, pour solliciter un gros crédit de rénovation pour l'ensemble des appartements du Châtelot. Par contre, nos appartements, qui sont des appartements pour la plupart de la première moitié du 20^e siècle, ne se prêtent absolument pas à des transformations en appartements avec encadrement. Ce n'est donc pas une piste constructive, dans le sens premier du terme, que l'on peut malheureusement suivre.

Actions sociales

301 SCAS - Office d'aide sociale

Mme Sarah Curty, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous avons, lors de la séance du mois de février, émis la demande qu'un rapport puisse être fourni lors de la séance des comptes. Évidemment, avec la période Covid, on se rend bien compte que ce n'est pas possible d'avoir ce rapport entre les mains aujourd'hui mais on s'interroge quand même de savoir si un rapport sera fait prochainement ? Et, si oui, quand ? On aimerait juste avoir des informations sur l'avancée au niveau du SCAS.

Merci.

Mme Katia Babey, Conseillère communale, Jeunesse, affaires sociales, sports et santé : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Oui, un rapport vous sera soumis lors de la séance d'octobre.

Culture-sports-loisirs-cultes

520 Service des Sports

Mme Marina Schneeberger, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous désirerions savoir ce qu'il en est de la réfection du terrain synthétique des Foulets. Qu'en est-il des oppositions ? Que coûtent-elles ? Est-ce que les travaux pourront débuter cette année ou quels sont les nouveaux délais envisagés ?

Je vous remercie pour votre réponse.

552 Accueil préscolaire

Mme Françoise Jeandroz, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. On a une baisse de la participation aux prestations fournies. Cette explication est donnée par une baisse de fréquentation des crèches communales. Est-ce que cela signifie que toutes les familles ont trouvé une solution de garde – ce qui serait d'ailleurs une excellente nouvelle – ou y a-t-il une autre explication ?

Merci.

Mme Katia Babey, Conseillère communale, Jeunesse, affaires sociales, sports et santé : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Les travaux seront, et nous l'espérons, entrepris au printemps 2021. Le terrain synthétique des Foulets est nécessaire pour notre Ville et il l'est également pour votre Autorité puisque vous l'avez voté par deux fois. Certains diront jamais deux sans trois ! Nous ferons taire cet adage, puisque le nôtre sera : La deuxième fois sera la bonne !

Notre posture dans ce dossier a été de tenter de rassurer les riverains, les écouter lors de rencontres d'information et de conciliation. Nous leur avons fourni toutes les garanties possibles sur leur très nombreuses demandes. Force est de constater que, malgré les engagements pris par le Conseil communal, par le biais notamment – et la liste n'est pas exhaustive – de faire des conditions d'utilisation pour que l'usage de la buvette et du terrain soit aux normes, pour limiter notamment les nuisances sonores, limiter le nombre d'équipes à 14 pour le FC Étoile-Sporting pour qu'il n'y ait donc pas plus de matchs qu'aujourd'hui, de remplacer l'éclairage actuel par du LED qui a moins de pollutions sonore, d'une extinction automatique de ces mêmes luminaires à 21h30 au lieu de 22h00 actuellement – hormis pendant les matchs – de n'autoriser aucune sonorisation, de ne prévoir aucune place supplémentaire, de garantir que les granulats qui seront utilisés sont 100% en fibres naturelles ou en liège, que le lissage du tapis se fera avec des sas de bois, qui non seulement n'est pas polluant mais qui est en plus un excellent absorbant phonique,

que le terrain des Foulets soit placé plus près du Collège et donc plus loin des habitations, que la hausse du grillage sera augmentée et qu'en même temps il sera équipé de caoutchouc – donc moins bruyant – certains riverains ont décidé de maintenir leur opposition. La suite de la procédure est donc la suivante : le Conseil communal a l'intention de délivrer un permis de construire dans ces prochains jours et donc également de lever ces oppositions. Ensuite, les riverains seront autorisés à faire recours à cette décision auprès, dans un premier temps, du Conseil d'État et nous espérons que, après que le Conseil d'État ait formellement validé le permis de construire, nous pourrions aller de l'avant.

Sur la question des coûts, les oppositions ne disent pas grand-chose pour le moment mais évidemment elles ont un coût certain en temps d'heures de nos collaboratrices et collaborateurs de différents services, que ce soit au Service des sports qu'au Service de l'urbanisme.

En conclusion, le Conseil communal entend poursuivre ce projet qui est indispensable à nos yeux, que bien entendu le FC Étoile-Sporting puisse jouer dans de bonnes conditions, pour que le Collège puisse bénéficier d'une place de jeux, d'un terrain de foot et d'un terrain multisports de qualité et nous sommes convaincus également que cela apportera une plus-value au quartier.

Pour la deuxième question, il est mentionné dans le rapport de la sous-commission que la baisse de fréquentation s'explique principalement par l'absence de la directrice pour cause d'accident pendant une grande partie de l'année. Cette situation a une incidence sur le taux d'occupation de la crèche ; le nombre d'enfants accueillis étant moindre que l'année dernière. Le retour de la directrice a permis à nouveau d'augmenter progressivement ce taux d'occupation et des mesures organisationnelles sont prises pour pallier à ces situations à venir.

Pour répondre à la première partie de la question, selon les informations dont nous disposons, le taux de couverture en parascolaire permet globalement de répondre à la demande, toutefois, pour disposer de l'ensemble des informations, nous devrions avoir accès aux listes qui sont gérées par le Canton, ce que les communes n'ont pas à cause de la protection des données. Des démarches dans ce sens sont initiées par l'intermédiaire de la Conférence des directeurs communaux des structures d'accueil.

Je vous remercie de votre attention.

Travaux publics

708 Service des espaces publics

Interpellation du groupe POP :

Soutien aux associations

Nous souhaiterions savoir si une modification de la facturation pour le prêt ou le transport de matériel est envisagée ? Dans le même ordre d'idée, nous demandons au Conseil communal s'il sait dans quel délai un rapport sur la motion non-classée pour "Ne pas détruire le tissu associatif de notre Ville" sera présenté à notre Conseil ? De même pour le postulat qui a été déposé suite au rapport du Conseil communal.

Dans un objectif de soutien au tissu associatif, comment le Conseil communal envisage-t-il la facturation du domaine public lors de manifestations ?

Pour le groupe POP : Karim Boukhris, Julien Gressot, Françoise Jeandroz

M. Karim Boukhris, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Dans le cadre du Service des espaces publics, il avait été prévu de facturer une partie du transport et de la location des tables et autre matériel nécessaire à la manifestation. On nous avait annoncé à l'époque des revenus sur ces facturations à hauteur de CHF 17'000.- et, entre le dépôt de l'interpellation et aujourd'hui, on a entre les mains le Bilan de législature du Conseil communal qui nous dit que, certes la révision et l'amélioration de la transparence dans l'organisation de la gratuité a bien fonctionné, mais quand je cite le Conseil communal : "*Si les deux objectifs non financiers ont pu être atteints sur le plan comptable, le niveau d'économies escompté n'a pas pu être mis en évidence*".

Aussi, et c'est là le sens principal de cette interpellation, nous aimerions savoir s'il est prévu de revoir ce fonctionnement car il nous est toujours un peu apparu qu'escompter une économie qui était estimée à CHF 17'000.- et fâcher bon nombre d'associations et leur compliquer la tâche était plutôt contreproductif. En page 29 du Bilan de législature, la taxe sur la décharge neige est visiblement plus déficitaire que bénéficiaire et elle ne fonctionne pas comme elle est revu.

Pour les associations qui vivent aujourd'hui des situations compliquées, nous souhaiterions vraiment que le Conseil communal revioie

cette stratégie et permette aux associations de bénéficier du matériel communal d'une manière plus large en ce qui concerne la gratuité.

Je vous remercie.

730 Espaces verts

Mme Rose Lièvre Assamoi, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe tient à remercier et à féliciter le Conseil communal et tout le personnel des Espaces publics de notre Ville qui ont redoublé d'efforts dans leur travail et ce depuis l'avènement du Covid. En effet, ces artisans des zones urbaines travaillent sans relâche afin d'aménager nos espaces verts, nos parcs et embellissent de fleurs la Grande Fontaine, l'avenue Léopold-Robert, l'Hôtel de Ville et, plus particulièrement, l'action "*1 tulipe pour la vie*" contre le cancer du sein. Cette belle verdure qui nous permet de garder le contact avec la nature nous procure une joie, égaye notre journée et toutes nos sorties.

Merci encore au Conseil communal et à vous, chers artisans ! Je vous remercie de votre attention.

755 Urbanisme-Mobilités-Environnement

Interpellation urgente du groupe PLR:

Animation en juillet et août sur la Place du Marché

Vendredi 19 juin, nous avons été interpellés par des commerçants de la Place du Marché et des environs suite à un téléphone du Service d'urbanisme leur annonçant la fermeture partielle de la Place en juillet et août. Le désarroi senti dans cette intervention nous oblige à le communiquer aux membres du Conseil communal comme du Conseil général.

Après deux mois de Covid et de mise entre parenthèse du commerce et de la restauration, les pires craintes se marquaient sur certains visages : À quelle sauce allons-nous être mangés ? Bruit, food trucks, commerce itinérant...

Donc aucun étonnement le 23 juin, lors de la réception du communiqué de presse de la Ville, ni naturellement le lendemain par l'article d'Arcinfo – bien que nous n'ayons, comme à l'accoutumée, pas été informés.

Un nouveau couac à propos de la Place du Marché !

Par conséquent, nous demandons au Conseil communal s'il envisage de mener une réelle réflexion globale avec les acteurs concernés (commerçants, tourisme, urbanisme et conseillers généraux) sur la Place du Marché et de proposer un calendrier pour une mise en route sérieuse d'un projet réaliste et réalisable dans le respect de chacun !

Pour le groupe PLR : Nicole Bosshart, Frédéric Vaucher, Yves Morel, Claude-André Moser, Sarah Curty, Daniel Surdez

Mme Nicole Bosshart, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Avant de recevoir le communiqué de presse de la Ville, ce mardi 23 juin, et de lire un article dans la presse du lendemain, nous avons assisté le vendredi 19 juin à des échanges téléphoniques entre le Service de l'urbanisme et certains commerçants de la Place du Marché.

La colère, le désespoir de certains et, en quelques mots, la crainte des conséquences financières après deux mois de Covid ont attiré notre attention, d'autant plus que le Conseil général n'était pas au courant de cette idée, comme d'ailleurs de la première idée de déplacement du Marché sur la Place de la Carmagnole !

Si nous connaissons la volonté du Service de l'urbanisme de rendre cette belle place piétonnière, volonté à laquelle le groupe PLR est sensible, ce n'est pas avec des tentatives de forcing que ce projet va gagner car chaque fois une levée de boucliers accueillera toutes idées de cet ordre. Il faut construire, scénariser l'offre que l'on aimerait voir se mettre en place, et ceci avec les acteurs de la Place du Marché, et démontrer que la création d'un parking, sous la Place par exemple, comme les places de parcs à proximité et le parking d'Espace sont prêts à recevoir les voitures qui stationnent actuellement sur la Place, mais le sujet du jour est quelque peu différent.

Nous avons bien conscience de la volonté de développer des animations en Ville de La Chaux-de-Fonds pendant cet été, surtout en raison des conditions sanitaires mondiales qui nuisent à beaucoup de personnes et les empêchent de partir en vacances. Dans cette vision des choses, votre action est à louer, mais pourquoi et toujours la Place du Marché ? Et surtout après deux mois infernaux pour les commerces et cafés de la Place !

Cette Place est un centre urbain reconnu, mais c'est surtout un des rares lieux en Ville de La Chaux-de-Fonds où toutes les vitrines sont occupées, tout y vit, pas de surface à louer. Certes, ce n'est pas le poumon vert que d'aucuns appellent à grands cris mais ce qui nous paraît plus important encore c'est que la Place du Marché est le poumon de vie de La Chaux-de-Fonds et qu'elle prospère bien de ce mélange voitures-piétons à

l'instar d'ailleurs de bien d'autres lieux commerçants. Pas de surfaces vides, de belles terrasses souvent occupées, des commerces qui pour beaucoup font partie d'une petite communauté bien active, la Place du Marché est un des endroits où nous aimons attirer nos amis venus d'ailleurs car, depuis la grande Fontaine, la rue Neuve, le Passage Léopold-Robert et l'arrivée sur la Place du Marché jusqu'à la Place Espacité, nous quittons cette idée de Ville sinistrée avec vitrines vides et vie absente. Coiffeurs, boutiques d'habits, de chaussures et d'objets divers, librairie, pharmacie, commerces alimentaires, de l'épicerie bio à l'épicerie spécialisée, fleuristes, pâtisserie, boulangerie, boucherie, même un marché couvert et il y a un parc pour enfants avec jeux juste à côté. Enfin, une vraie petite société en miniature !

Pourquoi donc toujours la mettre en péril par des animations de longue durée – excusez-moi du terme – "tombées du ciel". N'oublions pas aussi les habitants de la Place et des environs qui subissent régulièrement les désagréments de l'occupation des lieux. Pendant l'été, nous aimerions par contre faire vivre d'autres lieux trop discrets et peu exploités à notre avis, comme la Place de la Carmagnole, certes modeste mais facilement aménageable pour un été convivial, la Place des Marronniers jusqu'à la Fontaine des Six-pompes –surtout que cet été, il n'y aura pas la fameuse Plage – la Place d'Espacité – quel plaisir d'y avoir découvert un beau Marché de Noël alors pourquoi n'y trouverions-nous pas une belle animation estivale surtout avec comme voisin l'Office du tourisme ? – ou la Place de la Gare, avec son grand couvert qui permet de l'animer par tous les temps. À ces suggestions, bien d'autres peuvent encore venir s'y joindre, comme profiter des cours désertées des collèges de Numa-Droz ou des Forges.

Enfin, nous devons revenir sur un aspect récurrent qui atteint de façon désagréable les Conseillers généraux que nous sommes : se faire interpeller sur un sujet dont nous n'avions jamais entendu parler et de plus sur un lieu qui, il y a quelques mois, a donné lieu à une mini révolte locale ! Peut-être que le service concerné pourrait anticiper et informer ceux qui vont se faire interpeller dans la rue – les Conseillers généraux donc – voire même de créer une discussion en amont plutôt qu'en aval.

En conclusion, nous demandons au Conseil communal s'il envisage de mener une réelle réflexion globale avec les acteurs concernés – les commerçants, le tourisme, l'urbanisme et les Conseillers généraux – sur la Place du Marché et de proposer un calendrier pour une mise en route sérieuse d'un projet réaliste et réalisable dans le respect de chacun !

Merci de votre attention.

Interpellation urgente du groupe socialiste

Des jardins écologiques et sociaux pour renforcer le commerce de proximité

Le groupe socialiste considère que l'économie ne passe pas seulement par l'implantation de grandes entreprises, mais se doit aussi d'être diversifiée et vectrice d'intégration.

C'est donc avec enthousiasme que nous avons suivi de près le projet neuchâtelois ECOPROX, lancé par le Service cantonal de l'économie, dans le but de renforcer l'économie de proximité, dynamiser les centres des villes, assurer l'accessibilité des produits et des services dans les localités, promouvoir le réflexe local auprès de la population et des entreprises et stimuler les partenariats et la collaboration entre les acteurs de l'économie de proximité.

Finalement se sont treize projets qui ont pu être soutenus par le Canton à hauteur de CHF 300'000.-, dont quatre projets pour les Montagnes Neuchâteloises pour une enveloppe de CHF 80'000.-.

Parmi ces quatre projets soutenus par le Conseil d'État, nous avons rencontré l'association Mycélium qui aura rapidement besoin d'un terrain et qui a déjà pris des contacts avec la Ville.

À ce titre, le Conseil Communal peut-il nous indiquer quelle est sa position sur ce projet, est-ce qu'un terrain adéquat a pu être trouvé et quelles sont les prochaines étapes ?

Pour le groupe socialiste : Michael Othenin-Girard, Pierre-Alain Borel, Sylviane Méreaux

M. Michael Othenin-Girard, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. ECOPROX, le programme lancé par le Conseil d'État, pour cofinancer plusieurs projets qui favorisent le commerce de proximité, a sélectionné quatre projets sur quatorze dans les Montagnes neuchâteloises avec une enveloppe de CHF 80'000.- pour les soutenir.

Bel exemple de créativité me direz-vous ! Le groupe socialiste le partage, mais regrette par la même occasion que d'intéressants projets comme celui-ci, cherchant à dynamiser le commerce de proximité, ne proviennent pas de la Ville.

L'un des quatre projets retenus sonne à notre oreille avec le doux nom de "Jardins du Mycélium". Le but de ce projet, comme nous pouvons le lire, est de pouvoir cultiver un terrain de manière respectueuse en incluant diverses populations – enfants, migrants, personnes âgées, chômeurs et chômeuses – et ainsi répondre à des problématiques écologiques, sociales et économiques. Le projet, bien réfléchi et clairement expliqué dans leurs documents de présentation, est à taille humaine et s'inscrit dans une volonté d'inclusion des populations et de transition écologique, des thématiques chères au groupe socialiste qui est allé à leur rencontre et fut impressionné par la pertinence de leurs réflexions et le sérieux de leur démarche, loin d'une jeunesse bruyante et "sculptant dans des nuages" comme certains aiment à le penser !

Nous avons appris, lors de cette rencontre, que des contacts avec la Ville avaient eu lieu. Considérant qu'il est important voire nécessaire pour l'attractivité de notre Ville de soutenir et même de valoriser un projet qui, je le rappelle, est déjà soutenu par le Canton – à qui notre Parlement reproche le manque de projet dans les Montagnes neuchâteloises – c'est donc une occasion à ne pas laisser passer. Mais c'est surtout une très belle opportunité pour la Ville de La Chaux-de-Fonds de répondre présente et de valoriser le travail d'une association dynamique et responsable, qui souhaite un commerce tout aussi responsable, de proximité, à l'aide d'un jardin écologique et social.

D'ailleurs, le nom de "Mycélium" n'a rien d'anodin, c'est même tout un symbole dans laquelle notre Ville pourrait s'engager. Appelé dans le langage courant "blanc de champignon", ou "mère des Cèpes" par certains agriculteurs, le mycélium est l'appareil végétatif des champignons pouvant s'étendre sur plusieurs mètres carré et être connecté à différentes plantes via un réseau mycélien souterrain. Composée d'un ensemble de filaments, cette communication végétale, véritable réseau souterrain, est aussi parfois appelée le "Wood Wide web". Ainsi, plutôt que d'applaudir à deux mains l'arrivée de la 5G, si nous valorisons l'Internet végétal ? Alors, on se connecte ?

Merci.

M. Marc Arlettaz, Conseiller communal, Sécurité, Espaces publics et énergies : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La motion "Ne pas détruire le tissu associatif de notre Ville" a été traitée dans un rapport soumis à votre Autorité en octobre 2018. C'est vrai, cela fait plus d'un an.

Je vous invite toutefois à relire, outre le rapport dont votre Autorité avait accepté de prendre acte – ce qui est assez singulier – les prises de position des groupes opposés au classement de la motion, assez diamétralement opposées, puisque les uns souhaitaient que le principe de facturation soit à peu près totalement proscrit, tandis que les autres

plaidaient pour un maintien des critères de facturation mais avec un accompagnement personnalisé des organisateurs pour leur permettre d'effectuer les meilleurs choix en termes de matériel utilisé.

Devant ce dilemme cornélien, le Conseil communal a préféré se donner l'année 2019, dans son ensemble, pour observer l'évolution du matériel sollicité. Pour faire simple, il n'y a jamais eu autant de manifestations et il n'y a jamais eu, depuis l'introduction des principes de facturation, aussi peu de réclamations auprès du Conseil communal. En d'autres termes, peu de facturation donc mais de moins en moins de prestations inutiles.

Nous comptons vous résumer la situation dans un rapport qui devrait vous rassurer définitivement, après trois ans de fonctionnement, sur le modèle retenu et désormais très largement accepté. Il était prévu que mes services s'y consacrent lorsque le bouclement 2019 serait fini, malheureusement cette fin d'hiver et ce printemps ont été le théâtre d'imprévus que je n'ai pas besoin de vous rappeler et qui ont retenu les services dans des tâches plus immédiates et urgentes. Nous nous consacrerons donc à vous soumettre ce rapport d'ici cet automne.

S'agissant de la facturation du Domaine public, lors de manifestations – sur laquelle l'interpellateur n'est pas intervenu mais qui figure dans le texte de l'interpellation – les principes sont fixés depuis plusieurs années et l'utilisation du Domaine public est gratuite, hormis les émoluments pour les manifestations populaires de grande envergure, les manifestations offrant des prestations gratuites pour la population, les manifestations organisées par la Ville, les manifestations caritatives, à but idéal ou politique. Les manifestations organisées par une entité chaux-de-fonnière offrant des prestations payantes et générant une sensible plus-value culturelle ou d'animation urbaine payent, quant à elle, la moitié du prix de location du Domaine public.

Je vous remercie.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Merci bien. Est-ce que l'interpellateur est satisfait ?

M. Karim Boukhris, POP : Oui, Madame la Présidente.

M. Marc Arlettaz, Conseiller communal, Sécurité, Espaces publics et énergies : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je profite d'avoir la parole pour remercier Madame Lièvre de ses remerciements pour le Conseil communal et le Service des espaces publics parce que ça nous touche. Ça touche évidemment le Conseil communal mais ça touche les cadres et l'ensemble des collaborateurs du Service des espaces publics pour lesquels, bien évidemment, cette période de pandémie a été très complexe en termes d'organisation. Une

organisation à revoir au jour le jour, avec des contraintes qui ont évolué de semaine en semaine, avec des tâches quotidiennes qu'il s'agissait de réaliser, quand bien même la population était beaucoup moins dehors qu'elle ne l'est habituellement. Vous avez insisté sur cet aspect du fleurissement et ce n'est pas un hasard, parce que nous savons bien que la population est extrêmement attachée au fleurissement de la Ville. C'est pour cette raison – une fois n'est pas coutume – et parce que c'est quand même quelque chose d'extrêmement opérationnel normalement, que le Conseil communal a débattu de la question – elle a finalement fait l'objet d'un communiqué de presse – de savoir s'il y avait lieu de demander à nos collaborateurs d'aller planter ces 20'000 pensées un peu partout en Ville malgré les contraintes sur leur manière de travailler.

Le Conseil communal a fait ce choix qui réjouissait également les collaborateurs qui ont amoureusement – je crois que le terme n'est pas exagéré – pendant de nombreuses semaines, fait pousser ces plants et franchement les retours que nous avons eus sont globalement extrêmement positifs par rapport à l'image que cela donne de notre Cité, même dans une période aussi compliquée que celle que nous avons vécue.

C'est donc avec un immense plaisir que je transmettrai, dans les prochains jours, vos remerciements aux collaborateurs du SEP.

Interpellation urgente : COVID-19 et mobilité cyclable

Dans plusieurs villes et cantons suisses, des aménagements provisoires sont mis en place afin de favoriser la mobilité cyclable.

En effet, à cause du COVID-19 et des mesures de distanciation physique, une partie de la population va renoncer aux transports publics.

Favoriser le vélo permettrait d'éviter un report total des voyageurs utilisant les bus et les trains sur la mobilité individuelle motorisée.

- 1) *Le Conseil Communal a-t-il la volonté d'aller dans cette direction ? Si oui, a-t-il déjà pris des mesures ?*
- 2) *Est-il en contact avec le Conseil d'État afin d'obtenir du soutien pour aller dans cette direction ?*

Pour les Verts : Sven Erard, Monique Erard

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Monsieur Erard, pour le groupe des Verts, pose deux questions. Permettez-moi d'y répondre en préambule brièvement et ensuite de développer.

Première question : le Conseil communal souhaite-t-il aller dans une direction qui consiste à favoriser le vélo, notamment par des mesures provisoires ? La réponse à la première partie de cette question est oui, évidemment, mais – pour la deuxième partie de la question – en recourant à des mesures pérennes.

Deuxième question : le Conseil communal est-il en contact avec le Conseil d'État afin d'obtenir du soutien pour aller dans cette perspective ? La réponse est également oui, même s'il s'agit plus précisément de contacts réguliers au niveau technique entre l'Urbanisme communal et le Service cantonal des ponts et chaussées.

Pour le développement, j'aimerais d'abord revenir sur la notion de mesures provisoires. Celles-ci sont très difficiles, dans ce domaine, à mettre en œuvre. Elles nécessitent d'une part un très gros travail de la part des services et elles nécessitent un contexte urbain ou géographique particulier. Ainsi, à Genève – parce que j'imagine que c'est un exemple qui vous a guidé – les mesures provisoires, au bénéfice des cyclistes, ont été prises sur des axes avec deux voies de circulation unidirectionnelles. À La Chaux-de-Fonds, mis à part sur l'avenue Léopold-Robert, où les vélos circulent déjà dans les voies du bus, nous n'avons pas de situations similaires. Dans le Canton de Vaud – vous l'avez suivi également, j'imagine – les 100km de bandes cyclables qui sont en train d'être marquées le seront hors localité. En outre, notre Service de planification est en sous dotation et est à l'heure actuelle sur tous les fronts.

Cela dit, nous ne faisons pas rien. Les itinéraires cyclables à aménager ont été planifiés dans le cadre du Plan directeur des mobilités que votre Autorité a validé durant cette législature. De fait, nous ne cessons d'améliorer le réseau cyclable en étant parfaitement conscients – j'anticipe la remarque que vous pourrez me faire – qu'il est encore très insatisfaisant et que le travail qui nous attend est énorme.

Nous avons créé des sas à vélos sur l'avenue Léopold-Robert dernièrement. Les vélos, dans notre Ville, sont autorisés à circuler sur 2.7km de voies-bus et nous possédons 2.2km de pistes cyclables ainsi que 16km de bandes cyclables. À titre d'exemple, en 2019, nous avons marqué la rue du Succès, dont les échos sont plutôt positifs, et la rue de Bel-Air, et ici aussi les échos sont positifs. Nous intégrons systématiquement la problématique à tous les projets de requalification, par exemple celui de la rue du Midi dont le chantier partira ces tous prochains jours, mais aussi les projets de la RC1320, avec le prolongement de la piste cyclable menant au Crêt-du-Loche, et de la rue du Docteur-Coullery, avec une bande cyclable

généreuse, large de deux mètres. Ces deux derniers projets auraient dû être réalisés en 2020, mais malheureusement ils sont bloqués par des oppositions.

Cela dit, et plus directement en phase avec vos questions, sachez que le Service cantonal des ponts et chaussées nous a dit accepter désormais des procédures simplifiées, permettant de répondre plus rapidement à la demande croissante des usagers de circuler en toute sécurité. Aussi, dans ce cadre nouveau, nous allons lancer la démarche d'implantation, encore cette année, de bandes cyclables pérennes reliant la Piscine des Mélèzes par deux axes montant la rue du Grenier jusqu'à la rue du Manège – impossible de la traverser par la voie de chemin de fer – et ensuite les cyclistes emprunteront la rue David-Pierre-Bourquin, qui est déjà dotée d'une bande cyclable. L'autre projet, toujours en direction de la Piscine des Mélèzes, porte sur la rue du Commerce depuis le passage inférieur, vers la Migros, puis la rue de la Croisée jusqu'à la rue des Crêtets. Ces deux dossiers seront – il faut le remarquer – en dérogation parce que les gabarits de ces rues ne sont pas suffisants mais nous espérons bien que, dans le cadre de la procédure simplifiée que semble accepter aujourd'hui le Service cantonal des ponts et chaussées, ils puissent être acceptés.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Merci. Est-ce que l'interpellateur est satisfait ?

M. Sven Erard, Verts : En attendant que ces projets se réalisent, oui, nous sommes satisfaits et nous verrons ce qu'il se passe.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Nous répondons maintenant à l'interpellation urgente du groupe PLR déposée aujourd'hui.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Il est des sujets – je dirais même des sujets localisés – pour lesquels il est visiblement impossible de faire juste. En l'occurrence, Madame l'interpellatrice, le Conseil communal est très à l'aise dans ce dossier et regrette le ton de votre intervention.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous rassurer, il arrive, et même assez fréquemment je crois, que le Conseil communal fasse des choses bien avec ses services, soit avec sensibilité et respect. Nous noterons par ailleurs que votre intervention est en rupture avec les souhaits exprimés par les uns et les autres, lors du dernier Conseil général, notamment par le groupe PLR, par la voix de Monsieur Vaucher et son intervention qui nous avait réjouis au Conseil communal. Monsieur Vaucher nous demandait en effet d'être proactifs et imaginatifs

afin de mieux faire vivre la Cité. Ou encore, une autre intervention, la résolution PLR qui – on ne l'a pas traitée, on la traitera lors de la prochaine session – se réjouissait que les terrasses s'étendent plus largement sur la Place du Marché et qui souhaitait que cela puisse perdurer grâce à un Marché réalisé sur les deux places : la Place de la Carmagniole et la Place du Marché.

Au-delà de cet étrange contexte, aussi inspiré par la période préélectorale qui se prolonge éternellement et qui nous fatigue beaucoup, venons-en au sujet. Sur la forme ou sur la méthodologie, le Conseil communal a suivi, dans ce dossier, l'orthodoxie rigoureuse en termes de partenariats avec les uns et les autres. En effet, non seulement tous les services concernés ont été consultés – cela va de soi et vous intéresse sans doute assez peu – mais la collaboratrice du Marketing urbain, en charge du dossier, Mesdames et Messieurs, a surtout téléphoné ou rendu visite à TOUS les commerçants de la Place afin d'expliquer en détail le projet et de prendre note de leurs suggestions, mais si ces suggestions consistaient à dire "Ne faites pas ça !", naturellement elle en a un peu moins pris note.

Cela représente dix visites et plus de dix échanges téléphoniques. À cette occasion, il a également été expliqué aux commerçants qu'un monitoring aura lieu durant les deux mois et qu'ils seront consultés pour tirer ENSEMBLE le bilan de cette expérience. Lors de cette information, consultation, neuf se sont déclarés favorables. Pour les plus attentifs parmi vous, vous noterez que j'ai annoncé dans les médias dix commerçants favorables, il y a quelques jours, mais malheureusement un commerce a, depuis lors, changé d'avis. Six commerces sont mitigés au dubitatifs, c'est-à-dire qu'ils nous disent regretter, voire craindre la suppression des places de parc mais estiment intéressante l'expérience. Nous avons donc désormais – nous sommes passés de quatre à cinq – cinq commerces défavorables dont certains de manière absolue, résolue et courroucée, et tout cela ne sont que des euphémismes, parmi lesquels La Bohème ou Cérès par exemple. À noter que quelques commerçants ont fait savoir qu'ils regrettaient la pétition par La Bohème et qu'en tout cas ne la signeraient pas. Un autre nous a appelés pour nous expliquer l'avoir signée par solidarité envers les commerçants mais qu'il est fondamentalement opposé à cette pétition.

Par ailleurs, le Conseil communal et les services communaux ont informé les maraîchers, désormais constitués en association et c'est une excellente chose. Pour eux, rien ne change ; le Marché aura lieu de manière ordinaire. Nos interlocuteurs nous ont répondu alors uniquement à titre personnel car ils n'avaient naturellement pas consulté l'ensemble de leur association, mais ils trouvaient la mesure très bien.

Par ailleurs encore, le Conseil communal et le Marketing urbain ont contacté l'ATE et différents acteurs locaux, notamment culturels, qui se

sont réjouis du projet afin de rendre la Place modestement animée par des aménagements urbains éphémères et des productions de rue, en respectant naturellement scrupuleusement les mesures de protection Covid, ceci au bénéfice, Mesdames et Messieurs, de la Ville, des citoyens, des visiteurs estivaux mais aussi, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, au bénéfice des commerçants eux-mêmes, ce que nous souhaitons. Pour les animations, malheureusement, je ne peux pas vous en dire plus puisque le travail est en cours.

J'aimerais encore remarquer que les témoignages de la population, qui remontent jusqu'à nous, sont jusqu'ici extrêmement positifs et ça nous touche naturellement beaucoup. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, depuis 2004, date du fameux échec de la zone piétonne en Ville de La Chaux-de-Fonds, échec retentissant, notre monde, notre Ville, notre société, notre manière d'appréhender les espaces publics ont changé et il est grand temps que nous en prenions collectivement acte.

Sur le fond, j'aimerais relever que cette appropriation nouvelle des espaces publics est dans l'air du temps et c'est une très bonne chose. Cette appropriation nouvelle des espaces publics est le fait de toutes les villes progressistes et animées de Suisse et d'ailleurs. Notre capitale cantonale l'a très bien compris et Lausanne, Vevey, où une expérience très intéressante et similaire sur une plus large échelle est menée, Bulles et nombre d'autre pays réalisent aussi ce type d'expérience.

Il est temps, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, que La Chaux-de-Fonds, Ville de créativité, Ville de liberté, Ville de culture et qualité de vie, en soit aussi capable. Les services communaux et le Conseil communal ont été sensibles aux appels de votre Autorité, notamment lors de la dernière session, et je dirais même – vous ne l'avez peut-être pas mesuré à ce moment-là – qu'ils ont été touchés par les interventions qui furent les vôtres parce que ces interventions résolues, décidées, progressistes, sont des interventions qui participent à nous guider. Nous partageons les aspirations telles qu'elles ont été exprimées dans cet hémicycle lors de la dernière session et, même si nous ne parvenons pas à tout faire et que nous devons faire des choix sur les priorités qui ne sont peut-être pas les vôtres – n'est-ce pas, Monsieur Erard ? Vous qui auriez sans doute préféré que l'accent des services soit mis sur des mesures temporaires de mobilité cyclable – eh bien nous travaillons à une Ville qui bouge dans son aménagement et dans son urbanisme.

Dans toutes les villes progressistes que je mentionnais, les autorités et les services communaux peuvent compter non seulement sur le soutien – dans ce domaine-là, il faut être clair, on fait de la politique – des partis de gauche mais aussi, Mesdames et Messieurs, dans toutes ces villes-là, les autorités, peuvent compter sur le soutien d'un autre parti progressiste qui est le parti libéral radical.

Permettez-moi de conclure par un vœu qui, je l'espère, ne restera pas pieu pour le bien d'une ville moderne, dynamique et progressiste : puisse-t-il enfin, dans ce sujet-là, en être de même ici en Ville de La Chaux-de-Fonds !

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Bien. L'interpellatrice est-elle satisfaite de la réponse ?

Mme Nicole Bosshart, PLR : Non, Madame la Présidente, non, Monsieur le Conseiller communal, pour deux raisons particulières. Tout d'abord, quand vous parlez d'agressivité dans mon intervention, je suis obligée de regretter cette idée puisque nulle idée en moi d'agresser le Conseil communal. Je dis non parce qu'en fait mon intervention se situait par rapport à une situation humaine que j'ai vécue le vendredi, lors des téléphones de vos services. J'ai fait le tour de la Place, comme vous l'avez fait vous-même, et j'ai entendu les commerçants qui répondaient positivement à l'idée.

L'idée est positive – je l'ai d'ailleurs dit dans mon intervention – mais vous n'avez pas répondu à la conclusion qui vous demande de mettre sur pieds une réflexion pour qu'on puisse une fois pour toutes éviter ce genre de couacs et se retrouver dans la presse avec cette Place du Marché, qui effectivement mériterait d'être, telle les exemples que vous avez cités, que ce soit Vevey, Lausanne, Neuchâtel ou autre, piétonne mais de manière harmonieuse.

Voilà. Merci, Monsieur.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Nous allons maintenant répondre à la dernière interpellation, celle du PS relative aux "Jardins du Mycélium".

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je répondrai rapidement.

Effectivement, ce projet des "Jardins du Mycélium" est un projet extraordinairement intéressant qui s'inscrit dans une visions d'avenir, dans les nécessités de notre époque. C'est une projet qui est respectueux de la nature et à même – c'est sans doute sa particularité – de créer du lien social.

Il s'agit en effet, mais vous l'avez décrit, Monsieur l'interpellateur, d'occuper une parcelle de terrain importante et de la cultiver par la permaculture, par l'agroécologie, par le jardinage élémentaire, en favorisant une diversité respectueuse et des expériences botaniques douces. En outre, les "Jardins du Mycélium" doivent devenir un lieu d'observation, une sorte de lieu didactique ouvert à tous, alors

naturellement, le Conseil communal et les services communaux ne peuvent que soutenir un tel projet et nous sommes très satisfaits que l'État en fasse de même, par le processus de soutien aux projets d'économie de proximité. À ce propos, j'aimerais relever la dynamique de notre Ville car nombre de projets qui émanaient de la Ville de La Chaux-de-Fonds ont été soumis à l'État. Nous avons le bonheur de voir quatre projets qui ont été retenus et qui vont être spécifiquement soutenus par l'État, c'est quelque chose qui est tout à fait réjouissant.

Concrètement, comment est-ce que nous pouvons aider les "Jardins du Mycélium" ? Eh bien, sachez qu'une première rencontre a eu lieu en présence du Conseil communal, en début d'année, pour chercher à mettre à disposition un terrain communal. Plusieurs parcelles ont alors été évoquées mais elles ne convenaient pas au porteur du projet ou étaient indisponibles car elle étaient exploitées par un agriculteur. Nous devons faire le point avec les services concernés, la semaine prochaine, lors d'une séance dont le but est de recenser tous les terrains communaux, avec leurs qualités et leurs défauts, que nous pouvons proposer à l'association "Jardins du Mycélium" après les vacances d'été et nous espérons bien qu'ils puissent trouver chaussure à leurs pieds.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Est-ce que l'interpellateur est satisfait ?

M. Michael Othenin-Girard, PS : L'interpellateur est enthousiasmé par l'enthousiasme du Conseil communal.

Merci beaucoup.

Sécurité

860 Sécurité publique

Mme Marina Schneeberger, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal, par l'intermédiaire de la Sécurité publique, a décidé dernièrement d'appliquer un règlement datant de 2011 sur le parage des véhicules, camions des maraîchers et autres stands du Marché. Les personnes concernées n'étaient pas contentes de cette situation et se sont constituées en association pour faire entendre leurs voix. D'après Arcinfo du vendredi 19 juin, une rencontre constructive a eu lieu, ce qui nous réjouit. Nous avons quand même quelques questions pour le Conseil communal.

Est-ce que cette interdiction de parage de camionnettes est toujours effective ou est-elle susceptible de changer selon les discussions qui ont lieu ou qui auront lieu entre la Ville et les maraîchers ? Est-ce que la Place

de la Carmagnole restera à l'avenir en complément de la Place du Marché les jours de Marché ?

Nous saluons la décision du Conseil communal de rendre cette Place du Marché piétonne en juillet et août mais, dans le cadre du réaménagement futur de cette Place en zone piétonne, comment les véhicules, camions des maraîchers et autres stands seront-ils traités ? Avez-vous déjà des esquisses de solution ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. Marc Arlettaz, Conseiller communal, Sécurité, Espaces publics et énergies : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal est heureux ! Le Conseil communal est vraiment très heureux d'avoir enfin un interlocuteur, par l'association nouvellement créée des marchands du Marché, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, et qui a effectivement permis, comme l'a relaté Arcinfo, que la rencontre, qui s'est tenue il y a environ une semaine, soit tout à fait constructive. Je dirais même au-delà de ça, elle augure d'une nouvelle dynamique entre les marchands du Marché, qui peuvent soit être maraîchers soit s'occuper d'autres types de denrées, et les autorités, dans une logique de dialogue entre cette association et les autorités plutôt que dans une logique d'arbitrage par les autorités, de demandes et de sollicitations de marchands individuels, parfois opposées ou contradictoires. Dès lors, le Conseil communal, par sa délégation qui a rencontré l'association des marchands du Marché, a pu discuter de cette question du règlement de 2011 sur le parage des véhicules avec des solutions qui ont été esquissées et qui, d'ici la fin de la semaine prochaine, doivent être fixées dans le détail entre le Comité de l'association et les deux services concernés que sont la Sécurité publique et le Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement, par son secteur Marketing urbain.

Ce sera toujours la règle, sur notre Marché, de ne pas accepter le parage des véhicules, pendant la durée du Marché, autres que ceux qui servent d'étals et ce n'est pas, comme on a pu l'entendre ou le lire à répétées reprises pendant plusieurs jours, parce que l'Administration qui se tourne les pouces à longueur de journée dans des bureaux avait enfin trouvé de quoi enquiquiner les braves gens qui travaillent. Non !, c'est parce que les véhicules posent plusieurs problèmes lorsqu'ils sont sur le site du Marché. Le premier problème récurrent, et probablement le plus grave, était de voir régulièrement des véhicules se déplacer pendant le Marché, puisque certains marchands profitaient de leur présence à La Chaux-de-Fonds pour effectuer des livraisons. À noter également que ces véhicules – et c'était une problématique préexistante mais renforcée avec les difficultés financières que connaissent tous les marchands et tous les commerçants également fixes – gênent à la fois l'accessibilité et la visibilité des vitrines des commerces sur place.

Et puis, une problématique nouvelle et liée à la distanciation sociale et à ses répercussions sur l'activité économique et commerciale c'est que dans la nouvelle configuration du Marché, depuis sa réouverture en mode "Covid-19", depuis le 13 mai donc, ces véhicules consomment un espace qui fait défaut à certaines terrasses, terrasses que le Conseil communal a autorisé à s'étendre à titre gratuit depuis la pandémie.

Durant cette rencontre, le Conseil communal a entendu que quelques marchands – quelques marchands qui se comptent grosso modo sur les doigts d'une main – ont un problème d'organisation réel parce qu'ils ne fonctionnent que sur des marchés qui autorisent, ou autorisaient jusqu'à présent, la présence des véhicules ; ce sont en général des petits marchés comme celui de Saint-Imier. Même si la réglementation communale est de notre côté, nous avons entendu le fait que, pour ces cas particuliers, sans parler nécessairement de droits acquis, il y ait une difficulté à ce que ces personnes, raisonnablement, puissent se réorganiser avec des coûts économiquement supportables. En revanche, pour les quelques autres qui étaient opposés à cette application de la réglementation préexistante qui, par confort, souhaitaient pouvoir amener leur véhicule alors qu'ils s'en passent ailleurs sur les autres marchés, typiquement à Neuchâtel, à Fribourg, à Yverdon-les-Bains ou à Bienne, ceux-là ne pourront pas y venir. Il s'agit donc bien de trouver une solution pour ces quelques cas particuliers.

Alors, le fait d'avoir maintenant une association nous facilite grandement les choses parce que, pour ces quelques cas particuliers, il s'agira, en collaboration entre l'association et les services concernés, de trouver des solutions à des endroits précis du Marché, où il n'y a pas de risques de gêner l'accessibilité ou la visibilité aux vitrines, respectivement pas de risques de gêner les terrasses qui sont agrandies, et c'est bien là que ce réglage fin entre l'association des marchands et les services compétents doit se faire d'ici la fin de la semaine prochaine.

Il y a un autre grief que nous avons entendu, et auquel nous avons apporté une proposition, qui est de nature à calmer les revendications de certains marchands qui se passent ailleurs de l'utilisation de leur véhicule. Ce grief est celui de la difficulté de parquer ces véhicules, en début de matinée du mercredi ou du samedi, à une distance suffisamment proche pour pouvoir, le cas échéant, réapprovisionner leur stand durant la matinée. La délégation du Conseil communal a donc décidé d'accorder, gratuitement, en tenant compte des difficultés financières que traversent les marchands, comme énormément de professionnels, le parcage sur la rue Charles-Édouard-Guillaume et sur la rue Jacquet-Droz de leur véhicule de manière qu'il puissent, en fonction du fait qu'ils soient localisés sur la Place du Marché ou sur la Place de la Carmagnole, avoir leur véhicule à proximité.

Alors, un reproche qui pourrait être fait au Conseil communal, respectivement aux services concernés, c'est de ne pas avoir fait ces réglages fins avant la reprise du Marché. Je tiens, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, à vous rappeler la dynamique dans laquelle nous nous sommes trouvés entre le mois de mars et le mois de mai, avec des annonces du Conseil Fédéral que le Conseil communal a découvert, comme vous, durant les conférences de presse, avec des explications techniques complémentaires de la part des services de la confédération qui, généralement, nous sont disponibles le jeudi suivant en Allemand et le vendredi en Français, pour une application le lundi suivant. Autant vous dire que, tant du côté des services cantonaux que des services communaux, il y a beaucoup de samedis et dimanches qui ont été travaillés pendant les mois de mars et d'avril.

Vous l'avez certainement vu, le Conseil communal a fait diligence quand il s'est agi de pouvoir ouvrir des emplacements de vente individuels dans le courant du mois d'avril et a tellement fait diligence que, à l'exception de la Commune du Val-de-Travers, nous étions les premiers en Suisse romande à proposer cette solution-là, qui a fait des émules un peu partout en Suisse romande et on s'en réjouit. De la même manière, le Conseil communal a absolument tenu à faire diligence pour pouvoir rouvrir le plus rapidement possible, dès le 11 mai – c'est-à-dire à partir du mercredi 13 mai – le Marché en mode "Covid-19", en ayant obtenu les informations le vendredi 8 mai. Autant vous dire donc que les travail a été extrêmement rapide et qu'une large consultation de l'ensemble des acteurs n'était pas possible. Il n'est donc pas question de révoltes, de rapports de force ou de couacs, nous sommes dans une période qui oblige tout le monde à s'adapter à une forme d'urgence et ensuite à faire ces différents réglages fins qui s'imposent évidemment.

Est-ce que la Place de la Carmagnole restera, à l'avenir, un complément à la Place du Marché, les jours de Marché ? Eh bien, en tout cas pendant que les restrictions que la Confédération impose avec les plans de protection subsisteront, évidemment que le Marché aura ces deux emplacements. Ensuite, nous aurons l'occasion de débattre ici notamment de la motion PLR qui faisait cette proposition. Je crois qu'aujourd'hui tout est ouvert mais, en tout cas, depuis le 13 mai, le Marché se déroule sur ces deux places et c'est accueilli de manière plutôt positive.

Dans le cadre du réaménagement de la Place du Marché en zone piétonne, comment les véhicules, camions des maraîchers et autres stands seront-ils traités ? J'ai envie de vous dire qu'en principe exactement de la même manière que maintenant, la seule chose qui changera c'est que la Sécurité publique n'aura plus à veiller, en début de matinée, à ce que les véhicules aient disparu. L'organisation de la Place devrait donc, à quelques exceptions près, être sensiblement la même ; il n'y a pas vraiment de

solutions particulières qu'il s'agira de trouver pendant la fermeture au trafic de la Place du Marché durant ces deux mois.

Voilà, j'ai été un peu long dans ma réponse mais je crois qu'il était important de pouvoir vous expliquer à la fois le déroulement un peu complexe dans cette période de pandémie et d'insister vraiment sur le fait qu'on se réjouit de cette nouvelle manière de fonctionner, qu'on pense pérenne, avec les marchands du Marché.

Merci.

Services industriels

902 Services industriels

Interpellation : Liquidation NeuchEole

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

Créé sous l'impulsion des communes de La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Neuchâtel, Val-de-Travers, Cortaillod et Cornaux, NeuchEole avait pour but :

1) d'aider à garantir l'approvisionnement énergétique du Canton de Neuchâtel en visant la durabilité et l'indépendance par le développement de parcs éoliens dans les sites prioritaires retenus par un plan directeur cantonal ;

2) de contribuer à un développement coordonné de l'énergie éolienne dans le Canton de Neuchâtel par l'implantation de parcs éoliens réalisés dans le respect des intérêts publics, prenant en compte les enjeux environnementaux et paysagers et évitant la dissémination et le mitage du territoire.

Or, et bien que plusieurs projets éoliens soient en train de voir le jour, la société a été liquidée courant 2019 dans l'indifférence presque totale. L'approvisionnement énergétique de manière responsable envers l'environnement est à ne pas douter un des grands enjeux de notre siècle. La population l'a bien compris en acceptant le plan directeur de l'énergie éolienne. Or, les différentes installations seront pour certaines financées par de l'argent venant de l'extérieur du Canton, et même hors de Suisse. Nous pouvons donc faire l'hypothèse qu'elles devraient être rentables. Pourquoi donc nos différentes communes n'ont pas pu saisir l'opportunité

de nouvelles recettes en participant au financement de ces "centrales" éoliennes ?

1) Est-ce que le Conseil communal peut nous informer sur les raisons qui ont fait que la société soit arrivée trop tard dans les différents projets, si on croit l'article de RTN daté du 26 septembre 2019 ? S'agit-il d'un manque de volonté ?

2) Nous nous interrogeons également sur le fait que cette dissolution n'ait pas fait l'objet d'un rapport, même d'information, dans les différents Conseils généraux, alors que le projet de création de cette société venait d'une intervention commune.

3) Pour finir, quelles sont les raisons de cette dissolution ? N'était-il vraiment pas possible de prendre le train en route ?

4) Est-ce que Viteos a repris le flambeau ?

Nous remercions par avance le Conseil Communal pour ses réponses et je vous remercie pour votre attention.

Pour le groupe des Verts : Sven Erard

M. Sven Erard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. C'est avec une grande surprise, dans le mauvais sens du terme, que nous avons appris, il y a plusieurs mois, qu'une procédure de liquidation de NeuchEole avait été discrètement entreprise. Or, cette société anonyme avait été créée sous l'impulsion de communes de La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Neuchâtel, Val-de-Travers, Cortaillod et Cornaux afin de participer au financement de projets éoliens dans le Canton. Nous nous étonnons donc que sa dissolution n'ait fait l'objet d'aucun rapport – ne serait-ce que d'information – aux différents conseils généraux et qu'il n'a ainsi pas été possible de s'y opposer d'une manière ou d'une autre. Nous avons donc été mis devant le fait accompli et cela nous désole ! Effectivement, la nature d'une SA le permet, mais quand est-il du respect des décisions démocratiques ?

Notre société industrielle fait face à plusieurs défis conséquents et obtenir un approvisionnement énergétique responsable envers l'environnement en fait clairement partie. En acceptant, en 2004, le Plan directeur de l'énergie éolienne, le peuple neuchâtelois nous a donné une consigne claire, consigne que nous voulions affirmer par la constitution d'une société multi-communale afin de financer de manière locale notre

production d'énergie. De plus, comme nous pouvons le constater par la provenance extérieure des financements, ces projets semblent rentables et aurait pu fournir, à terme, un revenu à nos communes. Finalement, nous nous sommes étonnés de constater que le Président de NeuchEole était et reste fortement impliqué dans une société potentiellement concurrente, c'est-à-dire Viteos.

En conclusion, nous ne sommes clairement pas satisfaits de la manière dont ce dossier a été géré et nous demandons au Conseil Communal des explications concernant les six points suivants. Premièrement, est-ce que le Conseil Communal peut nous informer sur les raisons qui ont fait que la société se soit impliquée trop tardivement dans les différents projets ? Si on en croit l'article de RTN daté du 26.09.2019. S'agit-il d'un manque de volonté ? Nous espérons clairement que pas. En deux, nous nous interrogeons également sur le fait que cette dissolution n'ait pas fait l'objet d'un rapport, même d'information, dans les différents Conseils généraux, alors que le projet de création de cette société venait d'une intervention commune dans les législatifs des communes citées plus haut. Troisièmement, comment, si on en croit la presse, NeuchEole a pu perdre CHF 215'000.- alors qu'elle n'a eu aucune activité ? Quatrièmement, quelles sont les raisons de cette dissolution ? Cinquièmement, est-ce que Viteos a repris le flambeau ? Et enfin, qu'en est-il d'un éventuel rôle du groupe E ?

Nous remercions par avance le Conseil Communal pour ses réponses et je vous remercie pour votre attention.

M. Marc Arlettaz, Conseiller communal, Sécurité, Espaces publics et énergies : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Autant vous le dire tout de suite, ce n'est pas de gaieté de cœur que l'Assemblée générale de NeuchEole a décidé la dissolution de ladite société dans le courant de l'année passée. C'est une décision pragmatique et nécessaire, constatant que l'objectif principal que la société s'était fixé alors, en 2012, à savoir de participer au capital-actions de sociétés d'exploitation de parcs éoliens, n'a pas de chances suffisantes d'être réalisé dans un délai raisonnable en regard des ressources disponibles qui s'amenuisent d'année en année. Il y a donc deux questions auxquelles il s'agit de répondre : d'une part, pourquoi NeuchEole n'a pas réussi à se placer dans des projets éoliens ? Et pourquoi la société perd-elle de l'argent ?

À l'époque de la création de NeuchEole, il y avait cinq sites éoliens retenus par le Conseil d'État : le Crêt-Meuron, la Montagne-de-Buttes, la Vue-des-Alpes, la Joux-du-Plâne et le Mont-de-Boveresse. La votation de 2014 a ensuite remodelé la carte éolienne cantonale. Elle a surtout amené des garanties on ne peut plus solides sur la faisabilité légale des parcs éoliens. Il ne s'agit pas de dire que la votation de 2014 a vidé de son sens

NeuchEole, mais de constater que l'évolution de la situation a peut-être réduit l'intérêt que NeuchEole pouvait susciter auprès d'autres collectivités publiques pour défendre le caractère local des investissements éoliens.

En effet, en 2013, la société, dont étaient initialement actionnaires que Neuchâtel, Val-de-Travers, Le Locle et La Chaux-de-Fonds, a invité toutes les communes neuchâteloises à une séance d'information pour les inciter à rejoindre NeuchEole, mais seules Cortaillod et Cornaux ont finalement pris des parts dans la société. Malgré de nombreux contacts avec plusieurs communes, dont Val-de-Ruz, sur le territoire de laquelle le potentiel éolien est majeur, ainsi qu'avec l'État, aucune autre collectivité publique n'a jugé intéressant de rejoindre NeuchEole.

Val-de-Ruz n'étant pas actionnaire de la société, l'approfondissement des contacts en lien avec les projets du Crêt-Meuron, de la Joux-du-Plâne et du Montperreux n'a pas réussi ; la présence de NeuchEole autour de la table n'étant pour ainsi dire pas légitime. Le projet du Mont-de-Boveresse n'est aujourd'hui pas dans un état d'avancement suffisant pour imaginer une concrétisation dans les prochaines années. S'agissant de la Montagne-de-Buttes, où le potentiel de concrétisation est le plus élevé, il faut savoir que l'article 9 de la convention d'actionnaire de la société prévoit que NeuchEole ne peut participer ni à la promotion ni au développement de projets ; il s'agissait là évidemment d'éviter les risques liés à l'échec potentiel des projets.

En d'autres termes, NeuchEole doit attendre que le projet soit prêt à être concrétisé pour entrer dans l'actionnariat. Le temps passant, l'évolution du projet et le temps perdu suite aux différents recours ont renchéri l'investissement et le prix d'entrée vraisemblable dans l'actionnariat, lorsque le parc serait prêt à être réalisé, s'est avéré bien trop élevé pour être à portée de NeuchEole, sachant que la société n'a d'intérêt à devenir actionnaire – par rapport à ses buts de préservation d'un éolien en mains locales – que si elle est en mesure d'avoir une importance significative dans la société d'exploitation.

Bref, tous les projets envisageables à vues raisonnables se sont avérés hors de portée de NeuchEole, or la société doit consentir, année après année, des frais et cela répond à la deuxième question qu'il s'agit d'analyser. Elle a des frais d'administration par le RUN, qui gère le secrétariat de la société, des frais de révision annuels, comme pour toute SA, et des impôts sur le capital. Il n'y a, en revanche, jamais eu de jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a donc envisagé plusieurs options : le statu quo, la compression des coûts ou la dissolution. Le statu quo signifiait indéniablement de continuer à entamer le capital libéré jusqu'à son épuisement ; cette variante a été écartée. S'agissant de la réduction des coûts, les frais d'administration sont pratiquement incompressibles. En effet, si ce n'était pas le RUN, ce serait probablement une commune qui

assumerait le secrétariat de NeuchEole, mais elle refacturerait de toute manière à la SA des frais, par souci d'égalité entre les communes actionnaires. Les frais de révision ne peuvent pas être évités. Au fil des années, le Conseil d'administration a veillé à maintenir ces coûts les plus bas possibles, compte tenu de la simplicité de la comptabilité de la SA. Enfin, s'agissant de la fiscalisation de la société, ce n'est pas faute d'avoir sollicité l'exonération de l'impôt sur le capital au service des contributions, compte tenu de l'intérêt général de la société, mais malheureusement l'État n'a pas donné suite favorable à cette demande. Dès lors, seule la dissolution est apparue vraisemblable pour mettre fin à cette hémorragie.

Un rapport sur l'avenir de la société a été établi par le Conseil d'administration à l'attention des actionnaires pour justifier et recommander la dissolution de NeuchEole. Il y a lieu de rappeler que, lorsqu'une commune est actionnaire d'une société, c'est le Conseil communal qui représente la Collectivité publique et délègue, le cas échéant, un représentant à l'Assemblée générale. Ni la loi, ni les statuts, ni les termes de la convention d'actionnaires n'impliquaient, dans le cas présent, de soumettre la décision de dissolution aux Conseils généraux des communes actionnaires. Le Conseil d'administration a néanmoins diffusé un communiqué de presse pour annoncer la dissolution de la société et proposé aux communes actionnaires d'informer leur Commission financière lors de l'examen des comptes 2019.

Le communiqué a été diffusé le 21 juin 2019 et repris par les médias régionaux, sans que cela n'évoque quelques réactions que ce soit durant neuf mois ! S'agissant de la communication à la Commission financière, l'intention était d'indiquer les raisons de la dissolution durant l'examen des comptes 2019, puisque c'était durant cet exercice que la dissolution a été décidée. Comme cette interpellation a été déposée par la Commission financière avant l'examen des comptes 2019, j'ai indiqué aux commissaires de la sous-commission de mon dicastère que les explications seraient fournies dans le cadre de la réponse à l'interpellation au Conseil général. C'est ainsi fait !

Reste un élément pour répondre exhaustivement aux questions écrites dans l'interpellation posée par le groupe des Verts : l'implication de Viteos. Sans entrer dans les détails, je peux vous répondre positivement, puisque Viteos est aujourd'hui en discussion avec les promoteurs du projet de parc éolien du Montperreux.

Je vous remercie.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Est-ce que l'interpellateur est satisfait ?

M. Sven Erard, Verts : Satisfait par la réponse exhaustive. Un peu moins par le contenu.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Très bien. Merci beaucoup.

Nous avons alors terminé avec la discussion de détail. Nous pouvons maintenant passer au vote de l'arrêté des comptes.

Les comptes sont adoptés par 35 voix à l'unanimité.

Il est pris acte du rapport du Conseil communal par 35 voix à l'unanimité.

Il est pris acte du rapport de la Commission financière par 35 voix à l'unanimité.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Avant de prendre le point 5, j'aimerais que le bureau vienne juste deux minutes ici pour décider si on fait la pause maintenant ou si on finit vite.

INTERRUPTION DE SÉANCE

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Alors, nous avons décidé de terminer puisqu'il ne reste finalement que très peu de choses.

Nous passons donc au point 5. Cet arrêté a été discuté dans le cadre du bureau du Conseil général et finalement, après quelques discussions, privilégié par la majorité moins une voix. Ce sera donc un débat court.

Le Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

*Vu le report des élections communales prévues le 14 juin 2020 au 25 octobre 2020,
en raison de la pandémie COVID-19,*

vu l'Arrêté du Conseil d'Etat prorogeant le mandat des Autorités communales élues en 2016 jusqu'au 31 décembre 2020, du 25 mai 2020⁶,

vu le Règlement général, du 2 juillet 2019⁷,

arrête:

Article premier.- *Conformément à la faculté laissée par le Conseil d'Etat aux communes, il est pris acte que le Conseil communal a fixé le début de la période de législature 2020-2024 au 16 novembre 2020.*

Art. 2.- *¹En dérogation à l'art. 41 al. 2 du Règlement général, le Bureau du Conseil général n'est pas renouvelé immédiatement après l'adoption des comptes 2019 (séance du 25 juin 2020), mais poursuit son mandat jusqu'à la fin de la période de législature 2016-2020.*

²Le premier Bureau de la période de législature 2020-2024 est nommé lors de la séance constitutive du 16 novembre 2020. Il sera renouvelé, conformément à l'art. 41 al. 2, immédiatement après l'adoption des comptes 2020.

Art. 3.- *¹En dérogation à l'art. 100 al. 2 (renvoyant à l'art. 41 al. 2) du Règlement général, le Bureau du Conseil communal n'est pas renouvelé lors de la séance qui suit celle de l'adoption des comptes 2019 (séance du 25 juin 2020), mais poursuit son mandat jusqu'à la fin de la période de législature 2016-2020.*

⁶ FO 29 mai 2020

⁷ RS 10.10

²Le premier Bureau de la période de législature 2020-2024 est nommé lors de la séance constitutive du 16 novembre 2020. Il sera renouvelé, conformément à l'art. 100 al. 2, lors de la séance qui suit l'élection du Bureau du Conseil général.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 25 juin 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente La secrétaire

Monique Gagnebin Françoise Jeandroz

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La législature 2016-2020 risque de marquer les esprits tant elle aura été chahutée. Début de législature retardé en raison de recours, fin de législature décalée en raison d'un virus. Autant dire que la législature 2020-2024 sera touchée par les séquelles du retard final.

C'est ainsi que nous devons revoir le calendrier des élections communales, raison pour laquelle le bureau du Conseil général, accompagné de deux membres de l'Exécutif, du Chancelier et du juriste des Affaires juridiques ont pris part à une réflexion dont a découlé une synthèse et puis, finalement, après des discussions intéressantes et nourries, à la proposition de deux arrêtés : l'un du Conseil général et l'autre du Conseil communal.

Les débats se sont tenus dans un climat serein, respectueux de chacune et chacun. Aussi, le groupe UDC soutiendra l'arrêté présenté ce soir. Je vous remercie de votre attention.

M. Alain Vaucher, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je vais un peu raccourcir ce que j'avais prévu de dire. La position du groupe PLR était en faveur de l'entrée en fonction des nouvelles autorités le 1^{er} janvier 2021.

Il apparaît que les autres communes du Canton vont, dans une grande majorité, opter pour une entrée en fonction des nouvelles autorités au 1^{er} janvier 2021, c'est le signe que certains arguments postulent pour cette solution qui nous paraissait sécuritaire car moins exposée aux aléas de recours, de calendrier comprimé, d'impossibilité de quitter son travail suivant le candidat ou la candidate.

Néanmoins, le groupe PLR votera les quatre articles de l'arrêté concernant les bureaux, respectivement du Conseil général et du Conseil communal. Il le fera dans une optique de consensus et d'avancée rapide du processus, faisant confiance au travail entrepris par le bureau du Conseil général.

Merci.

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je vais être également assez bref. Le groupe socialiste acceptera cet arrêté pour les raisons suivantes. Premièrement, les nouvelles autorités valideront le premier budget, comme cela se passe lors du renouvellement des nouvelles autorités cantonales et fédérales. Deuxièmement, chaque président traitera un budget et des comptes. Troisièmement, la période de la première présidence est courte mais pas trop, même si diviser les 44 mois de législature en quatre parties équitables aurait été plus équitable pour la première présidence.

Nous accepterons donc cet arrêté. Merci de votre attention.

M. Julien Gressot, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Très rapidement.

Pour le POP, il était essentiel que le budget soit validé par les nouvelles autorités et, comme le disait le groupe socialiste, que les différentes présidences aient à la fois un budget et un compte ; ça répond donc à nos critères.

Nous soutiendrons donc cet arrêté.

L'arrêté est accepté par 32 voix contre 0 (3 abstentions).

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Nous voici donc à la fin de cette séance qui s'est déroulée tout de même dans le respect et avec une belle écoute.

La date du 18 août tombe donc car elle était prévue pour l'installation des nouvelles autorités. Vous recevrez un nouvel agenda sous peu et je me réjouis donc de vous revoir le 24 septembre prochain.

Je vous souhaite un très bel été, riche en découvertes.

M. Alain Vaucher, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Juste un petit divers pour vous rappeler qu'aujourd'hui a été mise en ligne l'application SwissCovid et je tenais à dire que c'était une application importante puisque ça garantit un certain nombre de nos libertés. Plus on pourra tracer et moins on aura de contraintes sur nos libertés.

Voilà, merci !

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Je vous remercie pour cette intervention. Prenez donc bien soin de vous et profitez de la région autour de nous, c'est magnifique aussi.

Bonn fin de soirée !

Séance levée à 22h25

La présidente :
Monique Gagnebin

La secrétaire :
Françoise Jeandroz

La secrétaire-rédactrice :
Eliana Merola